This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076386778

0914
858
v. 30

Library of

Princeton University.

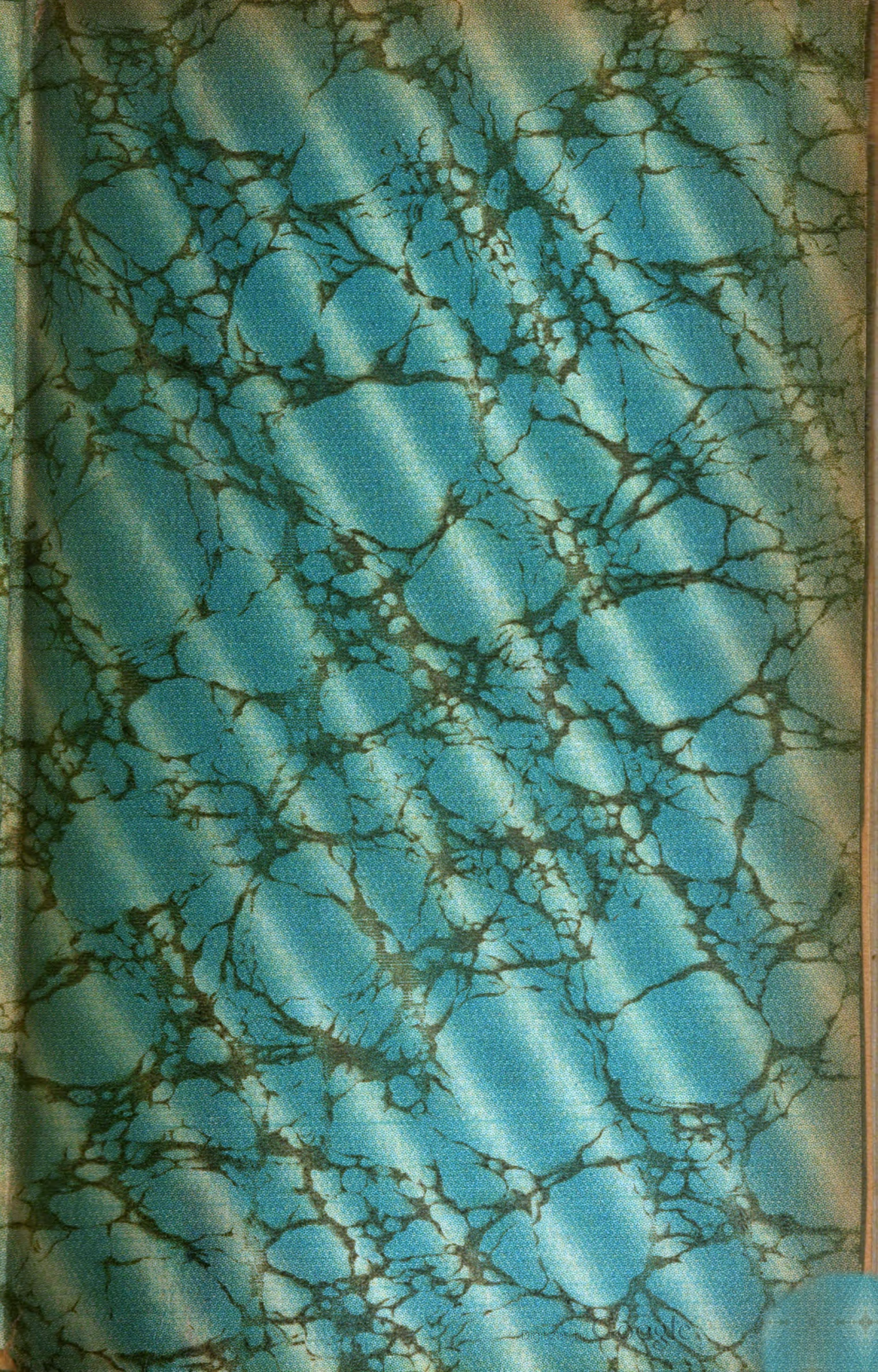

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

TOME XXX.

(Années 1895 à 1899.)

LAON

IMPRIMERIE DU *Journal de l'Aisne*, RUE SÉRURIER, 22

1900

Digitized by Google

Digitized by Google

Gr. 12 vol

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

TOME XXX.

(Années 1895 à 1899.)

LAON

IMPRIMERIE DU *Journal de l'Aisne*, RUE SÉRURIER, 22

1900

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ANNÉES 1895 A 1899.

MESSIEURS,

Dans la séance du 22 novembre 1895 vous avez bien voulu me confier les fonctions de secrétaire général de la Société académique. En cette qualité, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le tome trentième de notre Bulletin qui va paraître prochainement. Il est d'usage que le secrétaire général serve en quelque sorte de parrain à chaque volume nouveau et place en tête du livre une courte notice servant de commentaire aux divers travaux qui y figurent. Je me conformerai donc à la tradition, mais je réclame tout d'abord votre bienveillante indulgence, que rendent nécessaire la difficulté de la tâche et les hésitations toutes naturelles d'un débutant.

PREMIÈRE PARTIE.

Procès-verbaux des séances.

Ces procès-verbaux s'étendent sur une période d'environ quatre années, du 29 mars 1895 au 21 juillet 1899 ; je ferai remarquer seulement que pendant dix-huit mois nos travaux ont été pour ainsi dire

C91-1
486102
Digitized by Google

interrompus. De juin 1896 à novembre 1897, par suite de circonstances particulières que je n'ai pas à rappeler ici, la Société n'a été réunie qu'une seule fois ; de sorte qu'en résumé il faut considérer le tome XXX du Bulletin comme la résultante de l'activité déployée par ses membres dans un espace de trois ans à peine ; c'est notre moyenne ordinaire.

Pendant ce laps de temps la présidence a été successivement occupée par MM. Combier et Ernest Lemaitre dont le souvenir est encore présent à chacun de nous, puis par M. Glinel, dont je n'ai pas besoin de faire l'éloge : il sait que notre dévouement, notre affection à tous lui sont acquis, et je crois parler en votre nom en exprimant l'espoir que son nom figurera pendant de longues années en tête des procès-verbaux de nos séances.

Dans le sommaire de la première réunion dont j'ai à rendre compte, celle du 29 mars 1895, je trouve mentionné un très intéressant article de M. Lemaitre sur le Livre d'amour de Sainte-Beuve ; cette délicate étude a paru en un volume dont tous nous avons pu apprécier le charme pénétrant.

Le 3 mai suivant j'ai eu l'avantage de faire passer sous vos yeux une lettre du 15 novembre 1817, dont la signature seule était intéressante : elle provenait d'un ecclésiastique qui se déclarait nommé à l'évêché de Laon. Le concordat de 1817 avait donc rétabli en principe cet évêché, mais pour des causes que nous ignorons cette décision ne fut pas exécutée, et l'abbé du Chatellier ne prit jamais possession de son siège épiscopal. Le même soir M. Combier lisait une notice intitulée « Mandrin à Guise ». Il ne s'agissait pas du

Digitized by Google

passage à Guise du voleur dont le nom est devenu populaire, mais des désordres causés par l'arrivée dans cette ville d'un régiment, celui des volontaires de Flandre qui avait coopéré à l'arrestation du personnage, ancêtre de nos modernes cambrioleurs.

Dans la séance du 21 juin 1895, M. Combier déposait sur le bureau deux curieux documents. L'un était une notice manuscrite de M Melleville, remontant à une trentaine d'années, contenant des aperçus nouveaux sur les peintres Colart de Laon et Colart le Voleur; l'autre, un mémoire présenté au XVII[e] siècle par un médecin de Laon à un de ses malades. Sans offenser la mémoire de ce digne praticien, on peut dire que le diagnostic médical et la thérapeutique ont fait de grands progrès depuis deux cents ans.

Le 28 juin. nous avons eu connaissance, grâce à l'obligeance de M Glinel, de l'acte d'engagement de Rachel au théâtre du Gymnase en date du sept janvier 1837 ; cet engagement fut de courte durée ; quelques mois après, la grande tragédienne entrait au Théâtre Français.

Dans la séance du 12 juillet 1895, et dans les suivantes, notre regretté collègue M. Baillet nous a donné la primeur de sa remarquable étude sur l'Association qui l'année suivante devait être publiée en volume et dont nous aurons à reparler plus loin.

J'ai peu de chose à signaler à votre attention pendant les années 1896 et 1897. Le 28 février 1896, M. Glinel nous a fait part d'une analyse qu'il a dressée des Annuaires du département de l'Aisne depuis l'origine : cet inventaire très complet et rédigé avec beaucoup de méthode est destiné à rendre aux tra-

Digitized by Google

vailleurs les plus grands services. Le 4 décembre suivant M Combier communiquait à la Société un manuscrit contenant une copie du Cahier général des remontrances du Tiers État du bailliage de Vermandois en 1614 ; ce manuscrit a une importance exceptionnelle pour l'histoire et la Société a justement manifesté le désir de le voir imprimer.

Après un long intervalle nous arrivons à la séance du 14 janvier 1898, dans laquelle j'ai donné lecture d'un certain nombre de lettres inédites du naturaliste Poiret né à Saint-Quentin. La vie de ce savant fut triste et mouvementée ; la révolution brisa sa carrière et il fut obligé de demander à la science et à la littérature des moyens d'existence qui lui firent bien souvent défaut. Le 22 avril, M. Lion a déposé sur le bureau un ouvrage comprenant texte et album et reproduisant les jetons des compagnies de notaires de France, entre autres ceux des notaires des principales villes du département.

Dans la réunion du 11 novembre 1898, la Société a émis le vœu que les travaux de la chapelle des Templiers, momentanément interrompus, soient bientôt repris jusqu'à restauration complète : il est certain que ce gracieux édifice est tout indiqué pour servir de musée lapidaire et recevoir les objets qui sont provisoirement déposés au Palais de Justice.

Le 2 décembre, M. le capitaine Quenaidit a commencé la lecture d'une série d'articles, qu'il a continuée dans les séances suivantes, sur la Diablerie à Laon : le même jour vous avez bien voulu accueillir favorablement un court mémoire où j'ai examiné le plus ancien registre des comptes municipaux conservé

Digitized by Google

aux archives de la ville de Laon (1356-1359) et qui a paru depuis dans le Bulletin du Comité des Travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique.

Le 23 décembre, dans la dernière réunion de l'année, M. Cortilliot a lu deux notices historique et artistique préparées par M. Labouret et par lui comme projet de réponse à une lettre du Ministre de l'Instruction publique en vue de la participation de la Société académique à l'Exposition de 1900 ; ces intéressantes notices ont été imprimées comme annexes au procès-verbal de la séance du jour. Enfin, le 10 mars 1899, M. Bouxin nous a entretenus de ses recherches sur la première grande horloge de la cathédrale. Grâce aux délibérations du chapitre cathédral, il a pu établir que cette horloge avait été construite assez rapidement de mars à octobre 1407.

En terminant le compte-rendu de nos séances, il m'est impossible de ne pas rappeler les pertes que la Société a faites depuis l'impression du tome XXIX de notre Bulletin. La mort, durant cette période, nous a enlevé un président d'honneur, M. Combier, le président en exercice, M. Lemaitre, un membre d'honneur, M. Arsène Houssaye, quatre membres titulaires MM. Félix Baillet, Dollé, Lefebvre et Souëf, et deux membres correspondants, MM. Frédéric Baudemant, de Château-Porcien, et Moulin, de Château-Thierry. Notre digne président a payé un juste tribut d'éloges à nos collègues défunts, et je ne ferai que leur adresser ici un suprême hommage ; je rappellerai seulement que le procès-verbal de la séance du 16 juin 1899 contient, à la suite de la note lue par M. Glinel à l'occasion du décès de M. Combier, une bibliogra-

Digitized by Google

phie dressée par lui et absolument complète, des diverses publications du savant magistrat.

De 1895 à 1899, nous avons admis dans notre compagnie six membres titulaires : en 1897, M. le capitaine Quenaidit ; en 1898, MM. Baudet, Casse, l'abbé Démaret et Ravaud ; en 1899, M. Georges Baillet, et deux membres correspondants, MM. Etienne Charavay et Conteneau. M. Charavay, à peine des nôtres, a été prématurément enlevé à la science et aux lettres et mes pieux hommages s'adressent également à sa mémoire. Quant à nos nouveaux collègues, par leur assiduité aux séances et leur active collaboration, ils nous donnent beaucoup d'espoir pour l'avenir de la Société.

Deux membres du bureau et deux membres titulaires ont été l'objet de distinctions honorifiques. M Glinel a enfin reçu les palmes académiques qui lui étaient dues depuis si longtemps ; dans la séance du 14 février 1898, M. Lobgeois l'a félicité dans une allocution émue où il a exprimé sous une forme charmante les sentiments unanimes de tous ses collègues. D'autre part, MM. Berthault et Perinne de la Campagne ont été nommés officiers de l'Instruction publique et votre secrétaire général officier d'Académie. M. Glinel a prononcé à ce sujet des paroles bien flatteuses pour les trois promus qui lui en ont témoigné leur plus vive gratitude.

SECONDE PARTIE.

Mémoires communiqués.

En tête des mémoires figure une étude non signée, mais qui est l'œuvre de notre regretté collègue M.

Digitized by Google

Baillet. C'est une analyse très exacte d'un livre de M. Combier intitulé : Cahier du Tiers Etat du bailliage de Laou. Vous savez, Messieurs, avec quelle passion M. Combier s'était voué aux études historiques; il avait découvert du reste un vaste champ d'exploration dans les archives de l'ancien bailliage de Laon qui gisaient dans les combles du Palais de Justice et que peu de savants avaient explorées avant lui ; après les avoir classées et sommairement inventoriées, il y avait puisé les éléments de ses nombreux ouvrages. M. Combier avait surtout examiné de très près les cahiers de doléances du bailliage de Laon en 1789, non pas les cahiers généraux du Clergé, de la Noblesse et du Tiers Etat qui sont bien connus, mais les cahiers de paroisse, et c'est d'après ces documents inédits et d'un haut intérêt qu'il avait fait paraître en 1889 le travail dont nous a entretenus M. Baillet et qui a été commenté par lui d'une manière si précise qu'il m'est impossible de revenir sur le sujet. Je me bornerai à vous signaler le début de son article où il a si nettement caractérisé les progrès faits par la science historique au XIX^e^ siècle, progrès auxquels les Sociétés savantes du département n'ont pas été étrangères, et en particulier la Société académique de Laon.

Je signalerai ensuite une attachante communication de notre président sur Alexandre Dumas auteur de préfaces. Rien de ce qui concerne le fécond romancier n'est étranger à M. Glinel ; il nous l'a prouvé une fois de plus dans son travail, qui montre l'incroyable facilité avec laquelle Dumas traitait n'importe quel sujet Qu'il s'agit de présenter au public les œuvres de Shakespeare, un traité des armes et

Digitized by Google

du duel, un récit de voyage au pays des Niams-Niams, les mémoires de Garibaldi, l'histoire anecdotique des chiens de toutes les races ou le Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure, notre illustre compatriote prenait la plume sans aucune hésitation. Dans une de ces préfaces rappelées par M. Glinel, Dumas déclare que s'il eût entrepris une histoire de France, il lui aurait consacré au moins cent volumes ; il fait suivre cette déclaration de considérations historico-philosophiques qui nous autorisent à ne pas trop regretter qu'il n'ait jamais mis son projet à exécution.

Nous revenons à M. Baillet avec « deux exemples d'association communale en France ». Notre ancien collègue, une fois sorti de la vie administrative, n'avait pas voulu renoncer à ses habitudes laborieuses, et les questions sociales l'avaient particulièrement attiré. Il se mit alors à étudier les conditions des ouvriers et des employés, leur situation actuelle et les méthodes imaginées pour son amélioration ; cette consciencieuse enquête a produit d'abord un volume de grande valeur, que j'ai cité plus haut et dont le titre est : « De l'association ; son influence sur le rapprochement de l'ouvrier et du patron », puis deux notices qui sont insérées dans le Bulletin. M. Baillet y a démontré que la théorie de l'association peut passer dans la pratique, et il a cité comme exemples d'abord une communauté agricole, dite des Jault, qui a existé en Nivernais depuis le moyen-âge jusqu'à 1847, époque à laquelle elle fut dissoute ; et en second lieu la Société des matelots pêcheurs de Fort-Mardyck, dont la constitution remonte au règne de Louis XIV et

Digitized by Google

qui est extrêmement prospère à l'heure actuelle. M. Baillet a très justement observé que de ces deux exemples isolés on ne pouvait pas tirer des considérations générales, applicables en tous cas et en tous lieux, mais il a tenu à établir que les théories du socialisme moderne n'ont aucun rapport avec le régime qu'ont appliqué les deux associations qu'il a décrites, et que là où un communisme apparent, un collectivisme relatif ont amené de bienfaisants résultats, le socialisme-collectivisme n'aurait engendré que la confusion et la tyrannie.

M. l'abbé Bouxin ne s'est pas contenté d'élever un monument à la gloire de la vieille cathédrale de Laon ; il continue aujourd'hui ses recherches en s'occupant du chapitre qui peuplait autrefois cet immense vaisseau Notre savant collègue a eu entre les mains un document précieux, le cartulaire de Jacques de Troyes et les indications contenues dans ce manuscrit lui ont permis de nous donner sous ce titre : « Les prévôtés du chapitre de la cathédrale de Laon au XIII^e^ siècle » une liste des biens du chapitre en 1217 et 1227 ; ces biens étaient alors divisés en seize prévôtés, et chaque prévôté comprenait nn certain nombre de prébendes que l'on distribuait aux chanoines, pourvu qu'ils résidassent à Laon au moins pendant vingt-huit semaines de l'année. Ce mémoire, qui dénote chez l'auteur une connaissance approfondie de la paléographie du moyen âge, est accompagné d'une table alphabétique qui le complète heureusement.

Avec les travaux de M. le capitaine Quenaidit, je me hasarde sur un terrain qui ne m'est nullement familier, et je risque fort de faire des faux pas ; c'est

Digitized by Google

surtout en ce moment, Messieurs, que j'ai besoin de votre entière indulgence. Vous savez que dans ces dernières années s'est fondée une école désireuse de pénétrer les innombrables mystères qui ont excité, depuis le commencement du monde, la curiosité humaine ; elle étudie les manifestations religieuses, les phénomènes psychiques, les représentations symboliques, et elle en donne des explications, sinon convaincantes, au moins fort ingénieuses. M. le capitaine Quenaidit se rattache étroitement à cette école, et son érudition fine et précise le met en bon rang parmi les esprits distingués qui la composent. Si notre aimable collègue avait vécu au moyen âge, il eût certainement été condamné à être brûlé pour crime de sorcellerie. Aujourd'hui, en admettant qu'un magistrat ennemi du symbolisme dût l'envoyer au bûcher, je suis absolument tranquille ; M. le capitaine Quenaidit saurait bien tirer de son arsenal magique un philtre subtil qui lui permettrait de sortir des flammes sans avoir même roussi la moindre dorure de son uniforme ; et au fond c'est nous qui y gagnerions, car, avec sa complaisance ordinaire, notre collègue s'empresserait de nous raconter ses impressions dans une lecture qui ferait le pendant de l'amusante histoire de la femme de Chivy qu'il nous a spirituellement expliquée l'an dernier.

Vous vous rappelez, Messieurs, les nombreuses communications de M. le capitaine Quenaidit; vous en retrouverez deux reproduites dans le Bulletin. Dans l'une, notre collègue s'est occupé d'une médaille découverte à Rome en 1898 par M. Boyer, publiciste à Agen, portant les traits du Christ et que

Digitized by Google

l'inventeur, (dans le vrai sens du mot) prétendait être contemporaine du Sauveur ; M. Quenaidit a eu la bonne fortune de rencontrer dans un ouvrage de numismatique de la fin du XVII[e] siècle, la *Science des Médailles* de Jobert, la reproduction d'une médaille exactement pareille à celle de M. Boyer d'Agen, qui est en réalité un travail du XVI[e] siècle. L'autre étude concerne une ancienne croix de confrérie de Notre-Dame-de-Liesse ; vous la lirez, Messieurs, avec l'intérêt qui lui est justement dû, et elle vous fournira l'occasion de compléter votre éducation symbolique qui jusqu'ici, je n'hésite pas à le dire, me paraît avoir été déplorablement négligée.

Notre volume se termine par une notice de M. Baillet sur les nouvelles écoles poétiques ; elle fait suite à celle qui avait paru dans le tome XXIX et qui était consacrée à la vie et à l'œuvre d'Alfred de Musset. Dans la préface, l'auteur a parlé de l'école décadente et naturaliste, puis il a passé successivement en revue les principaux représentants de cette école, dont il a commenté les pièces les plus connues. M. Baillet a été sévère pour les décadents ; on ne peut pas en effet contester que ces novateurs n'aient voulu marcher trop vite et aller trop loin, alors qu'avec un peu plus de prudence et de méthode, ils auraient peut-être réussi dans leur tentative, qui dans le fond n'était pas blâmable.

Il n'est défendu à personne de chercher de nouvelles formes d'art en poésie ou en musique ; les anciennes ont donné tout ce qu'elles pouvaient donner ; jamais on ne surpassera Victor Hugo et Lamartine, Bach et Beethoven. Il est donc permis de

Digitized by Google

chercher un autre chemin pour aboutir à de féconds résultats, mais pour cela il est inutile et même dangereux d'employer des moyens révolutionnaires. C'est ce que n'ont pas compris les décadents. Plus habiles qu'eux, les musiciens et les architectes de l'école contemporaine ont su présenter aux connaisseurs des manifestations artistiques nouvelles qui ont été appréciées comme elles le méritent. Je fais allusion ici pour la musique à l'intéressante *Louise* de M. Gustave Charpentier, récemment représentée à l'Opéra-Comique, qui a soulevé d'ardentes discussions mais qui a pour elle presque tous les compositeurs ; pour l'architecture, je me reporte par la pensée à cet élégant palais que nous montre l'Exposition actuelle, où les formes anciennes ont été modifiées et confondues dans un ensemble harmonieux, unanimement admiré.

Il est temps, Messieurs, que je termine ce rapport traditionnel, où j'ai essayé de rendre justice à tous. Je ne me flatte pas cependant d'y avoir réussi ; en tout cas, je n'ai prononcé qu'en première instance ; le juge suprême en appel, c'est le public devant lequel nos travaux vont bientôt paraître, et qui, je l'espère, accueillera notre trentième volume avec la même faveur que ses devanciers.

Laon, le 1er mai 1900.

J. SOUCHON.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

ANNÉE 1895.

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 29 MARS 1895.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; M. Combier, revenant en quelques mots sur l'intéressant manuscrit dont il a donné lecture dans deux séances de l'année dernière, fait observer que l'auteur de cet ouvrage a dû beaucoup souffrir, et que c'est à cette circonstance que l'on doit attribuer en partie l'amertume de ses jugements.

M. le Président donne ensuite lecture de plusieurs lettres qui lui ont été adressées depuis la dernière séance : M. de Hédouville, de Saint-Julien, donne sa démission de membre correspondant de la Société académique ; la Société, émue de cette nouvelle, exprime l'espoir que la décision de M. de Hédouville n'est pas irrévocable ; — M. de Barthélemy, secrétaire de la Société d'ethnographie nationale, adresse un long et chaleureux appel à la Société académique de Laon pour l'engager à prendre une part active

Digitized by Google

aux travaux de la Société qu'il représente ; les membres présents donnent mission à M. Combier d'entrer en relations, en leur nom, avec M. de Barthélemy qui voudra bien donner quelques détails supplémentaires sur le but que se propose d'atteindre la Société d'Ethnographie nationale ; — M. Léonce Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, demande si certains membres de notre Société ne seraient pas en possession de lettres de Jean Debry, ancien député de l'Aisne à la Convention nationale et ancien préfet du Doubs sous le règne de Napoléon Ier ; M. Pingaud prépare une biographie de Debry et accueillera avec reconnaissance tous les renseignements qui lui seront adressés sur ce personnage politique ; — Dom Albert Noël sollicite de la Société l'envoi, à titre gracieux, du tome XVIII du Bulletin ; M. Souchon fait observer que ce volume est complètement épuisé, qu'il n'y en a plus un seul exemplaire dans la bibliothèque de la Société, et que par suite il est matériellement impossible de donner satisfaction à la demande du savant bénédictin.

M. le Président, à la place de M. Baudemant, empêché, communique l'état des finances de la Société depuis le 1er novembre 1893. L'encaisse était alors de 1935 fr. 55 ; depuis lors les recettes, jusqu'au 28 mars courant, se sont élevées à 889f 02
les dépenses jusqu'à cette date se montent à 108 70
d'où un excédent de recettes de . . . 780 32
ce qui porte l'encaisse à ce jour à la somme
de. 2715f 87
La Société accueille avec satisfaction cette communication qui prouve l'état prospère de nos finances.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses

Digitized by Google

collègues les volumes et brochures reçus depuis la dernière séance ; il signale en particulier dans le Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques un article de M. Demaison sur les architectes de la cathédrale de Reims, et un autre de M. Eck sur les fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin ; — dans le Bulletin historique et philologique du même Comité le travail de M. Souchon sur Louis XIII et Anne d'Autriche à Laon, qui a été lu en Sorbonne au dernier Congrès des Sociétés savantes (1894) ; — Dans le Bulletin de la Société archéologique de Château-Thierry deux communications du docteur Corlieu sur les descendants de Racine et de M. Moulin sur les fouilles pratiquées par M. Frédéric Moreau en 1891 ; — dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes un compte-rendu bibliographique du Livre d'or de Jeanne d'Arc ; — dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie un article de M. le comte de Marsy qui contient de curieux détails sur la vie privée de Jean Racine, notre grand poète, etc.

M. Lemaître donne lecture d'une étude très complète qu'il a consacrée à un recueil de poésies peu connues de Sainte-Beuve, le Livre d'amour. Dans ce poème, l'auteur raconte la liaison qu'il eut ou prétendit avoir eue avec la femme de notre grand poète Victor Hugo. Dans le cas où cette liaison n'est pas une fiction poétique, était-il généreux à Sainte-Beuve de profaner son bonheur en prenant le public comme confident de ses amours passionnées ? Sans doute la jeune femme délaissée par son mari pour une rivale indigne de lui était excusable d'avoir cédé à un moment de folie, mais Sainte-Beuve aurait agi plus

Digitized by Google

noblement en couvrant d'un voile la faiblesse de cette femme qui avait cherché en lui un consolateur. D'ailleurs le Livre d'amour ajoutera peu de chose à la valeur littéraire du grand critique, quoique les données paraissent en être véridiques. Ce qui a fait la grande fortune de ce volume, observe justement M. Lemaître, c'est qu'il a passé, dès son apparition, pour un ouvrage rarissime, et il est encore aujourd'hui coté à un très haut prix dans les catalogues des libraires. Néanmoins on peut, en cherchant bien, en trouver encore quelques exemplaires. M. Lemaître termine son étude par un ingénieux rapprochement entre le Livre d'amour et le sonnet d'Arvers où une passion aussi forte et aussi sincère que celle de Sainte-Beuve est exprimée avec une rare discrétion et une exquise délicatesse de sentiments.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 3 MAI 1895.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; à ce propos, M. le Président annonce qu'il a écrit à M. de Barthélemy pour lui demander de préciser ce que la Société d'Ethnographie nationale demande de notre Société académique ; il n'a pas non plus oublié la lettre de M. Pingaud, qu'il a pu, grâce à l'intervention de M Lobgeois, mettre en rapport avec MM. Mennesson, de Vervins, et le docteur Martin, de Vigneux, qui seront à même de donner au savant professeur bisontin tous renseignements sur Jean Debry.

Digitized by Google

MM. Baillet, Baudemant, Berthault, Glinel et Labouret s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce soir.

M. le Président donne lecture des lettres qu'il a reçues depuis la dernière séance; M. Armand de Hédouville, par une seconde lettre, persiste dans sa démission que la Société n'accepte qu'à regret; — M. de Caix de Saint-Aymour fait hommage à la Société d'un livre fort intéressant et très luxueusement édité : cet ouvrage, qui est une étude d'histoire familiale, est intitulé : La famille de Caix; — la Société française d'archéologie adresse une invitation pour le Congrès annuel archéologique qui se tiendra en 1895 à Clermont-Ferrand; — le Président du Comité central de l'exposition rétrospective de Reims sollicite de la Société académique sa participation à cette solennité artistique; — l'Académie des Quatre'z Arts de Toulouse, qui publie des poésies inédites, envoie un bulletin de souscription, de même que les directeurs d'une publication beaucoup plus sérieuse, la Correspondance historique et archéologique; ces deux demandes de souscription sont écartées.

M. le Président signale dans les volumes récemment parvenus les publications toujours si intéressantes de la Société smithsonienne; le dernier volume reçu contient entr'autres choses deux curieux articles, l'un de M. James Bryce sur l'émigration des races et l'autre de M. Otis Mason sur les carquois et les flèches de l'Amérique du Nord.

M. Combier donne lecture de plusieurs extraits d'un article qui a paru récemment dans la Nouvelle-Revue sous la signature du prince de Monaco; le

Digitized by Google

prince qui était connu jusqu'ici comme navigateur et comme savant, a voulu montrer dans ces pages qu'il était littérateur à l'occasion, et il y a parfaitement réussi.

M. Combier fait passer sous les yeux de ses collègues un volume imprimé en 1686 contenant des Heures dédiées à la Dauphine, puis un certain nombre de titres en parchemin du XVII^e^ siècle dont les sceaux sont très bien conservés ; ces titres sont relatifs à Landrecies, dans le département du Nord.

M. Souchon rappelle que Devisme, dans son histoire de Laon, (t. II, 267), parle du concordat de 1817 et assure que ce concordat semble présager le rétablissement de l'évêché de Laon : une pièce conservée aux archives départementales confirme cette assertion ; cette pièce dont le texte est sans importance est signée « L'abbé du Châtellier, aumônier de S. A. R. Monsieur, nommé à l'évêché de Laon », et datée du 15 novembre 1817. Il y eut donc à cette époque un évêque de Laon, mais qui ne fut jamais installé dans son évêché.

M. le Président termine la séance par la lecture d'une notice intitulée « Un souvenir de Mandrin à Guise ». On sait que le célèbre voleur fut arrêté dans le Dauphiné en 1755. Parmi les troupes qui avaient coopéré à sa capture, figuraient les volontaires de Flandre dont une partie vint tenir garnison à Guise immédiatement après. A peine y étaient-ils installés que des placards furent affichés dans Guise dans lesquels on accusait les volontaires de Flandre d'avoir joué un rôle odieux dans l'arrestation de Mandrin, et, sous prétexte de réprimer les excès de sa bande, d'en avoir commis de plus grands encore. Les offi-

Digitized by Google

ciers des volontaires, rendus furieux, accusèrent sans raison un marchand de la ville d'être l'auteur de ces libelles diffamatoires, allèrent piller sa maison et le jetèrent dans un cachot du château de Guise. Le marchand réclama, et l'affaire fut portée devant le bailliage de Laon ; on proclama son innocence, mais on ne lui accorda pas de dommages-intérêts et les violences des officiers des volontaires de Flandre restèrent impunies.

La séance est levée à 9 heures et demie.

SÉANCE DU 21 JUIN 1895.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

MM. Lemaître et Tilorier s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Glinel et Combier présentent comme membre titulaire de la Société académique, M. Lefèvre, docteur ès-lettres, professeur agrégé de philosophie au Lycée de Laon ; d'après le règlement, on ajourne à la prochaine séance le vote sur l'admission de M. Lefèvre.

M. le Président donne lecture de deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relatives à la réunion en 1896, à Paris, du Congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

M. Labouret annonce que M. Paul Bordeaux, numismate à Paris, fera prochainement hommage à la Société d'un travail sur les Monnaies de la Ligue.

Digitized by Google

M. Combier communique à ses collègues un manuscrit qui lui a été remis par M. Melleville, notre regretté concitoyen, il y a une trentaine d'années, et qu'il ne s'était pas cru autorisé jusqu'à présent à livrer à la publicité. Dans ce manuscrit, M. Melleville fait la biographie de Colart de Laon et établit, contrairement aux assertions de plusieurs savants, que Colart de Laon n'était pas le père de Colart le Voleur : ce dernier ne serait pas né à Laon, mais en Bourgogne ; il était le fils de Jean le Voleur, peintre du duc de Bourgogne, mort avant 1421 ; lui-même peignait déjà avec succès en 1405, et sa carrière artistique se prolongea jusqu'à 1464.

M. Matton annonce qu'il a été heureux de publier, dans le fragment de son Histoire de Guise qui paraîtra dans le tome XXIX, la reproduction d'un sceau absolument inédit, celui de Renier de Sains, seigneur.

M. Combier termine la séance par la lecture d'un document de la fin du XVIIe siècle ; cette pièce est une note présentée par un médecin de Laon à une de ses malades, note contenant de curieux détails sur la maladie de cette personne et sur les remèdes bizarres par lesquels le praticien a cru devoir la traiter.

La séance est levée à 9 heures et demie.

SÉANCE DU 28 JUIN 1895.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

M. Lemaître s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

L'ordre du jour appelle le vote sur l'élection de

Digitized by Google

M. Lefèvre comme membre titulaire de la Société académique ; M. Lefèvre est élu à l'unanimité des 12 votants ; notification lui sera faite de son élection par les soins de M. le Président.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les volumes et brochures reçus depuis la dernière séance ; il signale en particulier dans le Journal des savants un intéressant article de M. Paul Janet où le célèbre professeur analyse délicatement une récente étude de M. Emile Deschanel sur Lamartine ; dans un autre ordre d'idées, une brochure de M. Darsy sur les grandes orgues de la cathédrale d'Amiens.

M. Glinel donne lecture d'un curieux document qu'il a eu la bonne fortune de découvrir, et qui concerne la célèbre tragédienne Rachel ; c'est l'acte d'engagement au théâtre du Gymnase, en date du 7 janvier 1837, de cette grande artiste ; Rachel ne fit pas du reste un long séjour à ce théâtre et entra quelques mois après à la Comédie-Française.

M. Matton lit quelques fragments de son Histoire de Guise au XIII^e^ siècle.

La séance est levée à neuf heures.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1895.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Berthault, Lobgeois, Souchon et Tilorier s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Digitized by Google

M. le Président souhaite la bienvenue à M Lefèvre ; M. Baillet prend ensuite la parole pour donner lecture d'une remarquable étude sur l'Association. La première partie de ce travail considérable renferme l'historique clair et précis de la condition des ouvriers depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La deuxième partie comprendra l'examen de leur situation actuelle et des moyens proposés pour son amélioration.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1895.

Présidence de M. COMBIER, *Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Glinel donne lecture de son rapport sur les Travaux de la Société, rapport qui doit servir en quelque sorte d'introduction au volume qui va paraître. Ce travail, qui ne laisse rien à désirer au point de vue du fond ni de la forme, est accueilli par les applaudissements unanimes de l'assistance.

M. le Président communique une lettre de M. le Secrétaire de la Société académique de Boulogne-sur-Mer ; dans cette lettre-circulaire, le secrétaire expose que le parquet de Boulogne vient d'inviter la Société à lui adresser deux exemplaires de ses publications au fur et à mesure de leur apparition ; cette exigence, qui paraît être un résultat des articles 5 à 9 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, a paru exorbitante à la Société académique de Boulogne qui voudrait savoir si la Société de Laon a reçu les mêmes

Digitized by Google

injonctions, et quelle suite elle leur a donnée. M. Glinel veut bien se charger de répondre à notre collègue de Boulogne que le parquet de Laon ne nous a jamais adressé de semblables demandes ; qu'en tout cas les deux Sociétés de Laon et de Boulogne ne se trouvent pas dans la même situation, le Bulletin de cette dernière étant périodique, tandis que le nôtre ne paraît qu'à des époques indéterminées.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1895.

Présidence de M. LEMAITRE, *Vice-Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les volumes et brochures reçus depuis la dernière séance ; il signale en particulier, dans le Bulletin de la Société archéologique de Château-Thierry, une notice sur Nogent-l'Artaud pendant la Révolution ; — dans les Mémoires de la Société d'agriculture de l'Eure, une série d'autographes inédits dont le texte a été publié par M. de la Sicotière ; — dans les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, un article sur le théâtre des Tuileries aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; — dans les publications de la Société des antiquaires de Picardie, un magnifique volume consacré par M. Eulart, paléographe, à la description des monuments religieux de l'architecture romane dans la région Picarde ; — dans le Journal des Savants, un compte-rendu très élogieux par M. Hauréau, de la thèse

Digitized by Google

latine dans laquelle notre collègue, M. Lefèvre, a étudié la vie et les œuvres d'Anselme de Laon.

M. Lemaitre annonce à ses collègues qu'il a le regret de leur apprendre que M. Combier, président sortant, lui a manifesté à plusieurs reprises, pendant les vacances et tout récemment encore, l'intention de ne plus accepter les fonctions de président de la Société académique. M. Lemaitre a insisté vivement, mais sans succès, pour faire revenir notre vénéré président sur sa décision, qui paraît irrévocable. Les membres présents s'inclinent devant cette volonté si formellement exprimée, mais ils espèrent que M. Combier voudra bien ne pas refuser le titre de président d'honneur de la Société académique ; en outre un extrait du procès-verbal de la présente séance sera adressé à M. Combier et lui portera, avec nos respectueux hommages, l'assurance des plus sympathiques regrets de tous les membres de la Société.

On procède ensuite au renouvellement du bureau ; MM. Berthault, Combier et Périnne de la Campagne ont envoyé leur vote sous pli cacheté. Après le vote, le Bureau est composé comme il suit :

Président : M. LEMAITRE ;

Vice-Président : M. GLINEL ;

Secrétaire général : M. SOUCHON, qui demeurera chargé des soins de la bibliothèque ;

Secrétaire des séances : M. Georges LEFÈVRE ;

Trésorier : M. BAUDEMANT ;

Membres de la Commission de lecture : M. l'abbé BATON, BAILLET, GLINEL et LOBGEOIS.

Après ces divers scrutins, la parole est donnée à M. Baillet, qui continue la lecture de son intéressant travail sur l'Association : M. Baillet a surtout étudié

Digitized by Google

dans le détail l'organisation de diverses Sociétés qui se proposent d'améliorer le sort de la classe pauvre et de rapprocher les patrons des ouvriers ; ce qui lui a paru particulièrement curieux dans ce genre est une association d'ouvriers graveurs établie à Paris; cette association, très florissante d'ailleurs, présente cette singularité qu'elle a été établie presque sans capitaux, qu'elle n'est pas régie par des statuts, et que le gérant de la Société est investi d'une autorité très grande et qui n'est appuyée par aucun règlement.

La séance est levée à 9 heures et demie.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1896.

Présidence de M. LEMAITRE, *Président.*

MM. Lemaître, Glinel et Souchon présentent la candidature de M. Étienne Charavay comme membre correspondant.

En acceptant le titre de Président d'honneur que la Société lui a offert comme un témoignage de respect, de gratitude et de regrets, M. Combier exprime les vœux et les espérances qu'il forme pour l'avenir de la Compagnie à laquelle il restera attaché officiellement et de cœur ainsi qu'elle a elle-même marqué vouloir l'être à lui.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président indique et communique à l'assemblée les livres et brochures qui lui sont parvenus. M. le chanoine Ply présente un opuscule sur le grand orgue de Saint-Martin de Laon. Cet hommage est accueilli avec reconnaissance.

Digitized by Google

L'intérêt pris par les membres de la Société à la lecture commencée par M. Baillet, d'un travail dont il est l'auteur sur les Associations ouvrières, loin de s'affaiblir, va croissant et l'on décide que, pour ne pas rompre la suite des idées, toute la séance sera consacrée à cette étude, la suite de l'ordre du jour devant être reprise à une séance ultérieure.

Après avoir considéré l'organisation des Coopératives qui poursuivent la suppression des intermédiaires, M. Baillet envisage les entreprises où existent des institutions patronales en faveur des ouvriers, puis aborde l'étude des Sociétés qui mettent en pratique la participation aux bénéfices. Ici le haut intérêt général de la lecture se double d'un intérêt régional. C'est en effet dans l'Aisne, à Guise, que l'auteur nous montre, par des analyses très claires en même temps que très documentées, les résultats de l'initiative prise par M. Godin en vue de rendre ses ouvriers co-propriétaires de l'usine sans pourtant recourir à une donation proprement dite en leur faveur.

La séance est levée à 9 heures trois quarts.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1896.

Présidence de M. LEMAITRE, *Président.*

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Arsène Houssaye, membre honoraire, dont l'attachement pour la Compagnie et l'affection pour le pays laonnois s'étaient maintes fois manifestés.

M. le Président exprime les regrets que cause à la Société la disparition de ce membre éminent. Par

Digitized by Google

une délicate et touchante pensée, il emprunte à Arsène Houssaye lui-même les paroles dont il honore sa mémoire. A l'unanimité on décide de communiquer à M. Henry Houssaye les paroles prononcées par M. Lemaitre.

A l'unanimité aussi est admis comme membre correspondant M. Etienne Charavay dont la candidature avait été présentée, à la séance du 24 janvier, par MM. Lemaître, Glinel et Souchon.

Les publications parvenues depuis la dernière séance sont mises sous les yeux des membres présents.

M. Baillet reprend ensuite la lecture de son important travail sur les Associations. Il signale l'effet heureux et imprévu du législateur, qu'a produit la loi de 1884 en permettant la constitution des syndicats agricoles. Il analyse ensuite l'organisation des grands magasins du Bon-Marché, celle de la maison Mame, celle de la maison Laroche-Joubert à Angoulême et celle de l'Imprimerie nationale. Dans une conclusion d'une haute inspiration et d'une grande largeur de vues, qui fait une profonde impression, l'auteur constate que l'action morale ne sera efficace que préparée et soutenue par l'amélioration matérielle de la condition des ouvriers.

M. Glinel parle ensuite des Annuaires du département de l'Aisne qui, jusqu'en 1820, furent imprimés à Saint-Quentin. Qu'une telle lecture soit féconde en constatations utiles c'est ce qui n'étonnera personne. Mais il semblerait, si elle est instructive, qu'elle doive être quelque peu aride. Après avoir entendu M. Glinel on sait qu'elle peut être un régal, l'exactitude

Digitized by Google

documentaire s'y relevant de fines et piquantes réflexions.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 5 JUIN 1896.

Présidence de M. LEMAITRE, *Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Baillet offre à la Société son livre sur « l'Association », étude consacrée à la considération des principales formes de l'association et de l'influence qu'elles peuvent exercer sur le rapprochement de l'ouvrier et du patron. La Compagnie reçoit avec reconnaissance cet hommage d'une œuvre dont elle a entendu la lecture avec un intérêt qul ne s'est pas un instant démenti.

M. le Président fait connaître ensuite les termes d'une lettre par laquelle M. Henry Houssaye remercie la Société des paroles prononcées par son Président, à sa dernière séance, pour rendre hommage à la mémoire d'Arsène Houssaye.

Lecture est donnée d'un avis du ministre de l'Instruction publique portant qu'un Congrès des Sociétés des Beaux-arts aura lieu en même temps que le Congrès des Sociétés savantes, le 20 avril 1897.

Les diverses publications reçues depuis la dernière séance sont déposées sur le bureau et présentées aux membres de la Société.

M. Lemaître, Président, donne lecture d'un travail où il fait revivre autour d'Arsène Houssaye un grand nombre de personnalités appartenant aux arts et aux

Digitized by Google

lettres. C'est toute une partie de l'histoire littéraire du siècle qui se trouve ainsi évoquée : c'est une foule d'anecdotes curieuses et inédites qui se pressent : c'est une fusée de traits d'esprit qui jaillissent.

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1896.

Présidence de M. LEMAITRE, *Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les publications reçues depuis cette séance sont déposées sur le bureau et communiquées aux membres présents.

M. Lemaître donne, sur la visite de la Société archéologique de Rambouillet chez Mme la duchesse d'Uzès, quelques indications d'où il ressort que la duchesse possède une collection de pastels de de la Tour en bon état.

On procède ensuite à l'élection du bureau. A l'unanimité des 14 votants (y compris les votes par correspondance), l'ancien bureau est réélu. Il est ainsi composé :

Président : M. LEMAITRE ;
Vice-Président : M. GLINEL ;
Secrétaire général : M. SOUCHON ;
Trésorier : M. BAUDEMANT ;
Secrétaire des séances : M. G. LEFÈVRE.

A l'unanimité également sont réélus membres de la Commission de lecture, MM. l'abbé BATON, BAILLET, GLINEL et LOBGEOIS.

Le programme des séances du Congrès des Socié-

Digitized by Google

tés savantes qui aura lieu en avril 1897 est communiqué et les membres désireux d'y prendre part sont invités à s'inscrire.

Une communication d'une importance exceptionnelle est ensuite faite par M. Combier. C'est un document inconnu et inédit, « le cahier général des remontrances du Tiers-Etat du Bailliage de Vermandois, en 1614 » dont le contenu est sommairement analysé devant l'assemblée par son Président d'honneur.

Parmi les principaux vœux exprimés dans ce cahier général, it faut noter : le maintien de la religion catholique, l'établissement de la portion congrue en faveur des curés de village, la suppression ou totale ou partielle de la juridiction temporelle des officialités, un entretien convenable des professeurs de la jeunesse, la création d'hospices locaux, etc.

Des peines extrêmement sévères sont demandées par le Tiers-Etat contre l'adultère.

Il réclame — dans un autre d'idées — la démolition de la citadelle de Laon qu'il dit avoir été bâtie sans nécessité, le lieu étant, par lui-même, une citadelle naturelle.

Il voudrait l'abolition des confréries de métiers, la convocation d'Etats provinciaux, la répression des concussions, la réformation des abus engendrés par le luxe, l'interdiction des cabarets.

L'impression de ce cahier dont M. Combier a eu en mains le texte, mais dont il ne détient qu'une copie, présenterait un trop haut intérêt pour que la Compagnie ne la désire pas.

M. Baillet étudie ensuite un remarquable exemple d'association communale ayant persisté pendant une

Digitized by Google

très longue durée : la communauté des Jault. Le droit coutumier admettait l'existence de groupements de cette sorte. Mais les circonstances qui avaient motivé la création et assuré la conservation de semblables sociétés ayant disparu, le besoin d'échapper à une législation quasi-spoliatrice ayant cessé de se faire sentir dès que cette législation fut abolie, il s'est produit une dissolution progressive de la communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1897.

Présidence de M. GLINEL, *Vice-Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Combier, Ermant et Lefebvre qui ne pourront assister à la séance de ce jour. Il annonce également que M. Canon, qui vient de quitter Laon, a donné sa démission de membre titulaire de la Société ; en partant, il s'est dessaisi en faveur de notre bibliothèque de plusieurs volumes du bulletin de la Société historique de Compiègne. Les membres présents, sensibles à cette attention délicate, manifestent un vif regret de la décision de M. Canon qui n'est peut-être pas définitive ; en tout cas, ce regret serait atténué si notre collègue consentait, quoique éloigné de Laon, à rester membre correspondant de la Société. M. Berthault veut bien se charger de transmettre à M. Canon

Digitized by Google

l'expression de ce vœu qui, tous l'espèrent, sera favorablement accueilli.

M. le Président informe officiellement ses collègues de la mort récente de M. Ernest Lemaître, président titulaire de notre Société, survenue le 5 novembre courant, et traduit dans les termes suivants les regrets que ce deuil prématuré inspire à tous ses membres :

« Messieurs et chers Collègues,

« L'ironie cruelle du sort m'oblige à prononcer « aujourd'hui l'éloge funèbre d'un ami que les lois « de la nature appelaient à me survivre. Notre cher « président, Ernest Lemaître, devait dans l'ordre « ordinaire et régulier des choses nous convoquer « lui-même à cette séance de rentrée, et, déjà tombé « avant l'heure dans la bataille de la vie, il n'existe « plus au milieu de nous que par le souvenir. Vous « m'en voudriez, Messieurs, si je ne donnais pas au « collègue que nous avons perdu une marque toute « particulière de chaleureuse sympathie et de pro- « fonds regrets. Au surplus, dans les diverses admi- « nistrations et sociétés locales où il a tenu une si « large place, des voix autorisées se sont élevées « pour redire ses mérites ; il nous tardait donc de « venir à notre tour honorer une mémoire chère à « tant de titres à chacun de nous. C'est pour moi un « devoir d'autant plus étroit qu'Ernest Lemaître avait « manifesté à diverses reprises le désir formel qu'au- « cun discours ne fût prononcé sur sa tombe et que « cette prescription a été pieusement respectée et par « ses collègues et par ses amis.

« Ernest Lemaître, né le 15 juin 1846, était un

Digitized by Google

« enfant de notre cité. Son grand oncle maternel,
« M. Joseph-Victor Ancelot, avait figuré au second
« rang des magistrats municipaux dans les quelques
« années qui précédèrent et suivirent l'établissement
« du gouvernement de juillet 1830. Son père, M. Phi-
« lippe-Auguste Lemaître, exerça longtemps et avec
« distinction la profession d'avoué près le tribunal
« civil de Laon.

« Quant à l'ami que nous pleurons aujourd'hui,
« il semblait, il y a quinze jours encore, que des
« fées bienfaisantes eussent seules entouré son bureau
« et lui eussent prodigué plus tard ces aptitudes et
« ces dons précieux qui font la sécurité, le charme et
« la consolation de la vie. Ses études classiques
« entièrement accomplies au collège de Laon, il avait
« conquis à Paris le diplôme de licencié en droit et
« destiné au barreau il apportait à la barre du tribu-
« nal de sa ville natale la séduction et la force de sa
« parole : pianiste distingué, exécutant ou accompa-
« gnateur apprécié et loué par les plus grands artistes,
« il devint l'âme de nos concerts ; lettré fin et subtil,
« il écrivit sur Sainte-Beuve d'abord, puis sur un de
« nos plus illustres compatriotes, Arsène Houssaye,
« des études remarquables par la sûreté et l'étendue
« des informations et par la grâce pénétrante du
« style ; bibliophile délicat, il aima le livre pour
« lui-même et aussi pour sa parure extérieure, et sa
« collection d'imprimés et de manuscrits ferait envie
« à nombre d'amateurs en renom ; ami éclairé des
« arts, guidé de bonne heure dans cette spécialité
« par les connaissances techniques et l'exemple pa-
« ternels, il fit de sa demeure hospitalière un vérita-
« ble musée ; dévoué à la chose publique, il fut dès

Digitized by Google

« son entrée au Conseil municipal élu par ses collè-
« gues deuxième adjoint au maire ; en un mot il
« était organisé pour avoir de tout plus que des
« clartés et pour se montrer à la hauteur de toutes
« les situations, quelles qu'elles fussent. Il n'est pas
« jusqu'à son adresse manuelle qui ne se manifestât
« sous les formes les plus diverses à l'égal de ses
« qualités d'ordre intellectuel.

« Ces dons heureux et ces mérites multiples que
« relevaient encore une gaîté communicative, un
« esprit à la fois gaulois et distingué, une courtoisie
« parfaite, le juste sentiment des devoirs confrater-
« nels puisé dans sa profession même, firent d'Ernest
« Lemaitre une précieuse recrue pour notre Compa-
« gnie. Il y prit séance vers 1878 et ne tarda pas à
« occuper au milieu de nous une place prépondé-
« rante par l'intérêt de ses communications, en
« même temps qu'il s'attirait toute les sympathies
« par le charme de son commerce. Tour à tour secré-
« taire des séances, vice-président, président enfin
« pendant ces deux dernières années, il a contribué
« de son autorité et de sa plume à élever le niveau de
« la Société académique.

« Hélas ! nous n'entendrons plus cette voix quasi-
« musicale de notre président qui rappelait l'organe
« séduisant de l'un des maîtres du barreau laonnois,
« trop tôt enlevé, lui aussi, à l'affection des siens, à
« l'admiration de tous.

« En même temps que nous enregistrons la perte
« cruelle que la Société académique vient d'éprouver,
« reportons-nous par la pensée vers ceux que ce
« deuil récent laisse inconsolables.

« Je suis assuré, Messieurs, de répondre à vos

Digitized by Google

« sentiments intimes en vous demandant la permis-
« sion d'adresser, en votre nom et au mien, à la
« digne compagne de la vie d'Ernest Lemaître et à sa
« famille par alliance dont le chef vénéré est l'un de
« nos plus dévoués collègues, l'hommage de nos
« condoléances et de nos respectueuses sympathies. »

Cette éloquente allocution reçoit l'unanime approbation de l'assistance, car elle traduit bien fidèlement les sentiments de tous à l'égard de notre regretté président.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. M. Baillet demande la parole et expose que pour des raisons de convenances que tout le monde appréciera il serait bon de reporter cette formalité à une date ultérieure. L'assemblée se range à cet avis et il est décidé que le renouvellement du bureau sera remis à la prochaine séance qui est fixée au second vendredi de décembre.

M. le Président et M. Dollé présentent comme membre titulaire M. Lafon de Fongaufier, juge au tribunal civil de Laon.

M. Dollé et M. Labouret présentent comme membre titulaire M. le capitaine Quénaidit, du 45e d'Infanterie.

M. Glinel fait hommage à la Société de son livre sur le poète Arvers et d'une étude bibliographique, dont il est l'auteur, sur la première édition des Contes rémois de M. de Chevigné : ces dons sont accueillis avec reconnaissance.

La séance est levée à dix heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1897.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. GLINEL, Vice-Président.

M. le Président présente les excuses de MM. Baillet, Courtois, Ermant. — Il donne lecture de la lettre suivante que M. Lefebvre lui a fait parvenir, en réponse à la communication des regrets que la Compagnie avait exprimés dans sa séance précédente, à l'occasion de la mort de son Président, M. Ernest Lemaître.

Laon, le 28 novembre 1897.

Monsieur le Président,

Au nom de Madame Ernest Lemaître, de sa fille et de notre famille, j'ai l'honneur de vous adresser nos plus sincères remerciments pour les témoignages de sympathie et de regrets que la Société académique de Laon a donnés récemment à la mémoire de son Président en exercice, en déposant une couronne sur son cercueil, et en s'associant, dans une récente séance, aux paroles émues que vous avez bien voulu prononcer à l'occasion de notre deuil.

Veuillez, Monsieur le Président, transmettre à Messieurs vos collègues l'expression de notre gratitude, et agréer personnellement l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Signé : LEFEBVRE.

(A Monsieur le Président de la Société académique de Laon.)

Digitized by Google

Il est décidé que cette lettre sera transcrite au procès-verbal de la séance, et l'original versé aux archives de la Société.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau, pour l'année 1898. Conformément aux précédents, les votes par correspondance sont admis et M. Glinel fait connaître qu'il en a reçu deux qui entreront en compte dans le dépouillement des prochains scrutins.

Il est procédé d'abord au scrutin pour l'élection du Président.

M. GLINEL obtient onze voix sur douze votants.

M. Glinel dit qu'en présence de cette manifestation de confiance et de sympathie, il ne se dérobera pas à l'honneur que lui font ses collègues, honneur dont il est très touché. Depuis 20 ans qu'il fait partie de la Société, il lui a toujours été dévoué de cœur et d'âme. Il n'avait jamais ambitionné la haute situation à laquelle on a bien voulu l'appeler, et il a fallu le concours de circonstances qui est présent à toutes les mémoires pour la lui faire accepter. Il s'efforcera de se montrer digne de la confiance que ses collègues lui ont témoignée et dont il les remercie bien cordialement. Il leur demandera de se montrer assidus à des réunions qui seront plus fréquentes ; et si l'on ne peut pas faire de grandes choses, du moins ne dépendra-t'il pas de lui que l'on ne fasse de bonnes choses.

M. Lobgeois répond en quelques mots à l'allocution du nouveau Président : Cette confiance et cette sympathie dont il vient de recevoir les marques étaient bien dues, dit-il, à celui qui a continué chez nous des traditions de mérite et de courtoisie.

Digitized by Google

Le scrutin est ouvert pour l'élection du Vice-Président. Il donne les résultats suivants :

MM. LOBGEOIS . . 7 voix.
BAILLET . . 4 —
CORTILLIOT . 1 —

M. LOBGEOIS est déclaré élu. En adressant à ses collègues d'aimables remerciments, il promet de seconder, de son mieux, l'action du Président et qu'il marchera d'un zèle égal et de cordiale entente avec l'ami.

M. Glinel répond qu'il se félicite d'avoir dans le bureau et pour la direction des travaux de la Société, un auxiliaire aussi compétent et aussi dévoué que M. Lobgeois; il le remercie du concours qu'il veut bien lui promettre et sur lequel il compte.

Ces élections faites au scrutin secret, conformément au réglement, le Bureau est complété comme suit par acclamation, savoir :

Secrétaire général-archiviste. M. SOUCHON.
Secrétaire des séances . . M. CORTILLIOT.
Trésorier . . . . . M. LION.

Ces Messieurs acceptent les fonctions qui leur sont ainsi attribuées, et remercient les collègues qui leur donnent ce témoignage de leur confiance.

Le Bureau étant ainsi constitué, le procès-verbal de la séance précédente est alors lu et adopté.

M. Glinel, Président, remet à M. Lion, trésorier, le livre de caisse et le reliquat en numéraire de 1116 francs 80 cent. qui forme présentement l'avoir disponible de la Société.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission comme membres titulaires de MM. Lafon de Fongaufier et capitaine Quénaidit dont la présentation

Digitized by Google

a été antérieurement faite, pour le premier par MM. Dollé et Glinel, pour le second, par MM. Dollé et Labouret.

MM. Lafon de Fongaufier et le capitaine Quénaidit obtiennent l'unanimité des suffrages. M. le Président les avisera de leur élection.

M. le Président donne alors communication à ses collègues des documents reçus depuis la dernière séance.

M. le Président a reçu et communique à ses collègues une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que le Congrès des Sociétés savantes aura lieu du 12 au 15 avril 1898, et que la séance générale, sous la présidence du ministre, est fixée au 16. Les membres de la Société qui voudraient assister à ces séances devront en avoir fait la demande au Président avant le 30 janvier courant. C'est à cette date aussi que les Sociétés auront dû faire connaître au Ministre les communications qu'elles voudraient faire porter à l'ordre du jour et envoyer les manuscrits qui s'y rapportent.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que la Commission de lecture doit être complétée, puisqu'il en devient maintenant Président de droit.

A la suite d'un vote qui lui donne 8 voix sur 11 votants, M. Cortilliot est désigné pour faire partie de cette commission qui se trouve ainsi reconstituée :

M. GLINEL, Président ; Membres : MM. LOBGEOIS, BATON, BAILLET, SOUCHON et CORTILLIOT.

La séance est levée à dix heures du soir.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 JANVIER 1898.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. En l'absence de M. Cortilliot, M. Souchon est choisi pour remplir les fonctions de secrétaire des séances.

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue à MM. Lafon de Fongaufier et le capitaine Quénaidit, qui ont été élus membres titulaires au cours de la dernière séance. MM. Lafon et Quénaidit adressent à leurs collègues l'assurance de leurs sentiments de gratitude et expriment l'espoir qu'ils pourront à divers titres prendre part aux travaux de la Société.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les volumes et brochures reçus depuis la dernière séance ; il signale en particulier dans les Annales de la Société d'émulation des Vosges un article de M. le docteur Liégeois sur Pierre Fourier, né à Mirecourt au XVI[e] siècle, supérieur général de la congrégation de Notre Sauveur, qui a été canonisé le 27 mai 1897. Ce saint personnage est le fondateur d'un ordre religieux de femmes, les chanoinesses régulières de la Congrégation de Notre-Dame : ces religieuses ont fondé en 1624 une maison à Laon qui existe encore aujourd'hui : les archives départementales sont assez riches en documents (1) sur cet ordre monastique.

M. l'abbé Bouxin offre à la Société une étude de M. le chanoine Ulysse Chevalier sur les « Ordinaires

(1) Série H, 1692 à 1725.

Digitized by Google

de la cathédrale de Laon », ouvrage auquel tout le monde sait qu'il a très activement collaboré : ce don est accueilli avec reconnaissance.

M. Souchon donne lecture d'un article consacré à Poiret, naturaliste et géologue, né à Saint-Quentin, dont la vie fut peu heureuse et singulièrement mouvementée.

M. Baillet continue la série de ses travaux d'économie sociale par un travail sur la communauté des pêcheurs de Fort-Mardyck dans le département du Nord. L'origine de cette communauté remonte au XVIII^e^ siècle : après la paix des Pyrénées, Louis XIV établit à cet endroit une sorte de colonie de marins à qui il accorda des terres et des privilèges assez importants. Cette colonie se maintint malgré de nombreuses vicissitudes et vit ses droits solennellement reconnus à la fin du XVIII^e^ siècle (1785) ; elle est encore florissante aujourd'hui. Les pêcheurs de Fort-Mardick sont tous des Islandais qui se livrent chaque année au pénible travail de la pêche à la morue. Tout marin chef de famille possède un petit lot de terre dont la communauté lui donne l'usufruit, il ne peut le transmettre qu'à ses enfants, et il lui est interdit de le morceler. C'est en cela que consiste l'originalité du système : aucun étranger ne vient de la sorte troubler la petite association qui se suffit à elle-même, et donne l'exemple des plus hautes vertus sociales, malgré le dur labeur auquel ses membres sont astreints. M. Baillet a été sur place étudier l'organisation de cette curieuse agglomération, et il est heureux de faire part à ses collègues de l'impression qu'il a conservée de son enquête et qui est tout à l'honneur des habitants de Fort Mardyck. La Société

Digitized by Google

accueille avec le plus vif intérêt cette attachante communication.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1898.

La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. GLINEL, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La démission de M. Canon est définitivement acceptée, M. Berthault ayant fait connaître à M. le Président que ses démarches personnelles ayant pour but de faire revenir M. Canon sur sa détermination de retraite sont restées sans résultat.

M. Lobgeois, Vice-Président, a la parole pour donner lecture à la Compagnie de la communication suivante :

« Monsieur le Président,

« Interprête des sentiments de nos collègues, je vais avoir l'honneur de vous complimenter de votre récente nomination au grade d'officier d'aeadémie et de vous dire le double plaisir que nous en éprouvons. Si elle vous accorde, en effet, une satisfaction personnelle et légitime dont nous nous réjouissons avant toute autre considération, la Société académique dont vous êtes le Prèsident qualifié, y trouve aussi sa part ; vos palmes d'argent se reflètent sur elle, plus brillantes et non moins symboliques que les branches de palmier qu'autrefois Platon offrait à ses meilleurs disciples dans les jardins d'Académus.

« Les décorations passent, à tort où à raison, pour

Digitized by Google

ne tirer leur véritable prix que de la valeur individuelle de ceux qui les portent. Nous aimons à considérer que la première distinction honorifique que vous avez reçue ces jours-ci, vous était due depuis longtemps et qu'enfin elle est venue sans vous coûter aucun sacrifice. Lorsque la nouvelle s'en est répandue dans cette bonne ville de Laon, si calme et pourtant si pensante, personne ne s'est rencontré pour manifester son étonnement, à ce point qu'on aurait pu croire que, sans être dans le secret des dieux, chacun l'attendait. Chose rare, ce petit événement local, dans une cité peu populeuse, n'a pas plus causé de surprise qu'il n'a soulevé d'envie.

« Vous avez bien le droit, Monsieur le Président, d'être flatté de cette approbation unanime de vos concitoyens.

« Mais qui donc, vous connaissant plus à fond que vos collègues de la Société, serait plus à même d'en fournir les raisons ?

« Je passerai très rapidement sur l'homme privé, l'aménité de son caractère, la correction de sa vie : Je ne parlerai ni de la culture de son esprit, ni de la délicatesse de ses sentiments qui font la sûreté et le charme de ses relations, aussi bien en dehors qu'au sein de notre Compagnie. Si j'entreprenais ce sujet, mon amitié ne tarirait pas, et rien ne pourrait modérer son élan que la crainte de soumettre à de trop rudes épreuves la modestie bien connue de celui qui serait l'objet de ces justes éloges.

« En abordant l'homme de lettres, je vois s'ouvrir un champ plus libre ; mais là encore il faudra me borner.

« Vous avez publié deux livres qui resteront, M. le

Digitized by Google

Président, et qui à eux seuls constituent *une œuvre :* Alexandre Dumas père, et le poète Félix Arvers.

« De quelle patience de bénédictin n'avez-vous pas eu besoin, à quelles recherches innombrables ne vous êtes-vous pas livré, pour retracer la vie si remplie de notre illustre compatriote et classer ses divers genres d'écrits ? Sous ces aspects, votre premier volume est hors de pair et de nature à décourager les imitateurs. Nous espérons que les nouveaux documents que vous avez recueillis sortiront bientôt de leurs cartons et complèteront la grande figure de Dumas dont vous êtes l'historien accrédité.

« Félix Arvers est un ouvrage fini. On n'y ajoutera rien, tant est merveilleuse la reconstitution biographique de ce poëte, oublié depuis 1850, et que vous avez eu le mérite de faire revivre tout d'une pièce, du jour de sa naissance à celui de sa mort. D'une physionomie vague et aux contours indécis, une personnalité est sortie de vos mains prenant sa place au soleil des lettres. Vous avez rehaussé la beauté du fameux sonnet lui-même en le rapprochant de deux autres que vous avez découverts et qui lui font curieuse réponse. Tous les trois sont de petits chefs-d'œuvre qui arrêteront le lecteur et serviront aux psychologues à outrance d'éléments d'étude sur la manière de penser des femmes en matière d'amour.

« Ces deux ouvrages *Alexandre Dumas* et *Le poète Arvers* sont si remarquables que le Paris littéraire, volontiers aveugle aux productions d'esprit de la province, s'est vu forcé de consacrer votre beau talent. A côté d'écrivains et de bibliophiles comme Charavay, Ernest Quentin-Bauchart, Anatole France, etc., etc., vous êtes devenu le collaborateur apprécié

Digitized by Google

de la *Revue Biblio-Iconographique* publiée sous la direction de MM. Pierre Dauze et d'Eylac, dans laquelle vous avez fait paraître dernièrement une délicieuse étude sur « La véritable première édition des *Contes rémois.* »

Oserai-je parler, après cela, des communications intéressantes que vous faites, entre temps, à la Société et de vos nombreuses allocutions aux banquets de l'*Association amicale des anciens élèves du Collège et du Lycée de Laon*, où éclatent la bonté, l'érudition et l'esprit, sans le secours d'aucune fanfare.

Malgré la nécessité de me hâter, dont je me rends bien compte, je serais impardonnable si j'omettais de vous louer de votre *Inventaire des anciens Annuaires du département de l'Aisne*, difficiles à trouver aujourd'hui, et si abondants en documents précieux pour ceux qui sont attirés par l'histoire reposante de notre petite patrie.

« Appelé, depuis quelques mois seulement, par l'unanimité de nos suffrages, à succéder à notre regretté Président, M. Ernest Lemaître, vous réalisez déjà toutes nos espérances.

Vous avez donc, Monsieur le Président, mille fois plus de titres qu'il n'en faut, en vérité, pour justifier la décoration dont vous venez d'être honoré, et pour m'autoriser à vous prier d'agréer les plus cordiales félicitations de la Société tout entière.

J'aurais été heureux également d'avoir à rendre hommage à la haute marque de distinction qui a été conférée à notre honorable collègue, M. Perinne de la Campagne, dans la même promotion académique. La tâche m'eût été agréable autant que facile. Mais c'est un privilège qui n'appartient qu'à vous, Monsieur

Digitized by Google

le Président, et je me reprocherais d'y porter la plus légère atteinte. »

M. GLINEL a répondu :

« Messieurs et honorés collègues,

« Je ne saurais remercier, comme il conviendrait de le faire, notre sympathique Vice-Président des paroles si flatteuses qu'il vient de m'adresser à l'occasion de la distinction dont j'ai été récemment l'objet.

« Peut-être son ancienne et constante amitié lui a-t-elle inspiré, plus que ma valeur personnelle, des éloges auxquels je voudrais pouvoir me dérober aujourd'hui.

« Ce que je tiens avant tout à vous déclarer, Messieurs, c'est que je garderai précieusement le souvenir des témoignages véritablement affectueux qui m'ont été donnés par mes chers collègues et que M. Lobgeois, dans son allocution, que je qualifierais de brillante et de remarquable si elle ne visait pas ma modeste personnalité, a si cordialement et si exactement traduits.

Je m'efforcerai donc de justifier, dans la mesure du possible, la haute bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique, et de conserver à la Société le bon renom qu'elle a acquis sous nos distingués et éminents prédécesseurs. Avec les éléments de connaissances littéraires et scientifiques dont nous disposons, avec les précieux concours qui nous ont été récemment apportés, nous envisageons l'avenir avec sécurité. L'union fait la force, et la confiance que nous avons les uns dans les autres promet à la Société académique des travaux multiples et, par suite, de féconds résultats.

Digitized by Google

« Après avoir essayé de payer le tribut de reconnaissance que je dois à notre savant vice-Président et à chacun de nos collègues, je me félicite d'avoir à vous signaler la distinction nouvelle dont M. Emilien Périnne de la Campagne vient d'être honoré. Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique du 22 janvier dernier, notre très distingué concitoyen, vice-Président du Conseil de préfecture de l'Aisne et Président de la Société de Geographie de ce département, (l'arrondissement de Saint-Quentin excepté) a été promu au grade d'officier de l'Instruction publique. Je n'ai pas à vous rappeler les mérites et les titres personnels de M. Perinne ; j'ai eu la bonne fortune de les énumérer dans une autre enceinte, alors qu'il présidait le banquet de l'Association des anciens élèves du Collège et du Lycée de Laon. La renommée de la Société de Géographie de l'Aisne dépasse les limites de notre département, grâce à l'initiative, à l'activité, aux relations et à la sollicitude de son laborieux Président ; aussi sommes-nous heureux, en lui tendant la main, de la tendre à une Société qui est une sœur cadette de la nôtre ; et s'il m'est permis d'exprimer un vœu, c'est celui de voir la Société académique marcher dans la voie glorieuse où la Société de Géographie s'est engagée, et continuer d'échanger avec elle les plus courtoises et les plus sympathiques relations.

Je remercie une fois encore notre honorable vice-Président des sentiments de confraternelle sympathie qu'il a si éloquemment exprimés à mon égard, et je lui sais gré aussi de m'avoir laissé proclamer, malheureusement moins bien qu'il l'aurait fait lui-même, l'unanime satisfaction que nous inspire la haute

Digitized by Google

récompense décernée, après deux autres, à l'un de nos plus aimables et distingués collègues. »

L'assemblée s'associe aux sentiments qui viennent d'être si bien exprimés par MM. Lobgeois et Glinel et décide que les deux allocutions ci-dessus figureront *in-extenso* au procès-verbal de la séance.

M. le Président fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues les documents divers reçus depuis la dernière séance.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de M. Baudet, dont la candidature a été présentée par MM. Glinel et Perinne. M. Perinne, absent, a envoyé son vote par correspondance.

M. Baudet obtient l'unanimité des suffrages exprimés et M. le Président le déclare admis au nombre des membres titulaires de la Société académique.

M. Souchon a la parole pour donner communication d'une lettre de M. le baron de Trétaigne relative à la publication, dans le Bulletin de la Société, des annotations portées par trois curés de Festieux aux registres de l'Etat civil, pendant le cours du siècle dernier. M. Souchon donne lecture de quelques-unes de ces annotations qui pourraient, en effet, présenter quelqu'intérêt.

Il est décidé que, conformément aux statuts, la Commission de lecture, réunie par son président, sera appelée à donner son avis sur l'opportunité de la publication complète, ou par extraits choisis, de ces annotations.

Par la même lettre, M. de Trétaigne demande si la Société prendrait l'initiative d'une souscription pour faire imprimer les travaux de M. de Flavigny

Digitized by Google

(Armorial de Soissons et généalogie) qui sont à la bibliothèque de Laon.

Il est décidé qu'il y a lieu d'abord de se rendre un compte exact de la nature et de l'importance de ces manuscrits de M. de Flavigny ; et M. Baillet, en sa qualité de membre de la Commission de la bibliothèque de la ville de Laon, offre obligeamment de faire donner toutes facilités en vue de cette étude.

La Commission de lecture sera ensuite saisie de la question.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU VENDREDI 4 MARS 1898.

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. GLINEL, Président.

Il souhaite la bienvenue à M. Baudet qui a été élu, dans la précédente séance, membre titulaire.

M. Baudet remercie ses nouveaux collègues et dit quels sentiments de cordialité et de dévoûment il apporte à la Société et à ses membres.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les ouvrages reçus depuis la dernière réunion

La parole est ensuite donnée à M. le capitaine Quénaidit qui commence la lecture de la première partie d'une étude « sur le symbolisme chrétien, à propos d'une croix-médaille de Notre-Dame de Liesse. »

Cette lecture est suivie de celle de M. F. Baillet sur « les Nouvelles écoles poétiques. »

La séance est levée à dix heures du soir.

Digitized by Google

SÉANCE DU 25 MARS 1898.

Présidence de M. Ch. Glinel, *Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu les excuses de M. le capitaine Quénaidit, retenu par son service aux manœuvres militaires de Craonne, et empêché d'assister à la séance et de continuer la lecture de son Étude de Symbolisme chrétien.

M. le Président appelle tout particulièrement l'attention de ses collègues sur une fort intéressante notice consacrée, dans le Bulletin de l'Académie nationale de Reims, à l'église et à l'abbaye de Saint-Nicaise. L'auteur est M. Givelet. On y voit que l'église commencée par le portail au XIII^e^ siècle, terminée par l'abside au XIV^e^, formait avec Notre-Dame de Reims un incomparable ensemble de richesses architecturales de la plus belle période ogivale. Cette église et l'abbaye furent vendues le 24 décembre 1798 45.000 fr. et finalement démolies.

A signaler dans les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry :

A. Une nouvelle biographie de François de Maucroix, « le meilleur ami de La Fontaine », par M. Salesse ;

B. Petit voyage autour d'un autographe, Lettre d'Arsène Houssaye à M. de Niewerkerke au sujet de la tragédienne Rachel, par M. Frédéric Henriet qui a consacré également une étude à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry ;

C. Recherches sur la fortune immobilière de Jean

Digitized by Google

Racine, par M. Maurice Henriet, Procureur de la République à Doullens ;

D. La nomination de la Prieure de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, par le Dr Corlieu ;

E. Une étude de M. Moulin sur le prieuré de Charmes, commune de Grisolles.

Enfin, dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, on notera une communication de M. Pilloy sur une boucle de femme, avec inscription, trouvée à Anguilcourt-le-Sart, à mi-chemin de Nouvion-le-Comte, dans un ancien cimetière découvert en 1865 en tirant de la terre à briques. Cette boucle appartient à M. Carpentier, pharmacien à La Fère et paraît remonter au 7e siècle. — M. Pilloy signale aussi la découverte près la ferme de M. Sébline à Montescourt-Lizerolles, d'une plaque-boucle gravée du 7e siècle ou du commencement du 8e.

Ajoutons que M. Delvincourt, de Crécy-sur-Serre, a entrepris des fouilles dans un ancien cimetière situé aux bords de la Serre, à l'ouest de Nouvion-le-Comte. Dans l'une des sépultures, M. Delvincourt a recueilli, aux côtés d'un homme de forte taille, une épée que M. Pilloy attribue à l'époque carolingienne, une lame de la même époque, enfin le fermoir en fer d'une bourse qui avait renfermé un briquet en fer avec sa pierre à feu.

A la suite de ces commnnications, l'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de M. Ravaud, présenté par MM. Lion et Cortilliot. M. Ravaud, pharmacien à Laon, est élu à l'unanimité membre titulaire de la Société académique de Laon.

MM. Baton et Ply présentent la candidature de M. l'abbé Démaret, aumônier de l'Hôtel-Dieu. Il

Digitized by Google

sera statué sur cette candidature dans la prochaine séance.

La parole est donnée à M. le chanoine Ply, curé de Saint-Martin de Laon, qui lit le premier acte de son drame en vers sur la Légende de Notre Dame de Liesse.

La séance est levée à dix heures du soir.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1898.

Présidence de M. Ch. Glinel, *Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Baillet et Perinne.

Il souhaite la bienvenue à M. Ravaud qui a été nommé membre titulaire dans la séance du 4 mars. M. Ravaud remercie ses nouveaux collègues des suffrages unanimes qui l'ont fait entrer dans leur Compagnie.

M. le Président donne communication des ouvrages et documents divers qu'il a reçus, et parmi lesquels deux numéros de l'*Argus soissonnais* des 10 et 13 avril 1898 contenant, sous la rubrique « Variétés », une savante étude de M. Félix Brun, rédacteur principal aux Archives historiques du ministère de la Guerre, sur « Jeanne d'Arc dans le Soissonnais ». Il s'agit de savoir si, allant de Reims à Soissons en 1429, Jeanne s'est rendue directement de Vailly à Soissons, ou si elle est remontée un peu vers le Nord pour redescendre sur Soissons par Anizy ou Chavi-

Digitized by Google

gnon. D'après M. Brun, Jeanne s'est rendue de Reims à Soissons avec son roi Charles VII, du 21 au 23 juillet, en passant par Corbeny et Vailly.

M. le Président fait connaître qu'il a directement adressé des remercîments, au nom de la Société, à l'occasion de l'envoi ci-dessus désigné.

M. le Président communique de même une lettre qu'il a reçue de M. Chautard, doyen honoraire de Faculté, domicilié à Croissanville (Calvados), demandant des renseignements sur l'épiscopat, à Laon, du cardinal Louis de Bourbon-Vendôme.

Le comité du centenaire de Vasco de Gama s'adresse à la Société et lui demande de souscrire aux frais de la manifestation française qui aura lieu à l'occasion et en l'honneur de la découverte de la route des Indes en 1498. Tout en s'associant à ce souvenir glorieux, la Société regrette que son modeste budget ne lui permette pas le concours pécuniaire qui lui est demandé.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de M. l'abbé Démaret, aumônier de l'Hôtel-Dieu, qui a été présenté à la précédente séance par MM. Baton et Ply. — Sur 12 votants, M. Démaret obtient 12 voix et M. le Président le proclame élu à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. le capitaine Quénaidit qui lit la deuxième partie de son « Etude « sur le Symbolisme chrétien, à propos d'une Croix-« médaille de Notre-Dame de Liesse ».

M. le chanoine Ply lit ensuite le deuxième acte de son drame en vers sur la Légende de Notre-Dame de Liesse.

M. Lion fait passer sous les yeux de ses collègues

Digitized by Google

les reproductions (texte et album) des jetons des compagnies de notaires de France. On y trouve ceux des notaires de Laon, St-Quentin, Soissons, Vervins et Château Thierry.

M. le Président annonce que le compte de M. Baudemant, ancien trésorier de la Société, a été définitivement réglé, et qu'il a reçu pour solde, la somme de deux mille cent quatre-vingt-trois francs. La situation de caisse de la Société se trouve donc maintenant tout-à-fait régulière. M. le Trésorier a pu effectuer à la banque Lefèvre, Noizet et Cie un dépôt de trois mille francs, portant intérêt à 2 °/o.

M. Dollé appelle l'attention de ses collègues sur la situation des membres correspondants de la Société. Il importerait que cette situation fût statutairement établie. Il est d'avis d'ailleurs que la révision générale des statuts s'impose. La question est renvoyée à l'examen de la Commission de lecture.

M. Dollé rappelle ensuite que la Société délivrait autrefois à chaque membre assistant aux séances un jeton de bronze — et que les jetons de bronze pouvaient être ensuite échangés contre des jetons d'argent. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de revenir à cet ancien usage.

Comme il s'agit là d'une question de règlement, la Commission de lecture s'en occupera en même temps que de la révision des Statuts.

La séance est levée à dix heures un quart.

Digitized by Google

SEANCE DU 13 MAI 1898.

La séance est ouverte sous la présidence de M. GLINEL, Président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Lobgeois s'excuse par lettre de ne pouvoir, par suite d'un voyage à Paris, assister à la séance. M. le Président a reçu et fait agréer les excuses de M. Perinne, empêché pour la même cause.

M. Ravaud présente de son côté les excuses de M. Lion.

M. le Président procède à l'installation comme membre titulaire de M. l'abbé Démaret qui a été élu à la séance précédente. Il se félicite de l'entrée dans la Compagnie de ce nouveau collègue et lui adresse le compliment de la plus sympathique bienvenue.

M. Démaret remercie les membres de la Société de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à siéger parmi eux. Il y avait, dit-il, peu de titres, mais il leur apporte toute sa bonne volonté.

M. le Président dit qu'il a reçu une nouvelle lettre de M. Chautard, doyen honoraire de Faculté, le remerciant des indications qu'il a pu lui fournir sur Louis de Bourbon-Vendôme, cardinal-évêque de Laon.

M. Dollé annonce la mort de M Baudemant, pharmacien à Château-Porcien, membre correspondant de la Société. La Société s'associe aux regrets de la famille et M. le Président se charge d'en être l'interprète auprès de la veuve et du frère de M. Baudemant.

Parmi les documents communiqués aux membres

Digitized by Google

présents, citons : *Les francs archers de Compiègne* (1448-1524), par le Bon de Bonnant d'Houet, ancien élève à l'Ecole des Chartes. (Compiègne, Impie. H. Lefèvre, 1897. Publication de la Société historique de la même ville). Ces pages, fruit de savantes et consciencieuses recherches, ont été rédigées sur des documents inédits tirés des Archives de la ville de Compiègne. L'auteur s'occupe incidemment des arbalétriers de Laon à qui Charles V adressa des lettres de privilège en 1367, un an avant de les adresser à ceux de Compiègne. Sous Louis XI, les francs archers du Nord comprenaient ceux de Senlis, Beauvais, Noyon, Reims, Compiègne, Soissons et Laon. A la montre qui eut lieu le 15 février 1488, l'élection de Laon devait fournir 93 hommes.

L'ordre du jour appelle ensuite les lectures de M. Baillet sur « les Nouvelles écoles poétiques » et de M. Quénaidit sur « une Étude de Symbolisme chrétien à propos d'une Croix-médaille de Notre-Dame « de Liesse ».

Ces lectures sont écoutées par les membres présents avec le plus vif intérêt.

La séance est levée à dix heures du soir.

SÉANCE DU 17 JUIN 1898.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

M. le Président présente et fait agréer les excuses de MM. Perinne, Baudet et Lion.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 1898 est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le Président informe ses collègues qu'il a reçu pour la Société académique, depuis sa dernière réunion, divers ouvrages et revues parmi lesquels :

Le Bulletin du Comité des Travaux historiques. Année 1897. — Il y est parlé 1re livraison, page 47, d'une communication faite, le 21 avril 1897, par M. Piette, d'une statue en ivoire découverte à Brassempouy (arrondissement de St-Sever, Landes). Cette statuette a été dessinée par M. Pilloy. Elle paraît remonter à l'époque préhistorique, car elle gisait au milieu d'ossements de mammouth. — A la page 53, communication de M. Pilloy, de la Société académique de Saint-Quentin, sur les verres francs à emblèmes chrétiens — communication par M. Vauvillé, de la Société archéologique de Soissons, d'un inventaire des monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Soissons.

M. Casse, agrégé de l'Université, professeur de sciences physiques et naturelles au Lycée de Laon, est présenté comme membre titulaire par MM. Glinel et Marlier. Il sera procédé au scrutin sur cette admission dans la prochaine séance.

M. Baillet a la parole pour terminer ses intéressantes communications sur les écoles poétiques modernes.

Après lui, M. le capitaine Quenaidit initie ses collègues à quelques curieuses légendes arabes — sur l'origine des races — sur la secte des Aissouas. Il leur donne connaissance d'un travail plein d'aperçus variés et inconnus sur l'idiomologie des animaux et particulièrement des oiseaux.

Après la séance qui est levée à 9 heures 1/2, le

Digitized by Google

Comité de lecture se réunit sous la présidence de M. Glinel et procède à la préparation du prochain Bulletin.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1898.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Perinne de la Campagne, Labouret et Berthault, qui ne peuvent assister à la réunion.

M. le Président communique les divers envois qui sont parvenus à la Société depuis sa dernière réunion.

L'ordre du jour appelle la présentation comme membre titulaire de M. Casse, agrégé des sciences, professeur au Lycée de Laon, officier d'Académie, présenté par M. l'abbé Marlier et M. Glinel.

M. Casse est admis comme membre titulaire.

M. Dollé informe la Société académique que M. Varin vient d'expédier au Musée de Laon deux caisses de gravures et portraits d'un intérêt et d'une valeur considérables, comprenant au moins 468 épreuves, dont beaucoup en épreuves d'artiste. Parmi les œuvres remarquables composant cet envoi, M. Dollé cite notamment l'œuvre de M. Adolphe Varin (portraits, vues, copies de Wateau, vie du comte de Hoym, gravures d'après Géricault, vues de Paris, des ruines des Tuileries, gravure de la cathédrale de Reims, etc.).

La Société remercie M. Dollé de cette communication. Elle est heureuse de voir les collections

Digitized by Google

du Musée s'enrichir. Et elle joint ses félicitations et ses remercîments à ceux que la Commission du Musée présentera à M. Varin et à M. Dollé qui a été l'instigateur de ce don magnifique.

M. le Président fait une lecture sur des lettres adressées à Théophile Gautier et à M. Domange par Ida Ferrier, épouse de Alexandre Dumas père, mais séparée de fait d'avec lui, et vivant alors en Italie.

M. le Président informe la Société que M. Combier se propose d'offrir aux Membres de la Société une reproduction de son portrait peint par notre collègue M. Labouret, laquelle serait jointe au 1er volume à paraître.

La Société prie M. le Président de remercier M. Combier de son bienveillant souvenir, et l'assurer de sa respectueuse reconnaissance pour l'un de ses dévoués Présidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1898.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

M. le Président présente et fait agréer les excuses de MM. Berthault, Lafon de Fontgaufier, Perinne de la Campagne et Souchon.

MM. Glinel et Ravaud présentent en qualité de membre correspondant M. Georges Conteneau, étudiant en médecine à Paris et petit-fils de notre excellent et distingué concitoyen M. Feydeau. A l'unani-

Digitized by Google

mité M. G. Conteneau est inscrit au nombre des membres correspondants de la Société.

M. Casse, professeur au lycée, élu à la précédente séance, est installé comme membre titulaire. M. le Président se félicite de compter parmi les membres de notre Société, le savant professeur et lui souhaite une cordiale bienvenue. M. Casse remercie M. le Président et ses nouveaux collègues de la Société. Il apportera à leurs travaux son plus dévoué concours.

M. le Président prononce ensuite les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Je croirais manquer à mon devoir si je n'exprimais au nom de tous les membres de notre Compagnie, les vifs regrets que nous a causés la mort prématurée, récemment survenue à Presles-et-Thierny, de l'honorable M. Charles Souëf. Notre Société l'avait compté jusque dans ces derniers mois comme membre titulaire. Bien qu'il ne nous ait pas été donné de rencontrer fréquemment notre ancien collègue dans nos séances, nous avions pu constater son obligeance et sa grande courtoisie, et nous devions compter sur un concours efficace de sa part, si sa santé lui eût permis un travail plus assidu. Les recherches de M. Ch. Souëf sur plusieurs familles considérables de notre contrée, comme sur des carreaux émaillés, attestent un esprit investigateur et des connaissances historiques et juridiques très sérieuses.

Nous adresserons donc, si vous le voulez bien, à Madame Charles Souëf, sa veuve, et à l'honorable M. Souëf, son père, ancien procureur général près la

Digitized by Google

Cour d'appel d'Amiens, l'expression de nos très respectueuses et très sincères condoléances.

L'Assemblée s'associe aux paroles de son Président, et le prie de se faire l'interprète des regrets que lui inspire la mort de ce jeune et distingué collègue.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Bibliothécaire de l'Académie royale de Stockholm, en date du 8 courant, sollicitant l'échange des publications de cette Société avec nos bulletins. La proposition est favorablement accueillie et M. Cortilliot, secrétaire, est chargé d'en donner avis à M. Blomberg, à Stockholm.

La fin de la séance est consacrée à une intéressante lecture de M. l'abbé Bouxin sur les Prévotés du chapitre de la Cathédrale de Laon au 12e siècle, 1217 et 1227.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1898.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

M. le Président communique à la Société les envois divers à elle faits depuis la dernière réunion.

L'Ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection des Membres du Bureau pendant l'exercice 1898-1899.

Digitized by Google

Dès le premier tour de scrutin, sont nommés, à l'unanimité des membres présents et votants :

M. Glinel,	Président.
M. Lobgeois,	Vice-Président.
M. Souchon,	Secrétaire général.
M. Cortilliot,	Secrétaire des séances.
M. Lion,	Trésorier.

Ces Messieurs acceptent le mandat qui vient de leur être conféré et remercient les membres présents de ce nouveau témoignage de leur sympathique confiance.

En même temps que leurs excuses par lettre, MM. Tilorier et Baillet avaient envoyé leur bulletin de vote.

M. Lion, Trésorier fait connaître l'état financier de la Société.

Du compte qu'il présente, se déduit le bilan suivant :

Recettes de l'année,	4.184 fr. 80
Dépenses,	4.089 fr. 15
En caisse au 11 novembre 1898,	95 fr. 65
Avoir à la Banque Lefebvre,	4.000 fr. »»
Soit comme actif social,	4.095 fr. 65

M. le Président communique ensuite à ses collègues :

1° Une lettre, en date du 5 août 1898, de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative au 37e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements qui se tiendra à Toulouse, en 1899, durant la semaine de Pâques. Le pro-

Digitized by Google

gramme de ce Congrès est remis à MM. les Membres de la Société ;

2° Une lettre en date du 15 août 1898, émanant du Comité de la classe 103 (premier sous Comité) demandant le concours de la Société pour l'Exposition relative aux conditions comparées du travail dans la Grande et la Petite Industrie ;

3° Une lettre de M. Bercet, Secrétaire de la Mairie d'Anor, en date du 24 août 1890, offrant à la Société Académique un dossier de 12 pièces ayant trait à des intérêts de famille, mais donnant en même temps des renseignements sur les seigneuries de Saint-Gobert, Laigny, etc. — Plus un autre dossier de 19 pièces concernant un peintre du nom de Dubras, qui entreprit la restauration ou la confection de tableaux religieux dans diverses Églises du Laonnois pendant le premier Empire et jusque vers l'année 1820. — Enfin diverses notes pouvant, à des titres divers, intéresser la Société.

En échange de cette offre, M. Bercet demande qu'il lui soit fait l'envoi gratuit des volumes 28, 29 et 30 du Bulletin de la Société.

Avant de statuer sur cette proposition, M. Souchon est prié par ses collègues de vouloir bien examiner la valeur des pièces dont il s'agit.

M. Labouret, Conservateur du Musée, propose à la Société Académique d'émettre un vœu pour que les travaux de la Chapelle des Templiers, interrompus depuis longtemps, soient repris bientôt jusqu'à restauration complète.

Il est, en effet, de toute urgence de ne pas laisser plus longtemps cet intéressant monument ouvert à

Digitized by Google

tous les vents et exposé à toutes les intempéries. On pourrait enfin, après son achèvement, y classer la collection lapidaire déposée provisoirement au Palais de Justice et donner ainsi au Musée communal une source nouvelle d'intérêt.

A l'unanimité des membres présents, la proposition de M. Labouret est adoptée, et il est décidé que le procès-verbal de la séance fera mention spéciale de l'importance que la Société attacherait à la prompte reprise et au complet achèvement des travaux de la Chapelle des Templiers.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1898.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

Lecture est faite des procès-verbaux des séances des 29 juillet et 11 novembre. Ces procès-verbaux sont adoptés.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, M. le Président consacre à la mémoire de M. F. Baillet, décédé membre titulaire de la Société, les paroles suivantes d'hommage et de regrets :

« MESSIEURS,

« Depuis notre dernière réunion, la Société Académique a été douloureusement atteinte dans la personne de l'un de ses membres les plus laborieux et

Digitized by Google

les plus distingués. Notre honorable collègue, M. Baillet, succombait le vingt novembre dernier à une courte mais implacable maladie, et le 23 du même mois, confondus dans une très nombreuse et très sympathique assistance, nous lui rendions tous les derniers devoirs.

« Le regretté défunt, pressentant sa fin prochaine, que la science des médecins et le touchant dévoûment des siens pouvaient seulement retarder, avait exprimé formellement à sa famille le désir qu'aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe ; mais les couronnes et les fleurs de toutes sortes qui précédaient et couvraient son cercueil, manifestaient bien, dans leur muet et poétique langage, les sentiments unanimes de nos concitoyens et des habitants de cette région. La Société Académique s'est associée à cette démonstration spontanée, et nous avons eu personnellement l'honneur de la représenter officiellement à la cérémonie des obsèques.

« Mais s'il était impossible à votre Président d'adresser publiquement l'adieu suprême au collègue que nous avons perdu, il tient aujourd'hui à remplir, dans cette réunion intime, le devoir que les traditions de cette Compagnie et les mérites de M. Baillet lui imposent, et dont il lui est doux d'ailleurs de s'acquitter sans retard.

« Jean-Baptiste-Félix Baillet naquit le 28 janvier 1827 dans l'arrondissement de Reims, à Villedommange, petite commune du canton de Ville-en-Tardenois, d'une honorable famille de propriétaires.

« Vers l'âge de 10 ans, en 1837, il entrait comme élève interne au Collège Royal de Reims et il en

Digitized by Google

sortait en 1845 avec le diplôme de bachelier ès-lettres, préparé pendant ces huit années de fortes études littéraires, aux travaux théoriques et pratiques du droit nécessaires aux deux honorables carrières qu'il devait successivement parcourir.

« Le 17 novembre 1845, il fut inscrit comme 3me clerc en l'étude de Me Perche, notaire à Reims, et il y travailla, en cette qualité, jusqu'au 1er janvier 1848. Dans l'intervalle, dès le 14 novembre 1846, il avait commencé ses études juridiques à la Faculté de Droit de Paris et, le 7 mars 1850, il y soutenait avec succès sa thèse de licence.

« Trois jours après, il rentrait à Reims dans l'étude où il avait débuté ; mais, cette fois, il y remplissait les fonctions de principal clerc et les conservait pendant plus de quatre années, c'est-à-dire jusque vers la fin de son stage.

« Ayant directement succédé à Reims, en 1862, à l'ancien patron de M. Baillet, plus d'une fois nous avons recueilli le témoignage oral des qualités maîtresses du jeune stagiaire, à savoir : la netteté des idées, la rapidité des conceptions et de l'exécution, la clarté du style, la science du droit, le tout mis au service d'une volonté ferme et d'une ardeur au travail qui ne se démentit jamais.

« Le 14 mars 1855, Baillet quittait définitivement Reims pour venir reprendre, à Laon, l'office de Me Bacquart, notaire, vacant par suite de la mort prématurée du regretté titulaire ; mais il avait laissé, à Reims, des amitiés durables qui se traduisirent plus tard, dans l'Association amicale des anciens Élèves du lycée de cette grande cité, par l'élection

Digitized by Google

fréquente de Baillet aux fonctions de membre du Comité de cette Association, fonctions qu'il exerçait encore au moment de son décès.

« Pendant plus de 43 ans, la vie de notre collègue s'est écoulée à Laon, sa ville d'adoption. Le 13 septembre 1866, après un exercice des plus honorables, il résignait ses fonctions de notaire en faveur de M. Jules Pasquier, notre ancien collègue ; il s'inscrivait pendant quelque temps au barreau de Laon, puis, de 1869 à 1891, c'est-à-dire pendant 22 ans, faisait partie du Conseil de Préfecture de l'Aisne. L'honorariat couronna sa carrière administrative que la solidité de ses connaissances juridiques et la pratique des affaires lui avait rendue facile, au grand profit d'ailleurs de l'administration de la justice contentieuse.

« M. Baillet n'avait pas attendu sa mise à la retraite pour entrer dans notre Compagnie ; il y était admis le 30 janvier 1890, par l'unanimité de nos suffrages, sous les auspices de nos éminents Présidents honoraires, MM. Combier et de Florival. Vous vous rappelez, Messieurs, quelle place importante notre érudit collègue ne tarda pas à conquérir parmi nous, et comment il la conserva jusqu'à la fin de son existence. Soit qu'il s'occupât d'études littéraires sur Alfred de Musset et sur les nouvelles Écoles poétiques ; soit qu'il cherchât, au moyen d'investigations personnelles et dispendieuses, opérées de divers côtés et même à de grandes distances, dans des établissements industriels ou des maisons de commerce de premier ordre, à résoudre les difficiles problèmes de l'association et, par suite, certaines parties de la

Digitized by Google

question sociale, M. Baillet se distinguait par la vigueur de la méthode, la simplicité de l'exposition, le choix et la justesse de l'expression, l'intérêt du récit et le libéralisme sincère et éclairé de la doctrine. Il a fourni, dans ces dernières années, une contribution importante et féconde à nos travaux : nous en avons pour preuves plusieurs attachantes lectures, d'où un livre remarquable à tous égards sur l'Association est sorti, il y a deux ans à peine (1).

« En outre, il suffit d'énumérer les fonctions diverses que M. Baillet remplissait dans sa laborieuse retraite, pour qu'on se rende compte de ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens d'adoption.

« Président honoraire du Comité d'arrondissement de la Société de Secours aux blessés militaires ; Membre du Bureau d'assistance judiciaire ; Administrateur de la Caisse d'épargne ; Membre honoraire de la Société de Secours mutuels, il était, depuis plusieurs années, le Vice-Président toujours réélu de la Commission de la Bibliothèque. M. le Maire de Laon, Président de droit de cette Commission, l'honorable M. Ermant, comme aussi ses collaborateurs, dont plusieurs avec lui sont des nôtres, peuvent dire les efforts et la compétence de M. Baillet pour la recherche et le choix des livres

---

(1) De l'Association. — *Son influence sur le rapprochement de l'Ouvrier et du Patron*, — par M. Félix Baillet, — 1 vol. in-8° de VII + 180 pages. — Paris. L. Larose, 1896.

Digitized by Google

destinés à enrichir, chaque année, les collections de l'important établissement municipal de la rue du Bourg.

« M. Baillet s'occupa toujours, d'ailleurs, de l'Instruction publique à tous les degrés, et les palmes d'officier d'académie qui lui furent jadis décernées n'auraient plus suffi assurément à récompenser aujourd'hui et ses services et son mérite.

« On peut proclamer que tous ces travaux et ce souci des intérêts de la chose publique étaient inspirés à notre collègue par le désintéressement le plus pur : Autrement, heureux par son mariage qui le rattachait à l'élite de l'agriculture régionale, entouré des soins les plus affectueux et les plus tendres, chef vénéré et aimé au milieu des siens, il semblait avoir atteint à la plus grande somme de bonheur terrestre, et n'avait nul besoin de se produire au dehors, si ce n'est dans le but d'être utile à ses semblables.

« Pardonnez-moi, Messieurs, d'avoir rappelé si imparfaitement les droits que possédait le regretté défunt à nos respects et à notre gratitude, et permettez-moi d'adresser à Madame Baillet, pour elle et son honorable famille, l'hommage de nos respectueuses et très sincères condoléances, et de leur attester la part bien vive que prend chacun de nous à leur immense et légitime douleur. »

Tous les membres présents s'associent aux paroles de M. le Président, et décident que le texte devra en être transmis, au nom de la Société, aux membres de la famille Baillet qui y trouvera un dernier témoignage des regrets qu'inspire la perte qu'elle vient de faire, en la personne de son digne chef.

Digitized by Google

M. le Président communique ensuite les divers envois qu'il a reçus depuis la dernière réunion. A noter parmi ceux-ci :

1° Travaux et mémoires de l'Université de Lille. — Les variations de Guillaume de Champeaux et la question des Universaux. Étude suivie de documents originaux, par G. Lefèvre, ancien Secrétaire de la Société Académique de Laon.

La Société décide que des remercîments seront adressés à M. Lefèvre, avec l'expression des meilleurs souvenirs de ses anciens collègues.

M. Souchon a examiné les pièces communiquées par M. Bercet. Il est d'avis que le dossier du peintre Dubras est sans intérêt, ce peintre étant un vulgaire maçon. Quant aux notes prises sur les archives du Nord, elles ne sont pas originales. Celles qui concernent les seigneuries de Laigny et d'Anor sont plus intéressantes ; mais les demandes des volumes publiés par la Société paraissent exagérées de la part de M. Bercet, on lui offrira les tômes 28 et 29 de la collection ; et on espère qu'une communication nouvelle justifiera ensuite l'envoi du tôme 30 en préparation.

M. le Président a reçu une lettre du Ministre de l'Instruction publique pour l'Exposition collective des Sociétés savantes.

M. Labouret se charge de répondre à la partie du questionnaire qui se rapporte aux questions techniques de Beaux-arts et d'Archéologie, et M. Cortilliot fera, de son côté, un exposé très succinct de l'œuvre historique de la Société.

M. Cortilliot demande ensuite la parole pour faire

Digitized by Google

remarquer que la Commission de lecture qui doit fonctionner en 1899 n'a pas été élue à la précédente séance, en même temps que l'on procédait au renouvellement du Bureau.

Il est immédiatement procédé à cette élection. Au premier tour de scrutin, MM. Baton, Cortilliot, Lobgeois et Souchon, membres sortants sont réélus. Un second tour est nécessaire pour l'élection du 5me membre. M. Marlier est alors élu, et la Commission ainsi composée, sous la présidence de droit de M. Glinel, Président de la Société.

Deux lectures sont faites ensuite, l'une par M. le capitaine Quénaidit, — Premier chapitre d'une étude sur la diablerie à Laon ; l'autre par M. Souchon, — Trois années de l'histoire de Laon, 1356-1359. M. Souchon a relevé dans ce travail divers comptes de dépenses intéressant l'armement de Laon.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1898.

Présidence de M. Ch. Glinel, *Président*.

M. le Président présente et fait agréer les excuses de MM. Berthault, Dollé, Lafon de Fongaufier et Souchon. Il reçoit en outre celles de MM. les abbés Marlier et Démaret, empêchés d'assister à la présente séance.

Le procès-verbal de la séance précédente, en date

Digitized by Google

du 2 décembre 1898 est lu par M. Cortilliot et approuvé.

M. le Président donne communication à ses collègues d'une lettre de M. Georges Baillet remerciant la Société des témoignages de regret et de sympathie qui ont été donnés à la mémoire de son père. Voici le texte de cette lettre :

« Monsieur le Président,

« Au nom de ma mère, en notre nom à tous, j'ai l'honneur de vous prier d'agréer et de transmettre aux membres de la Société Académique l'expression de notre plus vive et plus chaleureuse gratitude pour les témoignages de sympathie dont ont été l'objet, de votre part, et la mémoire de mon regretté père et notre famille tout entière.

« Nous vous remercions avec reconnaissance de la superbe couronne que vous avez déposée sur son cercueil et nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'assurance de notre profonde et distinguée considération.

« Georges BAILLET. »

M. le Président a également reçu une lettre par laquelle M. Paul de Hennezel d'Ormois donne sa démission de membre correspondant. Cette démission est acceptée.

La parole est donnée à M. Cortilliot qui lit les notices historique et artistique préparées par M. Labouret et par lui, comme projet de réponse à la lettre du Ministre de l'Instruction publique, du 24 octobre

Digitized by Google

1898, en vue de la participation de la Société Académique à l'Exposition universelle de 1900.

Ces notes, dont le texte est annexé au présent procès-verbal, sont approuvées, et seront ultérieurement communiquées au Ministre par les soins de M. le Président.

M. le capitaine Quénaidit commence la lecture de sa nouvelle étude sur la Diablerie à Laon. Il signale incidemment les prix très élevés auxquels sont côtés, au catalogue de la vente de Guaita, deux ouvrages sur Nicole de Vervins et un miracle à Soissons.

Communication est donnée ensuite d'un sceau trouvé dans une maison en démolition à Corbeny. Ce sceau appartient à M. le marquis de La Tour du Pin. Il pourra être intéressant de chercher à en fixer l'origine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 3/4.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1898.

Note lue par M. CORTILLIOT, *Secrétaire*,

SUR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

MESSIEURS,

M. le Ministre de l'Instruction publique vous a invités à lui indiquer très sommairement les conditions dans lesquelles votre Compagnie a été fondée,

Digitized by Google

et les phases principales de son existence ; à retracer le rôle qu'elle a rempli, au point de vue des études d'histoire et d'archéologie intéressant ce pays ; à citer les membres qui l'auraient particulièrement illustrée.

C'est, à proprement parler, une vie sociale de cinquante ans, vie des plus laborieuses et des mieux remplies, qu'il faut résumer « en quelques pages » ; et vous ne vous étonnerez pas, dès lors, si, bien à regret, le travail que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui a, trop souvent, le caractère d'une sèche nomenclature, et se borne à une rapide et sommaire succession de faits.

Notre Société Académique, telle qu'elle est constituée et qu'elle fonctionne aujourd'hui, date exactement du 30 Décembre 1850. Elle se donnait pour but, dit l'article 1^er^ de ses statuts : « de contribuer au développement des sciences, belles-lettres et arts, de décrire et de conserver les monuments que l'antiquité et le moyen âge ont laissés dans le département de l'Aisne, de recueillir et de publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire de la contrée, enfin d'encourager les publications utiles par des récompenses annuelles. »

Si les très modestes ressources de son budget ne lui ont pas permis d'exécuter, comme elle l'aurait voulu sans doute, cette dernière partie de son programme, on devra reconnaître qu'elle a fidèlement rempli toutes les autres conditions qu'elle s'était imposées à elle-même.

Dès 1852, en effet, la jeune Société Académique de Laon menait de front deux entreprises considé-

Digitized by Google

rables, et son initiative encouragée, par de précieux concours, devait aboutir aux plus favorables résultats : Je veux rappeler, en parlant ainsi, les premières fouilles de Nizy-le-Comte, précédant celles de Blanzy, et surtout la fondation du Musée de Laon, qu'un legs de Madame Milon de Martigny devait permettre de réaliser bientôt.

En 1859, la grande Société des Antiquaires de Picardie tenait, à Laon, ses assises annuelles, avec l'assistance de M. de Saulcy, délégué de l'Institut de France ; et son savant Président, M. l'abbé Corblet, rendait, en ces termes, justice à votre Compagnie : « Depuis 1850, vous avez porté vos investigations sur toutes les époques de votre histoire ; vous avez étudié la question si controversée de la position de Bibrax, le tracé de vos voies romaines, l'origine de vos abbayes, le caractère de vos chartes, la signature parlante de vos artisans, les pavages émaillés de vos églises, les nombreux incidents dramatiques de l'établissement et de la ruine de votre commune. Par les fouilles fructueuses de Nizy-le-Comte, vous avez ajouté une page de plus à l'histoire de la civilisation gallo-romaine. Vous avez déchiffré les monnaies inédites de Quierzy, de Coucy, de Laon ; vous avez précisé l'importance et la durée de l'autorité épiscopale sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Vous avez fourni un précieux document à l'histoire des origines de la langue française et de notre art dramatique national en publiant le mystère de la Passion de Saint-Quentin. Vous avez aussi retracé la vie des seigneurs de Montchâlons, des châtelains de Coucy, des peintres Barthélemy et de La Tour et de

Digitized by Google

plusieurs hommes célèbres, à divers titres, qui ont pris naissance dans vos contrées. »

Il me semble que le travail fourni en ces dix premières années par la Société Académique se trouve ainsi présenté, avec une autorité incontestable, dans les conditions mêmes de rapidité et de précision que réclame M. le Ministre de l'Instruction publique ; et qu'interrogés sur ce que nous avions pu faire, nous ne pouvions mieux répondre qu'en citant ce qu'en ont dit ceux qui étaient les mieux placés pour bien savoir et bien juger.

Qu'il y aurait de choses intéressantes à dire, Messieurs, sur les années qui suivent cette date de 1859, importante dans l'histoire de notre Compagnie, par ce groupement qui se fit alors autour d'elle de tout ce que le Nord de la France comptait d'illustrations dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, dans l'histoire et dans l'archiologie ; mais je ne puis oublier qu'il faut me hâter, et que je n'ai le droit de m'arrêter ici que sur des manifestations de vie sociale tout-à-fait hors de pair. A ce titre, je citerai, en 1869, la très importante publication faite par votre Compagnie des mémoires d'Antoine Richart, qui sont l'histoire fidèle, documentée, vécue, de la Ligue dans le Laonnois.

Franchissant encore vingt années, j'arriverai à cette Exposition de 1883, qui réunit à l'Hôtel de Ville de Laon les plus rares merveilles de la céramique de Sinceny, en même temps que les œuvres des peintres Lenain, que les médailles de Guillaume Dupré, que la collection des gravures de cette dynastie d'artistes qui furent les Duflos, de Coucy-le-

Digitized by Google

Château. — Exposition qui fut accompagnée d'un Congrès, réuni à Laon, de toutes les Sociétés savantes départementales — qui motiva la publication d'un catalogue aujourd'hui recherché par tous les bibliophiles et disputé par les amateurs, — exposition dont on ne saurait parler sans rappeler qu'elle coûta la vie au Président si digne de tous les respects et de tous les regrets qui en avait conçu l'idée et qui en poursuivit si passionnément la réalisation.

Un an plus tard, c'est la Société française d'archéologie qui tient, à Laon, son Congrès annuel. Notre Société académique l'appelle à discuter l'origine et la valeur d'un trésor d'argenterie récemment découvert à Chaourse, en même temps qu'elle livre à ses savantes études les belles églises de Bruyères et de Nouvion-le-Vineux, les chapitaux mérovingiens de Chivy, le clocher fortifié de Vorges, l'élégant moucharabi de Laval, et le portail d'Urcel.

En 1886 enfin, une autre Exposition réunissait de nouveau, à Laon, toutes les Sociétés savantes départementales : c'était alors notre regretté collègue M. Midoux, qui ouvrait les trésors de ses collections artistiques et mettait sous nos yeux la suite des portraits de Racine, de La Fontaine, de Demoutiers, de Luce de Lancival, de Condorcet, de Camille Desmoulins, d'Arsène Houssaye, etc., etc., de tous ceux qui ont, à des titres divers, illustré leur département d'origine.

Elle se propose d'exposer, en 1900, un volume composé et tiré avec luxe qui donnerait, avec les développements qu'il comporte, l'historique de la Société, retracerait son œuvre, et comprendrait plu-

Digitized by Google

sieurs notices et monographies d'histoire locale, d'art et d'archéologie.

En ces cinquante années, la Société académique de Laon a publié trente volumes de mémoires.

Elle a eu successivement pour présidents, M. François, recteur ; M. Duchange ; M. de Villestivaud ; M. Piette ; M. Combier ; M Éd. Fleury ; M. A. Cortilliot ; M. de Florival ; M. E. Lemaître ; M. Glinel.

Elle compte ou a compté parmi ses membres d'honneur, MM. de Nieuwerkerke, conseiller général de l'Aisne ; Bauchart ; Comte de Mérode ; Odilon Barrot ; Henri Martin ; Waddington ; G. Hanotaux ; Champfleury ; A Houssaye ; E. Turquet, etc., etc.

J'ai déjà dépassé la limite des « quelques pages » assignée par le Ministre, et cependant, après avoir si succinctement parlé de la vie sociale de notre Compagnie, il me reste encore à dire, ne fut-ce qu'un mot, des hommes qui l'ont particulièrement honorée et des œuvres remarquables qu'ils ont produit.

Une place à part appartient ici incontestablement à M. Édouard Fleury dont je citerai (car si je citais son œuvre entière la nomenclature dépasserait à elle seule le cadre ministériel) les Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, — les Études révolutionnaires, — l'Histoire du Chapitre de Laon, — le Théâtre dans la province ecclésiastique de Reims, — les Manuscrits à miniature de la Bibliothèque de Laon, — le département de l'Aisne en 1814, etc., etc.

M. Combier a publié, entre autres, les Plumitifs du Grand bailli de Vermandois, — les Cahiers

Digitized by Google

des États généraux de 1789, — la Justice criminelle à Laon pendant la Révolution.

De M. de Florival, l'Histoire de Barthélemy de Vir et les Vitraux de la Cathédrale.

De MM. Matton et Midoux : Une étude sur les filigranes de papiers employés aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

De M. Melleville, la Bibliographie historique du département de l'Aisne.

De M. Taiée, une Étude sur l'Abbaye et sur l'Ordre de Prémontré, — et l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Jean de Laon.

De M. Vinchon, de curieuses études sur le Vermandois.

Il conviendrait d'ajouter à cette liste les noms de M. Piette, de M. l'abbé Baton, de M. Tilorier, de M. Hidé, de M. Baillet, de M. l'abbé Bouxin, de M. Glinel, de M. Souchon, de M. le capitaine Quenaidit, pour avoir bien sommairement fait connaître à quelles sources de travail et d'études la Société Académique de Laon a toujours largement puisé, et à qui elle est redevable de ses meilleurs et de ses plus intéressants travaux. J'en passe sans doute — et ce n'est pas sans regret — mais j'obéis à la plus impérieuse des consignes.

A force de vouloir être bref, je me demande si j'aurai, tout au moins, réussi a être suffisamment exact.

A. CORTILLIOT.

Digitized by Google

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1898.

Note lue par M. LABOURET,
sur les Œuvres d'art du Musée de Laon,
en vue de l'Exposition universelle de 1900.

MUSÉE DE LAON
FONDÉ PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE EN 1861.

Mosaïque romaine de Blanzy trouvée le 27 août 1859. — Orphée charmant les animaux.

Cet admirable spécimen de l'art du mosaïste au deuxième siècle de notre ère, représente Orphée charmant les animaux par les sons de sa lyre. Le musicien divin est assis sous un bocage de lauriers, peuplés d'oiseaux qui l'écoutent. A droite, les animaux doux et herbivores, à gauche les animaux féroces. Tous marchent vers le demi-Dieu et subissent l'influence de l'harmonie.

Ce splendide morceau mesure $3^{m}80$ de hauteur sur 7^{m} de largeur.

Un autre fragment de la même mosaïque représente des poissons. — H. $1^{m}90$ sur $0^{m}32$.

Deux autres fragments de Blanzy également, mais pas de la même mosaïque de l'Orphée, avec ornements linéaires et décors polychrômes, figurent dans la même salle. — H. et larg. tous deux, $1^{m}60$ sur $1^{m}60$.

Digitized by Google

Trouvaille d'Étreux, faite dans les travaux d'une route vicinale.

1° Un grand bassin d'airain revêtu d'une superbe patine, pourvu d'anses formées par des cygnes, admirablement dessinées et ciselées. Une des anses manque. H. 0.10c sur 0.33c.

2° Aiguière de bronze. — H. 0.23c sur 0.19c.

3° Une grande urne d'airain, pourvue de son anse ciselée, incrustée d'argent et travaillée en haut relief. En haut, une tête de Pan sous des draperies. En bas, sur la panse, un enfant donne une grappe de raisin à becqueter à un oiseau. Superbe pièce. — H. 0.29c sur 0.19c.

4° Patère de bronze — 0.40c à 0.42c de diamètre (objet brisé).

5° Seau de bronze. — 0.16c sur 0.24c.

6° Pliant en fer se croisant en X comme les pliants modernes.

Enfin une douzaine d'autres objets plus ou moins intéressants. — Verreries — Vases à parfum en terre de Samos — Miroir, etc.

Un mobilier de salle de bain à peu près identique et trouvé à *Goudelancourt-les-Pierrepont*, orne également nos vitrines. On y remarque :

7° Un bassin de bronze muni de deux anses figurant des oiseaux ciselés très finement.

8° Une aiguière de bronze dont le bas manque.

9° Trois anses d'aiguières modelées en haut-relief.

10° Un trousseau de Strygilles avec la signature du fabricant (Vasnus) dans un cartouche.

Digitized by Google

Le Musée possède une dizaine de statuettes, dont les principales sont :

11° Cybèle, don de M. de Courval.

12r Un Mercure, trouvé à Laon.

13° Une Vénus à genoux, trouvée à Chalandry.

L'époque mérovingienne est bien représentée par des colliers, des verreries, des boucles de ceinturons, des fibules, des bracelets, etc., des armes, angons, francisques, scramasaxes, lances, épées, etc., et des vases funéraires en grande quantité.

Des fouilles, entreprises récemment sous la surveillance du Conservateur, dans le cimetière mérovingien de Remies et de Couvron, ont fourni au Musée de nombreux objets du Vme au VIIIme siècle.

Du moyen âge, nous possédons : des vases, des pavés émaillés et des armes provenant, en grande partie, du château de Montaigu.

14° Une poutre de bois sculptée, ornée de onze personnages du XVme siècle.

15° La pierre tombale de Guillaume de Harcigny, médecin de Charles VI (mort en 1393).

16° Enfin, des temps plus modernes : Un superbe bas-relief en marbre blanc, représentant Gabrielle d'Estrées, née à Cœuvres en 1571 et morte en 1599.

Nous avons aussi des collections de porcelaines de Chine et du Japon, de Sèvres et de Saxe, des faïences de Sinceny, de Nevers, de Delft et de Rouen, dont un splendide vase n° 17, provenant de la pharmacie de la Chartreuse du Val Saint-Pierre portant sur le couvercle le mot (Theriaca) et sur la panse le millésime 1732. Au centre, les armes de la Chartreuse : de gueules à deux clefs d'argent adossées, posées en

Digitized by Google

sautoir et surmontées d'une fleur de lys d'or. Don de Monsieur Carton, pharmacien à Montcornet. — H. 0.80c, larg. 0.38c.

18° Chapelle de la Commanderie des Templiers. Cette chapelle est située au milieu du jardin du Musée. Elle a été construite en 1134 sur le modèle du Saint-Sépulcre. La partie principale du monument est une rotonde octogonale voûtée en coupole ogivale. L'entrée est un Narthex qui a été rehaussé par une tribune au XIIIe siècle et l'autel se trouve dans une petite abside. Extérieurement, les façades sont très simples. Une corniche élégante ornée de têtes grimaçantes et supportée par des colonnettes d'angles donne à cette chapelle, unique en son genre, un caractère d'originalité remarquable.

Derrière cette chapelle, au milieu d'une pelouse entourée de fleurs, se dresse une statue de bronze, représentant Diane chasseresse, par Falguières. — Diane s'élance à la poursuite d'un animal invisible qu'elle vient de percer d'une flèche. La tête, légèrement tournée, le bras gauche, en avant, tenant l'arc détendu, l'expression souriante, indiquant la satisfaction d'avoir atteint le but. Tel est ce beau morceau de sculpture admirablement équilibré, malgré la violence de l'action. Il est digne de l'homme éminent qui l'a conçu et supérieurement exécuté.

Notre Musée possède environ 150 tableaux. Je ne puis donc que citer les toiles les plus remarquables des artistes nés à Laon.

1° Le repas de famille, par Lenain. — Le repas est fini. Le grand-père fait de la musique pour égayer la famille dont les membres sont presque tous réunis

Digitized by Google

autour d'une table, tandis que la mère enveloppe dans une couverture l'enfant qu'elle va coucher tout à l'heure. Peinture naïve, touche large et vigoureuse. H. 0.59c sur 0.74c.

Portrait de jeune homme, par Lenain. — Superbe portrait, d'une grande finesse de ton. On est surpris de voir qu'avec des procédés d'exécution aussi simples il soit possible de produire des effets de cette puissance et d'une si grande vérité. — H. 0.5hc sur 0.74c.

N° 3. Barthélemy (Jean-Simon). — Le siège de Calais, 1347. Dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. Ce tableau a été peint en 1777 par Barthélemy. Il le reproduisit en 1779 avec divers changements et ce n'est qu'après ces modifications qu'il fut exécuté en tapisseries aux Gobelins et gravé par Ancelin qui présenta son œuvre à l'Assemblée constituante en 1790. H, 3m19 sur 3m15.

De Latour (Maurice-Quentin). — Pastel.

Très beau portrait d'homme de profil. On croit que c'est celui du président Hainaut.

L'expression bien rendue et la justesse des tons de chair donnent à cette figure une grande intensité de vie. Malgré l'absence de signature, l'exécution magistrale de cette œuvre ne laisse aucun doute sur son authenticité.

Après ces artistes, il faut encore citer Messieurs Doublemart, Carrier-Belleuse, sculpteurs; Messieurs Saintin, Pille, Genaille, peintres, et M. Midoux, dont nous avons de nombreux dessins, reproduisant avec une exactitude scrupuleuse les monuments de notre région, rendant ainsi à la Société académique

Digitized by Google

dont il était un des membres les plus actifs, l'immense service d'avoir centralisé au Musée des documents précieux et sincères, dont les artistes et les archéologues ne manqueront certainement pas de profiter.

Le Conservateur du Musée,

G. LABOURET.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1898.

Présidence de M. CH. GLINEL, *Président.*

M. le Président présente et fait agréer les excuses de MM. Berthault et Périnne de la Campagne.

Le procès-verbal de la précédente séance du 23 décembre 1898 est lu par M. Cortiliot, il est adopté.

M. le président donne communication à ses collègues des pièces et documents reçus par lui depuis la dernière séance.

Il s'y rencontre :

1° Pour 1848, une médaille en bronze de 26 millimètres à bélière. Hommage à la garde nationale de Coucy-le-Château pour sa participation à la répression de l'insurrection de juin ;

2° Pour 1883, une médaille en bronze de 68 millimètres, par A. Barrel, buste de trois quarts de l'historien Henri Martin, né à Saint-Quentin ;

3° Les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, où tous les articles mériteraient d'être signalés. On y remarque :

Page 12, une note de M. Moulin sur la chapelle des Templiers à Laon ;

Digitized by Google

Pages 137 à 164, Henri Pille et ses œuvres ; et pages 243 à 252, Ad. Varin, sa vie et son œuvre, par M.Frédéric Henriet ;

Page 231, La Fontaine, à propos d'une étude de M. Louis Arnould, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, sur le grand fabuliste, par M. Moulin ;

4e Annales de l'Académie de Macon, 3e série, tome II 1897. A signaler p. 269 à 316, un article de M. R. de Cherval sur Lamartine et La Fontaine, défendant la mémoire de La Fontaine attaquée par Lamartine.

M. le Président donne lecture d'une lettre du 10 courant, de M. Corbie père, du Comité archéologique de Senlis, offrant la communication et l'achat d'un manuscrit, en ce moment dans le Cantal, relatif à l'histoire des environs de Saint-Quentin et de Laon, écrit en français et en latin, et paraissant avoir pour but de discuter et de réfuter l'historien Hemeré.

Avant de demander cette communication, M. le Président a écrit à M. Corbie et attend sa réponse sur le prix qui serait réclamé par le possesseur du manuscrit en question.

M. le Président informe ses collègues qu'il a reçu la visite de M. Alfred Lefort, notaire honoraire à Reims, membre de l'Académie nationale de cette ville, qui, après un séjour assez prolongé à Luxembourg, et à la suite de recherches opérées par lui dans les Archives de la Section technique du Génie au Ministère de la Guerre, a fait paraitre dans une Revue luxembourgeoise *Oms Hemecht*, en 1897 et 1898, une série d'articles qui ont fait l'objet d'un tirage à part à 125 exempl. (Luxembourg. P. Vovré-

Digitized by Google

Mertens) sous ce titre : Les Français à Luxembourg. Notes d'histoire.

Ce travail est divisé en six paragraphes :

1° Clovis et les rois francs ;

2° Le moyen âge et les ducs de Bourgogne ;

3° Louis XIV et Vauban ;

4° La Révolution française et l'Empire ;

5° Le traité de Londres 1867 ;

6° La guerre franco-allemande 1870-17.

De plus, M. Lefort a publié chez le même éditeur, en 1898, à 300 exempl. un tirage à part de : La forteresse de Luxembourg, d'après des documents inédits, notamment un travail inédit du général de division Bizot, alors capitaine du génie.

M. Lefort qui, par parenthèse, est le petit-fils du célèbre astronome et mathématicien Biot, se propose de refondre ses deux ouvrages pour n'en former qu'un volume du prix de 3 fr. 50 environ, et il désirerait savoir d'avance si un certain nombre de souscripteurs se rencontrerait parmi nos concitoyens.

La Société décide qu'elle souscrira à un de ces exemplaires, et plusieurs membres s'inscrivent, séance tenante, pour recevoir le volume de M. Lefort.

M. le Président fait connaître ensuite qu'il a fait parvenir au Ministère de l'Instruction publique les Notices lues à la séance du 22 décembre, de MM Cortilliot et Labouret, sur la participation de la Société à l'Exposition de 1900.

En raison du nombre des membres présents qui n'ont pas, à la séance précédente, entendu cette lecture, M. Cortilliot donne à ses collègues une nouvelle communication des Notes en question. Elles re-

Digitized by Google

çoivent des membres présents la même approbation qu'elles avaient déjà reçue dans la séance précédente.

La parole est alors donnée à M. le capitaine Quenaidit qui, à propos du cachet trouvé à Corbeny, dont il a été antérieurement question, dit que ce cachet a été acheté au prix de 100 fr. par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

M. le capitaine Quenaidit lit ensuite une Note fort documentée et très intéressante sur une prétendue médaille contemporaine du Christ, qui a été décrite par M. Boyer, d'Agen, et il établit l'erreur dans laquelle celui-ci est tombé.

Il est immédiatement décidé que la Note de M. le capitaine Quenaidit sera imprimée dans le volume en cours de publication.

M. le capitaine Quenaidit continue ensuite la lecture de son intéressant travail sur la Diablerie à Laon. Son récit porte en particulier sur les symboles du balai et du chat dans la sorcellerie.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

A. CORTILLIOT.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1898.

Présidence de M. CH. GLINEL, *Président*.

Le procès-verbal de la précédente séance du 20 janvier, est lu et adopté.

M. le Président communique à ses collègues les documents reçus depuis cette époque, parmi lesquels

Digitized by Google

le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique. 1re livraison de 1898.

A signaler à la page XLVI une communication de M. Pilloy sur une balance du VIIe siècle découverte à Montescourt (Aisne), dans la tombe d'un homme armé d'un scramasax. Les pesons étaient constitués par des monnaies romaines.

A signaler aussi une étude par M Minouflet, instituteur, sur les monnaies gauloises de l'arrondissement de Château-Thierry et surtout de la vallée de l'Ourcq (p. LXI).

Le Bulletin de la Société d'Antropologie de Paris Tome 9. 4e série, fascic. 4 et 5.

Dans la séance du 7 juillet 1898, fasc. 4, p. 312, 313, il est rendu compte de la délégation envoyée le 23 juin à M. Frédéric Moreau pour complimenter le vénérable archéologue à l'occasion du 100e anniversaire de sa naissance. Malheureusement, notre savant compatriote ne devait pas survivre longtemps à cette visite.

M. le Président présente les excuses de MM. Labouret, Lafon de Fongaufier, Périnne de la Campagne et Dollé, empêchés d'assister à la présente séance.

Il donne lecture d'une lettre que lui a adressée le président de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, à l'effet d'échanger les publications de cette Société avec les nôtres.

L'échange est consenti et M. Souchon enverra le dernier volume paru.

Le Président de la 1re Section de la Classe 122,

Digitized by Google

Groupe XVI (assistance publique, bienfaisance privée, institutions pénitentiaires), invite notre Société à prendre part à une Exposition rétrospective destinée à faire connaître les progrès de l'Assistance publique et privée en France, ainsi que les Institutions pénitentiaires et les Œuvres de relèvement des prisonniers.

L'Assemblée n'estime pas que ces questions rentrent dans le programme ordinaire des travaux de la Société académique. Le temps manquerait d'ailleurs pour une telle participation dans les limites où elle est demandée.

M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître que le prochain Congrès des Sociétés savantes s'ouvrirait cette année, le 4 avril, à Toulouse, à l'hôtel d'Assézat. Il y aurait lieu de désigner, avant le 28 février, ceux des membres de la Société qui seraient délégués à ce Congrès.

Aucun membre présent de la Société ne sollicite cette délégation.

Enfin, M. le Président dit qu'il n'a encore reçu de M. Corbie père, archéologue à Senlis, aucune réponse à sa communication relative à un manuscrit sur l'histoire de Saint-Quentin et de Laon.

Avant de passer à l'ordre du jour de cette séance, M. le Président, rappelant les morts récentes de M. Moulin, à Château-Thierry, et de M Lefebvre, à Laon, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« La famille de l'honorable M. Moulin, ancien chef d'Institution, membre et sociétaire de la Société

Digitized by Google

historique et archéologique de Château-Thierry, a bien voulu nous faire part du décès de notre vénéré collègue, arrivée le 30 janvier dernier, par une lettre adressée au Président et aux membres de notre Société. Je n'ai pas attendu la réunion d'aujourd'hui pour exprimer à madame Moulin et à sa famille les regrets et les condoléances de ses collègues de Laon qui avaient bien souvent remarqué, dans les Bulletins de la Société de Château-Thierry, la part active prise par son secrétaire à de savants et remarquables travaux d'histoire locale.

« Messieurs, nous aussi, nous avons eu une nouvelle perte à déplorer en la personne d'un de nos plus anciens et dévoués collègues, M Pierre-Adolphe Lefebvre, notaire honoraire, ancien président de la Compagnie des Notaires de l'arrondissement de Laon, décédé le 21 janvier dernier, après deux mois d'une cruelle maladie.

« M. Lefebvre, né à Ambleny, le 10 mai 1825, avait exercé, du 14 août 1855 au 21 janvier 1889, avec autant de distinction que d'intégrité, les fonctions de notaire à Laon. Il a laissé un ouvrage précieux dont toutes les Compagnies similaires devraient s'inspirer pour l'établissement de leurs archives et qui a pour titre : « Etat sommaire par ordre « alphabétique, des offices et pratiques des Notaires « dont les minutes existent de 1518 au 1er août 1881, « dans l'arrondissement de Laon. — Laon, Imprime- « rie A. Cortilliot. 1881. » C'est un travail très difficile et qui valut à notre collègue de nombreuses et légitimes félicitations.

« M. Lefebvre avait recueilli patiemment et au

Digitized by Google

prix des plus pénibles recherches, d'importants documents sur la généalogie des principales familles du département de l'Aisne et spécialement du Laonnois. Nous avions plus d'une fois pressé notre honorable collègue et ami de faire profiter la Société académique de ses annotations et de ses ingénieuses découvertes, et nous concevions finalement l'espoir de l'y décider malgré sa grande modestie et sa crainte de la publicité.

« La mort, avec ses terribles rigueurs, nous a fait renoncer à cette espérance ; elle nous a privés d'un de nos membres titulaires qui nous appartenait de longue date, et qui nous était revenu spontanément après quelques années d'abstention, heureux de s'intéresser à des travaux que dirigeait alors son gendre, Ernest Lemaître, notre sympatique et regretté président.

« M. Lefebvre laisse le souvenir d'un homme de bien, serviteur infatigable des intérêts publics, obligeant, serviable, et d'une érudition dont les trésors s'ouvraient toujours à ses nombreux amis.

« Nous vous demandons la permission, Messieurs, d'adresser à la famille de notre excellent collègue, la respectueuse expression de nos sincères et profondes condoléances. »

La Société, s'associant aux sentiments de son Président, décide à l'unanimité des membres présents, qu'un extrait du procès-verbal de la présente séances, sera adressé à la famille de l'honorable M. Lefebvre.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur la présentation de la candidature de M. Georges Baillet, avocat,

Digitized by Google

docteur en droit, comme membre titulaire de la Société. M. Georges Baillet a pour parrains MM. Glinel, Président, et l'abbé Marlier, aumônier du Lycée.

Le dépouillement donne les résultats suivants : Votants, 14. Pour l'admission de M. Georges Baillet, 14. M. Baillet est proclamé membre titulaire de la Société académique de Laon, à l'unanimité des suffrages exprimés. M. le Président lui donnera connaissance de ce vote.

L'ordre du jour appelle ensuite les lectures de M. Ch. Glinel et de M. le capitaine Quenaidit.

Poursuivant ses intéressantes études de bibliographie, M. Glinel a relevé sur le catalogue de M. Périn, la liste des Œuvres de M. Ed. Fleury, que possède la bibliothèque de Soissons.

M. le capitaine Quenaidit continue à vivement intéresser ses collègues avec son travail sur la diablerie à Laon. La lecture qu'il fait à la séance de ce jour traite des symboles diaboliques et particulièrement du chat.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 10 MARS 1898.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

Le procès-verbal de la séance précédente, du 17 février, est lu et adopté.

M. le Président procède à l'installation de M. Georges Baillet qui, dans cette séance du 17 février, a été élu à l'unanimité, membre titulaire de la Société, et souhaite la bienvenue à ce nouveau collègue qui,

Digitized by Google

dit-il, continuera les traditions de travail et d'érudition que lui a léguées son père, de regrettée mémoire.

M. Georges Baillet répond en remerciant ses collègues qui lui ont si largement ouvert l'entrée de la Société ; il a surtout vu dans cette manifestation de sympathie faite sur son nom un dernier hommage rendu au souvenir de son père, et il en a été très touché. Tout son concours est assuré à la Société.

Avant de procéder à l'énumération des envois et au dépouillement de la correspondance, M. le Président s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS ET HONORÉS COLLÈGUES,

« Depuis notre nouvelle réunion, une nouvelle doublement heureuse est parvenue à chacun de nous par la voie de la presse, et vous n'avez pas attendu jusqu'aujourd'hui pour féliciter MM. Berthault et Souchon des distinctions officielles qui viennent de leur être accordées.

« M. Berthault, vice-président du Tribunal civil de Laon, avait bien des titres à sa promotion au grade d'officier de l'Instruction publique.

« Vice-président du Comité central du Patronage des détenus libérés, membre ou président de fait de Commissions locales importantes, membre fondateur puis vice-président des Anciens élèves du Lycée, notre honorable collègue a manifesté, sous les formes les plus diverses et toujours avec une ardeur infatigable, son dévouement absolu à la chose publique, aux intérêts de son département, à la prospérité de sa ville natale.

Digitized by Google

« Tout récemment encore, le Comité de la Bibliothèque donnait M. Berthault comme auxiliaire à M. le maire, qui préside de droit. Et cependant, un seul titre a été relevé par M. le ministre pour justifier la promotion de notre concitoyen. Ce titre, c'est la présidence de la Commission du Musée laonnois.

« C'est que le Département de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ne s'est pas trompé dans l'indication du motif de son choix. Notre sympathique Collègue emploie, en effet, ses congés annuels à visiter les principaux Musées de l'Europe, les Galeries des amateurs d'élite, les Ateliers d'artistes en renom, pour en apporter des enseignements et de nobles impressions qui se traduisent par d'heureuses et intéressantes acquisitions pour notre Musée. Disons-le, en passant, la collection artistique installée tout près de nous dans ce grand établissement communal, si généreusement mis à notre disposition, ne saurait être placée en meilleures mains que celles auxquelles elle est, en ce moment, confiée. Président de droit, Président de fait et Conservateur n'épargnent ni leurs talents, ni leurs relations, ni leurs peines, pour mettre en relief et accroître, si possible, les richesses dont ils ont la garde.

« Aussi, la Société académique qui s'enorgueillit à bon droit de compter parmi ses membres les dignitaires de la Commission du Musée, est-elle fière de constater aujourd'hui, grâce à la nouvelle distinction conférée à M. le Président Berthault, le développement pris par ce Musée, qu'elle créa jadis et qu'elle suivra toujours des yeux, avec une sollicitude quasi maternelle.

Digitized by Google

« Notre savant et si dévoué Secrétaire général, M. Joseph Souchon, doit officiellement ses palmes d'argent à son titre d'Archiviste départemental de l'Aisne; mais notre Société ne saurait oublier les nombreuses et fréquentes communications qu'elle lui doit. Les divers bulletins résumant les Congrès annuels des Sociétés savantes, les publications de l'Association des Anciens membres de l'École des Chartes, les mémoires des Comités parisiens d'Études historiques, contiennent plus d'un document intéressant, dû à la plume autorisée de notre laborieux collègue. M. Souchon occupe, d'ailleurs, avec une grande disctinction un poste officiel rendu redoutable au premier abord par les nombreux mérites de son prédécesseur, et il a très honorablement conquis son droit de cité parmi nous.

« Je suis certain, Messieurs, de traduire vos pensées intimes en adressant mes plus chaleureuses félicitations à MM. Berthault et Souchon, tout en demeurant convaincu que d'autres récompenses leur sont réservées dans l'avenir et en les leur souhaitant de grand cœur. »

L'Assemblée s'associe avec grand empressement aux sentiments exprimés par son Président et décide que le texte de l'allocution qui précède, sera inséré au procès-verbal de la séance.

M. le Président communique ensuite à ses collègues les documents qu'il a reçus depuis la semaine précédente.

La parole est donnée à M. l'abbé Bouxin qui lit un intéressant travail sur la première grande horloge de la Cathédrale. Approuvée en réunion du Chapitre

Digitized by Google

tenue le 9 mars 1407, la construction de cette horloge fut terminée à la Saint-Martin de la même année.

Après cette intéressante lecture de M. l'abbé Bouxin, M. le capitaine Quenaidit continue sa communication sur la Diablerie à Laon. Le chapitre qu'il lit se rapporte, cette fois, à la légende de la femme brûlée de Chivy.

La séance est levée à 10 heures.

SEANCE DU 21 AVRIL 1899.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu les excuses de MM. Baillet, Berthault, Démaret, Lafon de Fontgaufier et Périnne de la Campagne.

Il dépose sur le bureau les divers documents qui lui sont parvenus. On y remarque le Bulletin de la Société d'art et d'histoire du Diocèse de Liège, tôme II, 1887. Il y est question de Jacques Pantaléon, successivement archidiacre de Laon et de Liège, qui devint pape sous le nom d'Urbain IV, et dont la vie, jusqu'à sa nomination d'archidiacre de Liège, a éte racontée par un écrivain allemand, M. Siévert.

La 6e Livraison, tôme 59, de la Bibliothèque de l'École des Chartes 1898. A signaler un article bibliographique de M. L. Demaison sur le tôme II de l'ouvrage de M. E. Lefèvre-Pontalis, intitulé : l'archi-

Digitized by Google

tecture religieuse de l'ancien diocèse de Soissons aux 11e et 12e siècles.

Enfin une plaquette intitulée : Louis Cotte, 1740-1815, fondateur d'Enghien-les-Bains, par M. G. Chalmel. Biographie d'un Laonnois célèbre, né le 20 octobre 1740, fils du notaire Louis Cotte (1747-1758) et de Philiberte-Elisabeth Lenain. Il eut pour parrain Antoine Lenain, notaire à Laon, du 6 juin 1705 au 30 décembre 1747. Louis Cotte fut membre de la Société royale d'agriculture et de l'académie des Sciences et correspondant de l'Institut. C'est lui qui découvrit les eaux sulfureuses d'Enghien et un monument doit y être prochainement inauguré à sa mémoire. Ce volume est orné d'un portrait de Louis Cotte et précédé d'un envoi autographe de l'auteur. La photographie a été tirée par M. Maurice Dollé et M. Labouret, conservateur du Musée a fourni l'original, pris dans la collection du Musée. Un autre portrait existe aussi à la Bibliothèque de Laon.

M. le Président annonce que la Société Polybiblion demande l'envoi de notre dernier Bulletin. On surseoit à l'envoi, M. le Président devant, pour la prochaine séance, s'assurer que l'envoi du Polybiblion est ou n'est pas fait à notre Bibliothèque.

De même l'Union géographique du Nord de la France demande l'échange des publications des deux Sociétés. Il sera répondu à ce désir, à la condition que l'Union géographique enverra elle-même tout ce qu'elle a publié depuis que la Société de géographie de l'Aisne s'est constituée en Association indépendante.

M. le capitaine Quenaidit a la parole pour conti

Digitized by Google

nuer ses lectures sur la Diablerie à Laon. Il consacre son étude de ce jour à la découverte d'une pierre gnotique à Corbeny.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

SEANCE DU 28 MAI 1899.

Présidence de M. Ch. Glinel *Président.*

En l'absence de M. Cortilliot, excusé, M. Labouret veut bien remplir les fonctions de Secrétaire.

M. le Président présente les excuses de M. l'abbé Marlier qui ne peut assister à la séance, et communique à ses collègues une lettre en date du 27 avril 1899, par laquelle M. Lafon de Fontgaufier l'informe que des circonstances indépendantes de sa volonté l'obligent à se retirer de la Société académique.

L'assemblée, tout en regrettant la détermination prise par notre honorable et distingué collègue, accepte la démission qui lui est offerte.

Communication est donnée par M. le Président d'une note du Bureau de la Société française d'archéologie invitant la Société académique de Laon à prendre part aux travaux du Congrès archéologique de France qui ouvrira, à Mâcon, le 14 juin prochain à deux heures, sa 66e Session, et d'une note de la Société des Antiquaires de Picardie, contenant le programme du concours de 1899-1900. Prix d'histoire, d archéologie et de biographie.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments

Digitized by Google

de la Société académique, en rappelant la perte regrettable qu'elle vient de faire en la personne de M. Dollé, l'un de ses membres.

A la cérémonie des obsèques qui a eu lieu le 22 mai, M. le Président a pris la parole pour exprimer les regrets de notre Compagnie, et une couronne a été déposée sur son cercueil en son nom.

Aujourd'hui, M. le Président rend un nouvel hommage à la mémoire de M. Dollé, en prononçant les paroles suivantes que les membres présents désirent voir figurer au Bulletin de la Société :

« MESSIEURS,

« Notre Société vient d'éprouver une nouvelle perte assurément des plus sensibles pour chacun de ses membres, en la personne de notre très distingué collègue, M. Maurice Dollé, décédé le 18 mai, à Laon, où il était né le 24 octobre 1839.

« Il se rattachait par ses ancêtres paternels et maternels aux familles de la Campagne, Suin, Pourrier et Blot, qui comptent encore des représentants notoirement connus dans notre région, et dont l'un d'eux figure avec honneur sur la liste de nos collègues.

« Vous vous êtes, Messieurs, fait une obligation bien légitime de rendre les derniers devoirs à notre concitoyen regretté et par votre présence effective à la cérémonie de ses obsèques et par l'envoi d'une couronne qui a été déposée sur son cercueil.

« Dollé appartenait à notre Compagnie depuis le 12 décembre 1869 et comptait seulement comme plus anciens parmi nous nos honorables collègues

Digitized by Google

MM. Baton, Combier, Matton et Tilorier. Plusieurs fois, il fut chargé des fonctions délicates et, partant, toujours appréciées de secrétaire de nos séances. Membre de la Commission du musée, il avait contribué de tout son pouvoir et de sa légitime influence à faire obtenir à cet établissement municipal un don véritablement splendide de la part de Messieurs Varin, les célèbres graveurs, originaires de Crouttes. En cela, il croyait avec raison servir les intérêts de la Société académique, puisqu'elle a été, en réalité, la créatrice du Musée de notre ville.

« Dollé avait plus d'un titre à la reconnaissance des habitants de sa ville natale qui le comptaient parmi les membres de presque toutes les Sociétés locales ayant pour objet l'art, la science ou la bienfaisance.

« Il laisse un nom dans l'Entomologie à laquelle il se livrait depuis longtemps avec passion et avec une compétence indiscutable. Aussi, la Société entomologique de France dont il faisait partie, aussi bien d'ailleurs que de celle de Belgique, a-t-elle envoyé un délégué à la cérémonie funèbre, dans la personne de M. Albert Léveillé, son archiviste-bibliothécaire.

« Ce savant naturaliste apportait à Madame Dollé et à sa famille l'expression des respectueuses condoléances de son président et de ses nombreux collègues. Vous voudrez sans doute, Messieurs, vous inspirant de regrets analogues, charger votre Président de transmettre à la famille de notre excellent collaborateur, l'assurance de notre douloureuse et profonde sympathie.

« Déjà, sur la tombe de notre concitoyen et ami,

Digitized by Google

M. le commandant de la Forest-Divonne a éloquemment rappelé le passé militaire de Maurice Dollé qui avait vaillamment défendu son pays pendant la fatale guerre de 1870, et qui, auparavant, avait porté l'uniforme de Saint-Cyrien et l'épauletie d'or du lieutenant d'infanterie.

De mon côté, et en votre nom, comme aussi au nom de nos diverses Sociétés locales qui avaient bien voulu m'y inviter, j'ai essayé de redire cette vie modeste et utile, toute consacrée, pendant ces trente dernières années, à l'art, à la science, à la philantropie la plus intelligente.

« C'est une personnalité très réelle que la mort nous force à rayer de notre liste, mais qui demeurera dans nos Annales, comme elle reviendra fréquemment dans nos meilleurs souvenirs. »

L'Assemblée s'associe tout entière aux sentiments de regrets que vient d'exprimer son Président ; elle décide que l'expression en sera portée à la veuve de Maurice Dollé, et elle lève sa séance à 10 heures.

SÉANCE DU 16 JUIN 1899.

Présidence de M. GLINEL, *Président*

La séance est ouverte à 8 heures.

Les procès-verbaux des précédentes séances des 21 avril et 28 mai sont lus et adoptés.

M. le Président fait connaître qu'il a, conformément à la mission qu'il en avait reçu, exprimé à Madame Dollé la part prise par la Société à son deuil. Madame Dollé, par une lettre personnelle, l'a prié de vouloir

Digitized by Google

bien être l'interprète de ses remerciements auprès des anciens collègues de son regretté mari.

M. le Président, après avoir rappelé à ses collègues la nouvelle perte considérable que la Société vient de faire en la personne de M. Combier, son Président honoraire, donne lecture de la Note suivante ;

« MESSIEURS,

« La Société académique de Laon est en deuil.

« Son Président d'honneur, Monsieur Amédée Combier, l'éminent magistrat qui, pendant de longues années, en dirigea les travaux avec tant d'autorité, de compétence et de sollicitude, qui depuis 1867 ne cessa jamais de prendre une part fort importante aux communications et aux études consignées dans nos divers Bulletins, a été brusquement et inopinément enlevé le neuf de ce mois à la tendresse des siens, à la respectueuse affection de tous ses collègnes.

« La modestie bien connue du regretté défunt lui a pour ainsi dire survécu ; conformément à sa volonté formelle, ni les fleurs, ni les couronnes n'ont orné son cercueil, et la compagnie littéraire qui formait sa troisième famille, bien que conviée et officiellement représentée aux obsèques de son ancien président, dut renoncer à faire rappeler par l'un de ses membres, à l'issue de la cérémonie funèbre, les nombreux titres que Monsieur Combier possédait à nos éloges et à notre profonde gratitude.

« Mais les sentiments dont nous sommes tous pénétrés envers une si honorable mémoire ont trouvé par ailleurs d'éloquents et fidèles interprètes.

« Ainsi, le distingué secrétaire de nos séances,

Digitized by Google

qui par parenthèse fut une fois le prédécesseur direct de Monsieur Combier lors de la première des deux présidences qu'il exerça parmi nous, M. A. Cortilliot, dans le *Journal de l'Aisne* du onze de ce mois, a retracé avec cet élan du cœur qui est la source de la véritable inspiration, l'existence admirablement remplie du magistrat, du patriote, de l'ancien président de la Croix-Rouge et de l'historien local.

« Ainsi encore, le treize de ce mois, au retour des obsèques de Monsieur Combier, l'honorable Monsieur Fouquier, président du Tribunal civil de Laon, réunissait dans la chambre du Conseil ses collègues de la magistrature et du parquet, les membres du Barreau et de la Corporation des avoués ; là, dans un langage élevé, avec une émotion partagée par tous ses auditeurs, il a prononcé l'éloge de son digne et savant prédécesseur, et rappelé cette longue et belle carrière qui s'est écoulée presque tout entière au Tribunal de Laon, depuis le premier degré jusqu'au sommet de la hiérarchie judiciaire. Monsieur le président Fouquier a évoqué pour ceux qui avaient eu l'honneur d'être les collaborateurs de son prédécesseur, et présenté comme un exemple aux nouveaux venus, le président modèle qne fut Monsieur Combier, le *vir bonus* des anciens, bienveillant et accessible à tous, passionné pour la vérité et la justice, d'une réserve et d'une prudence qui semblaient le reflet de la rectitude de son esprit, de la sérénité de son âme et de la dignité de sa vie. Il l'a montré enfin dans la retraite que les nécessités inflexibles de la loi lui avaient imposée, s'intéressant toujours à l'œuvre de la justice et aux travaux d'un tribunal où il avait

Digitized by Google

occupé une si grande place, et dont il avait pendant près d'un quart de siècle dirigé et marqué de son empreinte les travaux et les délibérations.

« M. Pinson, bâtonnier de l'ordre des avocats, et M. Sorlin, président de la Chambre des avoués, se sont associés l'un et l'autre, en leur nom et au nom de leurs confrères, aux éloges et aux regrets que venait d'exprimer Monsieur le président Fouquier.

« A son tour, la Société académique de Laon ne croira pas sans doute contrevenir aux volontés suprêmes de son ancien Président, en permettant au plus modeste des successeurs de Monsieur Combier de payer un pieux tribut à sa mémoire vénérée.

« Etienne-Amédée Combier, naquit le 26 décembre 1823, à Varennes-en-Argonne, dans cette petite ville de la Meuse, qui depuis plus d'un siècle est devenue historique ; son père appartenait à l'administration des domaines et devint plus tard conservateur des hypothèques à Amiens ; par sa mère, il était apparenté au général Etienne Radet, qui fut baron de l'Empire, grand prévôt de la Grande-Armée et général de division, dont notre regretté Président a publié les souvenirs, en même temps qu'il défendait sa mémoire contre des accusations imméritées.

« A vingt-cinq ans, Monsieur Combier qui avait couronné de solides et fortes études classiques par une instruction juridique non moins complète, était attaché au Parquet de la Cour d'appel d'Amiens ; il y travailla, en cette qualité, du 15 avril 1849 au 9 avril 1850.

Digitized by Google

« Le 23 du même mois, il était installé, comme juge suppléant, au Tribunal de notre ville en vertu d'un décret du 19 mars 1850.

« Le 21 juillet 1851, Monsieur Combier était nommé substitut à Senlis ; il revenait à Laon en la même qualité le 14 avril de l'année suivante.

« Dès lors, il ne quittait plus notre tribunal.

« Le 22 septembre 1856, il était installé dans les fonctions de juge, devenait juge d'instruction le 24 avril 1858 et président le 17 mars 1869.

« Monsieur Combier prenait sa retraite le 10 janvier 1894 et recevait du Gouvernement le titre de Président honoraire. Il comptait près de 45 ans de services judiciaires, dont 25 de présidence effective et la plus grande partie, presque la totalité de sa carrière de magistrat, s'était écoulée au Tribunal de Laon.

« Mais ce n'est pas seulement par ses fonctions officielles que Monsieur Combier se rattachait à notre ville ; il y avait contracté le 10 juillet 1854 une alliance des plus heureuses avec la fille unique d'un magistrat Laonnois, Monsieur Roze, décédé, lui aussi, Président honoraire de notre Tribunal.

« Ainsi, Monsieur Combier avait trouvé dans sa ville d'adoption une première famille dont les représentants actuels continuent ses traditions dans la magistrature et dans le barreau ; une seconde famille parmi ses collègues dont il dirigeait et inspirait les travaux judiciaires ; le bonheur lui souriait dans l'intimité du foyer domestique, les récompenses étaient arrivées au chef du Tribunal, au jurisconsulte

Digitized by Google

et au lettré, sous la forme de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur et des palmes d'Officier d'Académie.

« Une troisième famille a eu l'heureux privilège de compter Monsieur Combier parmi ses membres pendant plus de trente-deux années, je veux parler de la Société académique, à laquelle notre éminent collègue a donné sans compter les résultats de ses investigations, les trésors de son érudition et une part notable de son cœur.

« Monsieur Combier était juge d'instruction a Laon depuis plus de neuf années quand le 27 décembre 1867, il entra comme membre titulaire dans notre Compagnie, pour oublier peut-être les iniquités dont il était le témoin forcé dans l'exercice de ses fonctions, et se délasser quand même dans le commerce des lettrés et des savants dont se composait alors la Société Académique, des travaux sévères de sa charge. Il eut pour parrains M. Auguste Matton que nous avons encore le bonheur de posséder parmi nous et M. Tillois, l'érudit bibliothécaire de la ville de Laon.

« Il arrivait précédé de la réputation d'un chercheur émérite qu'il devait à la publication de la *Nomenclature sommaire des Archives du Greffe de Laon* parue en 1866, dans le format in-4°, travail important entre tous et dont on ne saurait trop proclamer l'utilité.

« Dès le 6 novembre 1868, Monsieur Combier succédait comme président de notre Société à M. Amédée Piette, et les états de services du regretté

Digitized by Google

défunt se résument parmi nous de la manière suivante :

« Monsieur Combier a été le Président de la Société Académique de Laon du 6 novembre 1868 au 5 décembre 1872 ; du 21 novembre 1873 au 24 novembre 1882 ; du 7 novembre 1884 au 27 novembre 1885, enfin du 27 octobre 1893 au 22 novembre 1895, et son Président d'honneur depuis cette dernière époque.

« En sorte que la Présidence effective de la Société a été confiée à Monsieur Combier pendant seize ans, c'est-à-dire pendant plus de la moitié des années qu'il a passées au milieu de ses collègues et pendant près du tiers de l'existence de la Société elle-même, puisque celle-ci approche de son cinquantenaire. Et encore faut-il rappeler que Monsieur Combier n'est jamais descendu de la première place qu'il occupait parmi nous que sur sa demande formelle et pour des motifs de santé ou d'occupations multiples devant lesquels chacun s'inclinait à regret.

« Je n'ai pas besoin de vous redire, Messieurs, avec qu'elle autorité et quelle bienveillance, Monsieur le Président Combier dirigeait nos études et nos travaux, quelle patience et quelle impartialité il apportait à l'examen de toutes les questions soulevées par ses collègues, quelles lumières sa longue expérience faisait jaillir de toutes les discussions, quel intérêt il avait voué à cette Société dont il s'était en vain efforcé d'obtenir la reconnaissance légale. Sa science parfaite des hommes et des choses et sa sollicitude constante pour la prospérité de notre Compagnie, en même temps qne son érudition à la fois étendue et

Digitized by Google

profonde, faisaient de Monsieur Combier un Président hors de pair.

« Mais ce n'est pas seulement par la manière dont il a occupé le premier rang que Monsieur Combier a droit à notre gratitude ; c'est encore par les Notices et les communications dont sont remplis nos Bulletins successifs à partir du tome XVIII^e^, c'est-à-dire depuis la réception de notre collègue.

Je voudrais, Messieurs, au risque de retenir votre attention plus qu'il ne conviendrait de ma part, — mais mon excuse est dans l'importance du sujet qui occupe nos tristes pensées, — je voudrais, dis-je, vous rappeler sommairement les travaux de Monsieur Combier qui ont enrichi nos annales.

« *Dans le Tome* 18^e^. Une étude sur une affaire Lélye et Puré, accusés d'assassinat à Laon en 1778, fait ressortir une erreur judiciaire par laquelle un cavalier au Régiment du Roi paya du supplice de la roue une accusation imméritée de fratricide et ne fut rèhabilité qu'après sa mort.

« Ce même Tome contient des communications : sur les maîtrises et jurandes des artisans de Laon ; sur l'administration de la justice en Vermandois ; sur le Culte réformé à Laon depuis 1600 et sur les réquisitions du célèbre Bodin, procureur du Roi à Laon au XVI^e^ siècle, conservées en manuscrits et d'une rareté extrême, les livres et manuscrits de Bodin ayant été brûlés en place publique par sentence.

« *Au Tome* 19^e^, sous ce titre : « Un délit de chasse en 1727 », l'auteur raconte les poursuites et les frais engendrés par la mise à mort d'un cerf, bête royale,

Digitized by Google

par des gardes et des ouvriers de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, délit commis dans la forêt de Samoussy.

« Les communications concernent : A. L'historique de la petite voirie de Laon ;

« B. La corporation des Imagiers de Liesse ; des renseignements sur l'enquête faite à Laon en 1783, sur la réunion à l'Évêché de la Mense abbatiale de St-Martin ;

« C. Un registre du greffe contenant les déclarations des Laonnois, en exécution de l'édit de 1609 sur la quantité de blé qu'ils possédaient et sur le nombre des personnes composant leur famille ou leur maison ;

« D. Enfin le récit d'une contestation soulevée en 1749 entre les Laonnois et l'exécuteur Desmarest, pour le *havage*, droit qui consistait à prendre des fruits exposés en vente sur le marché autant qu'en pouvait contenir la main.

« *Au Tome* 20e, communications sur les méfaits commis dans les campagnes du Laonnois au XVIIe siècle par l'armée du prince de Condé révolté contre son Roi.

« *Le Tome* 21e contient un rapport du savant secrétaire général Edouard Fleury, sur un travail de Monsieur Combier, relatif à la *Prévôté de Laon*, avec les tables d'inventaire de ce fonds. M. Fleury fait remarquer que Monsieur Combier a fait pour les archives judiciaires du Baillage de Laon ce que M. Matton a entrepris et mené à bien dans les archives départementales.

Digitized by Google

« Monsieur Combier a publié dans le *Tome* 22e :

« Un rapport sur les travaux de la Société Académique de Laon pendant vingt-six ans, étude reprise et continuée plus tard par M. Cortilliot ;

« Et divers cahiers de Doléances de communes voisines de Crécy-sur-Serre, pour les Etats-Généraux de 1789.

« Les communications sont les suivantes :

« A. Travail intitulé : « Comment s'éteignent les grandes familles » et s'occupant à ce propos de Dagoult, l'ancien maire de Guise ;

« B. Imprimé de 1728, « Règlement concernant les pêches et la chasse » par Prévost, maître particulier des Eaux et Forêts en Vermandois ;

« C. Sur le comte de Lauraguais ;

« D. Sur le Palais de justice de Laon ;

« E. Sur les Plumitifs du Bailli de Vermandois au XVe siècle.

« *Dans le Tome* 23e, Monsieur Combier insérait un mémoire sur les Plumitifs du grand Bailli de Vermandois. » 1451-52 — 1461-66.

« Vous savez tous, Messieurs, que le plumitif est un registre du greffe destiné à recueillir sommairement à l'audience les sentences du juge ; mais les plumitifs de l'ancienne justice renfermaient *in-extenso* des sentences et des règlements.

« Venaient d'autre part les communications qui suivent :

« A. Compte-rendu des mémoires de la Société de Saint-Quentin ;

« B. Comptes de la Fabrique de la Paroisse Saint-Cyr de Laon en 1526 ;

Digitized by Google

« C. Confrérie de St-Sébastien de l'Abbaye royale de St-Médard de Soissons ;

« D. Doléances de 1789 ;

« E. Renseignements sur les Maladreries de Neufchâtel et de Barenton-sur-Serre ;

« F. Travail sur les Règlements de police du Laonnois, sur ceux de Laon en 1624, et sur ceux plus récents ;

« G. Renseignements sur les Religieux de Tournay et les biens, tirés des archives du Greffe;

« H. Terrier du Chapitre de Notre-Dame de Laon, registré en 1665.

« *Le tome* 24 renferme un mémoire de Monsieur Combier sur le Palais de Justice de Laon ; c'est l'historique complet des transformations de l'ancien évêché et de son appropriation aux nécessités du service judiciaire.

« Les communications embrassent :

« A. Un musée d'archéologie et d'art à installer dans les chapelles du Palais de Justice ;

« B. « Un livre de raison Laonnois » trouvé au greffe et des détails sur la vie d'une famille bourgooise à Laon à la fin du XVIII^e^ siècle et au commencement du XIX^e^ siècle.

« *Le Tome* 25^e^ contient un Mémoire sur « les anciens Palmarès à Laon, 1763-1813 », où l'on retrouve, parmi tant d'autres, les noms suivants d'élèves méritants sortis de notre collège : Sérurier, de Flavigny, Le Carlier, Victor Suin, L'Eleu de la Simone, Huet, Souëf, Louis Peigné, de Beauvillé, etc.

« Les communications comprennent :

« A. Une étude bibliographique sur le livre de M.

Digitized by Google

Ch. Desmaze : « Histoire de la médecine légale en France » ;

« B. Un compte-rendu de la suite donnée au legs fait à la ville de Laon par le Vte de Flavigny-Renansart de sa bibliothèque, de ses miniatures et de ses manuscrits.

« *Du* 25e nous passons sans transition au *Tome* 27e.

« Cinq mémoires y figurent :

« 1° Analyse d'une Etude de M. le docteur Blanquinque sur « La Clinique ophthalmologique de Laon. »

« 2° Compte-rendu trop bienveillant du livre que nons avons consacré à Alexandre Dumas ;

« 3° Compte-rendu d'un rapport du Dr Blanquinque sur les « Epidémies observées en 1885 dans le département de l'Aisne » ;

« 4° Exposé de la situation de la Société Académique fait dans la séance du 21 novembre 1884 ;

« 5° Le divorce au Tribunal de Laon du 30 octobre 1792 au 12 octobre 1804 et de 1884 à 1888.

« Quant aux communications, elles embrassent :

« A. Une notice de Monsieur Combier sur vingt-trois volumes manuscrits et inédits de Le Marchand de Cambronne, ancien conseiller rapporteur du Point d'honneur au Bailliage de Laon, 1742-1826 ;

« B. Les testaments du XVIIIe siècle dans le Baillage de Vermandois.

« C. Un travail sur les vœux relatifs à l'instruction publique dans le Cahier de Doléances du Baillage de Vermandois ;

Digitized by Google

« D. Présentation à la Société de quatre sujets ou positions de thèses de droit illustrées, de 1774 à 5776, soutenues par Claude Philippe La Burielle, de Paris ;

« *Le Tome* 28e renferme trois mémoires :

« 1° Compte-rendu de l'ouvrage de MM. Adrien de Florival et Etienne Midoux sur « Les vitraux de la Cathédrale de Laon » ;

« 2° Analyse des manuscrits de M. Paringault (1819-1872) sur la procédure civile et le droit criminel, déposés à la Bibliothèque du Tribunal de Laon ;

« 3° Compte-rendu du Bulletin de 1888, Tome VII, de la Société historique de Compiègne.

« Communications :

« A. Carrrelages émaillés trouvés au Palais de Justice de Laon ;

« B. Compte-rendu de l'ouvrage de M. Alexandre Sorel sur Jeanne d'Arc ;

« C. Compte-rendu d'une charte de Beaurieux, d'août 1233, découverte au Tribunal de Laon en 1871.

« Enfin le *Tome* 29e contient quatre mémoires :

« 1° Sur la charte octroyée ou confirmée en 1233 par Louis IX aux habitants de Beaurieux ;

« 2° Sur le *Paupérisme*, brochure de M. Tilorier et sur les *Poésies diverses et Mélanges* du même auteur ;

« 3° Analyse des rapports de la Commission impériale archéologique de Russie de 1882 à 1893, rapports déposés aux archives départementales ;

« 4° Etude de Monsieur Combier sur un pamphlet

Digitized by Google

anarchiste Laonnois, comprenant deux volumes manuscrits, dirigé contre certaines personnes de la Société Laonnoise de 1764. L'auteur présumé de ce pamphlet, un avocat, Fromage de Longueville, fut un des précurseurs de Proudhon contre le droit de propriété.

« Les communications sont les suivantes :

« A. Notice sur la communauté des habitants de Liesse avec quelques détails sur le peintre Quillet, moine de Saint-Martin ;

B. Dans la séance du 9 novembre 1894, Monsieur Combier a fait hommage à la Société du premier volume d'un grand travail consacré au cahier des communes aux Etats-Généraux ;

« C. Notes sur les Fêtes de la Révolution à Laon en 1793, 1794 et 1796 ;

« D. Dans la séance précitée du 9 novembre 1894, Monsieur Combier a entretenu ses collègues de ses précédents travaux sur les États-Généraux de 1789. Il a rappelé qu'il avait publié en 1889 un premier volume d'observations préliminaires « Cahier du Tiers-Etat du Baillage de Laon » et expliqué que le deuxième volume contiendrait 194 cahiers du Tiers-État.

« Voilà ce qui a été fait pour la Société Académique de Laon par l'honorable magistrat que nous pleurons.

« Indépendamment de l'indication de ces travaux nombreux nous croyons devoir insérer à la suite de cette notice nécrologique un essai de Bibliographie des œuvres de Monsieur le Président Combier.

« En résumé, le regretté défunt a été le modèle

Digitized by Google

des magistrats, un Président hors de pair pour la Société Académique, un citoyen énergique et résolu pendant l'année terrible ; il a exhumé du greffe de son Tribunal des documents précieux à l'aide desquels il a écrit d'importantes études historiques, il a été enfin le chef respecté et affectueusement écouté d'une famille honorable entre toutes.

« Vous me permettrez à coup sûr, Messieurs et chers collègues, de transmettre à madame Combier et à sa famille, si dignement représentée par Monsieur Combier, son fils, avocat à Paris et Monsieur Parmentier, son gendre, Président du Tribunal civil de Soissons, l'hommage respectueux et ému de nos bien sincères et très profondes condoléances. »

Il a été décidé à l'unanimité que le procès-verbal de la séance reproduira in-extenso l'éloge que vient de faire Monsieur Glinel du regretté Monsieur Combier ; et que ce procès-verbal, signé de tous les membres de la Société, sera adressé en témoignage de regret et de respectueuse sympathie à Madame veuve Combier.

Sur la proposition du Président, la séance est ensuite levée en signe de deuil.

Le Président, CH. GLINEL. — *Le Secrétaire,* A. CORTILLIOT.

Ont signé :

A. Lion ; A. Ravaud ; Ed. Lobgeois ; Ermant ; Berthault ; Ply ; Gilbert ; Baton, curé-archiprêtre ; Brismontier ; Souchon ; A. Tilorier ; G. Labouret ; Georges Baillet ; M. Marlier ; Auguste Bouxin, vicaire ; Baudet ; Quenaidit ; Caze ; Démaret.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Sur l'Œuvre de Monsieur COMBIER

1865

Les justices subalternes du Vermandois, in-8°, Delattre-Lenoël, à Amiens.

1866

Nomenclature sommaire des archives du Greffe de Laon, 2 vol. in-4°.

Un délit de chasse en 1727, Laon.

1872

Documents inédits pour servir à l'histoire des corps et communautés d'arts et métiers du Vermandois ; Laon, in-8°.

1873

Notice sur la communauté des habitants de Liesse. Paris, Ernest Leroux, in-8°.

Problème d'histoire locale. St-Quentin, Librairie du Vermandois, in-8°.

1874

Etudes sur le baillage du Vermandois et siège présidial de Laon, Inventaire des archives de 1551 à 1789 (780 pages), Laon, 1874, in-8°.

Les manuscrits de M. Parigault ; Paris, Ernest Leroux, in-12°.

1877

D'Agoult P. F. député de la Noblesse du Baillage de Gien en 1789 ; St-Quentin, in-8°.

Etats généraux de 1789. — Doléances de Châtillon-les-Sons, Dercy, Mesbrecourt, Montigny-sur-Crécy, Mortiers, Pargny, Pouilly et Sons. Laon, imp. Jacob. (Le cahier de Crécy-sur-Serre avait été publié par le *Vermandois*, dirigé par Georges Lecoq).

Digitized by Google

1878

Les Plumitifs du Grand Bailli de Vermandois, in 8°, Laon.

Note sur un autographe du comte de Lauraguais ; Amiens imp. Delattre-Lenoël, 1878, in 8°.

1879

Les règlements de Police de la ville de Laon ; Amiens, Delattre-Lenoël, in-8°.

1880

Le Palais de Justice de Laon, in-8°, Laon. imp. Cortilliot.

Un livre de raison Laonnois, in-8°, Amiens, Delattre-Lenoël.

1882

La Justice criminelle à Laon pendant la Révolution, 1789-1800; Paris, Champion, 2 vol. in-8°, imp. Cortilliot, à Laon.

1883

Les anciens Palmarès, in-8°, A. Cortilliot, à Laon

Le juge unique des Justices de village et le juge unique de l'avenir, Amiens, Delattre-Lenoël, in-8°.

Description des Scels, Contre-Scels et Armoiries tirés du Manuscrit de l'Abbaye de Breteuil, par F. Robert-Wuyart, Amiens, Delattre-Lenoël, in 8o.

1885

Notice sur les Manuscrits de Le Marchants de Cambronne, Laon, A. Cortilliot, in-8°.

1886

Les Testaments du XVIII[e] siècle dans le baillage du Vermandois ; Abbeville, imprimerie du Pilote de la Somme (Extrait du « Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie. »

1889

Cahiers du Tiers-Etat et du Baillage de Laon en 1789. Senlis, Ernest Payen, in-8°.

Le Divorce au Tribunal de Laon, I. de 1792 à l'an 13 ; II. de 1884 à 1888. Laon, A. Cortilliot et C[ie], in-8°.

Digitized by Google

1891

Lettres de Noblesse et de Privilèges ; Laon, A. Cortilliot et Cie, in-8°.

Le Palais de l'Evêché à Laon. Abbeville, imprimerie du « Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie. » Extrait dud. Cabinet.

1894

La Charte de Beaurieux, 1233. Laon, imp. du *Journal de l'Aisne.*

Pamphlet anarchiste Laonnois de 1764. Même imprimerie.

1895

Un vieux registre de Maîtresse d'Ecole. Abbeville, impr. du « Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie. »

Il convient d'ajouter à ces volumes et brochures qui se rencontrent à la Bibliothèque de Laon, les mémoires déjà mentionnés dans les relevés des Bulletins de la Société Académique de la même ville et de plus :

Les Mémoires du général Radet. Vol. in-8o de 756 p. imp. à Paris, par Belin, 1892.

Les Justices seigneuriales du Baillage du Vermandois sous l'ancien régime, d'après les documents inédits conservés au Greffe du Tribunal civil de Laon et aux Archives départementales de l'Aisne, avec une introduction de M. Jacques Flach, professeur au Collège de France, ouvrage qui a obtenu le premier prix de la Fondation Raymond, décerné par la Société des Etudes historiques et qui a été publié sous les auspices de cette Société. Paris, Albert Fontemoing.

Digitized by Google

SEANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 1899.

Présidence de M. GLINEL, *Président.*

Ont fait parvenir leurs excuses : MM. Berthault, Cortilliot, Labouret, Périnne.

En l'absence de M. Cortilliot, M. Brismontier est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

La dernière séance du 16 juin 1899 ayant été consacrée exclusivement à l'éloge funèbre de Monsieur le Président Combier, le procès-verbal de cette séance, dont l'original a été transmis à la famille du regretté défunt, sera inséré sans changement dans le Bulletin de la Société et se trouve être virtuellement adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 12 courant, et relative au 38e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira le 5 juin 1900, lettre accompagnée de dix Exemplaires du Programme du Congrès

M. le Président a reçu depuis la dernière séance les ouvrages ci-après, parmi lesquels :

Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin, 4e Série, Tome 12, années 1893 à 1896. — Saint-Quentin imp. de Ch. Poëtte 1897,

Contenant notamment :

Histoire de l'Abbaye Bénédictine de Saint-Nicolas-aux-Bois, 1re partie. par M. R. Duval, 1er prix au Concours d'Histoire locale de 1894-95.

Extraits du Journal de Charles de Croix, chanoine de l'église collégiale de Saint-Quentin (3 février

Digitized by Google

1645 — 3 octobre 1685), par M. Henri Cardon, membre associé.

Les Cimetières francs de Mayot et d'Anguilcourt-le-Sart. — Les verres francs et emblèmes chrétiens par M. Jules Pilloy, membre associé.

M. le capitaine Quenaidit a donné lecture de quelques notes prises très rapidement, a-t-il dit, sur plusieurs sujets d'intérêt local. Ces notes humouristiques et originales, aux aperçus imprévus et spirituels, ont obtenu auprès de la Société un succès véritable ; mais leur allure vagabonde et parfois hardie en rend l'analyse difficile. Ces communications seront donc simplement signalées dans l'ordre de leur lecture.

1° Les sculptures de la Cathédrale de Laon au point de vue de l'arbitraire et du symbolisme :

2° Une restauration en cours d'exécution dans l'église de Vailly ;

3° Un crime abominable commis à Laon le 9 juillet 1799.

4° Une gratification au général Charpentier sous le premier Empire ; communication d'un document emprunté à une liasse assez volumineuse adjugée récemment à un habitant de Vailly et que la Société estime utile à consulter.

5° Une visite à l'hôtel Carnavalet, où est exposée une assiette décorée avec une inscription ayant trait à la Ville de Laon.

6° Enfin, les Denrées à Laon en l'an IV.

La lecture de ce dernier document rappelle une de ces milles particularités du temps passé qu'il est bon de ne pas laisser en oubli, quand on les retrouve *en rangeant sa bibliothèque*, comme l'a écrit spiri-

Digitized by Google

tuellement dans son livre à *Bâtons rompus*, M. Emile Deschanel.

M. le Président remercie M. le capitaine Quenaidit de ses intéressantes communications.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

ANNÉE 1895.

2e PARTIE.

MÉMOIRES COMMUNIQUÉS.

LES CAHIERS DU TIERS-ÉTAT

du Bailliage de Laon.

Les personnes qui s'intéressent aux études historiques n'ont pas oublié le mouvement considérable qui s'est produit au début du XIXe siècle et qui a radicalement transformé les méthodes d'enseignement universellement adoptées jusques-là. Avant cette époque, les écrivains qui s'occupaient de cette branche des connaissances humaines, s'imaginant que l'histoire était toute faite et qu'elle se résume dans les hauts faits de ses héros, se bornaient au récit de leurs exploits, s'en tenaient pour le fond à ce qu'avaient dit leurs prédécesseurs, et s'ingéniaient surtout à les surpasser par l'éclat et la pureté du style.

Digitized by Google

Cette méthode ne pouvait suffire aux exigences de l'esprit public, issues du mouvement philosophique du siècle précédent : Il voulait qu'on remontât à la source même des documents originaux ; qu'on puisât dans les archives nationales, dans les vieilles chroniques, dans tous les monuments épars et inconnus de notre histoire ensevelis dans la poussière de nos chartriers et qu'on fît de tous ces matériaux, une étude critique et rationnelle pouvant servir de base à l'établissement de la vérité historique : « Il ne « se contentait plus enfin de cette admiration « commune pour ce qu'on appelle les héros « qui faisait le fond des prétendues histoires « publiées jusques-là, et réclamait une plus « large manière, de sentir et de juger ; « l'amour des hommes, comme hommes, « abstraction faite de leur renommée et de « leur situation ; une sensibilité assez vive « pour s'attacher à la destinée de toute une « nation et à la suivre comme on suit les « pas d'un ami. »

Augustin Thierry auquel sont empruntées ces paroles fût le principal initiateur de cette réforme, le chef de cette grande école que devaient illustrer de brillants historiens tels que, Guizot, de Sismondi, Michelet, Henri Martin, Thiers, Taine, Lavisse, etc., et à laquelle la France doit le haut rang qu'elle

Digitized by Google

occupe, parmi les nations les plus éclairées, dans le domaine de l'enseignement historique.

Plus tard ce mouvement donna lieu à un courant secondaire de l'esprit public ; on ne se borna pas à écrire des ouvrages critiques destinés à produire, enfin, sous leur jour véritable, les faits généraux de notre histoire nationale. Le besoin de connaître, dans tous leurs détails, les événements particuliers à chacune de nos provinces, provoqua des recherches et des études locales qui n'offraient pas un moindre intérêt et notre bibliographie historique s'enrichit de nombreux documents qui jetèrent une vive lumière sur les points les plus ignorés de l'histoire de nos départements, de nos cantons et de nos communes, préparant ainsi de précieux matériaux pour les historiens de l'avenir.

Le département de l'Aisne ne pouvait demeurer étranger à ce courant. Autour et à la suite d'Henri Martin, viennent, en effet, se grouper des chercheurs et des érudits qui ont fouillé les archives de ses communes, et y ont recueilli des renseignements très intéressants sur son histoire politique, judiciaire, littéraire et artistique. — Parmi les collaborateurs d'une œuvre qui va se complétant de jour en jour, nous pouvons citer, en suivant l'ordre chronologique, des noms qui

Digitized by Google

nous sont bien connus : MM. Devisme, Melleville, Ch. Desmares, Edouard Fleury, Combier, abbé Bâton, Taiéé, Lavisse, de Florival, Piette, Matton, Glinel, Hidé, Midoux, etc.

Il serait, en outre, injuste de ne pas mentionner, et en le faisant, nous obéissons à un devoir de reconnaissance, l'appui et l'encouragement que ce mouvement de recherches locales a rencontrés dans la Société académique de Laon et dans le Conseil général de l'Aisne et de rappeler que c'est sur leur initiative que les instituteurs du département ont été invités à réunir tous les documents intéressant leurs communes et d'en faire l'objet de monographies dont un grand nombre est déjà parvenu à l'Inspection académique.

Je voudrais aujourd'hui, à l'occasion d'une publication récente, vous entretenir de l'œuvre de M. Combier, notre vénéré Président honoraire. Nos concitoyens connaissent déjà les remarquables travaux de cet éminent magistrat : Les archives du bailliage du Vermandois et du greffe du Tribunal de Laon, lui ont fourni les éléments de très intéressantes publications dont sa haute situation et sa longue expérience des affaires relève singulièrement l'autorité. Je ne vous donnerai pas le détail des 27 ouvrages qu'il a successivement mis à la disposition de ses conci-

Digitized by Google

toyens, notices, mémoires, compte-rendus, etc., je citerai seulement parmi eux : son histoire de la justice criminelle à Laon de 1789 à 1800 ; ses études sur le bailliage du Vermandois, sur la communauté des habitants de Liesse, sur le Palais de Justice de Laon, sur le divorce au Tribunal de Laon, etc., et enfin son compte rendu des travaux de notre Société qu'il a longtemps dirigés.

Un autre sujet ne pouvait manquer d'attirer son attention sur un terrain plus vaste et d'une plus haute importance. Les travaux préparatoires de la Révolution de 1789 devaient l'amener à rechercher la part que notre département a prise à ce grand mouvement d'idées et à caractériser le rôle qu'il y a joué. Notre éminent concitoyen vient, en effet, d'aborder ce sujet : Il a fait une étude approfondie des cahiers de doléances du bailliage de Laon, en 1789 ; et laissant de côté les cahiers généraux du clergé, de la noblesse et du Tiers qui sont bien connus, il a porté principalement ses investigations sur les cahiers spéciaux des communes et des paroisses qui le sont moins.

La première partie de cette étude vient de paraître sous le titre de *Cahiers du Tiers-État du Bailliage de Laon*. Je viens d'en prendre connaissance et l'intérêt que j'ai trouvé dans cette lecture m'a inspiré l'idée

Digitized by Google

de vous communiquer les impressions qu'elle m'a laissées.

M. Combier commence par rechercher les causes de la Révolution dans le Laonnois et n'hésite pas à les attribuer à l'esprit d'indépendance qui est la caractéristique des populations du Vermandois, puis il se demande comment cet esprit s'est formé au point de devenir pour elles comme une seconde nature.

Dans un tableau clair et bien ordonné, l'auteur nous retrace la longue série des vicissitudes qui ont traversé l'histoire de la Ville de Laon et nous la présente sous les divers aspects que lui imprime sa participation aux événements généraux de la contrée. C'est autour d'elle que viennent se concentrer les luttes incessantes qui ont, à tant de reprises, et depuis la domination Romaine, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, répandu le trouble et la dévastation dans le pays ; puis l'auteur nous fait assister aux 31 sièges qu'elle eut à subir de 407 à 1594 et ont fait d'elle, grâce à sa situation exceptionnelle, l'asile relativement sûr et tranquille, d'une foule de malheureux, que des guerres sans cesse renaissantes, obligeaient à se réfugier dans ses murs ; enfin, il nous représente la vieille forteresse, comme une frontière ouverte à l'ennemi, envahie et pressurée sans cesse, par

Digitized by Google

le vainqueur et par le vaincu : fatalement destinée à être occupée par une population d'origine gauloise et à recevoir dans ses murs un mélange d'échappés de toutes les nations qui y avaient combattu, laissant de leur passage, des traces qui firent, de la population, une race mixte dans les traits, les mœurs et les noms de laquelle se retrouvent particulièrement les types anglais, Espagnols et Flamands.

Est-il surprenant, conclut M. Combier qu'un tel assemblage fût composé de membres tels que les décrit dom Lelong « vifs, « jaloux de leur liberté et ne pouvant souf- « frir d'être traités durement ? » et qu'un peuple que le clairon de l'ennemi tient en éveil et qui manie le sabre et le mousquet aussi bien que la charrue, aspire à son indépendance et sache, des premiers, profiter des occasions qui se présentent pour la conquérir ? et si, aux maux causés par l'ennemi, on ajoute les souffrances que ne leur ménagent pas les armées Françaises, la ruine et les désastres qui suivront la Ligue et la Fronde, etc., ne trouvera-t-on pas, dans les sentiments que de telles misères ont dû éveiller, dans des esprits déjà portés à la révolte, une singulière préparation, à écouter des paroles d'émancipation ?

M. Combier examine ensuite l'influence

Digitized by Google

exercée sur les habitants du Laonnois par l'autorité de l'Evêque. Il le montre d'abord dans son rôle de vrai soutien du peuple intervenant chaque jour en sa faveur contre les exactions de toute nature dont il était la victime ; puis ajoutant à sa suprématie spirituelle l'autorité temporelle qu'il prétend s'arroger en sa qualité de membre du corps féodal, supplantant ainsi les agents du roi et en arrivant finalement à briser les liens qui l'unissaient à son peuple réduit à se réfugier dans l'appui du chapitre ; il signale ensuite, le premier monument de résurrection de l'esprit communal dans l'octroi d'une charte de commune accordée, en 1111, par le chapitre aux habitants de Laon ; la prospérité, le bien-être et la justice que cette administration assurent au pays ; il rappelle l'abolition violente de cette charte arrachée par la fourberie de l'Evêque à la faiblesse du Roi ; le meurtre de Gaudry et l'épouvantable série de maux que cette catastrophe répandit dans la contrée ; le rétablissement de la commune sous le nom d' « Institution de Paix », en 1128 et, enfin son remplacement par une charte dite « La Philippine » qui instituait un prévôt de la cité à la nomination du roi.

A la suite de cet exposé qui démontre que, dès le commencement du XII^e^ siècle et pendant le cours du siècle suivant, les habitants

Digitized by Google

de Laon avaient eu le temps d'apprendre à s'administrer et à se défendre, M. Combier nous donne la liste des premières communes qui s'établirent dans le Laonnois, la Thiérache et le Vermandois ; il décrit leur organisation administrative et signale ce fait curieux qu'à Liesse, le maire était nommé annuellement *à la buchette*, par le suffrage universel direct.

Le long règne de Louis XIV ne met pas fin aux souffrances des populations du Laonnois ; le Souverain abolit les dernières libertés communales mais, ajoute judicieusement l'auteur, son règne marque l'avénement du *Tiers-Etat* ; dans les conflits qui s'élèvent, ce que le roi gagne en despotisme, ses gens et ses agents le gagnent en triture et en autorité dans les affaires et la lutte n'en persiste que plus vive contre le pouvoir royal ; Lutte contre les privilégiés qu'il soutient ; lutte dans l'enquête contre les protestants, prélude de la révocation de l'Edit de Nantes, etc., etc. Puis, viennent sous Louis XV, les ruines qui suivirent la banqueroute de Law ; les querelles d'intérêt civil, universitaires et religieuses qui furent une des principales causes de désorganisation de la Société de Laon et de l'empressement avec lequel les esprits indépendants embrassèrent les idées philosophiques et les plans de réforme.

Digitized by Google

Dans une situation aussi troublée, comment faire parvenir la vérité vraie au Souverain ?

L'ouvrage de M. Combier nous révèle à cet égard, de curieux détails sur l'institution d'un système de députation qui n'a rien de commun avec celui que nous pratiquons de nos jours. Des délégués choisis parmi les seigneurs du pays, bien en cour, furent envoyés à Paris pour défendre auprès du pouvoir central, les intérêts locaux qu'ils représentaient. Là ne se bornait pas la mission de ces délégués ; ils aidaient le gouvernement à contrôler les rapports officiels des intendants et autres agents ; se mêlaient aux beaux esprits des salons de Paris, et rapportaient à Laon, avec de belles promesses, l'écho des idées nouvelles que leurs discours répandaient ensuite, comme autant de ferments de dislocation de l'ancien régime, dans un pays déjà envahi par des aspirations ardentes que surexcitait encore, le développement de l'instruction, le progrès des lettres et des sciences et le besoin de bien être qui se traduisait, dès cette époque, sous des formes diverses et notamment sous la forme d'un projet ayant pour objet l'établissement d'un service d'eaux dans la Ville de Laon.

Enfin, l'auteur termine cet exposé par un très intéressant tableau des mœurs de la

Digitized by Google

Société laonnoise au XVIII^e^ siècle que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire dans ce court résumé.

La deuxième partie du travail de M. Combier est consacrée à l'analyse des vœux du Tiers-État, et reproduit pour chacune des communes et des paroisses du bailliage de Laon, les votes exprimés par chacune d'elles sur les questions suivantes : Monarchie ; États généraux ; privilèges ; droits du Tiers-État ; provinces ; municipalités ; impôts, modification et suppression ; impôts nouveaux ; armée et milice ; justice, offices, clergé ; liberté individuelle ; propriété ; instruction publique ; presse ; agriculture ; commerce ; pauvres ; voirie ; chirurgie et pharmacie, chasse et dommages, etc..., etc...

Il serait on ne peut plus intéressant d'examiner en détail tous les points de cette grande consultation à propos de laquelle l'auteur a déployé toutes les ressources de son esprit investigateur et judicieux ; de constater, une fois encore, le sentiment d'indépendance, de contrôle et de justice qui s'y révèle et d'y retrouver une nouvelle trace des traits fondamentaux qui caractérisent les populations du Laonnois : Les limites de cette étude ne me le permettent pas et je dois me borner à signaler les idées principales qui s'en dégagent.

Digitized by Google

Le Tiers-État des campagnes attaché ou accoutumé au régime monarchique n'aspire pas à une autre forme de Gouvernement : Loin de songer à la destruction de ce qui existe, il ne veut que le réformer ; il ne demande pas de révolution sociale, mais une amélioration déjà préparée et facilitée par l'état des mœurs.

En un mot :

Il veut le maintien de la Royauté et de la dynastie ; le retour périodique des États ; le vote par tête et le contrôle du pouvoir exécutif par les États.

Il veut l'égalité et l'abolition des privilèges tant pour les impôts que pour les places.

Il demande l'établissement d'États provisoires qui répartiront l'impôt ; le maintien des municipalités et l'indépendance de leur administration.

Il souhaite la liquidation de la dette nationale et la simplification dans l'assiette et la perception des contributions.

Il demande la réforme radicale de la Justice ; l'unité de législation et des poids et mesures ; la suppression des Justices seigneuriales.

Il veut la liberté individuelle, de la presse, du commerce, de l'agriculture, l'abolition des douanes provinciales.

Sur la nature des impôts il n'y a pas

Digitized by Google

d'entente : Certaines communes demandent la suppression de tous les impôts qui existent, sauf à les remplacer par d'autres ; certaines demandent des modifications ; quant aux impôts nouveaux, il y a également divergence ; les uns parlent d'un impôt unique et territorial, les autres d'un impôt sur le revenu, etc.

En ce qui concerne l'instruction publique les opinions sont encore diverses ; trois paroisses demandent d'une manière générale qu'on la perfectionne ; deux réclament l'instruction gratuite ;

Enfin et à la suite de cette énumération intéressante que j'ai dû abréger, et rapprochant les cahiers du Tiers-Etat de ceux de la Noblesse et du Clergé, M. Combier se demande s'ils en diffèrent sensiblement et il constate que les trois ordres s'entendent sur les points essentiels et que tous les trois font preuve de libéralisme et de modération.

Enfin et pour conclure, M. Combier examine une dernière question ; quelle valeur doit on attribuer aux cahiers du Tiers-Etat ?

Certains écrivains ont prétendu qu'ils n'étaient pas l'expression vraie de ses pensées et de ses vœux : Michelet lui-même n'a-t-il pas affirmé « qu'ils étaient les cahiers de « ces populations des campagnes, fourbes,

Digitized by Google

« fanatiques et barbares, aveugles jouets des « nobles et des prêtres, serfs d'une servitude « invétérée ? » M. Combier ne partage pas cette opinion qu'il trouve injuste ; après tous les exemples qu'elles ont donnés de leur indépendance et de leurs aspirations à l'affranchissement, dit-il, nous nous permettrons de croire, que ces populations n'étaient ni les fanatiques, ni les barbares, ni les aveugles, ni les jouets qu'il se plait à dépeindre ; elles savaient fort nettement ce qu'elles voulaient ; on a pu leur proposer des formulaires, mais elles ne les ont acceptés que parce qu'ils étaient l'expression de leurs vœux, et elles eussent repoussé tous ceux qui s'en seraient écartés, leur fûssent-ils présentés par le Prince, un Noble où un Prêtre. Que demandaient-elles en réalité ? L'impôt égal et consenti et la liberté : or, ces biens précieux, elles les ont conquis, et il n'y a pas à douter qu'elles ne déploient, pour les conserver et les défendre contre toute entreprise, l'énergie dont elles ont fait preuve pour les acquérir.

Digitized by Google

ALEXANDRE DUMAS

Auteur de Préfaces.

Alexandre Dumas père, — on le sait, de reste — a disséminé dans des journaux et dans des revues une foule d'articles qui serviraient au besoin de préfaces aux œuvres de nombreux écrivains de toutes les époques.

La liste de ces articles serait longue, mais non sans quelque utilité Ce que nous voulons seulement rechercher et signaler aujourd'hui, ce sont les ouvrages divers publiés en volumes, que Dumas, aux lieu et place des auteurs ou des éditeurs, s'est chargé de présenter ou de rappeler au public. Biographie, apologie, critique, tout ce rencontre dans ces esquisses littéraires qui se rapportent à des sujets variés et pour la plupart dignes d'intérêt.

Nous allons donc passer brièvement en revue ces préfaces et les sujets des ouvrages auxquels elles s'appliquent.

*
* *

1° *Les Pleurs*, poésies nouvelles par *Madame Desbordes-Valmore*, parurent à la librairie Charpentier le 1er juin 1833 en un volume in-8°, orné de deux beaux dessins de Johannot.

La préface de Dumas contient 8 pages où, dans un style imagé et presque hyperbolique, il compare les chants de Mme Desbordes-Valmore aux vibrations d'une harpe éolienne, d'abord doux et naïfs comme ceux d'une mère, plus tard tendres comme ceux d'une amante, plus avant dans la vie enfin mélancoliques à l'égal d'un souvenir.

Digitized by Google

On retrouve cette préface, augmentée de l'indication des trois pièces de vers auxquelles Dumas a emprunté ses citations, en tête d'un ouvrage en prose de l'auteur des *Pleurs : Une Raillerie de l'Amour*, publié chez Charpentier en 1833.

Enfin, la préface en question a été insérée, mais avec la réduction à quatre vers de chacune des citations poétiques, à la suite du IIe volume du Théâtre de Dumas, édité par la même librairie en 1834.

*
* *

2° En 1836, chez Ch. Gosselin et Cie, parut en 1 vol. in-12, avec portrait, la troisième édition revue et corrigée de l'ouvrage ayant pour titre : POÉSIES, *par J. Reboul*, de Nimes, précédées d'une préface par M. Alex. Dumas et d'une lettre à l'éditeur par M. Alph. de Lamartine (1).

Cette préface n'est autre chose que le récit d'une visite faite au boulanger-poète de Nîmes par Alexandre Dumas, lors de son voyage dans le Midi de la France commencé le 15 octobre 1834 et dont Paris fut le point de départ.

Le récit dont il s'agit, que le *Voleur* (Gazette des Journaux français et étrangers), dans son numéro du 15 mai 1836, a emprunté à l'*Impartial*, se retrouve tout au long dans le Tome II des *Nouvelles Impressions de Voyage* (*Midi de la France*), Paris, Dumont, 1841, 3 vol. in-8°.

(1) D'après un Catalogue de la librairie Ve Moquet, à Bordeaux, du mois d'août 1891, ces poésies avec la préface et la lettre en question auraient paru chez Gosselin en 1827, n° 6381 dudit catalogue, 1 vol. in-12.
La dédicace à Lamartine est signée J. Reboul, avril 1836.

Digitized by Google

Nous avons sous les yeux une édition de cette narration de voyage, publiée en 1882 chez Calmann-Lévy et, si nous comparons le chapitre XX intitulé : *Reboul* avec la préface des poésies de ce dernier, nous relevons dans ce chapitre, au milieu de nombreuses corrections, une variante qui a son importance.

Ainsi, dans la *Préface*, Reboul, que Dumas fait parler, lui dit : « Vous n'êtes pas royaliste, je le « sais, mais vous êtes religieux ». Dans les *Impressions de voyage*, au contraire, Reboul s'exprime ainsi : « Vous n'êtes pas royaliste, je le sais ; *aussi « je ne vous parlerai point de notre vieille monar- « chie, cette reine qui s'en va comme une servante « qu'on chasse*, mais vous êtes religieux. »

Le volume de Reboul contient deux pièces de vers dédiées à Dumas : l'une, les *Arènes de Nimes*, écrite lors de la visite du célèbre romancier ; l'autre, *Un Soir d'hiver*, portant la date de février 1835.

*
* *

3° Les Œuvres complètes de Shakspeare, traduites par Benjamin Laroche, avec une introduction sur le génie de l'auteur *par Alexandre Dumas*, parurent en 1838-39, chez Marchant, en 2 vol. gd in-8 à 2 colonnes.

Cette notice, publiée d'abord par l'*Artiste*, où « le poète, qui a le plus créé après Dieu » est étudié à la fois dans sa vie et dans ses œuvres, figure au 1er volume des *Souvenirs dramatiques* de Dumas, 2 vol. in-12, Michel Lévy frères, 1868.

*
* *

4° Le Maître d'armes a paru dans les Œuvres

Digitized by Google

complètes d'Alexandre Dumas en 1 vol. gd in-18, Michel Lévy frères, 1861.

Ce roman, publié dans la *Revue de Paris* en 1840, avait pour sous-titre dans le manuscrit : *Dix-huit mois à Saint-Pétersbourg*. Dumas explique que ce manuscrit, à lui confié par le célèbre professeur d'escrime Grisier, est la relation par un confrère de ce dernier, d'une histoire merveilleuse dont la Russie a été le théâtre pendant les années 1824 à 1826. Rien de cet ouvrage, sauf le titre et l'introduction, n'est de Dumas, de l'aveu même du romancier.

*
* *

5° QUINZE JOURS AU SINAÏ, par MM. Alex. Dumas et A. Dauzats. 2 vol. in-8. Paris, Dumont, 1839. = 1 vol. in-18, Paris, Ch. Gosselin, 1841, avec préface de Dumas en 4 pages qui n'a pas été reproduite dans l'édition Michel Lévy de 1861, non plus que dans les éditions postérieures.

Dumas ne faisait point partie de la caravane artistique dirigée par le baron Taylor. « C'est dans les cartons de Dauzats, disait-il, que j'ai vu la Palestine. » Cette déclaration de la véritable paternité de ce livre explique que la préface en question soit signalée dans notre travail.

Pour Dumas, il n'a jamais existé que deux voyageurs vraiment pittoresques et véritablement amusants, et encore à 2,400 ans l'un de l'autre, Hérodote et Levaillant. Aussi la postérité reconnaissante a-t-elle dit de tous deux qu'ils étaient des menteurs. Quant à l'auteur de la préface, il résume dans les lignes suivantes le plan de l'ouvrage dont Dauzats lui a fourni les éléments : « Je méprise trop les œuvres

Digitized by Google

« des hommes pour prendre la peine d'y rien chan-
« ger. J'admire trop l'œuvre de Dieu pour avoir
« l'audace d'y porter la main. On aura donc des
« grandes routes, des chemins de fer, des villes, des
« mers, des fleuves, des montagnes et des vallées,
« de la plus grande exactitude ; mais les histoires
« racontées par les guides, mais les épisodes ren-
« contrés au bord du chemin, ceci, c'est une autre
« affaire. » — Et plus loin : « On voit que non
« seulement je ne tiens point à être classé parmi
« les voyageurs véridiques, mais encore que l'on me
« ferait grand'peine en m'accordant cet honneur. »

**
*

6° Les Armes et le Duel, *par Grisier*, professeur de LL. AA. RR. les princes fils du roi, à l'Ecole royale polytechnique, au Collège royal Henri IV et au Conservatoire de musique ; ouvrage agréé par S. M. l'Empereur de Russie, précédé d'une préface anecdotique par A. Dumas ; notice sur l'auteur par Roger de Beauvoir, épitre en vers de Méry, lettre du comte Ludovic d'Horbourg, dessins par E. de Beaumont, parurent en 1847 en un volume grand in-8°, chez Garnier frères, à Paris. — Il a été publié de l'ouvrage de Grisier une nouvelle édition chez Dentu, en 1864.

Dumas présente dans sa Préface l'histoire de deux rencontres, l'une du maréchal de Richelieu avec le prince de Lixen, l'autre (45 ans plus tard) du comte de la Pailleterie, son père, avec le marquis de Jou...

Richelieu qui avait eu pour témoin dans le premier duel le marquis de la Pailleterie, aïeul de Dumas,

Digitized by Google

rendit pareil service dans le second au jeune comte de la Pailleterie.

Les détails de ces deux duels, extraits de la préface dont nous nous occupons, ont figuré dans le supplément littéraire du *Figaro* portant la date du samedi 27 novembre 1886.

***

7° Mémoires de J. F. Talma, écrits par lui-même, et recueillis et mis en ordre, sur les papiers de sa famille, par Alexandre Dumas. Paris, Hippolyte Souverain, 1849, 4 vol. in-8.

La préface du 15 mai 1849, comprend vingt pages et a pour titre : « Un mot. »

Dumas y raconte que les papiers de la succession du grand acteur, réclamés par un ami, M. de Pastoret, pour être publiés, faillirent s'envoler au souffle des événements de 1830. En 1847, M. de Pastoret renonça à ce long et fatiguant travail de révision et conseilla aux deux fils de Talma d'en confier l'achèvement à « celui dont les études dramatiques lui semblaient présenter le plus de garanties. » Les fils de Talma suivirent ce conseil et Dumas fit précéder ces Memoires d'un portrait littéraire et moral de Talma, véritablement tracé de main de maître.

M. Victor Fournel, dans ses « Curiosités théâtrales » attribue à Dumas la paternité des Mémoires de Talma. Tant de Zoïles lui ont contesté le droit de signer ses romans et ses pièces que l'on pourrait bien accepter pour Dumas cette compensation sans conséquence. Quoiqu'il en soit, voici une lettre de Paul Talma à Dumas père qui nous a semblé, en

Digitized by Google

dépit de sa longueur, intéressante à reproduire. Nous en possédons l'original autographe :

Il y a longtemps, mon cher Dumas, que je voulais vous écrire, il y a longtemps que je l'eusse fait, si je n'en avais été empêché par une maladie qui m'a cloué, voilà plus de sept mois, sur mon lit ou près de mes chenets. J'aurais désiré pouvoir vous remercier à temps pour la toute aimable préface qui précède les Mémoires de Talma ; je ne l'ai pu faire.

J'espère néanmoins que maintenant encore vous accueillerez d'autant mieux mes remerciements, tout tardifs qu'ils sont, qu'à vrai dire ce n'est pas le contentement de voir mon personnage en scène dans ce petit prologue qui me fait vous écrire : Pour mon propre compte je suis exempt de toute ambition, ou plutôt je n'en ai qu'une, celle de n'en point avoir, celle de ne pas paraître, et ce dernier but me sera plus que facile à atteindre. — Je veux donc vous remercier pour l'obligeance que vous avez mise à vous charger d'une œuvre que, mieux que personne, vous pouviez accomplir, et pour l'intention gracieuse qui a dicté les mots de la préface plutôt que pour la préface elle-même.

Elle m'a fait, je vous l'avouerai, beaucoup regretter que les circonstancees ne m'aient pas permis de me concerter tant avec vous qu'avec mon frère qui a arrangé tout cela comme il l'a voulu ou plutôt, je crois, un peu comme on l'a voulu. – Je n'ai pu faire qu'une apparition de quatre jours à Paris, il y a un an environ : mon frère était depuis longtemps déjà retourné en Afrique. J'ai mis les instants à profit pour aller quelques minutes chez M. Souverain m'enquérir seulement de deux portraits de mon père que nous ne voyons plus à la maison et que je savais depuis dix-huit mois entre ses mains.

Je me suis bien présenté chez vous ; mais vous êtes difficile à saisir et l'on ne peut guères vous attraper qu'au vol. Si j'avais pu avoir alors la bonne fortune de vous rencontrer, et si j'avais su quels projets on avait faits, je vous aurais parlé des miens.

Digitized by Google

Il est triste, pour la gloire d'un acteur que ses titres à cette gloire disparaissent avec lui. Il ne lègue rien à l'admiration des générations qui le suivent : il vit à peine dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, et ceux-ci emportent leurs souvenirs avec eux ! — Il est donc bien naturel que les enfants d'un artiste élèvent à sa mémoire un monument modeste qui puisse rappeler qu'il a été et surtout ce qu'il a été ! C'est sur le choix de cette sorte d'hommage à rendre que j'aurais désiré vous soumettre ma façon de penser. Et tout d'abord j'aurais écarté et rejeté loin de moi toute idée qui eût pu ressembler à une spéculation. J'aurais désiré voir faire une œuvre sérieuse comme la pensée que j'y attachais. — Des mémoires remplissaient-ils le but ? Je ne le pense pas. J'eusse mieux aimé une espèce de causerie, un récit attachant, comme vous avez le secret d'en faire, quelque souvenir simple comme le caractère de celui que nous voulions honorer.

Les mémoires écrits par la personne même qui leur donne son nom manquent presque toujours de vérité à l'endroit de cette personne. L'auteur y pose et ne saurait avoir de naturel ; tout en perdant, à mes yeux du moins, un de ses plus grands charmes, il nous laisse par trop pénétrer jusqu'à des faiblesses qu'il ne peut nous cacher. Il n'a pas le mérite de l'aveu, et, s'il avoue, c'est toujours avec ostentation sous un semblant d'humilité. Cela se comprend. Si il (est) ridicule de constamment dire du bien de soi, il est absurde d'en mal parler.

Les Mémoires peuvent sans doute faire connaître intimement une époque, mais rarement ils font connaître celui qui les a écrits, à moins que le lecteur ne soit doué d'une rare perspicacité. Je sais bien que M. de Buffon a dit que le style c'était l'homme ; cela peut être vrai, mais pour quelques adeptes seulement.

Sans chercher bien loin de nous des preuves à l'appui de mon opinion, sans parler des Confessions de J.-Jacques, je trouve que pour lui-même Chateaubriand a eu grand tort d'écrire les siens et M. de Lamartine n'a pas mieux fait que Chateaubriand.

D'un autre côté, lorsque des Mémoires ne sont pas

Digitized by Google

écrits de la main même du personnage en scène, cela se devine ; alors ils n'inspirent plus qu'une médiocre confiance, qu'un faible intérêt et, pour découvrir la supercherie, il suffit d'une phrase, d'un mot.

Si je me permets cette sorte de petite critique, vous devez penser, mon cher Dumas, que je ne fais qu'une critique de sentiment, et nullement une critique littéraire qu'il ne m'appartient pas de faire et qui, en tous cas, de moi à vous, serait au moins outrecuidante de ma part.

Qui ne connait aujourd'hui l'allure de votre style ? Et avez-vous pu croire réellement pouvoir, dans des Mémoires, assez dissimuler la présence de votre plume pour qu'on (n') y flaire pas, à votre insu même, un certain parfum qui rappelle tout ce qu'elle a écrit ? A ce sujet permettez-moi de vous dire que j'ai trouvé à vos premiers volumes, aux deux premiers surtout, un petit ton leste et pimpant qui m'a affligé. Vous avez voué, je le crois, à la mémoire de votre père un culte trop délicat pour ne pas me comprendre, et vous avez trop de tact pour qu'il soit nécessaire que le fils de celui qui est censé avoir écrit les Mémoires de Talma insiste sur telle ou telle anecdote qui a pu froisser ses sentiments. — Le ton fait la chanson, dit un dicton qui est très-vrai dans sa trivialité. — Je n'insiste pas, avec vous un mot doit suffire.

Mais ensuite, vous qui faites si bien parler vos héros, qui savez si bien peindre les plus nobles sentiments qui puissent faire battre le cœur humain, vous qui souvent semez votre spirituel dialogue de si belles pensées, n'auriez-vous pu donner au portrait que vous traciez, une physionomie plus sérieuse, mais qui convînt mieux à sa réalité ? Vous auriez pu lui prêter quelques-unes des plus belles couleurs de votre palette, elle est assez riche pour cela !

Avez-vous jamais lu de mon père une notice sur Lekain ?

Vous auriez-pu vous inspirer de ces quelques pages et, avec votre intelligence, tirer bon parti de sa manière de penser et d'écrire, afin de donner plus de vraisemblance aux Mémoires puisque vous écriviez des Mémoires.

Digitized by Google

Du reste il est difficile ou, pour mieux dire, impossible en pareille matière de substituer sa plume à celle d'un autre sans se trahir par un indice, si léger qu'il soit, et qui n'échappe que rarement aux gens quelque peu perspicaces. Moi, qui ne le suis guères, je me suis surpris parfois à douter tout d'un coup, après quelque mot aventuré, après quelque terme dit de travers, d'une histoire que jusque là j'avais écoutée avec faveur.

Il y a à redouter les dates brouillées, des incidents intercalés au mauvais moment, une foule de ces lapsus fâcheux dont j'ai pêché quelques-uns dans le 1er volume surtout. Et puisque je suis en bon train, il faut que je vous avoue mon étonnement de vous voir, vous un homme d'autant de goût, sacrifier à ce vieil usage qui veut que l'on mette dans la bouche d'un Anglais, voulant parler français, ce charabia classique qu'un Anglais comme il faut, surtout adressant la parole à mon père qui jouait Shakspeare dans sa langue, se fût bien gardé d'employer.

A propos d'anglais, votre correcteur aurait bien dû écrire « To be or not to be » au lieu de « To By or not to By » qui ne signifie rien du tout. Il est vrai qu'il n'est pas forcé de savoir l'anglais, mais il pourrait faire douter de la pureté de celui que parlait mon père.

Tout ce que je vous dis là arrive peut-être un peu tard ; mais peut-être aussi voudrez-vous bien y penser si les temps ne mettent pas obstacle à ce que vous acheviez l'ouvrage que vous avez entrepris dans ces circonstances qui ne lui permettaient pas d'attirer l'attention. Aujourd'hui notre monde est en mal d'enfant ; chacun doit aider à l'enfantement. Et sans doute, devant le grand intérêt, de moindres disparaissent.

Aussi c'est tout au plus si j'ose me hasarder à vous envoyer cette lettre... Nous autres simples mortels qui lisons avec avidité, et pas tout à fait aussi vite que vous les écrivez, vos nombreux ouvrages qui ne nous rassasient pas, quelque nombreux qu'ils soient, nous n'imaginons pas qu'il vous reste, après vos travaux, une minute à perdre.

Digitized by Google

Vous êtes pour nous une espèce de Briarée, occupé sans relâche à écrire de tous vos bras ! Je n'aurais même certes pas osé, si je ne m'étais rappelé que vous aviez trouvé le moyen d'être partout et ailleurs encore et d'être aimable partout.

Je ne veux donc pas abuser de votre temps et vous parler de moi. Je me borne à me rappeler à votre souvenir et à vous prier de vouloir bien me considérer comme votre tout dévoué.

(Signé) Paul TALMA.

Rochefort, 18 juillet.

*
* *

8° UN GIL-BLAS EN CALIFORNIE, a été publié, comme l'œuvre d'Alexandre Dumas, en format in-8°, puis en un vol. gd in-18, Michel Lévy frères, 1860.

Le journal *le Siècle* avait eu en 1852 la primeur de ce récit dont les éléments étaient fournis au romancier par un jeune voyageur, véritable Gil Blas, qui, en 1849, partait du Havre pour Valparaiso et de là gagnait San-Francisco où il séjourna pendant une année.

L'avant-propos de Dumas, en forme de lettre adressée à son éditeur et datée, à Montmorency, du 20 juillet 1851, contient trente-une pages, qui se terminent par des aperçus pleins d'intérêt sur l'histoire universelle et sur les facilités prochaines de communication entre toutes les parties du monde. Dumas, dès 1851, donne sa solution pour l'isthme de Suez (par un chemin de fer) et pour l'isthme de Panama. A la place de cet isthme « trop dur à percer, on canalisera la rivière de Juignitto et l'on passera, en sciant la montagne, du lac Nicaragua dans la mer Pacifique. »

*
* *

Digitized by Google

9° VOYAGE AU PAYS DES NIAMS-NIAMS OU *Hommes à queue*, avec le portrait d'un Niam-Niam et une notice biographique sur l'auteur par Alexandre Dumas, par *Hadji-Abd-El-Hamid-Bey ;* 1 vol. in-12 de 106 pages ; Martinon, 1854. (1)

Le nom véritable de l'auteur était du Couret. et l'arrêté de M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, qui lui traçait l'itinéraire d'un voyage d'exploration en Afrique, porte la date du 7 novembre 1849.

Dumas termine ainsi sa notice sur ce voyageur infatigable : « Il est en train de vaincre l'Académie des sciences et de lui prouver que, vers l'équateur, il y a des monstres intermédiaires entre les singes et les hommes, qui ont une langue comme les hommes et une queue comme les singes. »

Nous trouvons au surplus dans la *Gazette anecdotique* de G. d'Heylli, année 1882, tome I, pages 217 et 218, l'extrait d'une lettre anonyme adressée à Charles Monselet, et d'après laquelle l'homme, par l'usage immodéré de la chaise, a fini par perdre son appendice caudal au bénéfice de ses facultés cérébrales.

De plus, un des collaborateurs de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (année 1883, col. 443), M. V. Mourié, atteste qu'en 1863, dans le Cher, le secrétaire du conseil de révision lui rapporta, le lendemain même de l'examen médical des conscrits de la classe, qu'un jeune homme fut exempté du ser-

(1) Quand le lieu de la publication n'est pas indiqué, c'est qu'elle a été faite à Paris.

Digitized by Google

vice militaire parce qu'il était pourvu d'un *appendice caudal très-prononcé*.

Le même cas se serait présenté au conseil de revision d'Abbeville, (*Intermédiaire*, 1883, col. 468.) Toutefois, d'après un article de M. Guillaume Lejean, inséré dans le 3e volume du *Tour du Monde*, pp. 187 et 188, la queue des Niams-Niams, tout simplement postiche, serait en cuir bien ouvragé avec un bourrelet creux formant le renflement du milieu.

Et maintenant, aux lecteurs de choisir entre toutes ces versions !

*
* *

9o bis *Le Pélerinage de Hadji-Abd-El-Hamid-Bey* (du Couret). — *Médine et la Mecque*, publié par Alexandre Dumas, a paru chez Alexandre Cadot (1856), en 6 volumes in-8, avec deux préfaces d'ensemble 8 pages d'Arnaud et Vayssières.

Ce même ouvrage, édité en 4 volumes dans la collection Hetzel. in-32 diamant, Bruxelles et Leipzig, Kiessling, Schnée et Compie, 1856, sous ce titre : ABD-EL-HAMID-BEY, *Journal d'un voyage en Arabie, rédigé par Alexandre Dumas*, a un avant-propos qui n'est autre, avec une variante finale, que la notiee biographique sur Hadji-Abd-El-Hamid-Bey, formant la préface du *Voyage au Pays des Niams-Niams*, qui précède.

*
* *

10° HISTOIRES CAVALIÈRES, par D. L. Eimann, avec une préface par Alex. Dumas ; 1 vol. in-18 ; Paris, Charpentier, 1854.

Ce volume, édité à 2 francs, est épuisé et ne se rencontre pas non plus à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Voici, d'après le numéro du *Mousquetaire* du 16 juin 1854, quel en était le sommaire :

« Epaves. — I. Comment on fait une maîtresse. — II. Une histoire renouvelée des Grecs. — III. Une histoire de tous les jours. — IV. Une fin comme il s'en fait beaucoup. — V. Après un bal masqué. — VI. Entre onze heures et minuit. — VII. Une histoire en trois couplets. — VIII. Un mari comme il y en a quelques-uns. — IX. Qui veut la fin veut le moyen. — X. Histoire sans moralité. — A Roger de Beauvoir. »

*
* *

11° SAPHIR, pierre précieuse montée par Alex. Dumas, 1854, Paris, Coulon-Pineau, 1 vol. in-12 de 240 pages. (Bibliothèque du « Mousquetaire »).

Les quatre pages de préface, « Quelques mots au lecteur », sont consacrées à la présentation de Saphir, un Viennois, conseiller et poète, spirituel à la façon de Henri Heine et parlant le Français comme un Blaisois ou comme un Tourangeau.

C'est le journal *le Mousquetaire* qui a eu la primeur des fantaisies de Saphir.

*
* *

12° VIE ET AVENTURES DE LA PRINCESSE DE MONACO, recueillies par Alexandre Dumas ; Paris, Alexandre Cadot, 1855, 2 vol. in-8°.

La préface de Dumas avait paru dans le journal *le Mousquetaire* du 1er janvier 1854 avec quelques variantes. Son auteur raconte comment il a été mis en possession du manuscrit de ces mémoires, qui remontent au 17e siècle et qui concernent Catherine-

Digitized by Google

Charlotte de Gramont de Grimaldi, duchesse de Valentinois, princesse de Monaco, née en 1639, morte en 1678, célèbres par ses galantes aventures.

M. le comte Colonna Ceccaldi affirme, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 10 novembre 1889, que « la Vie et les Aventures de la princesse de Monaco » sont en réalité de la vicomtesse de Poilloue de Saint-Mars, née Anna de Cisternes de Courtiras, connue en littérature sous le pseudonyme de la comtesse Dash. « J'ai vu — écrit M. le comte Ceccaldi — Madame Dash corriger les épreuves de ce livre dans un coquet appartement de la rue Neuve des Mathurins, où j'ai rencontré pour la première et seule fois de ma vie l'auteur des *Trois Mousquetaires.* »

*
* *

13° Impressions de Voyage. — De Paris à Sébastopol, *par le Dr Félix Ménard.* 1 vol. in-16. Librairie nouvelle, 1855. (Publié par Alexandre Dumas). Préface de de ce dernier en 8 pages, reproduite dans le *Mousquetaire* du 10 juillet 1855.

Cette préface, dans le numéro susdit, est précédée de la lettre suivante, adressée à Alexandre Dumas par l'auteur :

Mon cher Maître,

Grâce à vos bons conseils, à votre aide, à votre infatigable dévoûment, me voilà enfin voguant sur *l'océan de la littérature.*

J'y ferais bien vite naufrage si vous ne me serviez de pilote.

Cette préface dont vous avez bien voulu enrichir mon livre *de Paris à Sébastopol* ou *le Paquebot de Crimée*, édité par la Librairie nouvelle, permettez-moi de la faire

Digitized by Google

connaître aux lecteurs du *Mousquetaire* ; ils verront que votre cœur est aussi bon que votre génie est grand !

Je me tais, ne sachant comment vous témoigner, cher maître, toute ma reconnaissance.

Paris, 9 juillet 1855.

Dr Félix Maynard.

*
* *

14° Journal de Madame Giovanni, rédigé et publié par Alexandre Dumas ; Paris, Alexandre Cadot, 1856, 4 vol. in-8°.

La préface en trois pages, « Un mot au lecteur », avait déjà paru dans le *Mousquetaire* du 4 avril 1855, avec cette différence qu'elle semblait, dans ce recueil, écrite par l'héroïne elle-même, tandis que dans le volume elle est signée de Dumas.

Il est expliqué que la vie de Mme Giovanni encadre les pérégrinations qu'elle a accomplies, en compagnie de son mari et même seule, à la Nouvelle Zélande, en Australie, à la Nouvelle Calédonie, dans l'Archipel de Taïti, à Nouka-Hiva, à San Francisco, aux îles Sandwich, dans la Sierra-Nevada et à Mexico.

*
* *

15° Souvenirs d'un voyage en Abyssinie, *par A. Vayssières*, avec un avant-propos d'Alexandre Dumas, en 19 pages. Bruxelles, à l'Office de Publicité, 1857, 2 vol. in-18.

Cet « Avant-propos d'un ami de l'auteur » est une présentation en règle, avec correspondance à l'appui, de deux hardis voyageurs nommés Arnaud et Vayssières que Hadji-Abd-El-Hamid-Bey avait rencontrés sur les bords de la Mer Rouge, et qu'il fit connaître à Dumas vers le mois de septembre 1849. Leur séjour

Digitized by Google

au milieu des solitudes les plus inhospitalières de l'Afrique orientale a été raconté par Vayssières seul, et cette relation d'aventures de chasses et de chasse aux aventures est véritablement digne d'attirer l'attention et de satisfaire la curiosité.

Les Souvenirs d'un Voyage en Abyssinie ont été mis au jour dans le *Moniteur universel* du 22 novembre 1855 au 1er février 1856.

*
* *

16° La Vie au Désert, cinq ans de chasse dans l'intérieur de l'Afrique méridionale *par Gordon Cumming*, publié par Alexandre Dumas ; 2 vol. gd in-18 ; Michel Lévy frères, 1859.

Cet ouvrage figure parmi les Œuvres complètes de Dumas ; il est en réalité de Roaleyn Gordon Cumming d'Alltyre ; sa traduction, faite par Révoil sous les yeux de Dumas, a été revue et corrigée avec le plus grand soin par celui-ci qui, dans un avant-propos de 16 pages, présente aux lecteurs l'Ecossais Gordon Cumming et son journal de chasses et de voyages.

*
* *

17° Un Cadet de famille, traduit par Victor Perceval (1), publié par Alexandre Dumas ; 3 vol. in-12, Michel Lévy frères, 1860.

(1) D'après l'*Histoire de la Société des Gens de Lettres*, par Edouard Montagne, l'écrivain qui signait Victor Perceval était Madame Marie-Laure Chauffour, entrée dans la Société le 16 décembre 1861.

Digitized by Google

Dans la préface en 2 pages, datée du 2 août 1856, Dumas raconte qu'il s'agit des aventures de jeunesse du fameux pirate Trelawnay. Déjà, dans un catalogue de la Librairie Charpentier paru en 1834, on lisait : *Mémoires d'un Cadet de famille*, par Trelawnay, ami et compagnon de lord Byron, 3e édition revue et corrigée, avec une préface de M. Alexandre Dumas, 3 vol. in-8°. On voit qu'en réalité l'auteur de la préface a réfléchi 22 ans avant de l'écrire.

*
* *

18° MÉMOIRES DE GARIBALDI, traduits sur le manuscrit original par Alexandre Dumas. 2 vol. in-12, Michel Lévy, frères, 1860.

La préface de Dumas est intitulée : « Un mot au lecteur », et contient 26 pages. Elle est consacrée à une étude rapide de ce qui s'est passé en Italie de 1820 à 1834, époque à laquelle commence cette histoire.

*
* *

19° TRADUCTION DE VICTOR PERCEVAL. — MÉMOIRES D'UN POLICEMAN, publiés par Alexandre Dumas ; Alexandre Cadot, 1860, 2 vol. in-8°.

Avec cette introduction :

« Mon cher Cadot,

« Lisez donc les quelques pages que je vous envoie. Je viens de les faire traduire de l'anglais, et elles me semblent une histoire curieuse de la police de nos voisins.

« Si le *Mousquetaire* n'était pas mort en ce moment, et n'attendait pas la résurrection éternelle, je les eusse gardées pour moi.

« Tout à vous, « ALEXANDRE DUMAS. »

Digitized by Google

*
* *

20° IVANHOE, *par Walter Scott*, traduit par Alexandre Dumas, 2 vol. gd in-18, Michel Lévy frères, 1863.

Dans sa préface en sept pages, Dumas raconte comment il traduisit, sous les yeux d'un sieur S..., venu d'Angleterre, le roman d'*Ivanhoe*, qu'il se proposait de traduire avec les autres romans de Walter Scott et avec les œuvres de Shakspeare et de Byron.

C'est vers la fin de 1821 qu'il avait lu pour la première fois *Ivanhoe* dont il essaya de faire uu mélodrame, demeuré inédit.

Le manuscrit de ce mélodrame, en 3 actes et à grand spectacle, a été donné par M. Alexandre Dumas fils, il y a quelques années, à la Bibliothèque de la ville de Dieppe ; nous en possédons la copie, grâce à l'obligeante communication du conservateur de cette bibliothèque, M. C. Paray.

On lit sur la première page, au-dessous du titre :

« Première pièce d'Alexandre Dumas, entièrement écrite de sa main à Villers-Cotterêts où il est né.

« A un voyage à Paris, il remit cette pièce à Mlle Lévêque, actrice renommée de mélodrame et intéressée dans la direction de l'Ambigu, laquelle lui fit cette réponse officielle : « Dans ce moment *ici* nous montons deux ouvrages de Pixérécourt et nous *regorgeons* de pièces. »

Dans un coin de la même page on lit : « Donné par A. de Leuven, collaborateur et ami de Dumas. »

*
* *

21° TONTON, TONTAINE, TONTON, *par Léon Bertrand*,

Digitized by Google

préface par Alexandre Dumas, dessins de Martinus ; E. Dentu, 1864, 1 vol. in-18.

L'avant-propos en 9 pages (numérotées III à XII) est daté à Naples du 15 janvier 1864. Dumas y affirme avoir dit adieu à la chasse, et raconte à son ami ses exploits cynégétiques dans le Caucase et dans la vieille Russie, sur le Phase (rivière de l'ancienne Colchide qui descend du Caucase et se jette dans le Pont-Euxin), en Italie aux environs de Naples ; bref, le préfacier n'oublie qu'une chose, c'est d'entretenir ses lecteurs du contenu et du mérite du livre qu'il est chargé de leur présenter et dont il se contente d'accepter la dédicace et de réclamer l'envoi.

*
* *

22° BOUTS-RIMÉS, publiés par Alexandre Dumas. 1 vol. in-12 ; Paris, librairie du *Petit Journal*, 1865.

Sous ce titre : « Quelques mots nécessaires », Dumas a écrit, en dix pages, l'histoire de ce curieux recueil composé d'environ 378 pièces de vers faites par diverses lecteurs du *Petit Journal* sur des rimes déterminées. Le premier prix de ce tournoi, ouvert le 1er novembre 1864, et dont un M. Monzin sortit vainqueur, était un double autographe : de Dumas, pour les rimes en question dont il était l'auteur, et de Méry pour les vers que ce dernier avait complétés en dix minutes, quelques années auparavant, dans une soirée d'amis.

Les rimes proposées étaient celles-ci : Femme — Catilina — Âme — Fouina — Jongle — Citoyen — Ongle — Païen — Mirabelle — Mirabeau — Belle — Flambeau — Orestie — Gabrio (1) — Répartie —

(1) Nom donné à la comtesse Dash dans l'intimité.

Digitized by Google

Agio — Figue — Faisan — Ligue -- Parmesan — Noisette — Pâté — Grisette — Bâté.

Les résultats de ce concours original inspirèrent à Dumas les réflexions suivantes : « Dites-moi pour-« quoi il ne vient jamais à l'idée d'un homme qui n'a « point appris la peinture, de peindre — qui n'a « point appris la musique, de faire un opéra — tan-« dis qu'un homme qui ne sait pas la première règle « de la poésie, croit qu'il n'y a qu'à tremper sa « plume dans l'encre et la promener sur le papier, « pour faire des vers comme Hugo, comme Lamar-« tine, comme Méry ! »

Somme toute, c'est bien aux diverses pièces de ce recueil poétique que l'on pourrait appliquer le vers de Martial :

Sunt bona, sunt quœdam mediocria, sunt mala plura.

*
* *

23° VIVE LA CHASSE, *par Bénédict-Henry Révoil*, préface par Alexandre Dumas ; 1 vol. in-18, Achille Faure, 1867.

Cette préface, en vingt-neuf lignes, y compris le titre et la signature, peut se résumer dans son premier alinéa : « Voici un volume de *Nouvelles de* « *chasse et de pêche*, récits de voyages que je recom-« mande d'une façon toute spéciale à mes amis et « aux amis de mes amis. »

*
* *

24° HISTOIRE PHYSIOLOGIQUE ET ANECDOTIQUE DES CHIENS DE TOUTES LES RACES, *par Bénédict-Henry Révoil*, préface et post-face par Alexandre Dumas ; 1 vol. in-8°, E. Dentu, 1867.

Digitized by Google

La préface, en sept pages, écrite *ex professo*, est une sérieuse analyse du livre de Révoil, qui s'y fait l'historien de la race canine et le biographe des individus de cette race. Dans cette œuvre « doublement originale et comme invention et comme narration », il manque, au gré de Dumas, un chapitre *sur les chiens qui ont mordu leurs maîtres*, et un renseignement *sur la façon dont les chiens s'abordent*. L'auteur de la préface s'est chargé de combler la seconde lacune et s'inspire, en la modernisant, de la version de Pline, qu'il s'abstient toutefois de rapprocher de celle de Phèdre.

La post-face, en six pages, s'appelle : *Une anecdote de chien*. Dumas rappelle que le titre d'un de ses romans porte un nom caractéristique : *Black ;* qu'il a introduit la chienne « Mirza » dans le *Chevalier d'Harmental ;* « Brésil » dans les *Mohicans ;* « Jupiter » dans la *San Felice*. Il raconte comment le directeur du théâtre de Marseille, ayant à confier dans la pièce des *Mohicans* le rôle de « Brésil » à un artiste à quatre pattes, fut tiré du plus grand embarras où il se fût trouvé de sa vie, par un chien qui passait.

*
* *

25° LE DIAMANT ET SES IMITATIONS, par Claude Framinet, inventeur du Diamant américain. Brochure de 42 pages, 1868, Paris, J. Madre, in-8.

Dans sa préface, en vingt-une pages, Dumas fait l'historique des quatre ou cinq diamants fameux qui ont attiré les regards du monde entier ; il narre les trois importants vols de diamants commis : au Garde-Meuble en 1792, chez la princesse de Santa Croce au

Digitized by Google

commencement de ce siècle, et chez Mlle Mars en 1827. Il arrive à cette conclusion : « C'est qu'on aura, pour la satisfaction de son amour-propre, des diadèmes, des colliers, des bracelets, des boucles d'oreilles en vrai diamant qui resteront soigneusement enfermés dans quelque endroit inaccessible aux voleurs et que l'on montrera à ses amis. Ces diamant véritables seront imités à s'y méprendre par les diamants faux Framinet. Une parure de 3,000 francs fera l'effet d'une parure de 100,000. Ce sont ces diamants-là que les femmes du monde mettront pour aller au bal et les artistes dramatiques pour aller au théâtre. »

L'événement ne nous semble avoir justifié ni dans le monde, ni même au théâtre, la prophétie du signataire de cette préface-réclame.

*
* *

26e (PROFILS ET CHARGES A LA PLUME). LES SOUPEURS DE MON TEMPS, *par Roger de Beauvoir ;* 1 vol. in-18, Achille Faure, 1868 ; avec cette note de l'éditeur : « Nous ne saurions placer, en tête de cette « œuvre posthume de Roger de Beauvoir, de meilleure notice biographique que ces lignes pleines « de cœur qu'Alexandre Dumas a consacrées à sa « mémoire. »

La préface de Dumas a vingt-neuf pages, numérotées de III à XXXI. Les soupeurs dont Roger de Beauvoir a décrit les exploits gastronomiques, étaient : Saint-Cricq, l'excentrique ; le comte de Courchamps, conteur et railleur par excellence ; Armand Malitourne, l'amusant gardien de l'esprit français au dix-neuvième siècle ; Étienne Béquet,

Digitized by Google

célèbre par le *Mouchoir bleu* ; Lassailly, le père des *Rouéries de Trialph ;* Eugène Briffault, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur de *Ninus II ;* Romieu, le mystificateur sans pareil ; Bouffé, directeur du Vaudeville, que Désaugiers surnommait *Bouffe-Champagne* pour le distinguer de l'acteur ; Carnavalo, un Italien toqué qui inventa la mode des chapeaux bleus et des bretelles par dessus l'habit ; Émile Cabanon, auteur d'un *Roman pour les cuisinières*, celui qui entrait au théâtre en jetant ces mots aux employés du contrôle : « Prince de Courthenay, branche éteinte, » et pour clore la liste, Perpignan qui mourut censeur.

C'est Roger de Beauvoir qui, introduit dans la cuisine de Dumas absent, laissa sur le livre de comptes le quatrain suivant que son destinataire ne manque pas de reproduire dans sa préface :

Sur ce carnet Dumas écrit
Jour par jour tout ce qu'il dépense.
Il n'y pourrait mettre, je pense,
Tout ce qu'il dépense d'esprit.

*
* *

27° DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE TOUTES LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE. *Histoire, Géographie, Statistique, par M. Charpillon*, juge de paix, avec la collaboration de M. l'abbé Caresme, précédé d'une préface d'Alex. Dumas père. Les Andelys, Delcroix, 1868-1869. 2 vol. gd in-8 à 2 colonnes.

Cette préface sous forme de lettre portant ce titre : « Paris et la Province » et cette suscription : « A mon ami Charpillon, juge de paix à Gisors, auteur du

Digitized by Google

Dictionnaire historique du département de l'Eure », et datée à Paris du 22 décembre 1867, a été insérée dans le premier numéro du journal le *Dartagnan*, du mardi 4 février 1868.

Dumas déclare dans cette lettre-préface que, s'il eût entrepris une histoire de France, il lui aurait consacré au moins cent volumes. En terminant, il écrit sous l'impression récente de l'Exposition universelle de 1867 :

« Sur ce même emplacement où fut jurée la liberté de la France et, par conséquent, la liberté du Monde, ces mêmes rois qui se raidissaient contre elle, qui marchaient contre elle, l'épée d'une main, la torche de l'autre, sont venus à leur tour rendre hommage au commerce, à l'industrie, au progrès, résultat de cette liberté qui, partant du Champ-de-Mars, a fait toutes les Révolutions qui se sont accomplies, et fera dans l'avenir toutes les Révolutions qui s'accompliront.

« Que Paris et la province ne se jalousent donc plus, ils n'ont qu'une seule histoire à eux deux comme le Rhône et la Saône qui, se joignant à Lyon, n'ont plus qu'un seul et même lit pour se rendre à la mer.

« Seulement, cette mer, vers laquelle marche Paris à travers le progrès, la civilisation et l'industrie, n'est ni la Méditerranée ni l'Atlantique.

« C'est la paix universelle.

« A cette époque, les nations sœurs élèveront une statue gigantesque de la Paix.

« Cette statue sera Paris, et son piédestal la Province. »

Nous avons dit que cette lettre-préface est datée du

Digitized by Google

22 décembre 1867 ; deux ans et demi plus tard, les événements infligeaient un sanglant démenti aux prévisions et aux espérances pacifiques de son auteur.

*
* *

28° Les Cœurs vaillants. — *Louise de Kéristan.* — *Rose Légère.* — *Jeanne de Nelglas, par Caliste de Langle.* E. Dentu, 1869, in-18.

La préface de Dumas, en quatre pages, que nous reproduisons en raison de la rareté du livre, est ainsi conçue :

A Madame Caliste de Langle.

Ce fut le titre qui attira mes yeux sur ce livre, alors qu'il n'était encore que feuilleton.

Puis mes yeux coururent à la signature :

Caliste de Langle.

C'était d'une femme, je m'en doutais.

Alors je réclamai les feuilletons précédents, et je pris l'œuvre à sa première ligne.

Rien de plus jeune, de plus frais, de plus suave... je dirai presque de plus vierge, que la première partie intitulée : *Louise de Kéristan.*

On dirait qu'elle prend sa date dans ces temps primitifs, où chaque fleur, chaque arbre, chaque oiseau parlaient encore à l'homme cette langue universelle, qu'ils tenaient de Dieu, qu'ils ont oubliée depuis, et dont les enfants seuls se souviennent encore parfois dans leurs rêves.

Lisez le passage où l'héroïne murmure au rouge-gorge — l'oiseau du Christ — son amoureuse demande, et dites-moi s'il n'est point écrit avec une plume arrachée à l'aile d'une colombe et trempée dans une goutte de rosée.

Lisez la *Reine des Églantines*, et cherchez dans Théocrite quelque chose de plus transparent, dans André Chénier quelque chose de plus pur.

Digitized by Google

Tous ces gens-là ne pouvaient pas vivre dans notre monde, et c'est pourquoi la toile qui tombe sur cette première partie n'est pas un rideau, mais un linceul.

La seconde partie diffère tellement de la première, qu'à peine dirait-on qu'elle sort, — je ne dirai pas du même cœur, – non, le cœur est le même partout, - mais de la même main.

Cette main, que l'on croyait simplement naïve et poëtique, est tout à coup savante et réaliste.

Les conversations sont prises sur nature, et cette fois, je dois le dire, ce n'est plus à une colombe, mais à l'oiseau de la princesse de Babylone que vous avez pris la plume qui vous a servi.

La troisième partie est la plus intéressante; elle est écrite tout entière avec le cœur.

Il n'y a que le cœur qui ait ces mille délicatesses de sentiment qu'on y trouve à chaque page.

On la lit non seulement avec un grand plaisir, mais avec un plaisir profondément attendri.

Est-ce un cerveau de femme qui a rêvé ?... Est-ce une main de femme qui a écrit cette fin, si pleine de force et de vigueur, qu'elle suffirait au dénoûment d'un ouvrage en quatre volumes ?...

Vos deux héroïnes sont adorables, et la charmante Marie et le bon abbé sont d'un dévouement, dont la simplicité ferait jaillir une larme des yeux les plus endurcis.

A propos, et le chevalier César ? .. Celui-là est un vrai gentilhomme, et je parierais que si vous n'avez pas tracé ce portrait avec une plume d'aigle, vous l'avez tracé tout au moins avec une plume de faucon...

Heureux ceux qui, comme vous, Madame, ont à leur disposition un paquet de plumes dans le genre de celles dont vous vous êtes servie pour écrire votre volume.

Croyez à l'admiration et au dévouement de celui qui signe :

ALEX. DUMAS.

Digitized by Google

*
* *

29° Dans l'Ombre, *par Charles Chincholle*, avec une préface d'Alexandre Dumas. Librairie internationale, A. Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1871, in-8°.

Dumas, qui avait été l'un des témoins de l'auteur à son mariage, a écrit sa préface dans l'une des années 1867, 1868 ou 1869. *Dans l'Ombre*, remanié de fond en comble, a reparu sous un nouveau titre : *Le Calvaire de l'Amour*, mais avec la même préface et avec cette dédicace : « A la mémoire d'Alexandre Dumas », en un volume grand in-18 ; Calmann-Lévy, 1881.

Les huit pages affectées à la réimpression de la Préface sont consacrées à la réfutation de cette profession de foi de Proudhon : « L'amour, je ne l'aime pas ! »

— « Moi, j'aime l'amour, écrit Dumas, parce qu'il me rappelle les plus belles heures de mon passé, parce qu'il éclaire mon présent et parce que c'est encore lui qui me promet les plus douces jouissances à venir. »

*
* *

30° En 1885, la maison Alfred Mame et fils, à Tours, publiait en un volume in-8°, La Vie des Bois et du Désert, récits de chasse et de pêche, par Bénédict-Henry Révoil, avec « Deux Histoires inédites », par Alexandre Dumas père : la première, *la Chasse dans le Nord de l'Europe* ; la deuxième, *une Chasse à l'ours en Russie.*

Révoil prétend que ces pages étaient inédites en 1867, sans prendre garde que la deuxième histoire figurait déjà au XVII[e] chapitre « Chasses à l'ours »

Digitized by Google

des *Impressions de Voyage en Russie*, publiées par Dumas dès 1865.

*
* *

Maintenant que nous avons épuisé ce que nous savons des préfaces écrites, pour divers auteurs, par Alexandre Dumas, citons quelques ouvrages dont il aurait pu être tout naturellement l'introducteur auprès du public :

A. *L'Arabie heureuse*, souvenirs de voyages en Afrique et en Asie, (Paris, Michel Lévy frères, 1860, 3 vol. gd in-18), qui forme la suite du *Pélerinage à la Mecque*, de Hadji-Abd-El-Hamid-Bey (du Couret) ; *l'Arabie heureuse* n'a point de préface.

B. *Madame du Deffand*, par Alex. Dumas ; Paris, Cadot, 1856-1857, 1 vol. in-18 (publié en 4 vol. in-12, chez Michel Lévy, en 1862, sous ce titre : *Mémoires d'un aveugle*, avec la suite : *Les Confessions de la Marquise*), a une très longue préface du marquis de Sainte-Aulaire.

C. Le journal *Le Siècle* a publié du 16 février au 23 juillet 1860 les *Mémoires d'Horace écrits par lui-même* (?), retrouvés dans la Bibliothèque du Vatican et traduits par Alexandre Dumas.

Cette grande fantaisie sur l'ancienne Rome n'a pas de préface.

D. Nous avions cru enfin que l'*Histoire des chiens célèbres*, par M. Émile Richebourg, avait été publiée avec une préface d'Alexandre Dumas.

Digitized by Google

La lettre qui va suivre a dissipé cette illusion :

Bougival, 1er septembre 1889.

Monsieur,

La publication de l'*Histoire des chiens célèbres* remonte à 1866-1867. L'éditeur de ce livre, qui n'a un peu de valeur que parce qu'il contient une très-grande quantité d'anecdotes sur les chiens, s'appelait Vanier. Ce brave homme est mort depuis longtemps et sa petite librairie a disparu en même temps que lui.

L'Histoire des chiens célèbres n'a pas de préface, mais seulement une introduction écrite par moi ; elle a été publiée en livraisons à 10 centimes, avec de très-laides illustrations et ne s'est pas vendue à plus de dix ou douze mille exemplaires. L'ouvrage complet se vendait cinq francs — cinquante livraisons.

Aujourd'hui ce livre est introuvable, même chez les bouquinistes des quais, et, si je veux m'en servir un jour pour écrire un nouvel ouvrage sur les chiens, je devrai aller le consulter à la Bibliothèque nationale.

Voilà, Monsieur, les renseignements qu'il m'est possible de vous donner.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) E. Richebourg.

La Bibliothèque Nationale ! c'est à elle, aux inépuisables trésors de ses collections, qu'il faut toujours recourir quand on veut retrouver certains livres, même relativement récents et si répandus qu'ils aient été dans le public.

Charles Glinel.

Digitized by Google

DEUX EXEMPLES

d'Association communale en France.

Une publication récente me procure l'occasion de reprendre devant vous et sous une de ses faces les plus inattendues, le sujet que je vous ai soumis au début de l'année et que vous avez accueilli avec une bienveillance dont je demeure profondément reconnaissant. Il s'agit de mon étude sur l'association et de M. Jean Leclaire, le grand fondateur du système de la participation aux bénéfices, auquel ses ouvriers viennent d'offrir un éclatant témoignage de leur gratitude en lui élevant une statue qui a été inaugurée solennellement il y a quelques semaines.

Vous n'avez peut-être pas oublié la courte notice biographique que je lui ai consacrée à la fin de mon travail *sur l'Association*, et l'allusion que je faisais à un curieux projet qu'il avait conçu pendant son passage à l'administration municipale de la commune d'Herblay (Seine-et-Oise). Je vous rappelle qu'il avait rêvé de transformer cette commune en une vaste association ; d'y faire entrer tous ses habitants, personnes et biens ; et de charger cette association de l'exploitation en commun de tous les biens et valeurs composant leur patrimoine.

Digitized by Google

L'idée était hardie, chimérique peut-être, prématurée assurément. Comment était-elle venue à M. Leclaire ? Quelle confiance plaçait-il dans la réalisation de son projet ? Je vais vous l'exposer en quelques mots.

La commune d'Herblay dans laquelle M. Leclaire avait pris sa retraite, et qui venait de le choisir pour son Maire, comprenait, en 1867, 625 habitants : quant à la superficie de son territoire, elle se compose de 1.159 hectares divisés en 23.035 parcelles.— Le nouveau Maire était à peine installé que son attention fut attirée sur les inconvénients de toute nature qu'entraînait pour ses administrés l'exploitation individuelle d'un sol aussi morcelé. Il fit le calcul des pertes qui en résultaient, constata qu'elles étaient énormes et dépassaient toute prévision et en rechercha les causes qu'il énumère ainsi :

1° Déperdition des engrais ;

2° Défaut de mise en valeur des chemins et sentiers séparant les parcelles exploitées ;

3° Dépenses d'achat et frais d'entretien d'un matériel trop considérable et incomplétement utilisé ;

4° Dépenses supplémentaires occasionnées par la nourriture et l'entretien d'un personnel condamné, pour défaut d'emploi, à des chômages périodiques ;

Digitized by Google

5° Enfin diminution de produits résultant de toutes ces superfluités onéreuses.

Et il fixait au chiffre énorme de 350,000 francs le total de la perte annuelle subie, de tous ces chefs, par l'ensemble de la Commune.

Ces constatations étaient bien faites pour frapper l'esprit d'un homme auquel une carrière industrielle exceptionnellement prospère avait inspiré une foi profonde dans les mérites de l'Association : Pourquoi ne tenterait-il pas d'en adapter le principe au nouveau terrain qui lui était confié ?

Mais il était parvenu à un âge avancé et, bien que son projet eût réuni un assez grand nombre d'adhésions parmi ses concitoyens, il se rendait bien compte que le temps lui manquerait pour y rallier l'unanimité de ses administrés et pour les préparer à une organisation neuve, hardie, qui exigeait pour réussir un esprit de méthode et de raison dont ils étaient encore éloignés. Plusieurs d'entre eux se montraient défiants et se réservaient, d'autres formulaient des doutes, des objections, etc. Dans cette situation M. Leclaire ne pouvait faire qu'une chose : établir les règles pratiques de l'Association qu'il rêvait, en confier le dépôt à ses administrés et laisser au temps le soin d'accomplir son œuvre.

C'est ce à quoi il se résigna. Il rédigea un

Digitized by Google

corps de statuts en 63 articles qui semblent avoir prévu et devoir réglementer tous les détails d'application que comporte son programme : et il abandonna ses fonctions dont il a retracé l'histoire dans un curieux opuscule qu'il intitula : *Causeries d'un Maire avec ses administrés.*

Or, ce que M. Leclaire n'a pas paru savoir, ce que j'ignorais encore il y a quelques jours, c'est que son rêve a été réalisé ; que plusieurs communes ont vécu pendant des siècles sous le régime de la communauté ; que le département du Nord offre encore, à l'heure qu'il est, l'exemple d'une association communale dont la fondation remonte à Louis XIV et dont la prospérité ne fait que s'accroître de jour en jour.

J'ai découvert ces renseignements dans un document tout récent et j'ai pensé que vous trouveriez quelqu'intérêt à en recevoir la communication.

La création d'associations agricoles, connue sous le nom de *Communautés*, appartient au moyen-âge et semble avoir eu pour cause première : 1° d'éviter aux serfs mainmortables, et aux familles de condition libre, les difficultés que rencontrait la transmission des biens sous l'ancien régime ; 2° et de les soustraire à la « réversion féodale » en vertu de laquelle tous les héritages retournaient

Digitized by Google

fatalement dans un certain délai au seigneur.

C'est dans les provinces du centre de l'ancienne France et principalement dans le Nivernais que l'on constate l'existence d'établissements de cette nature, et leur création s'explique et se justifie tout naturellement par le caractère particulier de la législation coutumière de ces contrées.

L'article 18 du chapitre VI de la coutume du Nivernais est, en effet, ainsi conçu : « Pour « succéder en bordelage (1) sont requises « deux qualités à la personne qui veut y « succéder : la 1re qu'il soit héritier du défunt « bordelier ; la 2me qu'il ait été, au temps de « son décès, commun avec lui, et s'entend « commun, par communauté coutumière ou « convenue, et le seigneur sera saisi *lesdites* « *qualités défaillant.* »

L'art. 7 du chapitre VIII de la même coutume porte également : « Que la succession « des serfs qui mouraient sans enfants, bien « qu'ils eussent des frères, des neveux, des « parents, compétait et appartenait en tota- « lité au seigneur, *s'ils décédaient sans hoirs* « *communs.* »

(1) Bordelage est une expression tudesque et germaine qui signifie une « terre ou domaine chargée de revenus de fruits. » (Guy Coquille).

Digitized by Google

Enfin c'est ce qu'exprime en d'autres termes le jurisconsulte Loysel, quand il dit que : « Serfs ou mainmortables ne peuvent « tester et ne succèdent les uns aux autres « sinon tant qu'ils sont *demeurants en com-* « *mun.* »

On comprend alors très nettement l'intérêt impérieux qui portait les familles attachées à la culture, qu'elles fussent de condition libre ou serve, à vivre en association continue. C'était, en effet, pour elles, un sûr moyen d'éviter la dépossession dont elles étaient menacées, d'assurer la libre transmission de leurs biens aux membres qui en faisaient partie et de permettre à ces derniers de se succéder les uns aux autres à l'exclusion du seigneur dont les prétentions successorales étaient primées et écartées par le droit que la coutume conférait à la communauté.

On trouve, dans les écrits du vieux jurisconsulte *Guy Coquille*, une bien curieuse description de ces communautés et le tableau naïf et pittoresque qu'il en a tracé m'a paru assez intéressant pour être reproduit ici dans son texte original :

« Selon l'ancien établissement du ménage « des champs en ce pays de Nivernois, lequel « ménage des champs est le vrai siège et ori- « gine des bordelages, plusieurs personnes « doivent être assemblées en une famille pour

Digitized by Google

« démener ce ménage qui est fort labourieux,
« et consiste en plusieurs fonctions en ce
« pays qui de soi est culture malaisée ; les
« uns servants pour labourer et toucher les
« bœufs, animaux tardifs, et communément
« faut que les charrues soient tirées de 6
« bœufs ; les autres pour mener les vaches
« et les jumens en champ, les autres pour
« mener les brebis et les moutons ; les autres
« pour conduire les porcs. Ces familles ainsi
« composées de plusieurs personnes, qui
« toutes sont employées, chacun selon son
« âge, sexe et moyens, sont régies par un
« seul qui s'appelle « Maître de commu-
« nauté », élu à cette charge par les autres,
« lequel commande à tous les autres, va aux
« affaires qui se présentent ès villes ou ès
« foires et ailleurs ; et pouvoir d'obliger ses
« parsonniers en choses mobilières qui con-
« cernent le fait de la communauté, et lui
« seul est nommé ès rôles des tailles et subsi-
« des. Par ces arguments se peut cognoitre
« que ces communautés sont vraies familles
« et collèges qui, par considération de l'in-
« tellect, sont comme un corps composé de
« plusieurs membres, combien que les mem-
« bres soient séparés l'un de l'autre, mais par
« fraternité, amitié et liaison économique font
« un seul corps... En ces communautés on
« fait compte des enfants qui ne savent en-

Digitized by Google

« core rien faire, pour espérance qu'on a « qu'à l'avenir ils feront : on fait compte des « vieux et pour le conseil et pour la souve- « nance de ce qu'ils ont bien fait. Et ainsi de « tous les âges et de toutes les façons, ils « s'entretiennent, comme un corps politique, « qui, par subrogation, doit durer toujours. « Or, parceque la vraie et certaine ruine de « ces maisons est quand elles se partagent et « se séparent, par les anciennes lois de ce « païs, tant ès ménages et familles de gens « serfs, qu'ès ménages dont les héritages sont « tenus à bordelage, a été constitué pour les « retenir en communauté, que ceux qui ne « seraient pas en la communauté ne succéde- « raient aux autres et on ne leur succéderait « aussi.....

Communauté des Jault.

Parmi les communautés qui se sont établies dans la province du Nivernais, il en est une qui mérite une mention particulière et dont je veux vous entretenir spécialement, d'abord parce qu'elle a été de beaucoup la plus durable et la plus prospère et ensuite parce que les renseignements qu'il a été possible de recueillir sur son compte permettent d'en retracer l'histoire avec plus de certitude.

Il s'agit de la grosse communauté des Jault

Digitized by Google

qui existait encore en 1847 sur la commune de Saint-Benin-des-Bois, canton de Saint-Saulge, arrondissement de Nevers.

Cette association tire son nom de la famille qui l'a fondée, *Les Jault,* dont les membres s'y sont perpétués sans interruption et qui compte encore aujourd'hui de nombreux et honorables représentants dans le pays.

On ne possède pas de documents précis sur la date exacte de sa fondation, mais on rencontre la trace de son existence dans des actes du xv^e^ siècle et elle y est mentionnée comme une création déjà ancienne, ce qui permet de la faire remonter aux premières périodes du régime féodal.

Les renseignements que je vais vous fournir et qui vous édifieront sur les points principaux d'une curieuse organisation de l'association appliquée à une commune entière sont tirés d'un opuscule récemment publié dans la *Réforme Sociale*, revue bi-mensuelle fondée en 1881 par M. Le Play. L'auteur, M. Albert Maron, secrétaire général de la Société industrielle et commerciale de Roubaix, est lui-même originaire du Nivernais et son travail est le produit d'une enquête personnelle qu'il est allé faire sur place en compulsant les archives de la commune et en interrogeant les souvenirs de ses habitants.

Avec une bienveillance dont je veux lui

Digitized by Google

exprimer ici ma reconnaissance, M. Albert Maron a eu l'amabilité de mettre à ma disposition les documents qu'il avait recueillis ; il m'a notamment fait parvenir l'étude qu'il a publiée sur la communauté des *Jault* : ce travail aussi intéressant au fond qu'agréable dans la forme m'a été fort utile, et, dans certaines de ses parties, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de reproduire presque littéralement les termes dont s'est servi l'auteur.

Voici en résumé ce que dit M. Albert Maron :

Sur l'origine de la communauté, il résulte de son enquête, que la famille des *Jault*, dès son organisation en communauté, était de condition libre et que, de tout temps chez elle, la mise en commun ne portait que sur l'ensemble de l'exploitation avec les fruits à en percevoir, et laissait intact le patrimoine particulier que pouvait posséder chacun de ses membres, avec la faculté de transmission dont étaient privés les serfs.

L'avoir de la communauté comprenait par suite :

1° Les biens originaires successivement augmentés des acquisitions faites sur les gains de l'association.

2° Les bestiaux, le matériel de culture et le mobilier du *Manoir* commun.

3° L'argent provenant de la vente des récol-

Digitized by Google

tes, du bétail, en un mot des produits de toute sorte et constituant la bourse commune destinée à servir de fonds de roulement et à subvenir à l'achat de parcelles nouvelles.

La collectivité, propriétaire de cet avoir, était donc une véritable association de travail, chacun de ses membres fournissant à la communauté son travail et celui de sa famille, mais conservant à part son patrimoine particulier, et s'il était marié, celui de la communauté conjugale dont il était le chef.

En échange la communaté donnait à chacun de ses membres mâles :

1° La propriété indivise du domaine, la nourriture, le logement et les vêtements nécessaires pour lui, sa femme et ses enfants.

2° L'assurance que ses fils seraient, à leur tour, membres effectifs de la communauté et jouiraient des droits y attachés.

Quant aux femmes, elles ne faisaient pas tête dans la société : lorsqu'elles y étaient nées, elles y étaient élevées et entretenues sur le même pied que les communs *parsonniers*, bien entendu jusqu'au jour où elles s'en séparaient pour se marier, et elles recevaient alors sur la bourse commune, une dot ou apanage dont le montant variait suivant l'importance toujours croissante de la fortune sociale, (au début du XIX^e^ siècle, cette dot était de 1350

Digitized by Google

francs) moyennant quoi elles renonçaient à toute revendication ultérieure.

Celles qui venaient du dehors et épousaient un membre de la communauté versaient dans la bourse commune une somme de 200 francs pour la valeur du mobilier laissé à leur usage ; mais la dot qu'elles apportaient en surplus restait l'avoir privé de la communauté conjugale d'entre elles et leur mari et constituait ce patrimoine particulier dont il a été parlé plus haut.

Les femmes étrangères, devenues veuves, pouvaient continuer à demeurer dans la communauté ; si elles préféraient se retirer, elles rentraient en possession des 200 francs versés à leur arrivée ; quand elles se remariaient, elles laissaient leurs enfants à la communauté qui en prenait soin et leur assurait les avantages ordinaires.

Ces restrictions apportées au rôle de la femme dans l'association des *Jault* sont bien significatives et mettent bien en relief la préoccupation fondamentale qui avait présidé à sa fondation et se maintenait avec persistance dans l'esprit de ses membres. Il s'agissait, avant tout, d'éviter que les femmes du dedans allassent porter ailleurs, et que celles du dehors vinssent acquérir dans son sein, des droits dont la revendication eût menacé la perpétuité de la communauté.

Digitized by Google

Le régime intérieur était tout patriarcal ; le chef que l'on appelait *Le Maître*, fut tout d'abord le chef de la famille et il laissa son autorité à son fils aîné : puis quand la descendance directe fut interrompue ou devint obscure, ce fut l'élection qui désigna, parmi les plus capables, l'administrateur des intérêts de tous.

Le Maître assignait à chacun son ouvrage et lui distribuait ce qui lui était nécessaire, en vêtements ou autres objets, pour lui et son ménage ; il vendait les produits de l'exploitation, en percevait le prix et tenait la bourse commune ; c'était lui qui contractait pardevant notaire pour les acquisitions de biens et c'était en son nom que les impôts, taxes et redevances étaient inscrits. Son pouvoir était très étendu, mais il l'exerçait avec douceur, en bon père de famille, conseillait habituellement ses *communs parsonniers* dans les affaires importantes et rendait compte chaque année de sa gestion.

La vie, bien qu'hiérarchisée, était douce et facile pour tous ; un seul *manoir* réunissait tous les membres de l'association ; il se composait d'un *chauffoir* commun, mais chaque ménage y avait sa chambre séparée ouvrant par une porte particulière sur un long corridor qui se prolongeait dans toute l'étendue du bâtiment. Toutes ces chambres étaient tenues

Digitized by Google

fort proprement ; chacune d'elles comprenait deux lits, quelquefois trois, selon le nombre des enfants ; deux armoires en chêne cirées avec soin ou bien un coffre et une armoire, deux sièges, quelques ustensiles, et dans les derniers temps, un poële et un dressoir. Les bâtiments d'exploitation étaient spacieux et toutes les constructions se distinguaient par leurs larges dimensions et par la solidité des matériaux qui y avaient été employés.

Les hommes étaient servis à la même table dressée dans le chauffoir commun, tandis que les femmes mangeaient avec leurs enfants chacune dans la chambre qui lui était réservée.

L'existence était paisible et heureuse, dans ce milieu où régnaient la prospérité matérielle, la paix intérieure, la sécurité du présent et de l'avenir, l'harmonie familiale des relations de tous les jours ; les mœurs y étaient intègres et la probité si généralement observée qu'au cours de la longue existence de la communauté, il n'a pu être relevé, contre aucun de ses membres, la plus légère condamnation pour le moindre délit ; de plus la charité y était pratiquée avec une abondance et une simplicité inconnues partout ailleurs : le coffre à pain était toujours rempli, et les malheureux de passage qui venaient frapper à la porte du manoir étaient assurés d'y recevoir non seulement une large distribution de pain,

Digitized by Google

mais encore une hospitalité de quelques jours, s'ils en avaient besoin pour se restaurer, avant de reprendre leur chemin.

Cet état de choses persista pendant des siècles ; les années succédaient aux années sans apporter d'autre changement que l'accroissement continu de la famille et l'augmentation incessante du patrimoine, et à la fin du XVIII^e^ siècle, il semblait bien encore que jamais le pacte, sur lequel vivait la société de temps immémorial, n'avait été plus assuré de l'avenir. Mais au fond la situation justifiait-elle cette apparence ? Il est permis d'en douter ; la période révolutionnaire avait déposé dans les esprits un germe de dissolution qui devait fatalement se développer. En apercevait-on déjà quelques signes précurseurs ? Les documents que l'on possède ne fournissent pas de réponse précise à cette question, mais on remarque, dans un contrat de mariage dressé le 26 frimaire an II, par M^e^ François Louveau, notaire à Saint-Saulge, que la mère du futur, Jeanne Le Jault, assistée du Maître de la communauté, à défaut de son mari décédé, déclarait que les dispositions prises de concert avec toutes les parties comparantes avaient été combinées « pour maintenir la paix et l'union qui a toujours existé dans la susdite communauté des Le Jault ; pour en éviter la division que les susdites parties

Digitized by Google

ne veulent pas faire dans la suite, attendu que leur susdite communauté subsiste depuis environ 500 ans et que leur intention est de continuer en paix et union, pendant leur vie, ce qui leur a été expressément recommandé par leurs auteurs dont ils respectent la mémoire, » et il n'y aurait pas d'invraisemblance à conjecturer que la solennité de cette déclaration en faveur des règles établies par les ancêtres, avait pour but de répondre à de secrètes appréhensions suscitées par l'état d'esprit de certains membres de la communauté.

Néanmoins la première retraite volontaire ne se produisit que beaucoup plus tard. En 1816, Étienne Le Jault, fils d'Antoine Le Jault alors maître de la communauté, exprima la volonté de reprendre sa liberté. En l'absence d'un précédent, sa cause fut assimilée à celle des filles qui se séparaient de la communauté et que l'on désintéressait au moyen d'une dot qui leur était servie à l'époque de leur départ et, comme elles, Etienne Le Jault reçut une somme de 1350 francs moyennant laquelle et par acte du 28 septembre 1816, dressé pardevant notaire, il déclara renoncer à tous les droits qui pouvaient lui revenir dans la communauté. Il protesta en même temps de son respect pour les coutumes qui avaient constamment régi l'association et exprima son

Digitized by Google

désir formel qu'elles continuassent à être en honneur après comme avant son départ.

Une deuxième demande en partage se produisit en 1831. Elle fut introduite par les filles et les petits enfants de cette dame Jeanne Le Jault dont les conseils du 26 frimaire étaient bien étrangement suivis et donna lieu finalement à un arrêt de la Cour de Bourges, confirmatif d'un jugement du Tribunal de Nevers, qui fut rendu le 31 janvier 1832, lequel rejeta purement et simplement la demande en se basant sur cette considération que les droits des réclamants avaient été réglés antérieurement par voie de transaction.

Onze ans après, en 1843, se manifesta une nouvelle tentative de séparation, elle émanait cette fois de l'un des enfants de cet Etienne Le Jault dont nous venons de voir le rôle en 1816. La demande était formée non seulement au nom du père du demandeur, mais encore au nom de ses aïeul et aïeule paternels. Sur le premier point la renonciation d'Etienne Le Jault rendait insoutenable la prétention de son fils et les juges la repoussèrent; sur le deuxième point, la question pouvait fournir un prétexte à discussion et par un jugement du 17 Décembre 1845, le Tribunal de Nevers donna raison au demandeur.

A cette décision qui lui semblait contenir la violation de son droit, la communauté

Digitized by Google

répondit par un appel devant la Cour de Bourges et son triomphe en dernière instance ne semblait pas douteux. Mais pendant l'instruction de la cause, d'autres prétentions tendant au même but furent soulevées par des représentants de femmes mariées en dehors de la communauté et il devint évident que, le procès pendant une fois jugé et même gagné, d'autres surgiraient indéfiniment.

D'autre part, la paix intérieure que n'avait troublée aucun nuage était, depuis la Révolution, journellement traversée par des incidents qui jetaient sur l'avenir un jour inquiétant, les jeunes gens supportaient mal la discipline, pourtant bien paternelle, qui avait assuré à leurs anciens la tranquillité matérielle et morale dans une véritable indépendance ; sans se révolter ouvertement, ils obéissaient de mauvaise grâce, imaginaient des tracasseries journalières qui entravaient les ordres du Maître, etc... tout annonçait enfin que la situation morale, les intérêts matériels et l'existence même de la communauté étaient sérieusement menacés.

En présence d'une telle situation, et sans attendre la décision de la Cour de Bourges, convaincue que la continuation de la lutte ne ferait que retarder, sans la conjurer, l'issue fatale, la communauté se prononça pour une dissolution amiable par voie d'arbitrage ; cet

Digitized by Google

arbitrage fut confié à trois hommes compétents et universellement estimés dans le pays, qui eurent tout d'abord à formuler leur avis sur les trois points suivants :

1° Fixation des droits respectifs des intéressés;

2° Etablissement, en actif et passif, de l'avoir commun ;

3° Constitution et attribution des lots dans la proportion arrêtée en principe dans la première partie des opérations.

Je ne pourrais, sans étendre inutilement les limites de ma communication, vous faire entrer dans le détail de ces opérations ; ce que je dois vous en dire, c'est qu'elles exigeaient de la part des personnes qui en étaient chargées beaucoup de tact et une connaissance approfondie de l'origine et du caractère légal de la communauté ; aucune charte, aucun texte écrit n'en réglait la constitution et il fallait suppléer cette absence de statuts, par une étude des traditions vraies, des actes privés et notamment des contrats de mariage dont quelques uns, ainsi qu'on l'a vu, se référaient aux règles fondamentales sur lesquelles vivait la communauté depuis un temps immémorial.

Sur ces données les arbitres décidérent d'abord en principe :

1° Que l'ancienne communauté des Jault avait cessé d'exister le 3 Mars 1847.

Digitized by Google

2° Que jusqu'alors aucun de ses membres n'avait eu sur la propriété des biens de cette communauté un droit indivis transmissible.

3° Que la dissolution opérée par la volonté des parties à cette date du 3 mars 1847, avait eu pour effet d'ouvrir un droit de co-propriété indivise, et une action en partage au profit de chaque chef de communauté collaborant à cette époque ou représentant d'autres collaborateurs.

Puis, après avoir reçu le compte de gestion de l'administrateur et établi, sur les bases les plus équitables, les règles qui devaient présider à la répartition, les arbitres divisèrent leur travail de la manière suivante .

1° Ils dressèrent l'état généalogique des membres de l'Association qui se composait alors de quarante membres ;

2° Ils procédèrent au dénombrement des femmes mariées en dehors ou dans l'intérieur de la communauté ;

3° Ils établirent la situation financière de l'Association dont l'avoir fut arrêté à la somme de 250.338 fr. en bâtiments, terres, prés, pâtures, vignes et bois ; la valeur du mobilier et du bétail étant réservée pour le réglement des frais d'expertise ;

4° Ils fixèrent ensuite les droits de chacun, composèrent des lots, en firent l'attribution et finalement prirent les dispositions, etc.....

Digitized by Google

de nature à prévenir toutes difficultés entre les co-partageants.

Cela fait la minute de la sentence arbitrale fut déposée le 10 juin 1847 au greffe du Tribunal de Nevers et le 28 du même mois M. le Président de ce siège rendait une ordonnance qui revêtait le jugement de la forme exécutoire.

Les arbitres crurent devoir en outre prendre une mesure que l'on peut regretter ; en vue d'éviter toute contestation dans l'avenir, ils ordonnèrent la destruction de toutes les archives qui avaient servi de base à leur décision, afin de substituer à tous les titres antérieurs, devenus caducs, l'acte qui consacrait la liquidation et le partage des biens indivis.

Tel est le curieux tableau d'une organisation communale dont l'institution se perd dans le passé le plus reculé du régime féodal, qui a traversé, sans se laisser altérer, les époques les plus troublées de notre histoire et a maintenu une stabilité persistante à travers les perturbations sociales qui ont semé tant de ruines dans la société. La prospérité matérielle dont elle a joui ne représente pas le seul avantage appréciable que ses membres en aient tiré ; ce qu'il faut noter, comme un résultat plus important, c'est que les survivants des fondateurs, surtout ceux qui

Digitized by Google

n'ont pas quitté la terre nourricière, ont conservé, dans leur intégrité, le caractère physique et les qualités morales qui distinguaient leurs ancêtres.

L'Institution des *Le Jault* n'a cependant pas résisté jusqu'au bout au besoin d'indépendance et d'affranchissement qui gagne de plus en plus nos générations modernes et elle a disparu à la veille du grand mouvement social qui a préparé la révolution de 1848, mais l'exemple qu'elle nous offre n'en est pas moins très intéressant à méditer et nous pouvons y trouver un grand enseignement. On ne peut en effet méconnaître que par leur attachement aux traditions des ancêtres, par le libre exercice de leur initiative, par la force qu'ils puisaient dans une association fondée sur l'union la plus sincère et la plus intime, les membres de la communauté des *Le Jault* ont triomphé de difficultés que n'a pu toujours surmonter la puissance publique et ont ainsi montré comment se fondent, prospèrent et se maintiennent les familles et les institutions qui veulent vivre de leurs propres forces et répugnent à attendre exclusivement le salut d'un texte de loi ou de l'appui de l'autorité.

15 Novembre 1896.

Digitized by Google

Société des Pêcheurs de Fort-Mardyck

Le second exemple d'association communale dont j'ai à vous entretenir présente un type d'organisation économique qui diffère, en quelques parties, de celui que nous venons d'étudier, mais il n'est pas moins digne de votre attention et j'espère qu'il vous intéressera à un égal degré.

Si la Société des Pêcheurs de Fort-Mardyck ne peut avoir, comme sa sœur aînée, la prétention de faire remonter son origine au début du moyen-âge, elle a au moins sur celle-ci l'avantage de n'être pas morte, d'avoir traversé victorieusement les périodes troublées dans lesquelles a sombré sa devancière, et de poursuivre encore, à l'heure qu'il est, sa carrière dans une voie de prospérité qui ne fait que s'affirmer de jour en jour.

Les renseignements que je possédais sur son compte m'avaient inspiré un tel désir de la connaître à fond que je me suis décidé à l'aller étudier sur place afin de vous rapporter des impressions puisées dans la visite des lieux et dans les conversations que j'ai pu échanger avec les vétérans de la colonie.

Cette communauté, connue sous le nom de « *Société des Matelots-pêcheurs de Fort-Mardyck* », a une histoire curieuse, elle est de plus constituée sur une base originale et

Digitized by Google

régie par des institutions dont on ne retrouve l'équivalent dans aucune de nos organisations communales.

Je vais vous la rappeler très rapidement.

Sur la côte ouest de Dunkerque, à six kilomètres de cette ville et après avoir suivi dans toute sa longueur la rue principale de St-Pol-sur-Mer, on rencontre une agglomération de maisonnettes dont l'aspect pittoresque arrête le regard.

C'est la commune de Fort-Mardyck.

On se trouve sur un terrain historique qui a laissé sa marque dans nos plus vieilles annales militaires ; l'importance stratégique en avait été reconnue dès la plus haute antiquité : les Romains y avaient établi un château-fort et une station militaire ; les Normands l'avaient pillée et saccagée, puis elle devint le siège des longues et mémorables luttes que la France eut à y soutenir contre les Anglais et les Espagnols ; ces derniers même s'en étaient emparés quelques jours avant la bataille de Gravelines, mais après de nouvelles et terribles vicissitudes qui la firent successivement passer aux mains des Espagnols et des Français, Turenne s'en rendit enfin maître, et le traité des Pyrénées rattacha définitivement Fort-Mardyck au domaine de la France.

Au cours de ses campagnes, Louis XIV y avait fait deux séjours, en 1658 et 1662 ;

Digitized by Google

l'examen des lieux lui suggéra l'heureuse idée d'y former une colonie de marins et il indiqua du doigt, sur la carte, le lieu qu'il avait choisi, ce lieu était Fort-Mardyck, le sol qu'avait occupé le Fort célèbre où ses armées avaient rencontré la victoire.

Son but n'était pas seulement de peupler cette partie de son royaume, mais de trouver là, sous sa main, en toute occasion, une pépinière de marins dont il sentait l'utilité. Sa pensée était de transporter sur cette terre flamande, sans cesse disputée par les Espagnols et les Anglais, quelques familles françaises auquelles il assignait la double mission de peupler et de garder une côte si convoitée, et d'alimenter la flotte de l'Etat, en même temps que la flottille des corsaires dont le rôle était alors si considérable.

Le projet de Louis XIV reçut le meilleur accueil ; quatre familles de Picardie vinrent s'offrir au Ministère de la Marine. Elles étaient originaires de Cucq, village situé à 12 kilomètres ouest de Montreuil-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais, l'histoire a conservé leurs noms ; elles s'appelaient Bénard, Everard, Zoonekindt et Godin, elles ne parlaient que le français et n'hésitèrent pas cependant à venir s'implanter dans une contrée où cette langue était à peu près inconnue ; l'effectif de cette petite colonie était de 30 personnes

Digitized by Google

et ce sont les descendants de ces quatre ménages qui formèrent le noyau d'une commune qui compte aujourd'hui près de 1.800 habitants.

Louis XIV leur concéda, dans les conditions qui seront exposées plus loin, le terrain sur lequel il les appelait et le Gouvernement leur accorda les frais de route. En 1670, ils vinrent s'établir à Fort-Mardyck où on leur fit construire, en torchis et en chaume, des maisonnettes qui avaient chacune leur jardin ; on leur paya en outre les frais d'installation et ils eurent la faculté de défricher et exploiter ce qu'ils pourraient des terres sablonneuses contigües à leur concession.

Ce petit roupe réalisa amplement les espérances qu'on avait mises en lui et se hâta de croître et de multiplier ; 5 ans après l'émigration, la colonie comptait 30 familles, progression assurément anormale et qui ne peut s'expliquer que par l'adjonction de nouveaux éléments successivement appelés par les premiers colons, soit du pays d'origine, soit même des environs. Ce qui justifie cette hypothèse, c'est que, lors du recensement de 1729, on rencontre parmi les familles fixées à Fort-Mardyck des noms nouveaux tels que les Maquet, les Turban, les Bouchard, etc, etc... noms essentiellement français et qui se retrouvent encore aujourd'hui dans les environs de Berck-sur-Mer.

Digitized by Google

Et cette progression ne s'arrêtera pas. En dépit des nombreuses péripéties, accidents, naufrages, etc..., que dut traverser la colonie, sa marche en avant s'accentuera, ainsi que le démontre le tableau suivant, indiquant le chiffre de la population de Fort-Mardyck à diverses époques.

Elle est : en 1836 de . . . 459 habitants
En 1841 à la suite d'une désastreuse campagne d'Islande, elle n'est plus que de . . . 432 —
En 1846 elle remonte à . . 558 —
En 1851 elle est de . . . 615 —
En 1886 de . . . . . 1481 —
Et enfin en 1897 de . . . 1800 —

Indépendamment des misères de toute nature qui rendent si pénible et si dure la vie du pêcheur, les habitants de Fort-Mardyck eurent à traverser des vicissitudes dont il faut dire un mot.

Au début de sa fondation, la colonie fit naturellement partie de la commune de Mardyck dont elle dépendait ; plus tard, vers 1830 probablement, et au mépris de tout droit et de toute logique, son territoire fut incorporé à celui des communes de Grande-Synthe et de Petite-Synthe ; quelle raison avait pu donner lieu à cette usurpation ? L'histoire ne le dit pas et il serait sans objet de le rechercher ici. Il suffit de rappeler que la situation pré-

Digitized by Google

caire où elle réduisait les habitants de Fort-Mardyck se prolongea plusieurs années ; mais ce qu'il faut indiquer, c'est que, durant cette période, l'administration des affaires de la colonie demeura entre les mains de ces deux communes ; que Fort-Mardyck ne put, qu'en 1868, recouvrer son autonomie et obtenir son érection en commune distincte ; c'est que, dans cet intervalle, les deux communes n'avaient pas manqué d'abuser du droit que leur attribuait la gestion des intérêts de la colonie et que des faits regrettables s'étaient passés qui pèsent encore aujourd'hui sur elle.

Des « relais de mer » étant devenus disponibles, les communes de Grande-Synthe et de Petite-Synthe ne se bornèrent pas à s'approprier la part leur revenant légitimement dans les terrains conquis sur la mer, elles parvinrent, comment ? à faire comprendre dans leur lot les parties de ces relais qui s'étendaient devant la concession de Louis XIV et qui en formaient le prolongement naturel jusqu'à la côte.

Cet état de choses, contre lequel la commune de Fort-Mardyck n'a cessé de protester, persiste encore aujourd'hui et constitue une véritable enclave qui serait de nature à lui fermer l'accès de la côte et par conséquent l'exercice de la pêche. Heureusement les terrains usurpés sont, dans leur état actuel,

Digitized by Google

inutilisables et sans valeur ; les communes de Grande-Synthe et de Petite-Synthe n'ont aucun intérêt à contrarier l'usage qu'en font leurs voisins, et, en fait, les pêcheurs de Fort-Mardyck les traversent librement pour aller à la mer. Il n'y a donc pas là, pour le moment, de dommage réel, mais il pourrait y en avoir dans l'avenir, puisqu'il suffirait de mettre fin à la tolérance dont ils jouissent pour leur fermer l'accès de la côte, et il faut espérer que les réclamations des pêcheurs de Fort-Mardyck finiront par être favorablement accueillies, et qu'un accord, fondé sur la raison et sur le droit, interviendra pour rétablir les choses dans leur état normal.

Là ne s'arrête pas la liste des épreuves que devait rencontrer la communauté de Fort-Mardyck. Elle eut à lutter à la fois contre le mauvais vouloir de l'administration qui voyait d'un œil défavorable fonctionner près d'elle une institution anormale, et contre l'hostilité des populations environnantes pour lesquelles les pêcheurs de Fort-Mardyck n'étaient que des étrangers, des intrus ne parlant pas leur langue, et surtout des concurrents dangereux que les armateurs recherchaient de préférence pour la supériorité de leurs services.

Elle courut même un grand danger.

Quelques Seigneurs de la Cour, et parmi eux, le Comte Alexis Nagelon de la Morlière,

Digitized by Google

avaient obtenu du Roi des concessions à Mardyck et, dès 1769, ce dernier essaya de déposséder nos pêcheurs. La concession que leur avait accordée Louis XIV était purement verbale ; aucune charte, aucun document n'établissait la preuve authentique de leurs droits ; et leur adversaire, confiant dans le haut crédit dont il jouissait à la Cour, comptait bien avoir facilement raison des pauvres pêcheurs sans appui ; mais ceux-ci n'hésitèrent pas à accepter la lutte et réclamèrent énergiquement, décidés à abandonner le pays et à émigrer en Hollande s'ils n'obtenaient pas satisfaction. En présence de cette résistance qui ne s'appuyait pas seulement sur la volonté de Louis XIV, mais sur un exercice séculaire de droits jusque-là incontestés, les successeurs du Grand Roi, Louis XV et Louis XVI, voulurent tenir la parole de leur aïeul, et par les mêmes arrêts qui mettaient en possession le sieur de la Morlière, ils confirmèrent et fixèrent de la manière la plus formelle les droits originairement conférés par le fondateur de la colonie.

Ces arrêts, rendus en Cour royale, sont de 1769, 1771 et 1785 et portent en substance :

1° que la concession verbale de Louis XIV est reconnue et confirmée.

2° que les terrains concédés sont l'ancien Fort-Mardyck et terres avoisinantes.

Digitized by Google

3° que « tout ledit terrain, ne pourra être « habité que par des gens qui par la seule « résidence, deviendront sujets aux classes et « qu'ils seront déclarés être de la dépendance « de la juridiction de Dunkerque ». (1)

La situation des matelots-pêcheurs de Fort-Mardyck se trouvait donc régularisée, leurs

(1) J'ai pensé qu'il serait intéressant de connaître dans leurs détails, les phases par lesquelles a passé ce curieux procès et que je trouverais, à cet égard, de précieux documents dans les archives du département du Nord. J'y ai puisé et grâce à une obligeante intervention dont je tiens à remercier ici même notre aimable collègue, M. Lefèvre, professeur à l'Université de Lille j'y ai recueilli des renseignements dont je place le résumé sous vos yeux.

En fait, le Comte de la Morlière avait le 6 avril 1773, obtenu d'un arrêt rendu en Conseil d'Etat du Roi une concession de terrains contigus à ceux que détenaient depuis plus d'un siècle les matelots-pêcheurs de Fort-Mardyck et il avait été mis en possession par ordonnance de l'Intendant des Flandres des 22 et 26 juillet suivants. Mais dès l'année suivante sous l'influence du sub-délégué de cette intendance qui était sous sa dépendance et faisait fonction de bailli dans sa Province, intervenait une ordonnance, rendue le 21 Mai 1774, qui bouleversait la délimitation des terrains concédés aux matelots et à leur puissant voisin, attribuait à ce dernier le domaine provenant de la libéralité de Louis XIV et assignait en échange aux matelots le lot concédé au seigneur et qui se composait de terres en friche sans valeur et sans utilité pour la pêche.

En effet et par suite de la transposition imposée par le Comte de la Morlière, ces terres se trouvaient séparées de la mer par les terrains qu'il avait usurpés et qui s'é-

Digitized by Google

droits définitivement établis et désormais à l'abri de toute attaque. C'est ce que mit en évidence le résultat d'un procès intenté en 1826 par un marin du nom de François Gossart qui, décidé à quitter la communauté, émit la prétention de rester propriétaire de la maison qu'il avait construite à ses frais et de

tendaient en une bande continue le long de la côte. Les pêcheurs de Fort-Mardyck se trouvaient ainsi dans l'impossibilité de se livrer à l'occupation qui constituait leur seul moyen d'existence. De plus les préposés du Seigneur usaient vis-à-vis d'eux de toutes sortes de vexations ; non-seulement ils faisaient exploiter les terres de leur maître par des paysans qui y entretenaient des troupeaux, et ravageaient les terres riveraines, mais ils accablaient leurs voisins sous le poids de tracasseries et d'injustices journalières.

Ainsi troublés dans l'exercice de leurs droits, les Pêcheurs de Fort-Mardyck résolurent de résister à tout prix. Ils invoquèrent le privilège que leur avait accordé Louis XIV et qui leur était indispensable pour l'exercice de la pêche ; les services qu'ils rendaient comme matelots à bord des vaisseaux du Roi ; la délimitation résultant de l'arrêt de 1773 et l'usurpation dont le Sr de la Morlière les avait injustement rendus victimes ; ils déclarèrent que s'ils devaient être privés des avantages dont ils jouissaient depuis plus d'un siècle, ils seraient obligés de passer en Hollande, à leur grand déplaisir de quitter leur Patrie et le service de Sa Majesté, pour prendre celui d'autres puissances. D'un autre côté, la justice du Seigneur étant trop éloignée et ne leur offrant aucune garantie, ils demandèrent à rentrer dans la dépendance de la justice de Dunkerque dont ils avaient été détachés pour être soumis à la juridiction de leur puissant voisin.

Digitized by Google

conserver la faculté d'en disposer à son gré, soit pour la louer, soit pour la vendre. Le procès fut soutenu et le tribunal, en déboutant le réclamant de sa demande, décida que la communauté avait seule le droit d'ordonner la démolition de toute habitation qui ne serait pas occupée par un matelot-pêcheur, ou de la

C'est dans ces conditions qu'ils prirent le parti de faire appel de l'ordonnance de 1774.

La procédure dura plus de 10 ans ; malgré la prépondérance de leur adversaire et l'infériorité de leurs moyens, ils déployèrent une ardente et persévérante énergie, maintinrent leurs protestations et leurs menaces d'expatriement et finalement virent leurs efforts couronnés par le succès ; le 3 Septembre 1785 un arrêt rendu en Conseil d'Etat du Roi consacrait définitivement la solution qu'ils poursuivaient.

Cet arrêt solennel décida :

Que l'ordonnance du 23 Mai 1774 sera regardée comme nulle et non avenue.

Ordonne que dans le mois qui suivra la signification de l'arrêt les matelots-pêcheurs de Fort-Mardyck seront réintégrés et remis en possession des terrains qui leur avaient été assignés par le procès-verbal des 22 et 26 juillet 1773 et avaient été, l'année suivante, retirés de leurs mains.

Que ces terrains continueront à être enclos par la digue qu'avait construite le Comte de la Morlière et dont l'entretien demeurera à la charge de ce dernier.

Ordonne en outre que le Comte de la Morlière sera tenu de fournir à ses voisins et par-dessus la digue un passage de 30 pieds de large pour se rendre de leur habitation à la mer, à la charge par eux d'entretenir ce passage.

Et qu'il sera de toutes ces opérations et par l'Inten-

Digitized by Google

retenir conformément aux dispositions de l'art. 555 du Code Civil.

Voilà donc un point bien établi : la concession de Louis XIV est devenue irrévocable ; les droits de la communauté sont confirmés et consacrés, les terrains concédés délimités ; il ne reste plus qu'à déterminer le mode d'exploitation de la concession ; on n'a pas oublié les conditions impératives auxquelles elle est assujettie, mais il convient de les rappeler ; de fixer les droits réciproques qu'elle confère ; de distinguer ceux qui appartiennent à la communauté de ceux qu'elle réserve à ses membres et enfin de préciser les conséquences juridiques qui s'en dégagent. Or, ces conséquences, comme les prémisses dont elles découlent sont essentiellement fondamentales, et il faut y insister parce qu'elles donnent la clef de l'organisme particulier qui caractérise la colonie.

Elles se résument en ces deux principes déjà formulés plus haut, à savoir : 1° que la communauté est seule et exclusive proprié-

dance des provinces des Flandres et d'Artois dressé un procès-verbal qui constatera en même temps la remise au Comte de la Morlière des terres en friche qu'il avait données en échange, de telle sorte que les deux parties en cause soient respectivement remises dans l'état où elles étaient, l'une vis-à-vis de l'autre, avant l'usurpation de 1774.

Digitized by Google

taire du fonds des terrains compris dans la concession ; 2° et que ses habitants n'en ont que la possession et la jouissance aux conditions édictées par les arrêts royaux de 1785.

Ceci dit, nous pouvons entrer dans les détails de l'application qui, chose remarquable, n'ont subi aucune altération depuis l'époque de leur mise en pratique, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle et demi.

La communauté est administrée par des Receveurs et par une Commission Syndicale de 5 Membres élus par tous les matelots-pêcheurs âgés de 21 ans, résidant dans la commune, chefs de famille et de maison et jouissant de leurs droits civils et politiques.

La Commission est nommée pour 5 ans.

Les élus doivent être agréés par le Préfet du Département.

Les fonctions de la Commission consistent :

1° à surveiller la gestion des Receveurs ;

2° à conserver et à défendre contre toute usurpation les biens de la Communauté. *(Réglement de l'Association des marins-pêcheurs de Fort-Mardyck, approuvé par l'autorité préfectorale à Lille le 5 Novembre 1847 . Délibération confirmative des usages antérieurs de la Commission Syndicale, en date du 9*

Digitized by Google

Octobre 1858, également approuvée par le Préfet du Nord).

Nota. — En fait et depuis l'érection définitive en Commune de Fort-Mardyck, la Commission Syndicale se recrute parmi les Membres du Conseil municipal avec lequel elle vit dans le plus parfait accord.

L'importance de la concession de Louis XIV représente une superficie totale de 125 hectares. Sur cet ensemble la Commission Syndicale assigne à chaque ménage qui s'établit, une parcelle de 22 ares qu'il ne reçoit que s'il remplit les conditions requises, c'est-à-dire si le mari habite la commune et s'il figure sur les registres de l'inscription maritime de la circonscription de Dunkerque.

Sur cette parcelle le jeune ménage se construit une habitation qu'il complètera plus tard, si ses ressources le lui permettent, en lui adjoignant des dépendances selon un modèle qui a été adopté. Il exploite le terrain joignant sa maison, soit par lui-même et sans aucune redevance, soit en le louant à un voisin ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il n'a que l'usufruit de ce petit domaine.

L'art. 12 de la délibération du 9 Octobre 1858 réglementant les droits ainsi concédés porte expressément : « les concessionnaires ne « pourront transmettre qu'à leurs enfants

Digitized by Google

« seulement les parcelles de terre qu'ils occu-
« pent. Dans aucun cas la parcelle cédée ne
« pourra être scindée. »

La partie habitée n'absorbe pas la totalité de la concession de Louis XIV ; le surplus disponible et qui comprend les terres de meilleure qualité, constitue une réserve destinée aux futurs concessionnaires ; en attendant cet excédant est donné à bail soit à des habitants du pays, soit à des étrangers et produit un revenu qui s'élève annuellement à 5 ou 6.000 francs. Dans l'origine ce produit était partagé par tête d'habitant et tous, hommes, femmes et enfants, y participaient, mais l'expérience a démontré que ce mode de répartition ne répondait pas exactement au but qu'on s'était proposé ; il donnait lieu à des abus et provoquait des réclamations qui menaçaient la bonne harmonie de la commune. On résolut de le modifier et pour assurer plus de régularité et de justice à l'emploi de cette ressource, il a été décidé que le produit du fermage serait versé dans la caisse publique de Dunkerque et en serait retiré au moyen de mandats délivrés par le Maire sur l'avis favorable du Conseil municipal. Cette méthode est assurément préférable à l'ancienne en ce qu'elle permet à la Commission qui fait les propositions et au Conseil municipal appelé à les appuyer de son

Digitized by Google

avis favorable, d'étudier chaque année la situation des intéressés et d'y approprier la subvention selon les besoins qu'il s'agit de soulager.

Ces dispositions sont remarquables et il en ressort des conséquences fort importantes :

1° C'est qu'à Fort-Mardyck la propriété est absolument inaccessible aux étrangers ;

2° C'est que, pour les indigènes, elle est à l'abri de la poursuite des étrangers et garantit au bénéficiaire la certitude qu'il ne pourra jamais être privé des profits de son petit domaine.

3° C'est qu'en limitant aux enfants le droit de concession et qu'en en interdisant le morcellement, la transmission du terrain concédé est assurée de conserver à jamais son intégrité.

En sorte que l'on peut, pour caractériser d'un mot cette curieuse organisation économique, poser en fait qu'à Fort-Mardyck, la propriété se trouve établie sur la triple base de l'incessibilité, de l'insaisissabilité et d'invariabilité dans sa consistance actuelle.

Cette situation dont on ne trouverait d'exemple dans aucune de nos communes, méritait bien, je pense, d'être mise sous vos yeux et je me plais à croire que vous partagerez l'intérêt que j'ai éprouvé à l'étudier.

Digitized by Google

Sans doute, à ce moment, vous désireriez savoir tout de suite quelle influence ce régime a pu exercer sur le développement matériel et moral de la population qui y a été soumise, mais, avant de déférer à ce désir, permettez-moi de vous faire faire connaissance avec elle et de vous donner une idée de l'aspect de son installation.

On peut, pour gagner Fort-Mardyck, prendre le tramway de Dunkerque qui traverse, dans toute sa longueur, l'importante agglomération de Saint-Pol-sur-Mer ; à la dernière maison de la commune le tramway s'arrête, mais il ne reste plus que 2 ou 3 kilomètres que l'on peut faire à pied pour arriver à destination.

La contrée est intéressante à observer : à gauche du chemin, du côté terre, on aperçoit des champs cultivés en pleine exploitation ; à droite, se déploie une côte basse et nue s'étendant jusqu'à la mer qu'on devine proche ; après un quart d'heure de marche, l'œil s'arrête sur une espèce d'oasis gracieuse et gaie, parsemée de maisonnettes sans étage et uniformes, aux pignons d'une blancheur éblouissante, aux toits de briques d'un rouge vif coupés de tranches blanches et séparées par des petits jardinets verdoyants et fleuris.

C'est la commune de Fort-Mardyck.

Digitized by Google

Le coup d'œil est ravissant et l'impression des plus agréables ; si l'on pénètre dans le village, cette impression ne fait que s'accentuer ; les maisonnettes, au milieu desquelles on serpente, sont d'une exquise propreté ; les jardinets bordés de haies vives et dans lesquels la note brillante des fleurs s'harmonise avec le ton vert-sombre des arbres, offrent un ensemble gracieux et jeune dont on ne peut se détacher ; vous avez devant vous comme un immense damier dont les pièces, alternativement rouges, vertes et blanches s'entremêlent dans un désordre charmant.

Si du village on se rend à la côte et qu'on tourne le dos à la mer, le spectacle change et s'ordonne ; au lieu du pêle-mêle sous lequel les habitations vous apparaissent vues de la route, vous apercevez devant vous une ligne symétrique le long de laquelle se dressent les petites maisonnettes, comme rangées en bataille, séparées par les intervalles égaux des concessions et le tout vous apparaît, embelli et égayé par la parure estivale des jardins.

Mais, de quelque côté qu'on l'envisage, le tableau est enchanteur : l'esprit est frappé du contraste que présente ce paisible milieu avec le mouvement de la ville voisine et l'on ne tarde pas à éprouver une de ces douces sensations qui vous fait rêver à la pensée de

Digitized by Google

l'existence calme et tranquille que l'on mènerait, sur ce coin isolé, en face de la mer et loin du bruit et des agitations de la vie civilisée.

A l'époque de ma visite, le village est privé d'un grand nombre de ses habitants ; 350 matelots environ font la pêche de la morue sur les côtes d'Islande et la population résidente ne se compose plus guère que de femmes, d'enfants, de vieux matelots retraités et de quelques adultes de professions diverses, dispensés ou empêchés de prendre part à la campagne.

Je me suis enquis de quelques vétérans de la colonie ; je les ai interrogés et j'ai pu recueillir de leur bouche, sur le caractère et les habitudes des Mardyckois, sur leur état d'esprit et sur la nature de leurs rapports entre eux des renseignements que je vais vous résumer.

Les pêcheurs de Fort-Mardyck offrent un exemple intéressant des effets que peut produire sur la nature de l'homme le lien qui l'unit à ses semblables dans une association d'intérêts, maintenue par l'accord persévérant des volontés.

Ce qui les distingue principalement, dit le savant économiste auquel j'emprunte les traits suivants par lui notés au cours d'une visite qu'il leur a faite, ce qui les distingue, c'est ce

Digitized by Google

qu'on peut appeler dans la plus haute acception du mot, le *caractère*, et ce caractère se traduit chez eux par la *fidélité :* fidélité à leur origine et aux engagements pris en leur nom par leurs fondateurs ; fidélité à leur langage qu'ils ont maintenu dans son intégrité malgré le contact de leurs voisins ; fidélité à leur dur métier, en dépit des dangers continuels auxquels il les expose et du maigre profit qu'il leur procure ; fidélité enfin aux traditions et aux coutumes de leur origine qu'ils respectaient alors même qu'elles n'étaient sanctionnées par aucun écrit et dont ils font encore aujourd'hui la règle invariable de leur vie.

Aussi ne serez-vous pas surpris si je vous dis que, sous l'égide de pareils sentiments, la paix et l'union règnent parmi les colons de Fort-Mardyck ; il n'y a pas entre eux d'antagonisme d'intérêts, par suite, pas de luttes, de divisions ; l'initiative et la responsabilité individuelles n'ont pas disparu, mais elles sont dirigées et réglées par la notion supérieure de l'intérêt général de la communauté.

La bonne harmonie qui en résulte ne s'explique pas d'ailleurs seulement par la vénération que les Mardyckois n'ont jamais cessé de témoigner pour les traditions de leur passé, elle trouve encore sa raison d'être dans les nombreux liens de parenté qu'ils doivent à leur origine. Aussi la vie y est-elle essentielle-

Digitized by Google

ment patriarcale ; les hommes, après le service du Dimanche, se répandent dans les 3 ou 4 cabarets du village et emmènent avec eux leurs femmes et leurs enfants ; les hommes causent entre eux des affaires de leur profession, les femmes des détails de leur intérieur ; les jeunes gens, filles et garçons, se réunissent sous les yeux de leurs parents, et dans des jeux et des récréations où la morale ne court aucun risque, font connaissance et ébauchent des rapports qui aboutiront à un bel et bon mariage. Si le ton de la conversation s'élève un peu trop haut, une voix douce et toujours écoutée le ramène vite au diapason normal ; à 9 heures les cabarets sont vides et chacun se retire pour se reposer et se préparer aux fatigues du lendemain.

On voit par ces détails combien peu la population de Fort-Mardyck ressemble à celle de nos campagnes ; ici le cabaret n'est pas l'agent démoralisateur qui cause tant de ruines dans les ménages, c'est plutôt un prolongement de la vie de famille, où se retrouvent des concitoyens unis et rangés, qui ne peut engendrer de désordre et contribue plutôt au maintien des bons rapports.

Ce n'est pas tout, les mœurs sont pures à Fort-Mardyck, les principes religieux y sont en honneur et facilitent la pratique des vertus sociales, l'adultère et les naissances illégitimes

Digitized by Google

y sont presque inconnus. Dans le cours des quatre dernières années, on n'a constaté qu'un seul flagrant délit et une seule naissance illégitime et dans ces cas fort exceptionnels la communauté intervient et fait sentir son autorité ; le séducteur épouse sa victime et régularise la situation de l'enfant ; l'adultère se voit repoussé comme un paria et bientôt le mépris public l'oblige à quitter le pays. — La commune possède un garde-champêtre, mais un garde comme on n'en voit pas. Sa fonction est une véritable sinécure et les habitants n'ont pas souvenir qu'il ait jamais constaté le moindre délit.

Il y a donc là une population véritablement intéressante, elle ne mérite pas seulement la sympathique curiosité de l'économiste, elle est digne de la sollicitude des autorités sociales et des pouvoirs publics auxquels elle ne demande rien. Son église, son presbytère, sa mairie, ses écoles ont été construits aux frais de la communauté avec les ressources provenant de souscriptions volontaires ; elle suffit de même aux dépenses d'entretien des propriétés communales et constitue, en un mot, une autonomie aussi complète que le comporte notre régime politique et administratif.

Et cependant la commune n'est pas riche et si ses familles les plus pauvres ne connais-

Digitized by Google

sent pas les extrêmes rigueurs de la misère, c'est que, grâce aux liens qui les rattachent à la communauté, grâce aussi à la prévoyance des institutions de la colonie, le produit de la location des biens réservés intervient, formant un fond commun qui permet de subvenir à leurs plus pressants besoins.

Quant à la vie des pêcheurs, elle est exceptionnellement dure ; chaque année de Mars à Septembre, la campagne d'Islande les tient éloignés de leurs foyers, exposés sans relâche à tous les périls de la mer ; pendant 6 longs mois, ils n'ont pas seulement à lutter contre les éléments déchaînés, à veiller sur les écueils et à éviter les monstrueux *iceberg* qui menacent leurs frêles embarcations ; ils ont encore à fournir un labeur écrasant et à subir toutes les privations que traine après elle la vie du pêcheur. En temps ordinaire, ils ont 20 heures de travail et 4 heures de repos avec des têtes de morue, des pommes de terre et du lard salé pour toute nourriture ; quand la pêche est dans son plein, ils suppriment les heures consacrées au repos et au sommeil et se soutiennent avec du biscuit trempé dans du vin... .. Et, par-dessus tout cela, les tempêtes, les naufrages, les vides creusés dans les rangs par la mort lointaine et obscure, et au foyer, les cruelles inquiétudes et les deuils que ramène chaque retour ! ! !

Digitized by Google

Notez que ce tableau n'est pas exagéré ; je trouve dans les souvenirs d'un voyageur qui a visité Fort-Mardyck en 1890 et qui a été témoin d'un de ces spectacles navrants, les détails suivants :

En juin 1890, la commune était, depuis le mois de Mars, sans nouvelles d'une barque *La Virginie* qui portait 18 matelots originaires de Fort-Mardyck ; le 4 de ce mois, le facteur apportait le courrier d'Islande, le 3me depuis le départ de la flottille ; « Il m'est im- « possible, dit le narrateur, de décrire la « scène que j'eus sous les yeux ; cent femmes « se précipitant haletantes vers cet homme « qui apportait des nouvelles de là-bas, lui « criant leurs noms d'une voix mal assurée, « et dévorant, en quelque sorte, les lettres « salies qu'on leur tendait, avec plus d'avi- « dité qu'à un affamé un morceau de pain ; « puis, lorsqu'une fois de plus, toutes les « lettres lues, personne ne put donner des « nouvelles de la *Virginie*, je vis cinq ou six « femmes se détacher du groupe principal et « s'éloigner, la tête dans leurs mouchoirs, en « étouffant des sanglots. »

Je ne manquai pas, vous le comprenez, me trouvant sur les lieux, de chercher à me renseigner sur le sort de ces malheureux ; je m'adressai à un vieux matelot qui s'était obligeamment mis à ma disposition et lui

Digitized by Google

demandai si les inquiétudes de 1890 s'étaient réalisées ; à ma question, le front de mon interlocuteur se rembrunit, et d'une voix étranglée, il me dit que la *Virginie* avait péri corps et biens et qu'il comptait un fils parmi les victimes.

Cet incident qui m'avait remué et fait regretter ma question, donne bien une idée des drames sombres qui viennent, de temps en temps, jeter une note lugubre dans un milieu où des institutions économiques, fondées sur un esprit de large solidarité, sembleraient devoir assurer à ses habitants une existence de calme et de tranquillité.

La vie des femmes de Fort-Mardyck, si elle n'est pas exposée aux mêmes périls que celle de leurs maris, n'en exige pas moins d'elles un labeur continu et de rudes fatigues. Elles ont d'abord à pourvoir aux soins et aux travaux que réclament l'éducation de leurs enfants toujours fort nombreux et la tenue de leurs maisons toujours en parfait état. Elles pêchent la crevette à la côte, cultivent leurs jardinets et en tirent les légumes nécessaires à la consommation du ménage ; en été, elles achètent la récolte en fruits et en légumes de la contrée et vont la vendre à Dunkerque et dans les villes voisines, faisant ainsi à pied un parcours journalier de plus de 10 kilomètres, lourdement chargées et cependant che-

Digitized by Google

minant allégrement sur la route dans leur allure forte et aisée. Elles sont extrêmement laborieuses et fournissent à la famille un contingent de ressources qui complète l'apport du mari, s'il a gagné quelque chose en Islande; on y supplée quant la pêche n'a rien produit, ce qui n'arrive que trop souvent.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupé des habitants de Fort-Mardyck qu'au point de vue des institutions économiques qui les régissent. Le sujet est intéressant, sans doute, mais l'étude que j'ai entreprise serait incomplète si je m'y arrêtais, et je me propose de la continuer, de la transporter sur le terrain de la natalité et de la consanguinité résultant de leur commune origine, et de rechercher si les heureux effets qu'ils ont recueillis de leur régime économique se retrouvent dans les conditions de leur existence physiologique.

Je possède à cet égard un document important dont je dois la connaissance au hasard ; tout récemment j'apprenais qu'une thèse doctorale, soutenue devant la Faculté de Médecine de Paris, avait précisément pour sujet l'étude historique et médicale de la commune de Fort-Mardyck. Cette thèse, publiée en 1890, a pour auteur un jeune docteur, M. Louis Lancry, actuellement médecin à Vailly-sur-Aisne, qu'un intérim de plusieurs

Digitized by Google

mois avait appelé à Dunkerque ; pendant son séjour dans cette ville, M. Lancry avait naturellement fait de nombreuses visites à Fort-Mardyck, et il se sentit si vivement attiré par l'intérêt qui s'attache à cette population, qu'il résolut de consacrer à cette étude sa thèse de doctorat et la note *Très-bien* que lui décerna la Faculté donne la mesure de la valeur de ce travail, que le jeune docteur m'a bien voulu communiquer et auquel j'emprunte les traits principaux que je vais vous résumer.

La thèse de M. Lancry démontre que les habitants de Fort-Mardyck ne sont pas moins privilégiés sous le rapport des conditions physiologiques qu'au point de vue de leur régime économique et les chiffres que je puis vous citer vous permettront de mesurer l'écart considérable qui les distingue de la moyenne de nos populations urbaines et rurales.

Au point de vue de la natalité.

Le taux des naissances est très élevé et répond, en moyenne, à environ 5 enfants par ménage.

A Fort-Mardyck, on compte 43 naissances par 1.000 habitants, alors que la moyenne, pour toute la France, n'est que 23. — Cent naissances d'enfants y donnent 74 survivants à l'âge adulte (20 ans) tandis que, d'après les

Digitized by Google

tables de la mortalité générale, ce chiffre de 74 descend à 62 et pour Dunkerque, en particulier, à 54. — Alors qu'à Fort-Mardyck, la population se double en 30 années, l'Angleterre ne double la sienne qu'en 54 ans, la Prusse en 61, l'Espagne en 78, la Belgique en 84 et la France en 198 !!.

Au point de vue de la mortalité.

Sur cent enfants nés-vivants, il en meurt : à Fort-Mardyck de 0 à 1 an, 13 — à Dunkerque, 27 ; à Fort-Mardyck de 1 à 5 ans, 7 — à Dunkerque, 13.

L'âge de puberté passé, les maladies sont rares dans la colonie ; la chlorose est inconnue et, à l'exception de jeunes mousses qui périssent en Islande, il n'y a guère de décès parmi les jeunes gens ; après le mariage, c'est la population masculine qui en produit le plus, ce qui s'explique tout naturellement par les accidents de mer ; chez les femmes, la grossesse et la parturition se passent normalement. Bien qu'elles continuent, jusqu'au dernier mois de leur gestation, à faire la pêche à la crevette, dans l'eau jusqu'à la ceinture, l'accoutumance qu'elles acquièrent est telle qu'il n'y a presque pas d'exemple d'avortement.

A l'âge adulte, ce sont les refroidissements à la mer qui causent le plus d'accidents ; les maladies les plus fréquentes sont : à 50 ans,

Digitized by Google

le rhumatisme, l'asthme, etc., etc... ; après 60 ans, l'apoplexie, l'emphysème pulmonaire, la pneumonie, etc... ; l'alcoolisme, la syphilis, ce fruit corrompu des civilisations avancées, la tuberculose, ne se rencontrent pas au milieu de cette population saine et vigoureuse ; et grâce à l'influence salutaire de la mer, grâce à leurs habitudes laborieuses et rangées, les habitants de Fort-Mardyck parviennent, en grand nombre, à la vieillesse dans un état de santé le plus souvent exempt d'infirmités.

Au point de vue de la consanguinité.

Le docteur Lancry se livre à cet égard à une savante et minutieuse enquête dont je ne vous reproduirai pas les détails techniques, mais dont je vous résumerai la conclusion.

« Le non-renouvellement chez les époux, « dit-il, tend à rendre leurs unions stériles, « mais reste sans influence sur les enfants « qu'ils peuvent procréer. »

Nota. — La marche rapide de l'accroissement de la population de Fort-Mardyck fournit heureusement la preuve que cette considération n'est pas de nature à retarder le développement de la race des émigrés du Pas-de-Calais.

La situation actuelle de Fort-Mardyck est donc et de tous points satisfaisante et quand on se remémore le but fondamental que s'était proposé Louis XIV en y créant une colonie

Digitized by Google

de matelots, on ne peut qu'admirer la persistance avec laquelle ses protégés se sont appliqués à réaliser ses vues.

Voilà pour le moment et le succès est complet.

Mais l'avenir ? quelle perspective offre-t-il ?

Bien qu'il y ait encore en réserve des terrains destinés à faire face à de nouvelles demandes, l'étendue de la concession originaire est limitée, la population continuera à s'accroître, et il arrivera un jour où le terrain manquera.

Que faire alors ?

Cette préoccupation n'a pas échappé aux intéressés ; ils ont cherché le remède, et ils pensent l'avoir trouvé, et le Conseil d'arrondissement de Dunkerque l'a formulé dans le vœu suivant qu'il a adressé au Conseil général du Nord.

En voici le texte :

« Le domaine de la concession des marins-
« pêcheurs de Fort-Mardyck est sur le point
« de devenir insuffisant et ne permettra bien-
« tôt plus d'allouer aux familles qui se cons-
« titueront la parcelle de terrain qui leur
« revient.

« Cependant la mer se retire lentement
« devant cette commune et abandonne de
« vastes terrains qui pourront faire prochai-
« nement l'objet de concessions nouvelles.

Digitized by Google

« Le Conseil d'arrondissement émet le vœu « que, dès à présent, le Gouvernement veuille « bien décider que, par priorité et de préfé- « rence à qui que ce soit, la concession nou- « velle qui pourra être créée en utilisant les « terrains abandonnés par la mer devant « Fort-Mardyck, sera attribuée aux pêcheurs « de cette commune pour faire suite à la « concession si féconde, dite de Louis XIV. »

Au moment de ma visite, le sort de cette proposition est encore en suspens, mais elle a été très favorablement accueillie par l'opinion, de puissantes influences s'emploient pour la faire aboutir et la population de Fort-Mardyck est pleine de confiance dans le succès de sa cause.

Je dois signaler en outre un desideratum qui donnerait, s'il se réalisait, aux amis des pêcheurs de la côte d'Islande une grande satisfaction ; il consisterait à faire accompagner la flottille par un navire qui croiserait continuellement dans les eaux de la pêche et aurait pour mission de se mettre immédiatement à la recherche de toute embarcation égarée ou disparue, et d'entretenir des communications plus fréquentes avec la côte. Il serait même à désirer qu'on y pût installer un hôpital avec un aumônier... Pour ceux qui connaissent les familles des pêcheurs, il est

Digitized by Google

facile de se figurer quel soulagement leur apporterait cette innovation, quel allégement dans leurs inquiétudes et quelle sécurité dans le cœur pour le cas de maladie de leurs chers absents !

Tel est l'aspect sous lequel nous apparaît une commune de France dont le territoire est la propriété indivise de ses habitants, dont chacun pourtant possède son domaine privé sous la forme d'un usufruit transmissible à ses enfants, mais à ceux-ci seulement et selon les règles et conditions déterminées par la communauté elle-même.

Il y a là une situation et un régime uniques qui offrent aux amateurs d'études sociales un intérêt peu commun et qui emprunte au temps où nous vivons un caractère d'actualité toute particulière. A une époque, en effet, où les théories socialistes et collectivistes occupent et inquiétent les esprits, une question tout à fait opportune se pose, et l'on éprouve tout naturellement le besoin de rechercher s'il existe un rapport quelconque entre ces théories et le régime que nous avons étudié à Saint-Benin-des-Bois et à Fort-Mardyck. Cette question mérite d'être traitée et je n'ai pas besoin de vous dire, qu'en le faisant, je m'abstiendrai avec soin de toute considération politique.

J'ai entre les mains un mémoire commu-

Digitized by Google

niqué par M. A. Maron au congrès de la Société internationale d'économie sociale du 6 juin 1896, mémoire déjà cité dans mon étude sur la communauté des Jault et auquel j'ai fait de nombreux emprunts. Dans ce mémoire, le savant auteur s'occupe aussi des pêcheurs de Fort-Mardyck qu'il est allé voir chez eux et termine son travail par des considérations extrêmement judicieuses que je lui demande la permission de m'approprier en les reproduisant littéralement :

« Rien de plus opposé au système collec-
« tiviste, dit-il, que le communisme qui a
« fait la prospérité des Jault pendant 500
« ans, et le collectivisme pratiqué encore à
« l'heure qu'il est, à leur grand avantage, par
« les pêcheurs de Fort-Mardyck ; chez les
« Jault, nous observons une extension, pro-
« bablement unique dans l'histoire moderne,
« de la vie de famille ; chez les pêcheurs de
« Fort-Mardyck, une efflorescence non moins
« singulière de la vie communale ; les premiers
« n'admettaient dans leur communauté aucun
« membre qui ne leur fût apparenté et même
« qui ne portât leur nom ; les seconds enten-
« dent encore ne céder, ni pour or ni pour
« argent, la moindre parcelle de leur propriété
« collective ; les uns et les autres n'ont jamais
« désiré ni souffert d'immixtion dans la ges-
« tion de leurs intérêts communs et sont

Digitized by Google

« inébranlablement demeurés attachés aux « règlements qu'ils se sont donnés à eux- « mêmes ou qu'ils ont librement acceptés. « Or, cet esprit d'exclusivisme, de self- « government, de respect profond des tradi- « tions est la négation même de l'idée collec- « tiviste ; c'est, en toute réalité, et malgré « l'apparente incohérence de l'expression, du « particularisme collectif, et un particularisme « dont l'histoire offre peu d'exemples ; car les « Jault ont toujours vécu, les Fort-Mardyc- « kois vivent encore, à certains égards, plus « isolés de leurs voisins dont aucune fron- « tière ne les sépare, que ne le sont des « pleuplades séparées par le langage, le climat « et les obstacles les plus puissants de la « nature. Les bienfaits procurés par la prati- « que d'un communisme apparent et d'un « certain collectivisme, dans les deux cas que « nous venons d'examiner, ne doivent donc « pas être attribués au socialisme-collecti- « viste qui ne peut qu'engendrer la confusion « et la tyrannie ; l'honneur et le mérite en « reviennent uniquement à l'exercice intelli- « gent et fidèle du droit d'association : asso- « ciation patriarcale, familiale, chez les Jault; « association fondée, pour Fort-Mardyck, sur « la communauté d'origine, de coutumes et « d'aspirations, et qu'on le remarque bien, « sur une identité obligatoire de métier,

Digitized by Google

« circonstance évidemment irréalisable ail-
« leurs. »

On ne saurait mieux dire et je ne puis mieux faire que de terminer sur cette éloquente et judicieuse conclusion.

18 Novembre 1897.

F. Baillet.

Digitized by Google

LES PRÉVOTÉS

du Chapitre de la Cathédrale de Laon au XIIIe Siècle

Les documents qui font l'objet de cette étude, extraits du cartulaire du chapitre de la cathédrale de Laon (1), ne sont pas autre chose qu'une liste des biens de ce chapitre dans la première moitié du XIIIe siècle ; mais en raison du grand nombre de

(1) Fo 201 et suiv. — Ce cartulaire, précieux et considérable recueil de brefs, de titres, de chartes, est l'œuvre de Jacques de Troyes qui, de chanoine et archidiacre de Laon, devint pape sous le nom d'Urbain IV (1261-65). Ce fut ce même Jacques de Troyes qui, en 1246, étant à Rome chapelain d'Innocent IV, envoya à sa sœur, abbesse de Montreuil-en-Thiérache, la Sainte Face que possède aujourd'hui la cathédrale de Laon. Ce fut lui également qui, élevé au Souverain Pontificat, établit en 1264 et rendit obligatoire la fête solennelle du Très Saint Sacrement.

Volume de 356 feuillets ou 712 pages à deux colonnes, sur vélin, le cartulaire du chapitre a deux parties distinctes : le recueil de Jacques de Troyes, qui comprend 300 feuillets, et les additions faites à ce recueil, lesquelles occupent les 56 derniers feuillets. La 1re partie du manuscrit est d'une très belle écriture : chaque pièce est précédée d'un titre en rouge et commence par une majuscule rouge ou bleue entourée de gracieux dessins ; la 2e partie est d'une écriture régulière, mais moins belle.

Digitized by Google

villages, de hameaux et de fermes qui y sont mentionnés, ils m'ont paru assez intéressants pour être tirés de l'oubli. Ceux qui aiment les questions d'histoire locale y trouveront des indications utiles et précises, peut-être même des renseignements nouveaux.

Pour rendre plus facile l'intelligence des textes reproduits, il m'a paru bon de les faire précéder de quelques remarques et accompagner d'une traduction et de notes explicatives. Une table alphabétique des noms de lieux terminera ce travail et rendra les recherches moins laborieuses.

Observations préliminaires.

Au XIII^e^ siècle, le chapitre de la cathédrale, « l'un des plus brillants et des plus nombreux du royaume », dit Expilly dans son dictionnaire (T IV, P. 143), comptait 84 membres (1), dont 5 dignitaires : le doyen, le grand archidiacre — *archidiaconus major*, — l'archidiacre de Thiérache ou petit archidiacre — *archidiaconus minor*, — le chantre et le trésorier.

Le *doyen*, élu à vie par le chapitre, en était le chef et comme le pasteur. Il veillait sur la conduite des chanoines, et exerçait la juridiction sur les per-

(1) « ... Considerantes quod cum plus quam octoginta » sint ecclesie ejusdem canonici... » (Cartul. du chapitre, f° 12 et f° 123.)

Digitized by Google

sonnes de son ressort, « ayant son official, son promoteur et ses officiers, comme l'évêque » (Expilly, loc. cit.). Il jouissait d'une double prébende — « *pro prebenda et pro personatu* » — en raison de sa qualité de chanoine et de sa dignité de doyen (Cartulaire du chapitre, f° 208 v°).

Les *archidiacres* étaient les officiers de l'évêque plutôt que du chapitre. Ils assistaient l'évêque dans les cérémonies religieuses et l'aidaient dans l'administration du diocèse. Pendant la vacance du siège le grand archidiacre exerçait la juridiction de l'évêque et en percevait les profits (Voir Melleville, Hist. de Laon, t. II, p. 96).

Le *chantre* avait la haute direction du chœur. Il jouissait, comme le doyen, d'une double prébende (1).

Le *trésorier* avait la garde de l'église et du trésor, et il était responsable de tout ce qui s'y trouvait (2). « Il était nommé pour trois ans. Sa charge était un fief mouvant de l'évêque, à qui il en faisait hommage, mais il était justiciable du chapitre pour sa conduite. » (Melleville, loc. cit.).

Outre ces dignitaires le chapitre comptait encore parmi ses membres, à l'époque qui nous occupe, un *bouteillier* ou *butillier*, un *renaire* et un *sous-renaire*, un *sous-chantre*, un *sous-trésorier*, un *panetier*, un *cellerier* et un *hospitalier* (3).

(1) « Cantor II : cantor pro prebenda, cantor pro personatu. » (Cartul. f^os^ 202-7-7 v°.). — (2) Le *registre des délibérations du chapitre* de la cathédrale des années 1406 à 1412 (f° 22 v° et suiv.) contient une énumération détaillée des obligations du trésorier. — (3) Cartulaire *passim*. — Biblioth. liturg. t. VI. *Ordinaires de l'église*

Digitized by Google

Le *butillier* était le receveur général des biens du chapitre. Ses fonctions étaient annuelles. Le *renaire* et le *sous-renaire* – regnarius et subregnarius — étaient les maîtres de cérémonies. Le *sous-chantre* et le *sous-trésorier* partageaient la charge du chantre et celle du trésorier ; au besoin ils les remplaçaient. Le *panetier* et le *cellerier* devaient garder et distribuer le pain, le vin et les autres provisions. L'*hospitalier* était chargé de l'administration de l'hôtellerie et de l'hôpital que le chapitre avait fait construire près de la cathédrale pour recevoir les pèlerins.

Le registre des délibérations du chapitre (1), précédemment cité, nous apprend qu'il y avait en outre, au XV^e^ siècle, un *juge des privilèges*, un *maître des grosses amendes*, un *maître des formariages* (2) *et des mainmortes* (3), trois *greffiers* ou *gardes du sceau*, deux *maîtres de la fabrique* (4), un chanoine chargé du *martyrologe* (5) et un autre dont l'office était de

cathédrale de Laon (XII^e^ et XIII^e^ siècles) publiés d'après les manuscrits originaux par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut (pages 2, 3, 6, 9, 35, 44).

(1) F^os^ 10, 60 v^o^, III v^o^, 157 v^o^, 192 v^o^, 228 v^o^.

(2) Droit qu'un serf devait payer lorsqu'il épousait une personne libre de la seigneurie à laquelle il appartenait, ou une personne franche ou serve d'une autre seigneurie. — (3) Droit en vertu duquel le seigneur entrait en possession des biens d'un serf, lorsque celui-ci mourait sans enfants mâles légitimes. On appelait aussi *biens de mainmortes* les biens des églises et des établissements monastiques. — (4) *Fabrique*, revenu affecté à l'entretien et aux réparations de l'église. — (5) Chanoine chargé de veiller à l'exécution de tout ce qui était indiqué dans le *martyrologe*. Le *martyrologe* comprenait non-seulement la nomenclature des saints de chaque jour, mais encore des notice

Digitized by Google

désigner ceux qui devaient chanter les épîtres et les évangiles (1). Les titulaires de ces charges étaient nommés au chapitre général de la St-Barnabé, 11 juin, et leurs fonctions étaient annuelles.

Au début du XIIIe siècle, 12 chanoines seulement étaient *prêtres* (2) ; 25 étaient *diacres* (3) ; les autres n'avaient reçu que le *sous-diaconat* ou les *ordres mineurs*. Il y avait aussi, déjà à cette époque, plusieurs *chapelains* (4) ; plus tard ils furent 52, chargés d'acquitter les messes et de célébrer les offices fondés pour les défunts dans les nombreuses chapelles qui entourent la cathédrale.

Primitivement les chanoines vécurent en commun. Au XIIIe siècle ils demeuraient chacun en son particulier, dans des maisons formant un quartier spécial, le quartier du *Cloître*. Ce quartier, comprenant la rue actuelle du *Cloître* et quelques petites rues adjacentes, était réservé aux chanoines, qui seuls pouvaient en acheter et en occuper les maisons ; il était fermé de portes à chacune de ses extrémités. L'une de ces portes se voit encore à l'extrémité méridionale de la rue actuelle des Templiers.

Chaque jour les chanoines célébraient l'*office* et la *messe solennelle*, et il y avait « peu d'églises en

nécrologiques sur des personnages non canonisés et la liste des obits qu'on devait célébrer à des jours déterminés. — (1) « Ad assignationem epistolarum et evangeliorum ». Le chant de l'épître et de l'évangile étant alors spécialement rétribué, cette charge comportait un certain maniement de fonds.

(2) Cartul. fo 123. — (3) Cartul. fo 205. — (4) Cartul. *passim*.

Digitized by Google

France, dit encore Expilly (loc. cit.), où le service se fit avec autant d'appareil et de décence. »

En dehors des offices religieux, l'*étude* formait la principale occupation des chanoines ; un certain nombre d'entre eux ont composé des ouvrages sur diverses matières, et la bibliothèque de la ville conserve quelques-uns des précieux manuscrits dus à leur habileté et à leur patience.

*
* *

L'an **1215**, de violents démêlés éclatèrent entre le chapitre et Enguerrand III, sire de Coucy. Ce puissant et redoutable seigneur, après avoir dévasté les domaines de l'église de Laon, vint attaquer le chapitre jusque dans la cathédrale et s'empara de la personne de son doyen, Adam de Courlandon, qu'il retint longtemps prisonnier. Le pape Honorius III dut intervenir dans cette affaire, et ce ne fut qu'au bout de trois ans que le sire de Coucy vint à résipiscence.

A la suite de ces troubles, il devint nécessaire de procéder à une nouvelle répartition des prébendes. Le chapitre le fit en l'an **1217**. Cette 1re répartition devait durer douze ans ; une seconde fut faite en **1227** pour une période de 9 ans à partir de la fête de Saint Jean-Baptiste de l'année **1229**. C'est le texte de ces deux répartitions que nous allons reproduire

Les biens du chapitre étaient alors divisés en seize *prévôtés*, et une partie des revenus de ces biens (revenus en nature et en argent, dîmes, droits sur les maisons, les fours, les granges, les moulins, etc.) servait à constituer les *bénéfices* ou *prébendes*, dont

Digitized by Google

la nomination appartenait à l'évêque ; l'autre partie rentrait dans la bourse commune pour subvenir aux diverses charges de la compagnie.

Chacune des 16 prévôtés comprenait, suivant son importance, un nombre de prébendes plus ou moins grand. Chacune avait un *receveur* chargé de recueillir et de remettre aux bénéficiers leur part de revenus (1). Lorsque dans une prévôté il y avait plus qu'il ne fallait pour constituer les prébendes, l'excédent était versé entre les mains du bouteiller.

Dans chaque prévôté il y avait également un *prévôt*, choisi parmi les chanoines appartenant à la même prévôté (2). Son élection devait être ratifiée par le chapitre. Il avait pour fonctions de veiller à la sauvegarde des droits de la prévôté et de rendre la justice dans un certain nombre de cas déterminés. Ce prévôt devait avoir un ou plusieurs chevaux, et il lui était défendu, sous peine de révocation, d'aller seul hors de la ville, lorsqu'il s'agissait de régler quelque affaire rentrant dans ses attributions.

En vertu d'un règlement approuvé par le pape Honorius III (1222) (3), les chanoines ne pouvaient percevoir le revenu intégral de leur prébende que s'ils résidaient à Laon pendant 28 semaines de l'année, et ils ne pouvaient participer aux *distributions* qui se faisaient après certains offices, qu'autant qu'ils avaient assisté à ces offices. Les *chanoines non résidents* — foranei — n'avaient droit qu'à une portion déterminée des revenus de leur prébende.

(1) Cartul. f° 203 v°. — (2) Id. — (3) Id. f° 25, 187 v° et 204 v°.

Digitized by Google

Les statuts du chapitre permettaient aux chanoines *d'échanger* entre eux leurs bénéfices (1).

Dans chaque prévôté les titulaires des prébendes jouissaient du *droit de présentation* (2) à un certain nombre d'autels ou de chapellenies ; mais ils n'avaient pour l'exercer que 40 jours à partir de la vacance du bénéfice ; passé ce laps de temps, le droit de collation revenait aux semainiers, c'est-à-dire aux chanoines prêtre, diacre et sous-diacre chargés pendant une semaine de célébrer les offices. Aux mêmes chanoines appartenait le droit de choisir le *maître d'école* (3) dans les diverses localités de la prévôté.

Le rédacteur des deux documents dont nous donnons le texte, a suivi dans la disposition des matières l'ordre suivant :

1° Localités qui forment la prévôté et droits en nature qui doivent y être perçus.

2° Localités qui doivent payer des redevances en deniers ou argent.

3° Somme à verser à la bourse commune, à d'autres prévôtés ou à des particuliers.

4° Noms des titulaires des prébendes.

5° Bénéfices dont la collation appartient aux chanoines de la prévôté.

---

(1) Cartul. f° 203 v°. — (2) Id. f°s 201, 204, 211. — (3) Id. f° 203.

Digitized by Google

I

DE PARTICIONIBUS PREBENDARUM QUE DURAVERUNT PER DUODECIM ANNOS. AD.

Apud **Roi**, tres prebende habent Roi et Willencort et dimidium modium bladi (3) ab Adam de Buissi, et Acheri, exceptis culturis episcopi ; habent Buissi et Mausicort.

In denariis, Roi, Acheri, Buissi, Mausicort, et centum solidos a domino Ingerranno de Couci, et mansum prepositini et census magistri Bertranni apud Laudunum, et capitagia Cellarii.

Reddent canonicis de Remies in grangia de Buissi I modium frumenti et I modium siliginis et I modium avene.

Persone de Roi sunt magister Garinus, Stephanus Remensis, magister Andreas.

Dabunt altaria Roi, Acheri, Buissi.

VI apud **Brissi** Sex prebende habent Brissi et viginti octo galetos bladi de Ribemont, de Bertignicort XVIII galetos, et culturas episcopi de Acheri.

(1) Adam de Courlandon, doyen du chapitre de 1196 à 1223. — (2) Commune d'Amigny-Rouy, canton de Chauny. — (3) Dans le latin du moyen-âge ce mot désigne non-seulement le blé, le froment, mais encore les autres céréales, le seigle, l'orge, l'avoine, etc. — (4) Commune de Vincy-Reuil-et-Magny, canton de Rozoy-sur-Serre ? — (5) Bucy-lès-Pierrepont, canton de Sissonne. — (6) Canton de La Fère. — (7) Canton de Sissonne — (7 *bis*) Coucy-le-Château, chef-lieu de canton. — (8) Droit dû par le manse ou habitation rurale du prévôt, à laquelle était attachée

Digitized by Google

I

RÉPARTITION DES PRÉBENDES POUR UNE DURÉE DE DOUZE ANS. AD (1).

A Rouy (2), les trois prébendes possèdent Rouy et Villencourt (4), un demi-muid de blé d'Adam de Bucy (5) ; Achery (6), excepté les terres cultivées de l'évêque ; elles ont encore Bucy et Machecourt (7).

En deniers elles possèdent Rouy, Achery, Bucy, Machecourt, 100 sols d'Enguerrand, seigneur de Coucy (7*bis*), le manse (8) du prévôt, les cens (9) de maître Bertrand à Laon, et les capitations (10) du Cellier (11).

Ces prébendes paieront aux chanoines de Remies (12) sur la grange de Bucy, un muid de froment, un muid de seigle et un muid d'avoine.

Les titulaires des prébendes de Rouy sont maître Garin, Étienne de Reims, et maître André.

Ils ont droit de présentation aux autels de Rouy, d'Achery et de Bucy.

A Brissy (13) 6 prébendes. Elles possèdent Brissy, 28 jalois de blé à Ribemont (14), 18 jalois à Berthenicourt (15) et les terres cultivées de l'évêque à Achery.

une quantité de terre déterminée par la coutume du pays. — (9) Redevance annuelle dont un héritage roturier était chargé envers le seigneur du fief dont il était mouvant. — (10) *Capitation*, *chevage*, cens annuel payé au seigneur par ses hommes de corps, c'est-à-dire par les serfs attachés à la glèbe. — (11) Le Cellier, commune de Martigny, canton de Craonne. — (12) Canton de Crécy-sur-Serre. — (13) Canton de Moy de l'Aisne. — (14) Chef-lieu de canton. — (15) Canton de Moy.

Digitized by Google

In denariis Brissi, de Brolio Neveronis L libras, ab abbatissa de Origni VI libras.

Reddent Theodorico Sotto quicquid habet apud Brissi pro majoria.

Persone de Brissi sunt Bartholomeus Corneris, Torinus, magister Galfridus, Odo Reoli, Jacobus archidiaconus, Theodoricus Sottus.

Dabunt altaria Brissi, Bruieres II, Molinchat, duas capellanias de Bruieriis.

VII apud Remies. VII prebende habent Remies, Monciax, Poelli, a domino Ingerranno de Couci duos modios bladi, apud Cheri IIII modios, apud Regicurtam decimam Johannis Feret, et I modium frumenti et I modium siliginis et I modium avene in grangia de Buissi.

In denariis Remies, Poilli, Monciax, Ceri, Regicort, censum Ste Genovefe cum vinagiis in omni commodo, a Balduino Piot XII libras et dimidiam.

Reddent sexaginta solidos Agneti de So Amando, que si decesserit infra terminum, liberi erunt canonici.

Persone de Remies sunt Odo de Corbolio, Anselmus Carnotensis, Johannes Parisiensis, Rogerus Presbiter, Huardus Remensis, Robertus de Betunia, Egidius de Haudium.

(1) Sur le terroir de Montarcène, commune de Montbavin (voir plus loin : Prévôté de Chaillevois). — (2) Origny-Sainte-Benoîte, canton de Ribemont. — (3) *Mairie,* droit dû au maire d'une localité. — (4) Canton de Laon. — (5) Id. — (6) Canton de Crécy-sur-Serre. — (7) Monceau-lès-Leups, canton de La Fère. — (8) Canton de

Digitized by Google

En deniers Brissy, 50 livres du Breuil *Neveronis* (1) et 6 livres de l'abbesse d'Origny (2).

Ces prébendes paieront à Thierry Le Sot tout ce qui lui revient comme droit de mairie (3).

Les titulaires de Brissi sont : Barthélemi *Corneris*, Torin, maître Gaufroy, Eudes Réol, Jacques l'archidiacre, Thierry Le Sot.

Ils ont droit de présentation à l'autel de Brissy, aux 2 autels de Bruyères (4), à celui de Molinchart (5) et aux deux chapellenies de Bruyères.

A Remies (6) 7 prébendes. Ces 7 prébendes possèdent Remies, Monceau (7), Pouilly (8), 2 muids de blé d'Enguerrand, seigneur de Coucy, 4 muids (de blé) à Chéry (9), la dîme de Jean Feret à Richecourt (10), 1 muid de froment, 1 muid de seigle et 1 muid d'avoine sur la grange de Bucy (lès-Pierrepont).

En deniers Remies, Pouilly, Monceau-lès-Leups, Chéry-lès-Pouilly, Richecourt, le cens de Ste Geneviève (11) avec les vinages (12) et tous leurs avantages, 12 livres et demie de Baudoin Piot.

Ces prébendes paieront 60 sols à Agnès de S. Amand ; si cette dame meurt avant l'échéance, les chanoines n'auront rien à payer.

Les titulaires de Remies sont : Eudes de Corbeil, Anselme de Chartres, Jean de Paris, Roger le Prêtre, Huard de Reims, Robert de Béthune, Gilles de Haution (13).

Crécy-sur-Serre. — (9) Chéry-lès-Pouilly, canton de Crécy-sur-Serre. — (10) Commune de Mesbrecourt, canton de Crécy-sur-Serre. — (11) Ancienne église et quartier de la ville de Laon. — (12) Droit seigneurial sur les vignes, *vinage*. — (13) Haution, canton de Vervins.

Digitized by Google

Dabunt altaria Remies, Monciax super Saram, Poilli, capellaniam de Noviant le vineux, et Noviant, Carmisi, Vausoigne.

VI apud **Mortiers**. VI prebende habent Mortiers et Chalendri.

In denariis Mortiers et Chalendri, et centum solidos alborum pro Jacobo de Avesnes, et magnos stallos et minutos, et fenestras et census de domibus Porte apud Laudunum.

Reddent capitulo XXV libras.

Persone de Mortiers sunt Hubertus, Guido de Chastel, Radulphus Tristrans, Symons Cadoez, Nicholaus de Soise, Guido Corneris.

Dabunt altaria Mortiers, Castellon, Chamoille, Liereval, Poiseuz, capellaniam de Puiseuz.

X apud **Barenton super Seram**. X prebende habent Barenton, Vernolium, Monciax le Wast, Grantlu, Chantruis, excepto blado de Chantruis pro pauperibus S^i^ Martini. Excipiuntur de Barenton molendinum de Geveri et molendinum quem tenet Egidius de Haution.

(1) Canton de Laon. — (2) Canton de Craonne. — (3) Id. — (4) Canton de Crécy-sur-Serre. — (5) Id. — (6) *Le blanc*, monnaie d'argent. — (7) Le quartier avoisinant le portail de la cathédrale (?). — (8) Canton de Rozoy-sur-Serre. — (9) Catillon du Temple, commune de Nouvion-et-Catillon, canton de Crécy-sur-Serre. — (10) Canton de Craonne. — (11) Id. — (12) Puisieux, canton de Sains-Richaumont. — (13) Canton de Crécy-sur-Serre. — (14) Id. — (15) Canton de Marle. — (16) Id. — (17) Commune de Grandlup, canton de Marle. — (18) Ancienne abbaye de Laon dont l'église est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Martin. (19) Très probablement *Juvry*, lieudit du terroir de Ba-

Digitized by Google

Ils sont présentateurs des autels de Remies, Monceau-sur-Serre (lès-Leups), Pouilly, de la chapellenie de Nouvion-le-Vineux (1) et des autels de Nouvion, de Chermizy (2) et de Vassogne (3).

A Mortiers (4) 6 prébendes. Ces 6 prébendes possèdent Mortiers et Chalandry (5).

En deniers Mortiers, Chalandry, 100 sols de blancs (6) pour Jacques d'Avesnes, les droits sur les étaux grands et petits, sur les fenêtres et les cens des maisons de la Porte (7), à Laon.

Ces prébendes paieront au chapitre 25 livres.

Titulaires de Mortiers : Hubert, Guy *de Chastel*, Raoul Tristrans, Simon Cadoez, Nicolas de Soize (8), Guy *Corneris*.

Ils sont présentateurs des autels de Mortiers, Catillon (9), Chamouille (10), Lierval (11), Puisieux (12), et de la chapellenie de Puisieux.

A Barenton-sur-Serre (13) 10 prébendes. Ces 10 prébendes possèdent Barenton, Verneuil (14), Monceau-le-Waast (15), Grandlup (16), Chantrud (17), excepté le blé de Chantrud qui est pour les pauvres de Saint-Martin (18). Ne sont pas compris dans les revenus de cette prévôté le moulin de Giveri (19) et le moulin que tient en fief Gilles de Haution.

renton-sur-Serre. Ce lieudit est « une bande de terrain longeant la rivière de la Souche et dont la partie Est va en amphithéâtre jusque sur la hauteur située entre Barenton-sur-Serre et son ancienne annexe, Cohartille. Près de là on a autrefois, en faisant le chemin vicinal, exhumé d'anciens cercueils en pierre. » (Communication due à l'obligeance de M. Cuvillier, maire de Barenton-sur-Serre).

Digitized by Google

In denariis Barenton, Vernolium, Monciax le Wast, Grantlu, Chantruis, exceptis denariis pro pauperibus S^{i} Martini ; habent S^{um} Ciricum, S^{um} Justum, censum S^{i} Martini ad Portam.

Reddent capitulo XL libras.

Persone de Barenton sunt magister Willermus Anglicus, Petrus de Stapliis, Ingerrannus de Ruis, Adam Parisiensis, magister Gobertus, Ivo de Nantolio, Galterus de Sain, Anselmus de Monci, Hermannus, Petrus de Braenchuel.

Dabunt altaria de Barenton super Seram, Vernolium, Grantlu, Chalendii, capellaniam de Barenton super Seram, S^{um} Justum, S^{um} Ciricum, S^{um} Martinum ad Portam, capelleniam Radulphi de Nougant, ad Imaginem unam capellaniam.

Apud Barenton Buigni, octo prebende habent Barenton Buigni, molendinum de Barenton super Seram quem tenet Egidius de Haudium, apud Renuel dimidium modium bladi, in Vallibus decimam magistri Balduini, et Cortchauviel, et duos campos juxta Cortchaviel, et Valles, et S^{um} Marcellum, et Chanleuz, et Barenton Cel, exceptis duobus modiis et dimidio bladi de terra Poilevilains quos habebant prebende de Barenton super Seram

(1) Trois anciennes églises de Laon situées, la 1re rue Marquette, la 2^{e} au cimetière actuel, la 3^{e} près du grand portail de la cathédrale. — (2) Sains-Richaumont, chef-lieu de canton. — (3) Peut-être *Moncil*, Monceau-lès-Leups, ou Mouchy. — (4) Peut-être *Bracheux* — Braachuel hameau détruit, commune de Pontru, canton de Vermand ? — (5) Chapelle de la cathédrale. — (6) Cet autel, dédié à la Sainte Vierge, était placé à l'entrée du

Digitized by Google

En deniers Barenton-sur-Serre, Verneuil, Monceau-le-Waast, Grandlup, Chantrud, excepté les deniers qui reviennent aux pauvres de S. Martin. Elles ont en outre S. Cyr, S. Just et le cens de S. Martin à la Porte (1).

Elles verseront au chapitre 40 livres.

Les chanoines de Barenton-sur-Serre sont : maître Guillaume Langlais, Pierre d'Etaples, Enguerrand de Ruis, Adam de Paris, maître Gobert, Yves de Nanteuil, Gaultier de Sain (2), Anselme de Monci (3), Hermann, Pierre de *Braenchuel* (4).

Ils sont présentateurs des autels de Barenton-sur-Serre, de Verneuil, de Grandlup, de Chalandry, de la chapellenie de Barenton-sur-Serre, des autels de S Just, de S. Cyr, de S. Martin à la Porte, de la chapellenie de Raoul de *Nougant* (5), d'une chapellenie à l'autel de l'Image (6).

A Barenton-Bugny (7), les 8 prébendes possèdent Barenton-Bugny, le moulin que tient à Barentoz su. Serre Gilles de Haution, un demi-muid de blé à Reneuil (8), la dime de maître Baudoin à Vaux (9) ; elles ont encore Corchevaux (10), deux champs auprès de Corchevaux, Vaux, S. Marcel (11), Champleu (12), Barenton-Cel (13), excepté deux muids et demi de blé de la terre de *Poilevilain*, qui appartenaient aux prébendes de Barenton-sur-Serre.

chœur de la cathédrale de Laon. — (7) Canton de Crécy-sur-Serre. — (8) Commune d'Aulnois, canton de Laon. — (9) Faubourg de Laon. — (10) Commune de Barenton-Bugny (ferme détruite). — (11) Faubourg de Laon. — (12) Commune de Laon, entre Saint-Marcel et Montreuil (ferme détruite). — (13) Canton de Crécy-sur-Serre.

Digitized by Google

In denariis Barenton Buigni, Valles, S^um^ Marcellum, Chanleus, exceptis S^i^ Justo et S^o^ Cirico, ab Odardo de Biaune L solidos, et minutos census de Vallibus et de Lauduno, et pratum Rassent, et oblationes S^i^ Remigii in platea, et census et quinquaginta solidos a Berta Lerluine.

Reddent capitulo quatuor viginti libras ; canonicis de Athies reddent unum modium siliginis et I modium avene de grangia.

Persone de Barenton Buigni sunt Hellinus archidiaconus, Theobaldus de Pruvino, Petrus de Fimiis, Markerus, Radulphus de Montibus, Theobaldus de Crespi, Thomas de Argentolio, Thomas Magnus.

Dabunt altaria Barenton Buigni, Monchavellon, Bieve, Faucoucourt, S^um^ Remigium in platea, capellaniam Soiberti, capellaniam Odoni de Chanisele.

Apud **Taviax**, XII prebende habent Thaviax et Ruisemont.

In denariis Thaviax et Ruisemont, et XII libras a domina Juliana, et Atigni et Anie et Nocre.

Reddent capitulo X libras.

Persone de Thaviax sunt decanus pro personatu, magister Robertus Balbus, Fulcherus, cantor II, Hen-

(1) Beaulne-et-Chivy, canton de Craonne. — (2) ? — (3) Ancienne église de Laon, actuellement le théâtre. — (4) Canton de Laon. — (5) Canton d'Anizy-le-Château. — (6) Canton de Laon. — (7) Canton de Laon. — (8) Id. — (9) Canton d'Anizy le-Château. — (10) Chapelle de la cathédrale. — (11) Id. — Les Chenizelles, quartier de la ville de Laon. — (12) Canton de Marle. — (13) Commune de la Neuville-Bosmont, canton de Marle. — (14) Chef-lieu de canton des Ardennes. Peut-être faut-il, comme dans la pièce suivante, lire *Antheny*, canton de Rumigny

Digitized by Google

En deniers Barenton-Bugny, Vaux, S. Marcel, Champleu, S. Just et S. Cyr exceptés ; 50 sols d'Oudard de *Biaune* (1), les menus cens de Vaux et de Laon, le pré *Rassent* (2), les offrandes de S. Remi à la place (3), les cens et 70 sols de Berthe Lerluine.

Ces prébendes paieront au chapitre 80 livres, aux chanoines de la prévôté d'Athies (4), un muid de seigle et un muid d'avoine de leur grange.

Les titulaires des prébendes de Barenton-Bugny sont : l'archidiacre Hellin, Théobald de Provins, Pierre de Fimes, Markerus (ou Marc), Raoul de Mons (5), Théobald de Crépy (6), Thomas d'Argenteuil, Thomas Legrand.

Ils sont présentateurs des autels de Barenton-Bugny, de Montchâlons (7), de Bièvre (8), de Faucoucourt (9), de S. Remi à la place, de la chapellenie de Soibert (10), de celle d'Eudes des Chenizelles (11).

A Tavaux (12), les 12 prébendes possèdent Tavaux et Richemont (13).

En deniers Tavaux, Richemont, 12 livres de dame Julienne, Attigny (14), Anie (15) et Nocre (16).

Elles paieront au chapitre 10 livres.

Les titulaires des prébendes de Tavaux sont : le doyen du chapitre pour le personnat (17), maitre

(Ardennes). – (15) Canton d'Aubenton. — (16) « Nocre est une paroisse du diocèse de Gand (Belgique) et du canton de Cruyshoutem. Au XIIIe siècle cette paroisse appartenait au diocèse de Tournai. C'est aujourd'hui Nokere. » (Renseignement dû à l'obligeance de M. le chanoine Vos, archiviste de la cathédrale et du diocèse de Tournai). — (17) Dignité de doyen. Le doyen jouissait de deux prébendes, l'une en sa qualité de chanoine, l'autre en raison de sa dignité de doyen du chapitre (Voir Obser-

Digitized by Google

ricus Parisiensis, Odo de Housoi, Joselinus, Theodoricus Parisiensis, Werricus, Stephanus de Piveriis, Rogerus Remensis.

Dabunt altaria Thaviax, Poncenicort, Veele, Prices II, Arenci, Ploiart, Aubigni, capellaniam decani S^i Petri, Anie, Nocre.

Apud **Aignicort**, VII prebende habent Aignicort, Carsele, Montigni, decimam de La Pomeroie, et decimam quarumdam terrarum quas tenet Ivo de Nantolio, et XVIII galetos bladi ab Hectore, et IIII^or modios et II galetos duobus denariis pejores meliore a Thoma Ruffo.

In denariis Aignicort, Carsele, Montigni.

Persone de Aignicort sunt magister Petrus de Orchies, Guido Remensis, Gilo de Nantolio, Guido Monachus, Symon Remensis, Thomas Parvus, Stephanus de Bria.

Dabunt altaria Aignicort, Montigni, capellaniam Johannis Fabri, Cherec, Parfunderue, Valresain, Mausicort, Chivre.

Apud **Chaillevoi** tres prebende habent Chaillevoi, Montarchene, excepto Brolio Neveronis ; ha-

vations préliminaires.) — (1) Le chantre jouissait également de deux prébendes, l'une en sa qualité de chanoine, l'autre en raison de sa dignité — *personatus*. — (2) Commune de Tavaux, canton de Marle. — (3) Canton de Vervins. — (4) Canton de Marle. — (5) Canton de Vervins. — (6) Canton de Laon. — (7) Id. — (8) Canton de Craonne. — (9) Canton de Marle. — (10) Commune d'Agnicourt, canton de Marle. — (11) Montigny-le-Franc, canton de Marle. — (12) Ferme détruite, commune de Tavaux, canton de Marle. — (13) Chapelle de la cathédrale. — (14) Canton de Laon. — (15) Id. — (16) Com-

Digitized by Google

Robert *Balbus*, Foulques, le chantre 2 prébendes (1), Henri de Paris, Eudes de *Housoi*, Joselin, Thierry de Paris, *Werricus*, Etienne de *Piveriis*, Roger de Reims.

Ils sont présentateurs des autels de Tavaux, de Pontséricourt (2), de Fontaine (3), de Vesles (4), des 2 autels de Prisces (5), des autels d'Arrancy (6), de Ployart (7), d'Aubigny (8), de la chapellenie du doyen de S. Pierre (au marché, Laon ?), des autels d'Any et de Nocre.

A **Agnicourt** (9), les 7 prébendes possèdent Agnicourt, Séchelles (10), Montigny (11), la dime de la Pommeroie (12) et celle de quelques terres que tient en fief Yves de Nanteuil ; 18 jalois de blé d'Hector ; 4 muids et 2 jalois de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité de Thomas Leroux.

En deniers Agnicourt, Séchelles, Montigny.

Les chanoines d'Agnicourt sont : maître Pierre d'Orchies, Guy de Reims, Gilles de Nanteuil, Guy le Moine, Simon de Reims, Thomas Petit, Etienne de Brie.

Ils ont droit de présentation aux autels d'Agnicourt, de Montigny-le-Franc, à la chapellenie de Jean Lefèvre (13), aux autels de Chéret (14), de Parfondru (15), de Vaurseine (16), de Machecourt, de Chivres.

A **Chaillevois** (17), 3 prébendes Elles possèdent Chaillevois, Montarcène (18), excepté le

mune de Ployart, canton de Laon. — (17) Canton d'Anizy-le Château. — (18) Commune de Montbavin, canton d'Anizy-le-Château.

Digitized by Google

bent Montbavain, Melliu, Anisi, Foukaucort, Molinchat, Sarni, Tierre, Cinni, Crupilli.

In denariis Chaillevoi, Montarchene, Montbavain, Melliu, Anisi, Foukaucort, Molinchat, Sarni, Tierre, Cinni, Crupilli, a magistro Goberto VI denarios, a Johanne Parisiensi XII denarios, pratum de Claci, de domo Reneri X solidos apud Cessieres, et III solidos de censu ibidem, apud Monnantel II solidos de recognitione de terra Girardi Clerici, et XX solidos a Girardo de S° Petro pro Suisi.

Reddent capitulo LX libras.

Persone de Chaillevoi sunt archidiaconus Nivernensis, Colardus Boutars, decanus Belvacensis.

Dabunt altaria Chaillevoi, Montbavain, Melliu.

Apud **Athies** IIII prebende habent Athies et Festeus, et dimidium modium bladi a Galtero Morel. et dimidium modium a Thoma Parvo, et curturellas juxta Chaumeri, et Chivre, et Veele, et II modios bladi de Gisi ; et I modium siliginis et I modium avene quos reddet grangia de Barenton Bugni ; et Marchais et Chaceni et Aubigni et Morregni, et terram quam

(1) Canton d'Anizy. — (2) Id — (3) Chef-lieu de canton. — (4) Cerny-lès-Bucy, canton de Laon. — (5) Commune de Clacy, canton de Laon. — (6) Canton de La Capelle. — (7) Id. — (8) Canton de Laon. - (9) Canton d'Anizy-le-Château. — (10) Id. — (11) Id. — (12) Canton de Laon. — (13) « Il existe à Chambry un lieudit appelé *La Grande Couture*, comprenant la 1re feuille toute entière de la section A du cadastre, section dite des *Terres de Puisieux*. Cette feuille est traversée vers l'extrémité N.-O. par la route nationale n° 2, de Paris à Maubeuge et est limitée au S.-E. par le chemin rural de Puisieux à Grandlup. » (Renseignements dus à l'obligeance de M. Bazin, maire

Digitized by Google

Breuil Neveronis ; Montbavin (1), Merlieux (2), Anizy (3), Faucoucourt, Molinchart, Cerny (4), Thierret (5), Chigny (6), Crupilly (7)

En deniers Chaillevois, Montarcène, Montbavin, Merlieux, Anizy, Faucoucourt, Molinchart, Cerny, Thierret, Chigny, Crupilly, de maitre Gobert 6 deniers, de Jean de Paris 12 deniers ; le pré de Clacy (8), 10 sols sur la maison de Régnier à Cessières (9), et 3 sols de cens au même lieu ; à Monampteuil (10), 2 sols de reconnaissance de la terre de Girard Le Clerc, et enfin 20 sols de Girard de S. Pierre pour Suzy (11).

Elles paieront au chapitre 60 livres.

Les chanoines de Chaillevois sont : l'archidiacre de Nevers, Colard Boutars, le doyen de Beauvais.

Ils sont présentateurs des autels de Chaillevois, de Montbavin, de Merlieux.

A Athies, 4 prébendes. Elles possèdent Athies et Festieux (12), un demi-muid de blé de Gautier Morel ; un demi-muid de Thomas Petit ; les terres cultivées (ou coutures) près de Chambry (13) ; Chivres, Vesles, 2 muids de blé à Gizy (14) ; 1 muid de seigle et 1 muid d'avoine que paiera la grange de Barenton-Bugny ; Marchais (15), Chaceni (16), Aubigny, Mauregny (17), une terre que tenait en fief un habitant de La Neuville (18), Loizy (19),

de Chambry, canton de Laon). — (14) Canton de Sissonne. — (15) Canton de Sissonne. — (16) Lieudit sur le terroir de Marchais, comprenant 2 monticules sis à gauche de la route de Marchais à Coucy-lès-Eppes (Communication due à l'obligeance de M. Morlet, maire de Chivres). — (17) Canton de Sissonne. — (18) Faubourg de Laon. — (19) Commune de Besny, canton de Laon.

Digitized by Google

tenebat homo quidam de Novavilla, et Loisi et Besni cum vino, et Alnetum ; excipitur de Besni I modium bladi pro Alardo de Son ; habent Puiseuz in Terasca et bladum de curia Templi apud Thoeni.

In denariis Athies, Festeus, Chivre, Veele, Marchais, Aubigni, Chaceni, Morregni, apud Novamvillam XX solidos, et Loisi et Besni et Alnetum, et Puiseuz in Terasca et Tupigni, et vinum de Atthies et de Festeus.

Reddent capitulo XIIII libras et C solidos remenses priori de Corbegni cum onere suo.

Persone de Athies sunt Foukaudus Remensis, Petrus de Monci, magister Galterus, Lambertus de Bruges.

Dabunt altaria Athies, Marchais, Sanctam Genovefam extra muros, Cisni.

Apud Vivaise, IIII^or^ prebende habent Vivaise, et decimam de Chievresis, et hoc quod magister Gobertus tenet ibi ; apud Firmitatem XIIII galetos bladi ad parvam mensuram quos Racendis debet, et ibidem II modios bladi Laudunensis condutos Laudunum, quos Adam debet ; apud Regiscurtam terram quam tenuerunt heredes Johannis Saim pro dimidio modio bladi Laudunensis conduto Laudunum, et tres anseres ; apud Mabecort I modium bladi duobus dena-

(1) Canton de Laon. — (2) Id. — (3) *Peut-être* Sons, canton de Marle.—(4) Commune de Pontavert, canton de Neufchâtel-sur-Aisne. — (5) Canton de Wassigny. — (6) Canton de Craonne. — (7) Appelée aussi S^e^ Geneviève des champs, *ad campos*. Cette église était située dans le quartier de la Villette. Ce quartier s'éten-

Digitized by Google

Besny (1) et le vin de Besny, Aulnois (2); 1 muid de blé est réservé à Besny pour Alard de Son (3) ; Puisieux-en-Thiérache et le blé de la maison du Temple à Thony (4).

En deniers Athies, Festieux, Chivres, Vesles, Marchais, Aubigny, Chaceni, Mauregny, à La Neuville 20 sols, Loizy, Besny, Aulnois, Puisieux-en-Thiérache, Tupigny (5), et le vin d'Athies et de Festieux.

Elles paieront au chapitre 14 livres, et 100 sols de Reims au prieur de Corbeny (6).

Les titulaires d'Athies sont : Foucaud de Reims, Pierre de Monci, maître Gaultier, Lambert de Bruges.

Ils sont présentateurs des autels d'Athies, de Marchais, de Se Geneviève hors des murs (7) et de Chigny.

A Vivaise (8), 4 prébendes. Elles possèdent Vivaise, la dime de Chevresis (9) et ce que maître Gobert tient en fief au même lieu ; à La Ferté (10) 14 jalois de blé à la petite mesure dus par Racende ; au même lieu 2 muids de blé portables à Laon dus par Adam ; à Richecourt, la terre que tenaient les héritiers de Jean Saim pour un demi-muid de blé portable à Laon, et trois oies ; à Mesbrecourt (11) 1 muid de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité que doit payer le

dait entre l'abbaye de S. Martin et celle de S. Vincent ; il a été détruit par les Anglais en 1359. — (8) Canton de Laon. — (9) Canton de Ribemont. — (10) Id. — (11) Canton de Crécy-sur-Serre.

Digitized by Google

riis pejorem meliore, quem debet Andreas miles ; apud Montigni juxta Cresci IIII galetos ad parvam mensuram et dimidium modium bladi duobus denariis pejorem meliore, quem debent heredes Boutardi, et I modium pise de Origni, et molendinum de Aile juxta Chaillevoi, et dimidium modium bladi ab Hectore post mortem ejus.

In denariis habent Vivaise, Chievresis.

Reddent capitulo XXXII libras.

Persone de Vivaise sunt magister Jacobonus, Bernerus archidiaconus Belvacensis, Symon de Vallibus, Leonardus.

Dabunt altaria Vivaise, Praele, capellaniam de Praele, Borc.

Apud Brai tres prebende habent Brai, et Moissi, et Soupi, et Maidi, et curiam supra Soupi, et Vervin, et Fontanas, et Gerecies, et II modios bladi a domino Clarenbaldo de Monte Cabilonis ad mensuram de Bruieriis ; apud Barentoncel II modios et dimidium bladi de terra Poilevilain.

In denariis Brai, Soupi, Moissi, Maidi, Vervin, Fontanas, Gerecies, et III solidos bone monete de terra Poilevilain, et denarios et advenam (?) quam emit ecclesia a domina de Acheri.

Reddent capitulo XLVIII libras.

Persone de Brai sunt archidiaconus Ebroicensis, Robinus, Jacobinus.

(1) Canton de Crécy-sur-Serre. — (2) Commune de Royaucourt, canton d'Anizy-le-Château, (détruit). — (3) Canton de Laon. — (4) Bourg-et-Comin, canton de Craonne. — (5) Canton de Craonne. — (6) Canton de

Digitized by Google

chevalier André ; à Montigny-sur-Crécy (1) 4 jalois à la petite mesure, et un demi-muid de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité, que doivent payer les héritiers de Boutard ; un muid de pois d'Origny ; le moulin d'Ailes (2) auprès de Chaillevois, et un demi-muid de blé d'Hector, mais livrable seulement après sa mort.

En deniers Vivaise, Chevresis.

Ces prébendes paieront au chapitre 32 livres.

Les titulaires de Vivaise sont : maître Jacobon, Bernier, archidiacre de Beauvais, Symon de Vaux Léonard.

Ils sont présentateurs des autels de Vivaise, de Presles (3), de la chapellenie de Presles, de l'autel de Bourg (4).

A Braye (5), les 3 prébendes possèdent Braye, Moussy (6), Soupir (7), Metz (8), le château ou manoir de Soupir ; Vervins (9), Fontaine, Gercy (10) ; 2 muids de blé à la mesure de Bruyères de Clairembeaux, seigneur de Montchalons ; à Barenton-Cel, 2 muids et demi de blé de la terre de *Poilevilain*.

En deniers Braye, Soupir, Moussi, Metz, Vervins, Fontaine, Gercy ; 3 sols de bonne monnaie de la terre de Poilevilain ; les deniers, et le droit de mouture que l'église a acheté à la dame d'Achery.

Elles paieront au chapitre 48 livres.

Les titulaires des prébendes de Braye sont : l'archidiacre d'Evreux, Robin, Jacobin.

Craonne. — (7) Canton de Vailly. — (8) Commune de Moussy, canton de Craonne. — (9) Chef-lieu d'arrondissement. — (10) Canton de Vervins.

Digitized by Google

Dabunt altaria Brai, Vervin II.

Apud **Paissi**, IIII prebende habent Paissi, Aile, Molins, Vassoigne, et molendinum de Poellon, et Novillam et terram domini Gocuini in monte de Cerui, et Lorignies, et S^um^ Petrum, et Chevaignes, et Ousel, et Novam villam juxta Ousel.

In denariis Paissi, Aile, Molins, Vasoigne, Novilla, Loregnies, S^um^ Petrum, Chevaignes, Ousel, Novam-villam juxta Ousel, et Charmesi.

Reddent capitulo sexaginta libras.

Persone de Paissi sunt Radulphus de Oregni, Aubertus de Iotro, Petrus Laudunensis, Hector Baselart.

Dabunt altaria de Paissi II, capellaniam de Vallavergni, Lorignies.

Apud **Martigni**, III prebende habent Martigni, Montberolt, Monthunout, Chamoille, Montchavellon, exceptis duobus modiis bladi a domino Clarenbaldo ad mensuram de Bruieriis ; habent censum de Bouconvile, et Parfonderue, Bievre, Orgeval, Valresain, curiam episcopi supra Pratellam, Vorge, Tieregni, Praele, Nouviant, Laval, Vileogier, molendinum de Giveri, et si quid habeat ecclesia bladi apud Chie-

(1) Canton de Craonne. — (2) Id. — (3) Id. — (4) Peut-être *Polton*, moulin à eau, commune de Laon ? — (5) Canton de Craonne. — (6) Id. — (7) Aujourd'hui *Franqueville*, canton de Sains-Richaumont. — (8) Canton de Sains-Richaumont. — (9) Id. — (10) Id. — (11) Id. — (12) Commune de Merlieux, canton d'Anizy. — (13) Canton de Craonne. — (14) Commune de Bruyères, canton de Laon. — (15) Canton de Craonne. — (16) Id. — (17) Canton de Laon. — (18) Id. — (19) Commune de Presles,

Digitized by Google

Ils sont présentateurs de l'autel de Braye et de 2 autels à Vervins.

A **Paissy** (1), les 4 prébendes possèdent Paissy, Ailles (2), Moulins (3), Vassogne, le moulin de *Poellon* (4), Neuville (5), la terre du seigneur Gocuin (?) sur la montagne de Cerny (6), Lorignies (7), S[t] Pierre (8), Chevennes (9), Housset (10), La Neuville-Housset (11).

En deniers Paissy, Ailles, Moulins, Vassogne, Neuville, Lorignies, S[t] Pierre, Chevennes, Housset, La Neuville-Housset et Chermizy.

Elles paieront au chapitre 60 livres.

Les titulaires de Paissy sont : Raoul d'Origny, Aubert de *Iotro* (?), Pierre de Laon, Hector Baselart.

Ils sont présentateurs de deux autels à Paissy, de la chapellenie de Valavergny (12), et de l'autel de Lorignies.

A **Martigny** (13), les 3 prébendes possèdent Martigny, Montbérault (14), Monthenaut (15), Chamouille, Montchalons, à l'exception de 2 muids de blé à la mesure de Bruyères du seigneur Clairembault ; elles ont encore le cens de Bouconville (16), Parfondru, Bièvre, Orgeval (17), Vaurseine, le château de l'évêque au-dessus de Presles, Vorges (18), Thierny (19), Presles, Nouvion (20), Laval (21), Vileogier (21*bis*), le moulin de Giveri (22) et le blé que l'église (23) pourrait avoir à Chevregny (24) ; la dime du foin

canton de Laon. — (20) Nouvion-le-Vineux, canton de Laon. — (21) Canton d'Anizy. — (21*bis*) ? — (22) Giveri, Juvry (voir page 115). — (23) L'église de Laon, le chapitre de la cathédrale. — (24) Canton d'Anizy.

Digitized by Google

vregni, et decimam feni quam solebat habere de Montchavelon, de Noviant et alibi.

In denariis Martignies, Montberout, Monthunout, Chamoille, Montchaulon, Parfonderue, Bievre, Valresain, Orgeval, curiam episcopi supra Pratellam, Vorge, Sam Probam, Liereval, Tieregni, Praele, Noviant, Laval, Vileogier, et Mailli, Memencon, et si quos habeat ecclesia denarios apud Chievregni, et Ploiart.

Reddent capitulo XLVIII libras.

Persone de Martigni sunt magister Prior, Gondacrius, panetarius.

Dabunt altaria Martigni, Montberolt, Soupi, capellaniam Fulconis cantoris.

Apud Glanam, V prebende habent Glanam, Rivillon, Vilers, Bruieres cum vino altaris, et I modium bladi de Evrekaigne, et Maisi, et I modium pise de Walescort, et III galetos pise de Tenalles.

In denariis Glene, Rivillon, Vilers, Maisi, Walescort, Vallem regiam, apud Vailli XXX solidos, apud Pontem Arsi C solidos fortium, et Brueres, excepta domo Girardi de Besni, et C solidos de communia.

Reddent capitulo L libras.

Persone de Glene sunt thesaurarius, decanus pro prebenda, Thomas de Valencienes, Petrus Ruffus, presbiterium.

(1) Canton de Sissonne. — (2) Commune de Laval, canton d'Anizy. — (3) Id. — (4) Le chapitre de la cathédrale. — (5) Canton de Braine. — (6) Id. — (7) Villers-en-Prayères, canton de Braine. — (8) Commune de Chermizy, canton de Craonne. — (9) Canton de Neufchâtel. — (10) Commune de Chevresis, canton de Ribemont. — (11) Canton de Vervins. — (12) Ancienne abbaye, commune de St-Quentin-le-Petit, canton de Château-Porcien

Digitized by Google

que le chapitre percevait habituellement à Montchalons, à Nouvion et ailleurs.

En deniers elles possèdent Martigny, Montbérault, Monthenaut, Chamouille, Montchalons, Parfondru, Bièvre, Vaurseine, Orgeval, le château de l'évêque au-dessus de Presles, Vorges, Ste Preuve (1), Lierval, Thierny, Presles, Nouvion, Laval, Vileogier et Mailly (2), Montmaçon (3), les deniers que l'église (4) pourrait percevoir à Chevregny, et Ployart.

Elles paieront au chapitre 48 livres.

Titulaires de Martigny : maître Prieur, Gondacrius, le panetier.

Ils sont présentateurs des autels de Martigny, Montbérault, Soupir, et de la chapelle de Foulques, chantre.

A Glennes (5), les 5 prébendes possèdent Glennes, Révillon (6), Villers (7), Bruyères et le vin de l'autel, un muid de blé à Evercaigne (8) ; Maizy (9), 1 muid de pois à Valécourt (10), et 3 jalois de pois à Thenailles (11).

En deniers Glennes, Révillon, Villers, Maizy, Valécourt, La Valle-Roy (12), à Vailly (13) 80 sols ; à Pontarcy (14) 100 sols de monnaie forte ; Bruyères, excepté la maison de Girard de Besny, et enfin 100 sols de la commune (15).

Elles paieront au chapitre cinquante livres.

Titulaires de Glennes : le trésorier, le doyen pour sa prébende (16), Thomas de Valenciennes, Pierre Roux (ou Leroux), le *presbiterium* (17).

(Ardennes). — (13) Chef-lieu de canton. — (14) Canton de Vailly. — (15) Probablement la commune de Laon. — (16) Le doyen avait droit à 2 prébendes (voir plus haut page 119). — (17) Prébende dont les revenus étaient distribués aux chanoines prêtres.

Digitized by Google

Dabunt altaria Glanam, Vilers, capellaniam de Vilers, Ruillon, capellaniam Theobaldi.

Apud **Bierme**, II prebende habent Bierme et Alaincort. et dimidium modium bladi ab Itero.

Reddent capitulo IIII modios bladi duobus denariis pejores meliore.

Persone de Bierme sunt Milo de Nantolio, Willermus Merlou.

Dabunt altaria Maisi, Estoveles.

Durabit hœc particio per duodecim annos. Actum anno Domini millesimo ducentesimo septimodecimo. Quicumque dabunt altaria, dabunt scolas in locis in quibus erunt. Quicquid habent prebende, habent in omni commodo.

II

DE PARTICIONIBUS PREBENDARUM FACTIS ANNO DOMINI M° CC° VICESIMO SEPTIMO USQUE AD NOVEM ANNOS. GALTERI CHAMBLI.

Apud **Brissi** septem prebende habent Brisi, in quo intelligimus bladum decanatus ; item unum modium pisarum apud Origniacum conductum apud Laudunum uno denario pejores melioribus ; item apud Ribodemontem viginti octo galetos bladi ; item apud Bertignicort decem et octo galetos bladi.

(1) Chapelle de la cathédrale. — (2) Canton de Rethel (Ardennes). — (3) Canton de Juniville (Ardennes). — (4)

Digitized by Google

Ils sont présentateurs des autels de Glennes, de Villers, de la chapellenie de Villers, de l'autel de Révillon et de la chapellenie de Théobald (1).

A **Bierme** (2), 2 prébendes. Elles possèdent Bierme, Alincourt (3), et un demi-muid de blé d'Itier.

Elles payeront au chapitre 4 muids de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité.

Les titulaires de Bierme sont : Milon de Nanteuil, Guiliaume Merlou.

Ils sont présentateurs des autels de Maizy et d'Etouvelles (4).

Cette répartition durera 12 ans.

Fait l'an du Seigneur 1217. Ceux qui ont le droit de présentation aux autels nommeront aussi les titulaires des écoles partout où il y en aura. Tout ce que possèdent les prébendes, elles le possèdent avec tous leurs avantages.

II

RÉPARTITION DES PRÉBENDES FAITE L'AN DU SEIGNEUR MIL DEUX CENT VINGT-SEPT POUR UNE DURÉE DE NEUF ANS. GAULTIER DE CHAMBLY (5)

A **Brissy** les 7 prébendes possèdent Brissy, y compris le blé du décanat ; item à Origny, un muid de poids rendu à Laon, d'un prix inférieur d'un denier au prix des pois de meilleure qualité ; item à Ribemont 28 jalois de blé ; item à Berthenicourt, dix-huit jalois de blé.

Canton de Laon. — (5) Gaultier de Chambly, doyen du chapitre de 1225 à 1229.

Digitized by Google

Subtrahimus de Brissi septem galetos et dimidium frumenti duobus denariis pejus meliore despores (?).

Habent in denariis Brissi et triginta libras apud Bruierias ad tria pagamenta ; item ab abbatissa de Origni sex libras, et quitati sunt de octo libris quas prius reddebant capitulo.

Persone de Brissi sunt archidiaconus Garnerus, Symon de Triangulo, Rogerus Remensis, Colardus Boutars, Iterus de Malonido, Petrus de Braientuel, magister Nicholaus de Flavigni.

Dabunt altaria Brissi, Bruierias duo, duas capellanias apud Bruierias, unam Bartholomei, alteram Renaldi, Molinchat, Sissi, Cherec et capellaniam de Cherech.

Apud Roy tres prebende habent Roy ; item apud Acheri culturas episcopi ; item apud Acheri portionem quam capitulum habet in magna decima de Aceri et de Maioc ; item duos modios bladi quos dominus Ingerrannus de Couci debet annuatim capitulo ; item apud Acheri terram quam tenet Johannes presbiter ; bladum autem de Roy consistit in grangia et blado quod capitulum emit a Balduino Lecoc milite, et in uno modio ad mensuram de Roy super molendinum, item in decem et septem galetis ad mensuram de Roy super molendinum pro magistro Nicholao, item in tribus galetis bladi ad mensuram de Roy super molendinum pro Guidone de Origni, item in tribus galetis avene ad mensuram de Roy quos debet Odo de Beautor super mansum

(1) Canton de La Fère.

Digitized by Google

Nous retenons sur les revenus de Brissy 7 jalois et demi de froment d'un prix inférieur de 2 deniers au froment de meilleure qualité.

En deniers ces prébendes possèdent Brissy et 30 livres à Bruyères payables en 3 termes ; item 6 livres de l'abbesse d'Origny ; les titulaires de ces prébendes sont quittes des 8 livres que précédemment ils payaient au chapitre.

Les chanoines de Brissy sont : l'archidiacre Garnier, Simon de Trainel, Roger de Reims, Colard Boutars, Itier de Mauny, Pierre de Braientuel (Bracheux ?), maître Nicolas de Flavigny.

Ils sont présentateurs de l'autel de Brissy, de 2 autels et de 2 chapellenies à Bruyères, celle de Barthélemi et celle de Renauld, des autels de Molinchart, de Sissy, de Chéret et de la chapellenie de Chéret.

A **Rouy**, les 3 prébendes possèdent Rouy ; item à Achery les terres cultivées de l'évêque ; item à Achery la part qui revient au chapitre dans la grosse dîme d'Achery et de Mayot (1) ; item 2 muids de blé que le seigneur Enguerrand de Coucy doit payer annuellement au chapitre ; item à Achery la terre que tient en fief Jean Le Prêtre ; nous entendons par blé de Rouy le revenu de la grange dudit lieu et le blé que le chapitre a acheté à Baudoin Lecoc, chevalier ; de plus un muid (de blé) à la mesure de Rouy à prendre sur le moulin, item dix-sept jalois (de blé) à la mesure de Rouy à prendre sur le moulin pour maître Nicolas, item 3 jalois de blé à la mesure de Rouy à prendre sur le moulin pour Guy d'Origny, item 3 jalois d'avoine à la mesure de Rouy

Digitized by Google

suum, item in quatuor galetis et dimidio avene ad mensuram de Roi quos debet Philippus super mansum suum, item in sex galetos avene ad mensuram de Roi quos debet Rosa super mansum suum, item in quatuor galetis et dimidio avene ad mensuram de Roi quos debet Symon Porrete super mansum suum et in avena redditus ville et si qui sunt alii redditus apud Roy.

Habent in denariis minutam decimam et altare de Roi et si qui sunt alii redditus apud Roy ; item apud Roy censum in festo sancti Remigii ; item viginti septem capones et unam gallinam ; item circiter quindecim solidos et dimidium quos capitulum habebat ibidem ; item censum in festo beati Andree ; item censum in festo beate Marie in marcio ; item capitagia hominum ; item apud Willencort, si quid habeat ibi capitulum ; item census quos capitulum habet apud Septem valles et apud S^{um} Gobanum ; item super quamlibet de S^{o} Gobano unam gallinam ; item minutam decimam de Aceri et de Maioc et minutam decimam feni de Acheri et de Maioc.

Persone de Roy sunt Hermannus, thesaurarius Iterus, dominus Johannes de Montibus.

Dabunt altaria Roy, Acheri, Estovelles, capellaniam leprosorum de Bruieriis.

Apud **Barenton Buigni** novem prebende habent Barenton Bugni, Barentoncel, Courchauvel, molendina de Barenton super Seram ; item molendinum de Givri ; item apud Barentoncel terram

(1) Canton de La Fère. — (2) Canton de Coucy-le-Château. — (3) Canton de La Fère.

Digitized by Google

qu'Odon (ou Eudes) de Beautor (1) doit sur son manse, item 4 jalois et demi d'avoine à la mesure de Rouy que Philippe doit sur son manse, item six jalois d'avoine à la mesure de Rouy que Rose doit sur son manse, item quatre jalois et demi d'avoine à la mesure de Rouy que Simon *Porrete* doit sur son manse, enfin les redevances à payer sur l'avoine du village et les autres revenus de Rouy, s'il y en a.

En deniers ces prébendes possèdent la menue dime, les offrandes (dons faits à l'autel) de Rouy et les autres revenus dudit lieu, s'il y en a ; item à Rouy le cens payable à la Saint Remi ; item 27 chapons et une poule ; item environ 15 sols et demi que le chapitre possédait au même lieu ; item le cens payable à la fête de Saint André ; item le cens payable à la fête de la Sᵉ Vierge Marie au mois de mars (le 25) ; item les droits de chevage ; item à Villencourt, les droits que le chapitre pourrait y avoir ; item les cens que le chapitre possède à Septvaux (2) et à S. Gobain (3) ; item une poule par chaque maison de S Gobain ; item la menue dime d'Achery et de Mayot, la menue dime du foin d'Achery et de Mayot.

Les titulaires des prébendes de Rouy sont : Hermann, le trésorier Itier, Jean de Mons.

Ils ont droit de présentation aux autels de Rouy, d'Achery, d'Etouvelles et à la chapellenie des lépreux de Bruyères.

A Barenton-Bugny, les 9 prébendes possèdent Barenton-Bugny, Barenton-Cel, Corchevaux, les moulins de Barenton-sur-Serre ; item le moulin de Givry ; item à Barenton-Cel, la terre de Poilevi-

Digitized by Google

Poilevilain ; item culturellas de Chaumeri et terram juxta nemus que prius fuerunt de prebendis de Athis ; item apud Renuel dimidium modium bladi ; item habent Puisiex in Therasca.

Habent in denariis Barenton Buigni, Barentoncel, Corchauvel ; item apud Barenton Buigni vinum vinagii super vineam Envaumoise que fuit Symonis de Vallibus ; item trecensum denariorum de curturellis de Chaumeri et de terra juxta nemus ; item habent apud Laudunum super domum Wiardi de Lobes centum solidos ; item super domum Thome Ailet quinquaginta solidos ; item super quinque domos in Capricorno pro magistro Bertranno triginta tres solidos bone monete ; item super furnum Odardi de Biaune quinquaginta solidos ; item oblationes Sancti Remigii in platea ; item habent Puisiex in Therasca ; item apud Tupigni quinque solidos bone monete.

Persone de Barenton Buigni sunt dominus Stephanus de Calestria, Angalo, Jacobus Capellanus, Guido de Triangulo, magister Jacobus, magister Milo, Guillelmus de Dontili, magister Prior, prebenda magistri Philippi de Boscovini.

Dabunt altaria Barenton Bugni, Monchaulon, capellaniam de Monchaulon, Bievre, Foucoucort, capellaniam de Fououcort, S^{um} Remigium in platea, Puisiex in Therasca, capellaniam de Puisiex in Therasca, Arenci, capellaniam de Vallavergni.

(1) Droit seigneurial sur les vignes. Ce droit tenait lieu de cens. — (2) Rente ou revenu que rapporte un fonds

Digitized by Google

lain ; item les coutures de Chambry et la terre tenant au bois, lesquelles appartenaient précédemment aux prébendes d'Athies ; item à Reneuil un demi-muid de blé ; elles possèdent enfin Puisieux-en-Thiérache.

En deniers elles ont Barenton-Bugny, Barenton-Cel, Corchevaux ; item à Barenton-Bugny le droit de vinage (1) sur la vigne *Envaumoise,* qui appartenait à Simon de Vaux ; item le trécens (2) des deniers des coutures de Chambry et de la terre tenant au bois ; elles ont à Laon sur la maison de Wiard de Lobes 100 sols ; item sur la maison de Thomas Ailet 50 sols ; item sur 5 maisons sises à Chevresson (3) pour maître Bertrand 33 sols de bonne monnaie ; item sur le four d'Oudard de Beaulne cinquante sols ; item les offrandes de Saint-Remi à la place (4) ; item elles possèdent Puisieux-en-Thiérache ; item à Tupigny cinq sols de bonne monnaie.

Les titulaires de Barenton-Bugny sont : Etienne de *Calestria,* Ange, Jacques Le Chapelain, Guy de Trainel, maître Jacques, maître Milon, Guillaume de *Dontili,* maître Prieur, la prébende de maître Philippe de Boisvin.

Ils sont présentateurs des autels de Barenton-Bugny, de Montchalons, de la chapellenie de Montchalons, des autels de Bièvre, de Faucoucourt, de la chapellenie de Faucoucourt, des autels de S. Remi à la place, de Puisieux-en-Thiérache, de la chapellenie de Puisieux-en-Thiérache, de l'autel d'Arrancy et de la chapellenie de Valavergny.

de terre, cens, prix de la location. — (3) Ancien quartier de Laon, aujourd'hui la citadelle. — (4) Ancienne église de Laon, aujourd'hui le théâtre.

Digitized by Google

Apud **Barenton super Seram** decem prebende habent Barenton super Seram ; habent Vernolium ; item terram que fuit de feodo domini Florentii ; item Monchiax le Wast ; item Chantruis, excepto blado pro pauperibus S^i Martini ; item decimam de Augicort, que fuit Ade condam decani et Soiberti civis Laudunensis.

Subtrahimus de Barenton super Seram duo molendina que tenet Egidius de Haudion ; item molendinum de Giveri ; item sexdecim galetos frumenti duobus denariis pejores meliore.

Habent in denariis Barenton super Seram, Vernolium, Monciax le Wast, Chantruis, exceptis denariis pro pauperibus ; item habent Augicort.

De prebendis autem de Barenton super Seram subtraximus quinquaginta quinque libras quas habebit capitulum et accipientur hoc modo : major et decanus reddent capitulo de censibus et capitagiis viginti libras de primis denariis, item de tallia dictarum villarum viginti libras de primis denariis, item de furnis de Barenton super Seram et de Vernolio quindecim libras ad tria pagamenta. Retinuimus etiam S^um Justum, S^um Ciricum, S^um Martinum in omni commodo.

Persone de Barenton super Seram sunt Theobaldus de Provino, Theodoricus Parisiensis, Hector Rioli, magister Aillermus, Petrus Parisiensis, Guido de Claustro, Jacobus de Noiex, Gilo de Chaillovel, Symon de Meleduno, magister Baiomundus.

(1) Village détruit, commune d'Ebouleau, canton de Sissonne. — (2) Commune de Royaucourt et Chailvet, canton d'Anizy.

Digitized by Google

A Barenton-sur-Serre les 10 prébendes possèdent Barenton-sur-Serre, Verneuil ; item la terre relevant du fief du seigneur *Florentius* ; item Monceau-le-Wast ; item Chantrud excepté le blé qui revient aux pauvres de S. Martin ; item la dîme d'Augicourt (1) laquelle appartenait à Adam, jadis doyen du chapitre, et à Soibert, bourgeois de Laon.

A retenir sur les prébendes de Barenton-sur-Serre les 2 moulins que tient en fief Gilles de Haution ; item le moulin de Givry ; item 16 jalois de froment d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du froment de meilleure qualité.

En deniers ces prébendes possèdent Barenton-sur-Serre, Verneuil, Monceau-le-Wast, Chantrud, excepté les deniers réservés aux pauvres (de S. Martin) ; item elles possèdent Augicourt.

A retirer sur les prébendes de Barenton-sur-Serre pour le chapitre 55 livres qui seront perçues de la manière suivante : le maire et le doyen paieront au chapitre sur les cens et les chevages 20 livres des premiers deniers (des 1res recettes), item sur la taille des dits villages 20 livres des premiers deniers, item sur les fours de Barenton-sur-Serre et de Verneuil 15 livres payables en trois termes. A retenir également S. Just, S. Cyr et S. Martin avec tous leurs avantages.

Les titulaires de Barenton-sur-Serre sont : Theobald de Provins, Thierry de Paris, Hector *Rioli*, maître *Aillermus* (Guillermus, *Guillaume* ?), Pierre de Paris, Guy du Cloître (ou du Clos), Jacques de *Noiex*, Gilles de Chailvet (2), Simon de Melun, maître *Baiomundus*.

Digitized by Google

Dabunt altaria Barenton super Seram et Vernolium, Grantlus, Chalendri, capellaniam de Barenton super Seram, S^um^ Justum, S^um^ Ciricum, capellaniam Radulphi de Nougento, capellaniam Achardi, capellaniam Petri ad Imaginem, capellaniam Roberti ad Imaginem.

Apud **Taviax** decem prebende habent Thaviax, Malaise, Braium, Ruissemont, curiam monialium juxta Taviax, Fontaines, Vervinum, Gerecies, Waheriis. Sciendum quod si terra parvi decani est de trecensu Huardi, ipsius erit ; sive de trecensu magistri Balduini, ipsius erit ; sin autem, erit prebendarum.

Habent in denariis Taviax, Ruissemont, Braium, Vervinum, Fontaines, Gerecies, Waheries ; item apud Moncornet, ex legato domini Rogeri de Rozeto decem libras ; item apud Petrepontem ad winagia ex legato domini Vuillermi de Apia quadraginta solidos.

Capitulum autem retinet Nocre.

Persone de Taviax sunt cantor pro prebenda, archidiaconus Silvanectensis, Symon Remensis, Philippus de Becherel, Egidius de Haudion, Egidius de Nantolio, B. Corneris, Johannes de Guignecort, Leonardus, presbiterium.

Dabunt altaria Tavaux duo, Fontaines, Veele, Prices, capellaniam de Prices, Hoheries, Vervinum

(1) Commune de Tavaux, canton de Marle. — (2) Canton de Vervins. — (3) Canton de Sains-Richaumont. — (4) Canton de Rozoy-sur-Serre. — (5) Evêque de Laon de 1174 à 1207. (Testament ; voir Cartulaire du chapitre, fol. 288.) Rozoy-sur-Serre, chef-lieu de canton. — (6) Canton de Marle. — (7) Canton de Laon. — (8) Canton de Neufchâtel-sur-Aisne. — (9) Canton de Vervins.

Digitized by Google

Ils sont présentateurs des autels de Barenton-sur-Serre, de Verneuil, de Grandlup, de Chalandry, de la chapellenie de Barenton-sur-Serre, des autels de S. Just et de S. Cyr, de la chapellenie de Raoul de Nogent, de celle d'Achard, de celle de Pierre à l'autel de l'Image, et de celle de Robert au même autel.

A **Tavaux**, les 10 prébendes possèdent Tavaux, Malaise (1), Braye (2), Richemont, le couvent des religieuses près de Tavaux, Fontaine, Vervins, Gercy, Voharies (3). Il est à remarquer que si la terre du petit doyen est du trécens de Huard, elle appartiendra à ce dernier ; si elle est du trécens de maître Baudoin, elle appartiendra à ce dernier ; sinon elle reviendra aux prébendes.

En deniers ces prébendes possèdent Tavaux, Richemont, Braye, Vervins, Fontaine, Gercy, Voharies ; item à Montcornet (4), du legs de monseigneur Roger de Rozoy (5), 10 livres ; item à Pierrepont (6) sur les vinages, du legs de Guillaume d'Eppes (7), quarante sols.

Le chapitre conserve Nocre.

Les chanoines de Tavaux sont : le chantre pour sa prébende, l'archidiacre de Senlis, Simon de Reims, Philippe de *Bécherel*, Gilles de Haution, Gilles de Nanteuil, B. (Barthélemi) *Corneris*, Jean de Guignicourt (8), Léonard, le presbyterium (les chanoines prêtres).

Ils sont présentateurs de 2 autels à Tavaux, des autels de Fontaine, de Vesles, de Prisces, de la chapellenie de Prisces, de l'autel de Houry (9), de 2 autels à Vervins, de la chapellenie fondée par Perreie

Digitized by Google

duo, capellaniam de Vervino quam instituit Perreie, Montberout, et capellaniam de Montberout.

Apud **Mortiers** sex prebende habent Mortiers, Cepli, Chalendri ; item apud Firmitatem duos modios bladi medietanei conductos apud Laudunum quos Adam debet ; item ibidem quatuordecim galetos ad parvam mensuram conductos apud Laudunum ; item Lorigni et S^um^ Petrum, et in hoc continetur bladum domini Ade de Soize et dimidius modius bladi ad mensuram de Marla quem debet dominus Ingelrannus ; item habent apud Montigni juxta Creci circiter quatuor galetos ad parvam mensuram.

Subtraximus autem de Mortiers viginti duos galetos frumenti duobus denariis pejus meliore quos apposuimus communitati.

Habent in denariis Mortiers, Cepli, Chalendri ; item apud Guisiam ad winagia pro domino Jacobo de Avesnis centum solidos alborum ; item habent Loregni et S^um^ Petrum ; item apud Mortiers, Cepli, Creci novem libras ex legato Symonis Cadoet.

Persone de Mortiers sunt magister Petrus de Fontibus, Ingerrannus, Johannes dictus Faber, magister Bernardus, Philippus de Baignex, J. de Rumili.

Dabunt altaria Mortiers, Chastellon, Chamoille, Liereval, Aubigni, Lorignies et S^um^ Petrum, capellaniam Bartholomei ad Imaginem quam tenet Johannes.

(1) Ce village, aujourd'hui détruit, faisait partie de la commune de Crécy-sur-Serre et se trouvait dans la plaine vers Chalandry entre la rivière de la Souche et le nouveau lit de la Serre (Matton, Dict. topog. p. 52). — (2) Chef-lieu de canton. — (3) Chef-lieu de canton. — (4) Monnaie

Digitized by Google

à Vervins, de l'autel et de la chapellenie de Montbérault.

A **Mortiers**, les 6 prébendes possèdent Mortiers, Céply (1), Chalandry ; item à la Ferté 2 muids de méteil rendus à Laon que doit payer Adam ; item au même lieu 14 jalois à la petite mesure rendus à Laon ; item elles possèdent Lorignies et Saint-Pierre, y compris le blé du seigneur Adam de Soize et un demi-muid de blé à la mesure de Marle (2) que doit payer le seigneur Enguerrand ; item elles possèdent à Montigny-sur-Crécy environ 4 jalois à la petite mesure.

A retenir sur les prébendes de Mortiers pour être attribués à la communauté (au chapitre) 22 jalois de froment d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du froment de meilleure qualité.

En deniers ces prébendes possèdent Mortiers, Céply, Chalandry ; item à Guise (3) sur les vinages pour le seigneur Jacques d'Avesnes 100 sols de blancs (4) ; item elles possèdent Lorignies et S^t^ Pierre ; item à Mortiers, Céply et Crécy (5) 9 livres provenant du legs de Simon Cadoet.

Les chanoines de Mortiers sont : maître Pierre des Fontaines, Enguerrand, Jean dit Lefèvre, maître Bernard, Philippe de *Bagneux* (6) (?), J. de *Rumili* (?)

Ils sont présentateurs des autels de Mortiers, de Catillon du Temple, de Chamouille, de Lierval, d'Aubigny, de Lorignies, de S^t^ Pierre et de la chapellenie de Barthélemi à l'autel de l'Image, bénéfice que possède Jean.

d'argent. — (5) Chef-lieu de canton. — (6) Canton de Vic-sur-Aisne.

Digitized by Google

Apud **Aignicort** octo prebende habent Aignicort, Montigni, Chassele, Anie, Anteni.

Subtraximus decimam de Pommeri, pro qua dominus Ivanus debebat reddere usque ad particiones prebendis de Aignicort unum modium bladi, quia prebende de Aignicort amplius non habebunt dictum modium bladi. Sciendum autem quod si haia de Chassele sartetur, decima et terragium erunt prebendarum de Aignicort secundum consuetudinem aliarum terrarum de Aignicort ; et sive sartetur, sive non, justicia haie erit canonicorum de Aignicort.

Habent in denariis Aignicort, Montigni, Chassele, Anie, Anteni, exceptis octo libris quas capitulum prius percipiet ad duodenas et ad capitagia et ad census S^{i} Remigii apud Aignicort ad festum sancti Remigii, et capitulum solvet in anniversario Radulphi Tristrant centum solidos quos canonici de Aignicort prius solvebant pro grangia de Aignicort ; et grangia de Aignicort remanet libera canonicis ad usum suum.

Persone de Aignicort sunt cantor pro personatu, Lambertus de Bruges, Thomas Parvus, Jacobus de Alta Ripa, Radulphus de Calestria, Willermus de S^{o} Fedolo, magister Andreas, G. de Dersi.

Dabunt altaria Aignicort, Montigni, capellaniam Godardi, Maxicort et Chivre, Ploiart, capellaniam de Ploiart, Valresaine, Anie, Nocre, Chievresi.

(1) Canton de Rumigny (Ardennes). — (2) Redevance annuelle sur les fruits de la terre, champart. — (3) Offrande de 12 deniers que percevaient les curés sur les églises et chapelles situées dans les limites de leur paroisse. C'était aussi un droit seigneurial. — (4) Canton de Crécy-sur-Serre. — (5) Chapellenie de la cathédrale.

Digitized by Google

A **Agnicourt**, les 8 prébendes possèdent Agnicourt, Montigny-le-Franc, Séchelles, Any, Antheny (1).

A retenir la dîme de La Pommeroie pour laquelle le seigneur Ivain devait jusqu'au moment de la répartition payer 1 muid de blé aux prébendes d'Agnicourt ; à partir de la répartition, ces prébendes ne percevront plus ledit muid de blé. Si l'on essarte (défriche) le bois de Séchelles, la dîme et le terrage (2) appartiendront aux prébendes d'Agnicourt suivant la coutume des autres terres d'Agnicourt ; et qu'on l'essarte ou qu'on ne l'essarte pas, la justice de ce bois appartiendra aux chanoines d'Agnicourt.

En deniers ces prébendes possèdent Agnicourt, Montigny-le-Franc, Séchelles, Any, Antheny ; sont exceptées 8 livres que le chapitre percevra tout d'abord sur les douzaines (3), sur les chevages et sur les cens de S. Remi à Agnicourt en la fête de S. Remi ; le chapitre paiera à l'anniversaire de Raoul Tristrant 100 sols que les chanoines d'Agnicourt payaient auparavant pour la grange dudit lieu ; et cette grange demeurera libre et à l'usage des chanoines.

Les titulaires des prébendes d'Agnicourt sont : le chantre pour le personat, Lambert de Bruges, Thomas Petit, Jacques de Hauterive, Raoul de *Calestria*, Guillaume de *S° Fedolo*, maître André, G de Dercy (4).

Ils sont présentateurs des autels d'Agnicourt, de Montigny-le-Franc, de la chapellenie de Godard (5), des autels de Machecourt, de Chivres, de Ployart, de la chapellenie de Ployart, des autels de Vaurseine, d'Any, de Nocre, de Chevresis.

Digitized by Google

Apud **Vivaise** quatuor prebende habent Vivaise, Chievresis, excepto eo quod Adam condam decanus tenebat apud Chievresis ; et inde reddent capitulo quatuor modios siliginis conductos apud Laudunum ; item habent quicquid prebende de Athies habebant apud Besni, Loisi, Aunoi ; et propter terras in dictis locis contentas reddent capitulo unum modium siliginis conductum apud Laudunum ; cum predictis quatuor modiis siliginis subtraximus prebendis de Vivaise unum modium bladi duobus denariis pejus meliore quem debent heredes Andree militis de Maibencort, et dimidium modium bladi duobus denariis pejus meliore quem debet Helvidis de Rozeto et addidimus communitati.

Habent in denariis Vivaise, Chievresi, excepto eo quod Adam decanus ibi tenet ; apud Loisi, Besni, Aunoi, illud quod prebende de Athies in dictis locis accipiebant ; item apud Novam villam viginti quinque solidos et liberati sunt de viginti quinque solidis quos prius reddebant capitulo pro cantore Aurelianense. Subtraximus autem de Vivaise sexdecim libras et addidimus communitati que accipiuntur hoc modo : ad talliam S[i] Remigii et ad census et ad vinagia de primis denariis.

Persone de Vivaise sunt Guillelmus de Flaci, Gondacrius, Anselmus de Monci, Theobaldus de Nantolio.

Dabunt altaria Vivaise, Praele, capellaniam de

(1) Le chapitre.

Digitized by Google

A **Vivaise**, les 4 prébendes possèdent Vivaise, Chevresis, à l'exception de ce qu'Adam, jadis doyen du chapitre, tenait en fief à Chevresis ; sur ces revenus les dites prébendes paieront 4 muids de seigle rendus à Laon ; item ces prébendes possèdent tout ce qu'avaient les prébendes d'Athies à Besny, à Loizy, à Aulnois ; et pour les terres sises aux dits villages, elles paieront au chapitre un muid de seigle rendu à Laon ; outre les 4 muids de seigle dont il est question ci-dessus, nous retenons encore sur les prébendes de Vivaise un muid de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité, dû par les héritiers du chevalier André de Mesbrecourt, et un demi-muid de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité, que doit payer Helvide de Rozoy, le tout au profit de la communauté (1).

En deniers ces prébendes possèdent Vivaise, Chevresis, à l'exception de ce qu'Adam, doyen (du chapitre), tient en fief en ce lieu ; à Loizy, à Besny, à Aulnois, elles ont ce que percevaient en ces villages les prébendes d'Athies ; item à La Neuville (sous Laon) 25 sols, et elles sont quittes des 25 sols qu'elles payaient auparavant au chapitre pour le chantre d'Orléans. A retenir, au profit de la communauté, sur les prébendes de Vivaise, 16 livres qui seront perçues de la manière suivante : sur la taille de S. Remi, sur les cens et sur les vinages des premiers deniers perçus.

Les titulaires des prébendes de Vivaise sont : Guillaume de *Flaci*, Gondacrius, Anselme de *Monci*, Théobald de Nanteuil.

Ils sont présentateurs des autels de Vivaise, de

Digitized by Google

Preele Johannis Poire, Sanctum Martinum ad portam, capellaniam magistri Ade.

Apud Remies sex prebende habent Remies ; item avenam Salvamenti ; item quatuor galetos et dimidium bladi quos debet Gilo Waflars pro domino Wilbaldo ; item Monciax ; item Bertincort ; item ibidem novem galetos bladi medietanei conductos apud Laudunum et tres anseres quos heredes Johannis Saain debent ; item habent Pooili ; item apud Aci terram capituli ; item apud Cheri terram quam Liebertus et socii ejus tenent ; item ibidem terram quam Symon de Hans tenet ; item terram ultra S^um^ Marcellum de qua canonici de Barenton Buigni prius habebant triginta duos galetos bladi scilicet medium ivernagii et medium avene ; item habent terram juxta Brolium de qua canonici de Barenton Buigni prius habebant unum modium siliginis.

Habent in denariis Remies, Monciax, Aci, Pooili, Cheri, Berticort ; item habent a domino Ingerranno centum solidos Laudunenses ; item habent ad wignagia domini Ingerranni sexaginta solidos pro domina Miliscendi ; item habent triginta solidos quos debet capellanus Radulphi de Nogento ; item habent novem libras quas debet abbas S^i^ Johannis pro Cessieres et pro Sauvrisis.

Persone de Remies sunt magister Letardus, Hugo

(1) La dîme sur l'avoine. — (2) Ferme, commune de Laon, ancienne abbaye de femmes de l'Ordre des Citeaux, fondée en 1220. — (3) Canton de Crécy-sur-Serre. — (4) Bois, en partie défriché, commune de Laon, au nord de la ville. — (5) Droit qui se payait au seigneur pour la

Digitized by Google

Presles, de la chapellenie de Jean Poire à Presles, de l'autel de S[t] Martin à la porte et de la chapellenie de maître Adam.

A Remies, les 6 prébendes possèdent Remies ; item l'avoine (1) du Sauvoir (2) ; item 4 jalois et demi de blé que Gilo Waflars doit payer pour le seigneur *Wilbaldus* (Wilbaud ?) ; item Monceau (lès-Leups) ; item Berthenicourt ; item au même lieu 9 jalois de méteil rendus à Laon et 3 oies que doivent les héritiers de Jean *Saain* ; item elles possèdent Pouilly ; item à Assis (3) la terre du chapitre ; item à Chéry (lès-Pouilly) la terre que tiennent en fief Liébert et ses associés ; item au même lieu la terre que tient en fief Simon de *Hans* ; item la terre située au-delà de S[t] Marcel sur laquelle les chanoines de Barenton-Bugny percevaient auparavant 32 jalois de céréales, dont la moitié de méteil et l'autre moitié d'avoine ; item elles possèdent la terre située près de Breuil (4) sur laquelle les chanoines de Barenton prélevaient auparavant un muid de seigle.

En deniers ces prébendes possèdent Remies, Monceau (lès-Leups), Assis, Pouilly, Chéry (lès-Pouilly), Berthenicourt ; item 100 sols laonnois du seigneur Enguerrand ; item 60 sols sur les sauf-conduits (5) du seigneur Enguerrand pour dame Mélissende ; item elles possèdent 30 sols que doit le chapelain de Raoul de Nogent ; item 9 livres que doit l'abbé de S[t] Jean (6) pour Cessières et pour Sauvresis (7).

Les chanoines de Remies sont : maître Létard,

sûreté des chemins et pour l'exportation des marchandises. — (6) Ancienne abbaye de Laon, actuellement la préfecture. -- (7) Ferme, commune de Cessières.

Digitized by Google

Remensis, Anselmus de Molonido, Jocelinus de Flaciaco, dominus Stephanus de Bria.

Dabunt altaria Remies, Monciax super Seram, Pooilli, Noviant le Vinex, capellaniam Rogeri de Tavellis, capellaniam Balduini, capellaniam Erardi, capellaniam de Noviant le Vinex.

Apud **Bierme** due prebende habent Bierme et Alaincort, et dimidium bladi duobus denariis pejoris meliore a domino Itero presbitero pro recognitione decime de Cerinon (*ou* Cernion ?).

Reddent capitulo tres modios et dimidium bladi duobus denariis pejus meliore conductos apud Laudunum.

Habent in denariis Bierme et Alaincort.

Persone de Bierme sunt Nicholaus de Soise, Petrus Romanus.

Dabunt altaria Toeni et Le Bos, capellaniam leprosorum de Soupi et capellaniam Dionisii.

Apud **Glanam** quinque prebende habent Glanam, Maisi, Vilers, Revilon, Vetus Arseium ; item apud Evrekaigne unum modium bladi de meliore post sementem ; item apud Valescort unum modium pisarum conductum apud Laudunum uno denario pejus meliore ; item apud Tenailles tres galetos pisarum conductos apud Laudunum duobus denariis

(1) Canton de Vervins — (2) Chapelles de la cathédrale ? — (3) Cerinon, Cernion *ou* Cervion. Dans l'acte de reconnaissance de cette dîme (Cartul. fol. 66 v°) on lit Cervion et Servion ; il est donc probable que le village désigné ici est Servion et non Cernion. Ces deux loca-

Digitized by Google

Hugues de Reims, Anselme de Mauny, Jocelin de Laigny (1), Anselme de *Flaciaco*, seigneur Etienne de Brie.

Ils sont présentateurs des autels de Remies, de Monceau-sur-Serre (lès-Leups), Pouilly, Nouvion-le-Vineux, des chapellenies de Roger de Tavaux, de Baudoin, d'Erard (2) et de la chapellenie de Nouvion-le-Vineux.

A Bierme, les 2 prébendes possèdent Bierme et Alincourt, un demi-muid de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité dû par Itier, prêtre, pour la reconnaissance de la dime de Cernion (3).

Ces prébendes paieront au chapitre 3 muids et demi de blé d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du blé de meilleure qualité, rendus à Laon.

En deniers elles possèdent Bierme et Alincourt.

Les titulaires de Bierme sont : Nicolas de Soize, Pierre Romain.

Ils sont présentateurs des autels de Thony et de La Ville-aux-Bois (lès-Pontavert) (4), de la chapellenie des lépreux de Soupir et de la chapellenie de Denis (5).

A Glennes, les 5 prébendes possèdent Glennes, Maizy, Villers, Révillon, Vieil-Arcy (6) ; item à Evercaigne un muid de blé de la meilleure qualité après le blé de semence ; item à Valecourt un muid de pois rendu à Laon d'un prix inférieur d'un denier au prix des pois de meilleure qualité ; item à The

lités appartiennent au canton de Rumigny (Ardennes). — (4) Canton de Neufchâtel-sur-Aisne. — (5) Chapelle de la cathédrale ? — (6) Canton de Braine.

Digitized by Google

pejores melioribus ; item apud Thoeni ad domum Templi unum modium bladi ad mensuram de Rouci, cujus tercia pars est frumenti et tercia siliginis et tercia avene.

Habent in denariis Glanam, Vilers, Rivillon, Maisi ; item apud Pontem Arscium centum solidos fortium pro anniversario Henrici condam episcopi Aurelianensis ; item apud Vallemregis quinquaginta solidos fortium ; item apud Vaisli triginta solidos ; item apud Valescort septem solidos et dimidium Laudunenses ; item apud Bruierias triginta libras ad tria pagamenta ; item ad Vetus Arscium circiter quinque solidos de minuto censu.

Persone de Glana sunt Guillelmus de Gi, decanus Turonensis, Galterus de Sairi, Robertus de Thorote, Johannes de Estrees.

Dabunt altaria Glanam, Vilers, capellaniam de Vilers, Maisi, Revilon, capellaniam Odonis de Canisella.

Apud **Paissi**, **Molins**, **Aile** quatuor prebende habent Paissi, Molins, Aile, Vassoigne ; item apud Cerni terram que fuit domini Gosuini pro qua redduntur decem galetos bladi ; item habent Novillam et Chermisi, excepto vino quod positum est in particione merellarum ; item Housel et Novam villam de Housel et Chevesnes ; item apud Hurtebise unum modium bladi de meliore post sementem ; item deci-

(1) Canton de Neufchâtel-sur-Aisne. — (2) Peut-être Séry-lès-Mézières, canton de Ribemont. — (3) Canton de Ribécourt (Oise). — (4) Canton du Catelet (?) — (5) Les

Digitized by Google

nailles 3 jalois de pois rendus à Laon d'un prix inférieur de 2 deniers au prix des pois de meilleure qualité ; item à Thony sur la maison du Temple 1 muid de céréales à la mesure de Roucy (1) dont un tiers de froment, un tiers de seigle et un tiers d'avoine.

En deniers ces prébendes possèdent Glennes, Villers, Révillon, Maizy ; item à Pont-Arcy 100 sols de monnaie forte pour l'anniversaire de Henri, jadis évêque d'Orléans ; item à la Valle-Roy 50 sols de monnaie forte ; item à Vailly 30 sols ; item à Valécourt sept sous et demi de Laon ; item à Bruyères 30 livres en trois paiements ; item à Vieil-Arcy environ 5 sols de menu cens.

Les titulaires de Glennes sont : Guillaume de *Gi*, le doyen de Tours, Gaultier de *Sairi* (2), Robert de Thourote (3), Jean d'Estrées (4).

Ils sont présentateurs des autels de Glennes, de Villers, de la chapellenie de Vilers, des autels de Maizy, de Révillon et de la chapellenie d'Eudes des Chenizelles.

A **Paissy**, **Moulins** et **Ailles**, les 4 prébendes possèdent Paissy, Moulins, Ailles, Vassogne ; item à Cerny (en Laonnois) la terre qui appartint au seigneur Gosuin et pour laquelle on doit rendre 10 jalois de blé ; item elles possèdent Neuville et Chermizy, excepté le vin qui a été réservé pour la distribution des mérelles (5) ; item elles possèdent Housset, La Neuville-Housset et Chevennes ; item à Hurtebise (6) un muid de blé de la meilleure qualité

mérelles étaient des jetons de présence donnant droit à une quantité déterminée de vin. — (6) Ferme, commune de Vauclerc-et-La-Vallée-Foulon, canton de Craonne.

Digitized by Google

mam de Roissi, excepto vino quod remanet capitulo ; item Bouconvile, excepto vino, quod remanet capitulo.

Habent in denariis Paissi, Molins, Aile ; habent Cerni, excepto vino quod positum est in particione merellarum ; item Novillam, Chermisi, excepto vino quod positum est in particione merellarum ; item Vassoigne, excepto vino quod positum est in particione merellarum ; item Bouconvile, excepto vino.

De predictis denariis subtrahimus sexaginta quinque libras que percipientur hoc modo : in furno et minuta decima trium villarum quadraginta et due libre de primis denariis ; item in soignies (1) octo libre de primis denariis ; in censibus trium villarum centum solidi de primis denariis ; in talliis trium villarum decem libre de primis denariis. Item habent apud Bouconville circiter tres solidos census portantes venditiones qui prius erant de prebendis de Martigni.

Persone de Paissi sunt G. Corneris, G. Monachus, archidiaconus Jacobus, Milo Capra.

Dabunt altaria Paissi duo, Vassoigne, Chermisi, capellaniam de Vassoigne.

Apud Martigni due prebende habent Martigni, Montberolt, Monthenout, Chamoille, Ploiart, Panci, Lierval, Chievregni, Pratellam domum episcopi, Pratellam villam, Tieregni, Vorges, Parfonderue, Montchaulon, Bievre, Vairesenne, Orgival ; et scien-

(1) Lire *soigneias* de *soigneia*, droit de gîte. — (2) Canton de Craonne.

Digitized by Google

après le blé de semence ; item la dîme de Roucy, le vin excepté, il appartient au chapitre ; item Bouconville, le vin excepté, il appartient au chapitre.

En deniers ces prébendes possèdent Paissy, Moulins, Ailles ; elles possèdent également Cerni (en Laonnois) à l'exception du vin qui est réservé pour la distribution des mérelles ; item Neuville, Chermizy, à l'exception du vin qui est réservé pour la distribution des mérelles ; item Vassogne à l'exception du vin qui est réservé pour la distribution des mérelles ; item Bouconville, le vin excepté.

Sur ces deniers nous retenons 65 livres qui seront perçues de la manière suivante : sur le four et la menue dîme des trois villages (Paissy, Moulins et Ailles) 42 livres des 1ers deniers ; item sur les droits de gite 8 livres des 1ers deniers ; sur les cens des 3 villages 100 sols des 1ers deniers ; sur les tailles des 3 villages 10 livres des 1ers deniers. Item ces prébendes possèdent à Bouconville environ 3 sols de cens portant droit de vente, lesquels appartenaient auparavant aux prébendes de Martigny.

Les titulaires de Paissy sont : *G. Corneris*, G. Lemoine, l'archidiacre Jacques, Milon Lachèvre.

Ils sont présentateurs des 2 autels de Paissy, des autels de Vassogne et de Chermizy et de la chapellenie de Vassogne.

A Martigny, les 2 prébendes possèdent Martigny, Montbérault, Monthenault, Chamouille, Ployart, Pancy (2), Lierval, Chevregny, Presles, le château de l'évêque, Presles le village, Thierny, Vorges, Parfondru, Montchalons, Bièvre, Vaurseine, Orgeval ; celui qui tiendra en fief Nouvion (le Vineux) ne percevra

Digitized by Google

dum quod ille qui tenebit Noviant nichil percipiet in monte nisi ratione prosecutionis.

Habent in denariis Martigni, Cellarium de Foisni, Montberout, Monthenout, Chamoile, Pancy, Lierval, apud Chievregni decimam pratorum episcopi ; item Pratellam villam, Tieregni, Vorges, Profundum vicum, Ploiart, Montchaulon ; item ibidem decimam prati domini de Montchaulon ; item habent Bievre, Orgival, Valresaine ; item ab Henrico de Pratella sex denarios super vineam En Chaumont; item super domum Wiberti Aucupis apud Tieregni tres solidos ; item habent duodecimam partem decime de Pratella tam in blado quam in denariis ; item apud Monnantolium duos solidos bone monete de recognitione terre heredum Gerardi clerici de Monnantolio ; item census et vinagia et capones et capitagia et justiciam de emptione domini Alberrici de Martigni de Cortisis ; item apud molendinum de Juevene juxta Vorges circiter quinque solidos cum venditionibus et escanciis ; item vineam En Vernicu, sive sit data ad trecensum, sive non.

Subtraximus autem de istis viginti octo libras que remaneant capitulo hoc modo : major de Martigni reddet capitulo centum solidos de hospitibus, item de tallia quinquaginta solidos ; major de Montberout

(1) Droit de poursuivre son fermier et de percevoir la moitié de la dîme des terres qu'il cultive. — (2) Le Cellier, commune de Martigny-en-Laonnois, domaine de l'abbaye de Foigny (abbaye de Bernardins, commune de La Bouteille, canton de Vervins). — (3) Ferme, commune de Monthenault, canton de Craonne. — (4) Canton de Sissonne. — (5) Canton de Laon. — (6) Ou en Vernicu,

Digitized by Google

rien sur la montagne si ce n'est en cas de poursuite (1).

En deniers ces prébendes possèdent Martigny, Le Cellier de Foigny (2), Montberault, Monthenault, Chamouille, Pancy, Lierval, à Chevregny la dîme des prés de l'évêque ; item le village de Presles, Thierny, Vorges, Parfondru, Ployart, Montchalons ; item au même lieu la dîme du pré du seigneur de Montchalons ; item elles possèdent Bièvre, Orgeval, Vaurseine ; item elles recevront d'Henri de Presles 6 deniers sur la vigne *En Chaumont* (3) ; item sur la maison de Wibert l'Oiseleur à Thierny, 3 sols ; item elles possèdent le douzième de la dîme de Presles tant sur les céréales que sur les deniers ; item à Monampteuil 2 sols de bonne monnaie pour la reconnaissance de la terre des héritiers de Gérard clerc (ou Leclerc) de Monampteuil ; item les cens, les vinages, les chapons, les chevages et la justice de la ferme du seigneur Albéric de Martigny à Courtrizy (4) (?) ; item au moulin de *Juevene*, près de Vorges (5), environ 5 sols avec les droits de vente et d'échange ; item la vigne *Envernicu* (6), qu'elle soit ou non donnée à trécens (7).

Nous retenons sur ces deniers vingt-huit livres qui doivent revenir au chapitre de la manière suivante : le maire de Martigny paiera au chapitre 100 sols pour les hôtes (8) et 50 sols sur la taille ; le maire de Montbérault paiera sur le revenu dudit village 60

probablement commune de Vorges ? — (7) Rente ou revenu que rapporte un fonds de terre. — (8) Fermiers qui n'avaient que l'usufruit du terrain et de l'habitation pour lesquels ils devaient des rentes. Le propriétaire pouvait les congédier à volonté.

Digitized by Google

de redditu de Montberout sexaginta solidos, item in furno de Montberout quadraginta solidos, item in furno de Chamoille triginta solidos, supra istorum quatuordecim libras (?) et pro aliis quatuordecim libris habet capitulum triginta modios vini de taliia vini de Martigni et ad Cellarium de Foisni duodecim modios vini ; item ad idem Cellarium duodecim sextaria vinagii de vinagio de Chereke! ; et capitulum faciet reddere per majorem de Martigni Rogero de 'Aci tres denarios Laudunenses de recognitione trium modiorum vinagii quos pater suus legavit ecclesie, vel canonici, si velint, solvere (?) potestatem ; item retinuimus pro capitulo totum Noviant, Laval, Vileogier in blado, in denariis et in omni commodo.

Persone de Martigni : decanus pro prebenda et pro personatu.

Dabunt altaria Martigni, Soupi, capellaniam Johannis de Laval.

Apud Braium tres prebende habent Braium, Moissi, Maidi, Soupi et curtem super Soupi et trecensum qui fuit Thorini apud Moissi, et Vernolium juxta Moissi ; item Buissi, Maxicurt, Chivre, Veele ; item apud Buissi circiter sex galetos bladi de terra Girardi subthesaurarii.

De prebendis de Braio excipiuntur duo modii frumenti duobus denariis pejus meliore ad mensuram de Bruieriis a domino de Monte Cabilonis ; item molendina juxta Braium que applicantur communitati.

(1) Hameau détruit, commune de Chérêt, canton de Laon. — (2) Acy, canton de Braine, ou Assis, canton de Crécy-sur-Serre. — (3) Verneuil-Courtonne, canton de Craonne.

Digitized by Google

sols, sur le four dudit lieu 40 sols ; item sur le four de Chamouille 30 sols ; ... pour les 14 autres livres le chapitre perçoit 30 muids de vin sur la taille du vin de Martigny, et sur le Cellier de Foigny 12 muids de vin ; item au même Cellier il perçoit 12 setiers de vinage sur le vinage de Chérequel (1) ; le chapitre devra faire payer par le maire de Martigny à Roger d'Acy (2) 3 deniers laonnois pour la reconnaissance des trois muids de vinage que son père a légués à l'église (de Laon), ou bien, s'ils le veulent, les chanoines paieront ... ; item nous avons encore retenu pour le chapitre tout le revenu de Nouvion (le Vineux), de Laval, et le revenu de Vileogier en céréales, en deniers et avec tous les avantages.

Le doyen du chapitre est titulaire de Martigny pour la prébende et pour le personnat.

Il est présentateur des autels de Martigny, de Soupir et de la chapellenie de Jean de Laval.

A Braye, les 3 prébendes possèdent Braye, Moussy, Metz, Soupir, la ferme située au-dessus de Soupir, le trécens qui appartenait à Thorin à Moussy, et Verneuil (3) près de Moussy ; item Bucy-lès-Pierrepont, Mâchecourt, Chivres, Vesles ; item à Bucy environ 6 jalois de blé sur la terre de Girard le sous-trésorier.

A retenir sur les prébendes de Braye 2 muids de froment à la mesure de Bruyères d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du froment de meilleure qualité, que doit payer le seigneur de Montchâlons ; item les moulins situés près de Braye et dont les revenus sont réservés à la communauté (le chapitre).

Digitized by Google

Habent in denariis Braium, Moissi, trecensum Thorini apud Moissi ; item ibidem viginti solidos de supercensu pro Hectore Baselart ; item apud Braium soigneias quas tenuit Th. Sothus ad trecensum ; item habent Maidi, Soupi, Buissi, Maxicort, Chivre, Veele.

De dictis autem denariis retinuit sibi capitulum viginti octo libras hoc modo : ad furnum de Braio quindecim libras ad tria pagamenta ; item ad festum sancti Remigii de redditibus ville novem libras de primis denariis ; item ad viginti dies de tallia quatuor libras de primis denariis.

Persone de Braio sunt Johannes de Provino, Angelus, magister Robertus Balbus.

Dabunt altaria Braium, Bourc, capellaniam de Borc, sive unam sive duas, capellaniam de Mayel.

Apud Chaillevoi quatuor prebende habent Chaillevoi, Montarcene, Montbavain, Borgignons, Foukeroles, Merliu, Montiermont, Vallavergni, Foukoucort et Marcilli, culturas episcopi de Anisi et decimam prati episcopi de Anisi ; Tierre, Molinchat, Sarni et decimam campi juxta Classi ; item Cigni, Crupilli ; item terram de Brolio Nevelonis, excepto bosco quod non est sartatum ; justicia autem bosci erit eorum ; et si nemus sartetur, et ibi fiat seges, erit decima prebendarum ; si autem ibi fiant vinee, erit merellarum ; item habent dimidium modium bladi medietanei conducti apud Laudunum, quem

(1) Canton d'Anizy-le-Château. — (2) Commune de Merlieux, canton d'Anizy-le-Château. — (3) Commune de Merlieux-et-Fouquerolles. — 4. Commune de Faucoucourt.

Digitized by Google

En deniers ces prébendes possèdent Braye, Moussy, le trécens de Thorin à Moussy ; item au même lieu 20 sols de surcens pour Hector Baselart ; item à Braye les droits de gite que Th Sothus tenait à trécens ; item elles possèdent Metz, Soupir, Bucy (lès-Pierrepont), Mâchecourt, Chivres, Vesles.

Sur ces deniers le chapitre retient 28 livres, à savoir : sur le four de Braye 15 livres payables en 3 termes ; item à la fête de S. Remi sur les revenus du village 9 livres des premiers deniers perçus ; item sur la taille et exigibles dans les 20 jours, 4 livres des premiers deniers perçus.

Les titulaires des prébendes de Braye sont : Jean de Provins, Ange, maître Robert *Balbus*.

Ils sont présentateurs des autels de Braye, de Bourg, de la chapellenie de Bourg, s'il n'y en a qu'une, des 2, s'il y en a 2, de la chapellenie de *Mayel*

A **Chaillevois** les 4 prébendes possèdent Chaillevois, Montarcène, Montbavin, Bourguignon (1), Fouqueroles (2), Merlieux, Monthiémont (3), Valavergny, Faucoucourt et Marcilly (4), les terres cultivées de l'évêque à Anizy, et la dîme du pré de l'évêque à Anizy ; Thierret, Molinchart, Cerny (-lès-Bucy) et la dîme de la plaine près de Clacy ; item Chigny, Crupilly ; item la terre du Breuil *Nevelonis*, à l'exception du bois non encore défriché ; les prébendes auront la justice de ce bois, et si on le défriche et qu'on y fasse croître des récoltes, la dîme de ces récoltes leur appartiendra ; mais si l'on y plante de la vigne, le revenu en sera affecté aux mérelles ; item ces prébendes ont 1 demi-muid de méteil rendu à Laon, que doit payer Eudes (ou Odon)

Digitized by Google

debet Odo de Moi, filius veteris majoris de Montarcene ex legato Hectoris Baselart ; item habent dimidium modium moliture ad molendinum de Aquila juxta Chaillevoi.

Habent in denariis Chaillevoi, Montarchenne, Montbavain ; item apud Chaillevoi de supercensu de terra que fuit Denisardi in festo animarum quatuor libras ; ibidem a Simone, fratre majoris, decem solidos ; a Garnero de Alneto decem solidos ; a Gerardo de Atrio septem solidos et dimidium ; item apud Montarchenne de supercensu quadraginta solidos ab heredibus Arrodi de legato Hugonis de Lutosa ; ab Odone de Moy duodecim solidos super unum pratum ; item quoddam pratum quod tenuit Gaufridus pro viginti quatuor solidis usque ad particiones ; item apud Montbavain ab heredibus Odardi veteris decani quindecim solidos et dimidium pro vinea que dicitur *Li Lairis en la val de Monbavain ;* a Colardo quatuor solidos et dimidium super eamdem vineam ; item a quodam homine qui vocatur Doiens, de Monbavain, quindecim solidos de quadam vinea que fuit Robin Litroves ; item habent Borgignons, Foukeroles, Merliu et vinagium de dote altaris de Merliu, videlicet unum modium et dimidium ; item Montiermont, Vallavergni, Foucaucort et Marcelli ; a Gerardo, canonico S^{i} Petri, viginti solidos pro recognitione decime de Suissi ; apud Cessieres decem solidos de

(1) Moy, chef-lieu de canton. — (2) Mélange de grains (blé, seigle, orge...). Le mot *molitura* signifie aussi *grain à moudre*. — (3) Canton d'Aubenton. — (4) Lieudit de la commune de Montbavin (Renseignement dû à l'obligeance de M. Druet, maire de Montbavin). — (5) Canton d'Anizy-le-Château.

Digitized by Google

de *Moi* (ou de Moy ?) (1), fils de l'ancien maire de Montarcène ; cette redevance provient du legs de Hector Baselart ; item elles ont un demi-muid de mesture (2) sur le moulin d'Ailes, près de Chaillevois.

En deniers ces prébendes possèdent Chaillevois, Montarcène, Montbavin ; item à Chaillevois, au jour des morts, 4 livres de surcens sur la terre qui appartenait à Denisard ; au même lieu il leur sera payé par Simon, frère du maire, 10 sols ; par Garnier d'Aulnois 10 sols ; par Gérard de *Atrio* 7 sols et demi ; item à Montarcène il sera payé 40 sols de surcens par les héritiers d'*Arrodi* en exécution du legs de Hugues de Leuze (3) ; par Eudes de Moy 12 sols sur un pré ; item le pré que Gaufroy tient en fief pour 24 sols jusqu'au moment de la répartition ; item à Montbavin il leur sera payé par les héritiers d'Oudard, ancien doyen, 15 sols et demi pour la vigne qui s'appelle *Les Larris* (4) dans la vallée de Montbavin ; par Colard 4 sols et demi sur la même vigne ; item par le nommé Doyen, de Montbavin, 15 sols sur une vigne qui appartenait à *Robin Litroves* ; item ces prébendes possèdent Bourguignon, Fouquerolles, Merlieux et le vinage qui entre dans la dotation de l'autel de Merlieux, c'est-à-dire un muid et demi ; item elles possèdent Monthiémont, Valavergny, Faucoucourt et Marcilly. Gérard, chanoine de S. Pierre (au marché), paiera 20 sols pour la reconnaissance de la dîme de Suzy ; à Cessières les dites prébendes percevront 10 sols de surcens ; au même lieu 3 sols de cens ; item elles possèdent Thierret, Cerny (lès-Bucy), Molinchart, la prairie voisine de Laniscourt (5), celle voisine de Clacy ; item à Mons (en Laonnois) environ 4 deniers de bonne monnaie portant

Digitized by Google

supercensu ; ibidem tres solidos de censu ; item Tierre, Sarni, Molinchat et pratum juxta Lanisicort et pratum juxta Classi ; item apud Montes circiter quatuor denarios bone monete portantes venditiones ; item Cigni, Crupilli et denarios de Brolio Nevelonis, excepto boscho quod non est sartatum, sicut dictum est ; item apud Lisi quatuor solidos et dimidium super vineam Droardi.

Subtrahimus de predictis denariis quinquaginta libras pro capitulo que accipientur hoc modo : ad furnum et minutam decimam de Chaillevoi quindecim libre ad tria pagamenta ; item de tallia Sancti Remigii et de hospitibus duodecim libre de primis denariis ; item apud Montarcenne de tallia S^i^ Remigii decem libre de primiis denariis ; item de censibus et capitagiis sexaginta solidos de primis denariis ; item in furno et minuta decima de Montarcenne decem libre ad tria pagamenta ; triginta autem et duo solidi de masura B. Cornin remanent capitulo.

Persone de Chaillevoi sunt Petrus de Lauduno, Guillermus de Grandiputeo, magister Gallerannus, magister Balduinus.

Dabunt altaria Chaillevoi, Montbavain, Merliu, Cigni et Crupilli, S^am^ Genovefam in campis, capellaniam Gerardi apud Montbavain, capellaniam S^i^ Nichasii quam tenet Gilo, filius Lisiardi, si ad capitulum pertinet.

Apud Athies, tres prebende habent Athies, Festex, Valescote, decimam sine vino que fuit magistri Balduini de Vallibus (sine vino) ; item habent Marchais, Syssonne, Aubigni, Moreni, Chaceni, Couci Vilain, Montagut, Grantlu.

Digitized by Google

droit de vente ; item elles possèdent Chigny, Crupilly, les deniers du *Breuil Nevelonis*, à l'exception du bois non défriché, comme il est dit plus haut ; item à Lizy (1) 4 sols et demi sur la vigne de Drouard.

Sur ces deniers nous retenons pour le chapitre 50 livres qui seront perçues de la manière suivante : Sur le four et la menue dime de Chaillevois 15 livres en 3 paiements ; item sur la taille de Saint Remi et sur les hôtes 12 livres des premiers deniers ; item à Montarcène sur la taille de S. Remi 10 livres des premiers deniers ; item sur les cens et les chevages 60 sols des premiers deniers ; item sur le four et la menue dime de Montarcène 10 livres en trois paiements ; enfin les 32 sols à percevoir sur la maison de *B. Cornin* restent au chapitre.

Les titulaires de Chaillevois sont : Pierre de Laon, Guillaume de Grandpuits, maître *Galleran*, maître Baudoin.

Ils sont présentateurs des autels de Chaillevois, de Montbavin, de Merlieux, de Chigny et de Crupilly, de Se Geneviève des champs, de la chapellenie de Gérard à Montbavin, de la chapellenie de S Nicaise (2) que possède actuellement Gilles, fils de Lisiard, si toutefois cette chapellenie appartient au chapitre.

A Athies les 3 prébendes possèdent Athies, Festieux, Valécourt, la dime qui appartenait à maître Baudoin de Vaux, le vin non compris ; item elles possèdent Marchais, Sissonne (3), Aubigny, Mauregny, Chaceni, Coucy-Vilain (4), Montaigu (5) et Grandlup.

(1) Canton d'Anizy-le-Château. — (2) Chapelle de la cathédrale ? — (3) Chef-lieu de canton. — (4) Coucy-lès-Eppes, canton de Sissonne. — (5) Canton de Sissonne.

Digitized by Google

Retinuimus autem et addidimus communitati duos modios frumenti duobus denariis pejus meliore quos debet prior de Gisi ; et dimidium modium frumenti duobus denariis pejus meliore quem debet Thomas Parvus.

Habent in denariis Athies, Festiex, Valescort ; item minutam decimam de Vallibus et minutam decimam que fuit magistri Balduini de Vallibus ; item apud S^am^ Probam duodenas ; item Marchais, Syssonne, Aubigni, Moregni, Chaceni, Chouci Villain, Montagut, Granlu.

De dictis autem denariis subtraximus et addidimus communitati sexaginta libras que accipiuntur hoc modo : De terra Galteri Burel decem et octo libre ad tria pagamenta ; item ad minutam decimam sex libre de primis denariis ; item ad furnum sexaginta solidi de primis denariis ; item ad census et capitagia et talliam sancti Remigii centum solidi de primis denariis ; item de oblationibus, censu, vinagiis et decima vini sexaginta solidi de primis denariis ; de decima feni sexaginta solidi de primis denariis ; item apud Festiex quatuor libre de tallia de primis denariis ; ibidem de censibus et capitagiis quadraginta solidi de primis denariis ; item apud Valescote octo libre ad tria pagamenta ; item ad vinagia de Festiex octo libre de primis denariis ; capitulum autem solvet centum solidos parisientium priori de Corbeni pro Festiex.

Persone de Athies sunt magister Petrus de Orchies, Odo Rioli, dominus Ivanus.

(1) Voir page 146, note 3.

Digitized by Google

Nous retenons pour être ajoutés aux biens de la communauté (le chapitre), 2 muids de froment d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du froment de meilleure qualité ; ces 2 muids sont dus par le prieur de Gizy ; nous retenons également un demi-muid de froment d'un prix inférieur de 2 deniers au prix du froment de meilleure qualité, demi-muid dû par Thomas Petit.

En deniers ces prébendes possèdent Athies, Festieux, Valécourt ; item la menue dime de Vaux et la menue dime qui appartenait à maitre Baudoin de Vaux ; item à Ste Preuve, les douzaines (1) ; item Marchais, Sissonne, Aubigny, Mauregny, Chaceni, Coucy-Villain (lès-Eppes), Montaigu, Grandlup.

Sur ces deniers, nous retenons pour être ajoutées aux biens de la communauté, 60 livres qui sont perçues de la manière suivante : sur la terre de Gaultier *Burel* 18 livres en 3 paiements ; item sur la menue dime 6 livres des premiers deniers ; item sur le four 60 sols des premiers deniers ; item sur les cens, les chevages et la taille de S. Remi 100 sols des premiers deniers ; item sur les offrandes, le cens, les vinages et la dime du vin 60 sols des premiers deniers ; sur la dime du foin 60 sols des premiers deniers ; item à Festieux sur la taille 4 livres des premiers deniers ; au même lieu sur les cens et les chevages 40 sols des premiers deniers ; item à Valécourt 8 livres en 3 paiements ; item sur les vinages de Festieux 8 livres des premiers deniers ; le chapitre paiera pour Festieux 100 sols parisis au prieur de Corbeny.

Les titulaires des prébendes d'Athies sont : maître Pierre d'*Orchies*, Eudes *Rioli*, seigneur *Ivain*.

Digitized by Google

Dabunt altaria Athies, Marchais, Buissi, capellaniam Evrardi.

Durabit autem hec particio a festo sancti Johannis Baptiste futuro anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo nono per novem annos.

Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo septimo, mense februario, in vigilia beati Mathie apostoli.

Ils sont présentateurs des autels d'Athies, de Marchais, de Bucy (-lès-Pierrepont), de la chapellenie d'*Evrard*.

Cette répartition durera, à partir de la fête de S. Jean-Baptiste de l'an du Seigneur 1229, l'espace de neuf ans.

Fait l'an du Seigneur 1227, au mois de février, la veille de S. Mathias, apôtre.

AUGUSTE BOUXIN,

Vicaire.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE LIEUX.

Achery, 111, 127, 135-7.
Acy, 161.
Agnicourt, 121, 147.
Ailes, 127, 165.
Ailles, 129, 155-7.
Alincourt, 133, 153.
Anizy-le-Château, 123, 163.
Antheny, 118, 147.
Any, 119, 121, 147.
Arrancy, 121, 139.
Assis-sur-Serre, 151, 160.
Athies, 119, 123-5, 139, 149, 167-9, 171.
Attigny, 119
Aubigny, 121-3-5, 145, 167-9.
Augicourt, 141.
Aulnois, 125, 140, 165.

Bagneux, 145.
Barenton-Bugny, 117-9, 123, 137 9, 151.
Barenton-Cel, 117, 127, 137-9.
Barenton-sur-Serre, 115-7, 137, 141-3.
Beaulne et-Chivy, 119, 139.
Beautor, 137.
Berthenicourt, 111, 133, 151
Besny, 125, 131, 149.
Bierme, 133, 153.
Bièvre, 119, 129, 131-9, 157-9.
Bouconville, 129, 157.
Bourg-et-Comin, 127, 163.
Bourguignon, 163-5.
Bracheux, 117, 135.
Braye-en-Laonnois, 127-9, 161-3.
Braye-en-Thiérache, 143.
Breuil (Laon), 151.
Breuil *Neveronis*, 113, 123, 163-7.
Brissy, 111-3, 133-5.
Bruyères, 113, 127-9, 131-5-7, 155, 161.
Bucy-lès-Pierrepont, 111-3, 161-2, 171.

Catillon, 115, 145.
Cellier (Le), 111, 159, 161.
Céply, 145.
Cernion, 153.
Cerny-en-Laonnois, 129, 155-7.
Cerny-lès-Bucy, 123, 163-5.
Cessières, 123, 151, 165.
Chaceni, 123-5, 167-9.
Chaillevois, 121-3-7, 163-5-7.
Chailvet, 141.
Chalandry, 115-7, 143-5.
Chambry, 123, 139.
Chamouille, 115, 129, 131, 145, 157-9, 161.
Champleu, 117-9.
Chantrud, 115-7, 141.
Chaumont, 159.
Chenizelles, 119, 155.
Chérequel, 161.
Chéret, 121, 135.
Chermizy, 115, 129, 155-7.
Chéry-lès-Pouilly, 113, 151.
Chevennes, 129, 155.
Chevregny, 129, 131, 157-9.
Chevresis, 125-7, 147 9.
Chevresson, 139.
Chigny, 123-5, 163-7.
Chivres, 121-3-5, 147, 161-3.
Clacy, 123, 163-5.
Corbeny, 125, 169.
Corchevaux, 117, 137-9.
Coucy-le-Château, 111-3, 135.
Coucy-lès-Eppes, 167-9.
Courtrizy, 159.
Crécy-sur-Serre, 145
Crépy-en-Laonnois, 119,
Crupilly, 123, 163-7.

Digitized by Google

Dercy, 147.

Envaumoise ? (Barenton-Bugny), 139.
Envernicu ? 159.
Eppes, 143.
Estrées, 155.
Etouvelles, 133-7.
Evercaigne, 131, 153.

Faucoucourt, 119, 123, 139, 163-5.
Ferté (La), 125, 145.
Festieux, 123-5, 167-9.
Flavigny, 135.
Foigny, 159, 161.
Fontaine, 121-7, 143.
Fouquerolles, 163-5.
Franqueville, 128.

Gercy, 127, 143.
Gizy, 123, 169.
Glennes, 131-3, 153-5.
Grandlup, 115-7, 143, 167-9.
Guignicourt, 143.
Guise, 145.

Haution, 113-5-7, 141-3.
Houry, 143.
Housset, 129, 155.
Hurtebise, 155.

Juevene, 159.
Juvry (Giveri, Givry), 115, 129, 137, 141.

Laigny, 153.
Laniscourt, 165.
Laon, 111-3-5-9, 121-5-9, 133-9, 141-5-9, 151-3-5, 161-3-7.
Larris (Les), 165.
Laval, 129, 131, 161.
Leuze, 165.
Lierval, 115, 131, 145, 157-9.
Lizy, 167.
Loizy, 123-5, 149.
Lorignies, 129, 145.

Màchecourt, 111, 121, 147, 161-3
Mailly, 131.
Maizy, 131-3, 153-5.
Malaise, 143.
Marchais 123-5, 167-9, 171.
Marcilly, 163-5.
Marle, 145.
Martigny-en-Laonnois, 129, 131, 157-9, 161.
Mauregny, 123-5, 167-9.
Mayot, 135-7.
Merlieux, 123, 163-5-7.
Mesbrecourt, 125, 149.
Metz, 127, 161-3.
Molinchart, 113, 123, 135, 163-5.
Monampteuil, 123, 159.
Monceau-lès-Leups, 113-5-7, 151-3.
Monceau-le-Waast, 115-7, 141.
Mons-en-Laonnois, 119, 137, 165.
Montaigu, 167-9.
Montarcène, 121-3, 163-5-7.
Montbavin, 123, 163-5-7.
Montbérault, 129, 131, 145, 157-9.
Montchâlons, 119, 127-9, 131-9, 157-9, 161.
Montcornet, 143.
Monthenault, 129, 131, 157-9.
Monthiémont, 163-5.
Montigny-le-Franc, 121, 147.
Montigny-sur-Crécy, 127, 145.
Montmaçon, 131.
Mortiers, 115, 145.
Moulins, 129, 155-7.
Moussy, 127, 161-3.
Moy, 165.

Nanteuil, 117, 121, 143-9.
Neuville, 129, 155-7.
Neuville (La), 123-5, 149.
Neuville-Housset (La), 129, 155.
Nocre, *aujourd'hui* Nokere, 119, 121, 143-7.
Nogent (Nougant ?), 117, 143, 151.
Nouvion-le-Vineux, 115, 129, 131, 153-7, 161.

Orgeval, 129, 131, 157-9.

Digitized by Google

Origny-Ste-Benoîte, 113, 127-9, 133-5.
Paissy, 129, 155-7.
Pancy, 157-9.
Parfondru, 121-9, 131, 157-9.
Pierrepont, 143.
Ployart, 121, 131, 147, 157-9.
Poellon (Polton ?), 129.
Poilevilain, 117, 127, 137.
Pommeroie (La), 121, 147.
Pont-Arcy, 131, 155.
Pontséricourt, 121.
Pouilly, 113-5, 151-3.
Presles, 127-9, 131, 151-7-9.
Prisces, 121, 143.
Puisieux-en-Thiérache, 115, 125, 139.

Rassent, 119.
Remies, 111-3-5, 151-3.
Reneuil, 117, 139.
Révillon, 131-3, 153-5.
Ribemont, 111, 133.
Richecourt, 113, 125.
Richemont, 119, 143.
Roucy, 155-7.
Rouy, 111, 135-7.
Rozoy-sur-Serre, 143 9.

Sains-Richaumont, 117.
Saint-Gobain, 137.
Saint-Marcel, 117-9, 151.
Saint-Pierre, 129, 145.
Sainte Preuve, 131, 169.
Sauvoir (Le), 151.
Sauvresis, 151.
Séchelles, 121, 147.
Septvaux, 137.
Servion, 152.
Séry-lès-Mézières, 155.
Sissonne, 167-9.
Sissy, 135.
Soize, 115, 145, 153.
Sons, 125.
Soupir, 127, 131, 153, 161-3.
Suzy, 123, 165.

Tavaux, 119, 121, 143, 153.
Thenailles, 131, 153-5
Thierny, 129. 131. 157-9.
Thierret, 123, 163-5.
Thony, 125, 153-5.
Thourotte, 155.
Tupigny, 125, 139.

Vailly, 131, 155.
Valavergny, 129, 139, 163-5.
Valécourt, 131, 153-5, 167-9.
Valleroy (La), 131, 155.
Vassogne, 115, 129, 155-7.
Vaurseine, 121-9, 131, 147, 157-9.
Vaux-sous-Laon, 117-9, 139, 167-9.
Verneuil-Courtonne, 161.
Verneuil-sur-Serre, 115-7, 141 3.
Vervins, 127-9, 143-5.
Vesles, 121-3-5, 143, 161-3.
Vieil-Arcy, 153-5.
Vileogier, 129, 131, 161.
Ville-aux-Bois-lès-Pontavert (La), 153.
Villencourt, 111, 137.
Villers-en-Prayères, 131-3, 153-5
Vivaise, 125 7, 149.
Voharies, 143.
Vorges, 129, 131, 157 9.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR UNE ANCIENNE CROIX DE CONFRÉRIE

de Notre-Dame de Liesse (Aisne.) (1)

Croix à huit pointes et semblable à la Croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, autour du Christ, sont les instruments de la Passion ; le Soleil, la Lune.

« Le plus grand mal de notre temps,
« est que la science et la religion y ap-
« paraissent comme deux forces enne-
« mies et irréductibles. »

E. Schuré. Les grands Initiés.

Liesse, (primitivement Lience ou Liance) situé dans le département de l'Aisne, est un ancien pèlerinage national de Picardie.

On peut s'y procurer une croix médaille, nouvellement rétablie, qui est la copie d'une ancienne croix de Confrérie de N.-D. de Liesse. Elle possède huit pointes comme la croix spéciale de l'ordre de S. Jean de Jérusalem ; porte sur une de ses faces le Christ en croix, les instruments de la Passion, le soleil, la lune autour de lui ; sur le revers, la Vierge.

Le mot Liesse est inscrit sur la Croix. Etant donnée l'orthographe du mot, on peut en conclure qu'elle ne remonte pas au delà du XVe siècle.

(1) Nota. — Cette étude serait beaucoup plus compréhensible si on avait pu y joindre une cinquantaine de gravures et dessins ajoutés au travail manuscrit, mais que les frais d'impression trop élevés ont empêché de reproduire.

Digitized by Google

Au-dessus du Christ en croix, se trouvent à sa droite, la Lune, à sa gauche, le Soleil.

Cette figuration n'a rien de surprenant, ainsi que nous le verrons plus loin, mais pour quelqu'un qui s'occupe tant soit peu d'iconographie générale, et en particulier d'iconographie chrétienne, il y a quelque chose d'anormal dans les places respectives attribuées en ce cas à ces deux astres ; le Soleil devrait être à droit et la lune à gauche ; or, c'est le contraire qui se produit.

La date probable du XVI^e^ siècle, nous explique cette incorrection, déjà à cette époque les imagiers d'argent de Liesse avaient oublié une partie des anciennes traditions.

Nous nous étions proposé de discuter sur cette particularité ; mais à notre premier travail sont venues s'adjoindre : d'abord une courte étude sur les médailles religieuses en général, ensuite l'étude particulière de la Croix de Liesse avec l'interprétation de certains signes qu'on rencontre sur ses deux faces.

Pour ces deux dernières parties, nous nous sommes surtout appuyé sur un ouvrage récent au-dessus de tout mérite : *La Langue sacrée* de E. Soldi (1).

Il éclaire d'un jour tout nouveau le sens à donner à l'hymne ininterrompu que l'homme, depuis son origine connue et même au-delà, ne cesse de faire retentir en l'honneur de son créateur, quelle que soit l'Idée sous laquelle il le conçut.

(1) La *Langue sacrée*, par Emile Soldi. — 1 vol. in-4° chez Heymann, Paris, 1897.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

Place du soleil et de la lune, en iconographie chrétienne.

Dans les bouteilles à figures, dites de la Passion, également en vente au même lieu de pèlerinage, on voit flotter parmi soixante objets divers, le soleil et la lune, le premier parce qu'il fut éclipsé à la mort du Sauveur, la seconde à cause de sa visibilité au même instant.

Ces deux astres sont donc placés avec intention dans les scènes de la Passion. Pour mêmes raisons ils figurent sur la croix qui nous occupe, car c'est une croix dite de la Passion.

Consultons l'iconographie chrétienne de l'abbé Grosnier, **E.**, **1848**, nous lirons : « Le Soleil et la « Lune paraissent presque toujours et à toutes les « époques de chaque côté du Sauveur en croix, sou- « vent leurs disques sont soutenus par des êtres « humains, un buste d'homme soutient le soleil, un « buste de femme soutient la lune. »

Passons à l'iconographie chrétienne de Cloquet et citons : « Enfin, on a vu dans le soleil et la lune, « l'image de Jésus-Christ et de son église. Le soleil « est figuré ordinairement sous la forme d'un disque « flamboyant et la lune sous celle d'un Croissant, « qui circonscrit habituellement un profil humain. »

Nous trouvons dans le même ouvrage la vignette de la Société de S. Jean l'Evangéliste (1). Le soleil

(1) Les confréries de Liesse sont sous le patronage de S. Jean-Baptiste et non l'Evangéliste.

Digitized by Google

et la lune apparaissent, mais bien en place. Dans les scènes où la Vierge est agenouillée aux pieds du Sauveur, ce n'est pas S. Jean-Baptiste qui lui fait face mais S. Jean l'Evangéliste. Or, les confréries de Liesse sont sous l'invocation de S. Jean-Baptiste et portent la croix de S. Jean de Jérusalem. Au point de vue iconographique il peut y avoir confusion, la croix de S. Jean Baptiste se rapproche de celle dite « Croix de la résurrection. »

Egalement dans un Jésus-Christ en croix, gravure en bois allemande XV^e^ siècle; (c'est assurément une œuvre d'une époque peu éloignée de celle de la création de la médaille de Liesse ; le genre en fait foi) ; la Vierge est à droite avec le soleil, S. Jean à gauche avec la lune, un troisième personnage est au centre, c'est Marie-Madeleine.

Sur un vitrail du XV^e^ siècle de l'église S. Severin à Paris, les astres sont bien placés. Dans la crèche mystique, image de Piété moderne, Jésus dans le nimbe crucifère descend sur terre. Le soleil est bien à droite et la lune à gauche régulièrement tournée.

Dans le jugement dernier du porche de la cathédrale de Bourges, le souverain juge domine cet effrayant tableau, au-dessus de sa tête deux anges soutiennent l'un le disque du soleil, l'autre celui de la lune, ces deux astres qui ont éclairé tant de crimes, semblent paraître comme témoin devant le redoutable tribunal. (Iconographie chrétienne, abbé Grosnier.) (1)

(1) Un moule à hostie ancien de la même cathédrale, porte le Christ en croix et les deux astres bien placés. (Bul. Arch. des Ant. du Centre 1898.)

Digitized by Google

Pour terminer, comme dernier argument décisif, consultons le traité d'iconographie chrétienne de Barbier de Montault qui résume ce que l'on a écrit sur la matière, il dit : « Le soleil figure en trois « circonstances principales, à la Création, à la Cru- « cifixion où souvent il se voila la face pour expri « mer les ténèbres répandues alors sur le monde, « ou essuie ses yeux avec son manteau, car il pleure « son auteur ; sa place est *toujours à droite* avec *la* « *lune vis-à-vis*, car il a sur elle la préséance, « comme le premier des astres. » C'est formel, d'après les règles de la Symbolique chrétienne, le soleil doit être à droite ; aussi, en dehors des citations et des exemples déjà donnés, complèterons-nous nos explications :

1° Par de nouveaux documents à l'appui de notre affirmation.

2° Nous tâcherons d'expliquer comment la méprise a pu se commettre.

3° Enfin nous montrerons à quelles erreurs une symbolique incomprise peut conduire.

Dès les temps les plus reculés, bien avant l'invention de l'écriture syllabique, même de l'idéographie générale, existait une figuration par signes pour exprimer les idées religieuses.

La nouvelle école lui donne nom de Langue sacrée. (Cosmoglyphie). Malgré des modifications sans nombre subies par son passage à travers l'univers, les radicaux, peut-on dire, sont restés invariables. D'elle sont sortis la symbolique païenne, le langage héraldique du blason et en dernier lieu la symbolique

Digitized by Google

chrétienne (1), (Art héraldique et iconographies diverses,)

Même il ne faut pas voir dans ces parties distinctes de jeunes rameaux repoussant de l'arbre mort et créant un être nouveau, non, c'est le même tout continu, vu sous des aspects différents à travers le temps. A son tour il pourra se modifier en apparence, devenir l'expression de l'Idéal mystique futur, à condition que l'Etude et la Foi veuillent dissiper les ténèbres d'a présent. (2)

C'est un langage abstrait comme l'algèbre, qu'est la symbolique. Il réclame une justesse mathématique dans son emploi tout en se prêtant aux combinaisons infinies qu'offrent les nombres. Ceci demande explication, nous voulons dire que pour être compris de tout initié et rester dans l'esprit de la tradition primitive qui est la vérité, la Symbolique ne peut s'écarter des règles choisies qui l'enserrent, sous peine de ne plus rien figurer d'exact, d'exprimer autre chose, voire même le contraire, c'est pareil à un signe algébrique déplacé dans une équation.

Par contre, comme elle se manifeste surtout pour les productions de l'art, elle peut revêtir mille formes

(1) Ces divisions paraissent arbitraires, mais dans l'antiquité, l'idée religieuse penètre complètement toute manifestation. A la symbolique après J.-C. nous admettons deux divisions : l'une religieuse, l'autre civile, (L'art héraldique.)

(2) Le langage symbolique est généralement méconnu. Il renaîtra en juste interprétation, par l'union de la science et de la religion et l'abolition de l'ignorance et du fanatisme.

Digitized by Google

diverses, mille aspects changeants, à conditions de rester dans les règles. C'est l'art conduit par la Justesse, s'inspirant du Beau, produisant le Vrai, les trois attributs de la divinité.

La symbolique chrétienne remonte aux débuts du christianisme. Ce fut un langage secret permettant aux initiés de correspondre entre eux. C'est vers l'an 1000 que son développement atteint son plus haut degré.

L'abbé Grosnier dans l'iconographie chrétienne dit : « Le symbole est un signe sensible qu'exprime « une *idée cachée*, dans ce signe est une image qui « ne doit pas être envisagée seulement dans le sens « naturel qu'elle représente, mais qui désigne un « autre objet, lequel par sa nature ou d'après une « opinion reçue, a des rapports avec l'image. Ainsi « l'agneau est le symbole de Jésus-Christ et indique « la patience et la douceur. »

La hiérarchie dans les places occupées par les différents acteurs d'une scène religieuse a toujours été observée. Les sculpteurs des tympans et des voussures des porches de nos cathédrales en sont une première preuve ; soit le jugement dernier, les bons vont à droite, les réprouvés à gauche.

Au pied de la Croix, la Vierge se tient à droite, S^t^ Jean à gauche (1). Pareillement le bon larron est crucifié à droite, le mauvais lui fait face, S. Joseph est à droite, S^te^ Anne à gauche, de même que pour Adam et Eve par rapport à l'arbre de la science du

(1) Par exemple dans le Christ en croix de Memling, au musée de Bruxelles, la Vierge et le Soleil sont à droite, la lune et S^t^ Jean à gauche.

Digitized by Google

bien et du mal ; on pourrait ainsi citer à profusion.

Nous ne pouvons examiner toutes les sculptures de monuments, tableaux, gravures, vitraux, médailles, où se trouvent reproduits dans la scène du crucifiement, le soleil à droite et la lune à gauche. Cependant nous insisterons encore par quelques exemples typiques, car c'est la base de notre thèse.

D'abord c'est la reproduction d'un sceau du mont Athos. (1)

Le soleil et la lune sont placés judicieusement par rapport à la croix. Le rite grec s'est donc conformé à la tradition, ce qui n'a rien d'étonnant. C'est dans l'empire de Bysance qu'il faut aller chercher les fils conducteurs qui permettent de s'aventurer dans le dédale de l'iconographie.

Ensuite la croix de Théodoros. Par son origine, l'église Cophte subit à l'origine l'influence bysantine. Néanmoins les croix chrétiennes Cophtes sont d'une facture toute spéciale. Un spécimen des plus beaux, dit croix de Théodoros, nous intéresse surtout à cause des marques qui se trouvent de chaque côté du Christ.

D'une part, une spirale, de l'autre un petit cercle avec des palmettes, une fleur à première vue, c'est une double figuration du soleil, difficile à déterminer au premier abord, mais très intéressante dans le cas qui nous occupe.

En effet, le disque solaire est souvent représenté par une spirale enroulée comme une pelote de fil ; cette forme se rencontre surtout en Chine, au Japon, en Amérique.

(1) Dans le Tour du Monde de 1895.

Digitized by Google

L'autre figuration n'est que le soleil entouré de palmettes de feu, de sections de spirale se détachant et signifiant l'énergie détachée.

Puis examinons cette lampe chrétienne (1) du IIIe siècle après J.-C. Elle nous donnera la solution de cette proposition que la symbolique chrétienne découle de la symbolique païenne.

« Au centre Jésus-Christ, le bon Pasteur qui ra-
« mène les brebis égarées ; c'est un type qui
« remonte à la haute antiquité grecque ; exemples
« nombreux ; c'est le Mercure Criophore (ou porteur
« de bélier) et aussi le personnage d'Aristée, sept
« brebis se pressent à ses pieds ; ce sont les fidèles
« qui témoignent leur joie de son retour. Au dessus
« du bon pasteur, dans la région céleste ; deux
« figures à mi-corps, l'une avec le diadème radié
« (Soleil) l'autre avec le Croissant (Lune). C'est l'art
« ancien, mais pour l'artiste chrétien, ils ont peut-
« être une autre signification. La figure diadémée est
« peut être la Vierge reine du Ciel, qui montre du
« doigt, au dessus de la tête de son divin fils, une
« couronne formée de sept étoiles qui répondent aux
« sept branches du chandelier du Temple, aux sept
« dons du Saint-Esprit, aux sept Sacrements, aux
« sept principales Vertus (trois vertus théologales et
« quatre vertus cardinales) et enfin aux sept sceaux,
« aux sept esprits, aux sept anges et aux sept églises
« de l'apocalypse. Un peu au-dessous une Colombe
« est posée sur un coffre (Anca) qui a été constam-

(1) Magasin pittoresque 1871.

Digitized by Google

« ment pour les premiers chrétiens la naïve image de « l'arche de Noé.

« La colombe lâchée par Noé pour la seconde fois « après un intervalle de sept jours, est revenue dans « l'arche ; messagère fidèle, elle rapporte dans son « bec, un rameau d'olivier, gage de la réconciliation « entre Dieu et son peuple.

« La colombe, symbole de lumière, est ici placée en « opposition au corbeau, symbole des ténèbres. Le « corbeau ne rentra pas dans l'arche, bien qu'il fût « sorti le premier, il est ici placé dans le giron de la « nuit, représentée par la figure qui, dans les monu- « ments païens du même temps, est l'image de la « lune ou de Diane, le voile qu'elle déploie achève « d'indiquer les ténèbres.

« Au-dessous de ce groupe, on remarque un hom- « me étendu, et qui paraît dormir ; c'est le corps de « Jonas ou d'un Juste, qui s'est endormi du sommeil « de la mort Il est au pied d'un cyprès pyramidal « emblème originaire de l'Orient, et qu'a traversé « toute l'antiquité, exprimant dans des mouvements « d'une variété infinie, tout à la fois la vie, la mort « et l'immortalité de l'âme ou l'éternité.

« Un ceps de vigne chargé de pampres et de trois « grappes pendantes de raisin, s'élève au-dessus de « ce corps gisant et fait une allusion directe au vin qui « représente, dans le mystère de l'Eucharistie, le sang « du Rédempteur. En regard de ce groupe, c'est-à-dire « la droite du bon Pasteur, Jonas sort plein de vie « du ventre d'un monstre marin, après y avoir passé « trois jours et trois nuits ; de même que Jésus- « Christ est sorti après trois jours, vivant, du tom- « beau. Cet emblème fréquent sur les lampes funé-

Digitized by Google

« raires, exprimée dans l'idée de résurrection. Cette « histoire de Jonas, devrait peut-être la célébrité dont « elle jouissait parmi les premiers chrétiens, comme « l'a fait remarquer M. Paul Rochette, à l'analogie « de certaines traditions païennes, qui semblent « dérivées d'une même source, et qui appartiennent « originairement à l'Orient.

« Les Grecs possédaient une fable, dans laquelle, « Hercule, avalé tout armé par un monstre marin, « et rejeté après trois jours du sein de cet animal « gigantesque sans y avoir perdu autre chose que ses « cheveux, joue absolument le rôle de Jonas. Un vase « peint du plus beau style grec ancien, trouvé dans « un tombeau de Cervite, l'ancienne Coere, près de « Rome ; représente encore, d'une manière tout à fait « analogue, Jason rejeté tout armé de la gueule du « dragon qui l'avait englouti. Qui ne serait frappé de « cette réunion, dans un si petit objet de tant « de figures emblématiques, qui, toutes, ont les « modèles reconnaissables dans les ouvrages de l'art « profane ? Ces figures assemblées, forment une com- « position ingénieuse, savante, pleine d'un sens pro- « fond, quoique exécutée d'une main barbare et « naïve, ce sont les caractères de l'art de ce temps, « qui est à la fois une décadence et une enfance. Tout « se transforme, les éléments de corps que la vie « abandonne et qui se décomposent vont constituer « les êtres nouveaux qu'elle anime. Peut-être cette « dernière réflexion n'est elle pas déplacée à propos « d'un objet qui offre à côté des symboles de la nuit « et de la mort, ceux de la lumière et de la résur- « rection. »

A dessein nous avons longuement cité, c'est en

Digitized by Google

effet un remarquable exemple d'interprétation symbolique des figurations portées sur un objet.

En plus on saisit le passage continu, sans secousse, de la symbolique païenne à la symbolique chrétienne, au point qu'on peut presque lire la scène dans les deux sens à la fois.

La supposition émise qui assimile la Vierge au soleil éloignant les ténèbres peut être admise. Dans les litanies elle est, en effet, comparée au roi des astres.

« On figure dans une gloire, la femme de l'Apo-
« calypse qui symbolise à la fois l'église et la Vierge
« immaculée et dont il est dit : La femme habillée de
« soleil avait la lune sous ses pieds et une couronne
« de seize étoiles à la tête. » (1)

Mais là encore, le soleil-Vierge doit occuper la droite. Conception : Ce sujet fut surtout traité au XIVe siècle, d'après les passages de l'Apocalypse qui avaient rapport à ce miracle.

« Marie est enveloppée de rayons aussi éclatants
« que ceux du soleil, son nimbe est formé d'une
« couronne d'étoiles ; puis est placée sous elle, la
« terre sauvée par sa fécondité virginale et le serpent
« tenant dans sa gueule la pomme du paradis ter-
« restre. (Iconographie chrétienne, abbé Grosnier.)
« Assurément il est facile de reconnaître, le soleil à
« droite au-dessus de la vierge. » Dans Vierge puissante les astres sont bien en place ; c'est une composition de V. Orsel. (Fresque de N.-D. de Lorette Paris).

(1) Eléments d'iconographie chrétienne. — Cloquet.

Digitized by Google

Examinons la Vierge immaculée de la stalle de la Cathédrale d'Amiens, (commencement du XVI^e^ siècle). Au somment le Très-Haut bénissant la Vierge, lui adresse ces paroles : « Vous êtes toute belle, ô ma bien aimée et il n'y a point de tache en vous. » Au centre la Vierge entourée de tous ses titres et de ses emblèmes. Marie est, en effet éclatante comme le le soleil, belle comme la lune, la porte du ciel, l'étoile de la mer, la tour et la cité de David, la rose mystique, le lys de la Vallée, le Cèdre du Liban par son incorruptibilité, un jardin complètement clos, un miroir sans tache, un puits si l'on considère la profondeur et l'abondance de ses eaux, une fontaine jaillissante, si l'on s'attache à leur éclat et à leur fécondité.

Dans cette composition, le soleil et la lune sont à droite, mais ici, le soleil est au-dessus de la lune, à la place prépondérante, c'est une modification de la facture ordinaire, mais elle est juste. La même modification se présente sur un vitrail de la cathédrale de Bourges, représentant le sommeil de S. Joseph.

Dans l'iconographie chrétienne de l'Abbé Grosnier nous trouvons la description d'un autre vitrail de la cathédrale de Bourges.

Le soleil est à droite et la lune à gauche du Christ en croix. La femme de droite recueille le sang du Sauveur, c'est la nouvelle église, elle a la couronne en tête et paraît pleine d'espérance, le soleil, son emblème, la surmonte. A gauche une autre femme figurant la synagogue semble s'affaisser, elle laisse tomber sa couronne, la hampe de son étendard est brisée, la lune est placée au-dessus d'elle. Ce soleil

Digitized by Google

rouge remplaçant un soleil d'or pourrait signifier l'aurore d'une nouvelle époque.

S. Augustin nous dit : que la lune peut-être considérée comme l'image de la synagogue ; en effet, de même que la lune emprunte sa lumière au soleil, et qu'elle resterait dans la plus profonde obscurité si un autre corps venait à intercepter ses rayons, de même aussi, l'ancienne loi serait inexplicable sans le secours de la loi nouvelle.

Le soleil et la lune sont donc les symboles des deux lois et la parole de vie a encore priorité sur les prophéties accomplies.

Par ceci nous abordons le second côté de la question, les places respectives à attribuer aux deux astres étant suffisamment indiquées.

En iconographie, la lune symbolise la Vierge (Pulchra et Luna), le soleil dans ce cas, est identifié au Christ. Puis l'ancien testament, la synagogue à cause de ses changements perpétuels, pareils aux phases de la lune ; la Royauté, le Mahométisme, l'Empire Turc.

Il suffit de consulter cette liste qui pourrait même être plus longue pour comprendre à quelle erreur on s'expose par rapport au langage iconographique en donnant la place d'honneur à la pâle Phébé, au détriment du brillant Phébus ; logiquement on pourrait admettre qu'on a voulu indiquer la priorité de la synagogue. C'ést renier la venue du Messie. Ce serait symboliser le règne et la supériorité de l'Islam, et c'est d'autant plus curieux en ce cas que la Confrérie de la médaille qui nous occupe avait comme emblême de fond, la croix des chevaliers de S. Jean, de ces gardiens du Saint-Sépulcre, de ces rudes adversaires

Digitized by Google

des Sarrazins, de ces pourfendeurs de guerriers musulmans, de ces briseurs d'étendards surmontés du Croissant.

A vrai dire, et bien avant l'invention des Confréries, le Croissant et la Croix avaient fraternisé.

Les églises, les monuments de l'Orient portaient parfois haut sur leurs faîtes ces deux symboles étroitement unis. L'Eglise de St-Etienne à Vienne en est un des meilleures exemples. Et ici encore les lois de la symbolique sont observées. Si l'on veut d'autres exemples de symboles mélés, les tatouages des Arabes et surtout de leurs femmes, en sont de remarquables. On voit alterner le croissant lunaire avec le soleil, sous différentes formes ; seul, rayonnant, orné de points étincelles, avec des croix, également d'espèces diverses. A ces signes, viennent s'adjoindre les palmes, le sceau de Salomon, la tortue, le lézard. L'explication de toute cette écriture sacrée serait simple, l'origine en est bien antérieure au christianisme et à l'islamisme, les traces des religions disparues sont manifestes. Elles sont mortes en laissant un spectre palpable qui par une étrange destinée semble s'incarner dans les emblêmes de ralliement de deux civilisations dominantes.

En Bosnie, chrétiens, musulmans et juifs vivent côte à côte. Les mêmes mœurs, les mêmes coutumes leur sont communes en plusieurs points, entr'autres l'habitude chez les femmes de se tatouer.

Là encore nous voyons des bras et des poitrines couverts de soleils, de rameaux d'énergie, de croix, de signes en croissants, (lune) qui sont la figuration de l'énergie solaire.

Nous l'avons dit ; l'idée chrétienne comme art, est

Digitized by Google

la continuation et l'adaptation nouvelle de l'idée païenne. Nous insistons sur adaptation nouvelle, car souvent ce qui était primitivement à droite prend place à gauche, ce qui est en haut descend.

Dans l'antiquité la lune est presque pour tous les peuples le symbole de Vénus, après s'être appelée Istar, Astarté, Aphrodite.

« Astarté c'est l'éternelle déesse de l'amour, la « grande voluptueuse, que l'on avait adorée dès les « plus anciens temps sous le nom d'Istar et qui régna « par sa grâce toute puissante sous le nom de d'A- « phrodite et de Vénus (1). » Le peuple non éclairé comme les initiés, les prêtres et les philosophes attribua à la lune, ou à ce qu'elle figurait, toujours la première place dans son culte sensuel. Et cela aussi bien lorsqu'elle était figurée seule, que lorsqu'elle était l'épouse d'un dieu soleil ; sa place était alors encore à droite, (par galanterie).

L'art chrétien intervertit l'ordre. Le croissant de Vénus devint plutôt celui de Diane, c'est-à-dire, la sagesse austère qui engendra la Virginité chrétienne. (Iconographiquement parlant.) Parfois seul le Croissant se montra, mais ce fut pour Marie guide du Nautonnier, espoir du naufragé, flambeau de la nuit. L'art devenant de plus en plus expressif à mesure que croissait la ferveur, métamorphosa la Vierge en soleil radieux et l'iconographie évolua vers de nouvelles lois.

Pour donner un exemple comme opposition à notre lampe des catacombes, si curieuse et si féconde en

(1) Gustave Le Bon. Les civilisations premières.

Digitized by Google

enseignements, examinons une lampe funéraire en terre rouge, trouvée dans les fouilles d'un cimetière romain à Aumale (p. Alger). Le relief indique Jupiter-Sérapis et Vénus-Aphrodite. Les signes du soleil et de la lune couronnent les Dieux. En galant homme, le maitre de l'Olympe a placé la beauté féconde à sa droite ; c'est la lune qui préside à la génération, c'est le culte de Tanit à Carthage qui succède à la sombre Astarté phénicienne. Comme l'atteste cette lampe, le Nord de l'Afrique subit les influences puniques. « A Carthage le culte fut le « même que dans la mère patrie. Le couple divin « Baal-Astarté, devint Baal-Hammon-Tanit et eut un « caractère plus exclusivement sidéral ; sous ces deux « noms, les Carthaginais adoraient surtout le soleil « et la lune. » (1) Or, la lampe citée est l'idée grecque de cette adoration.

Feuilletons le livre des merveilles de Marco Polo XIV^e^ siècle, nous y trouverons une intéressante gravure. « Il nous fut dit de ceux du pays (dans les états « du prêtre Jean), que dans ce désert sont les arbres « du soleil et de la lune qui parlèrent à Alexandre et « lui annoncèrent sa mort. L'histoire merveilleuse « d'Alexnndre fait, en effet, mention du fait. Félix « Lajard, dit : Personne n'ignore que de temps im- « mémorial les Indiens célèbrent les noces des Dieux « sous l'emblême de deux palmiers, l'un mâle, l'autre « femelle, ils les plantaient à côté l'un de l'autre au « sommet de quelque montagne.

(1) Gustave Le Bon.
(2) Relaté dans le Magasin pittoresque de 1855.

Digitized by Google

« En plusieurs endroits de l'Indoustan de semblables plantations se voient encore aujourd'hui sur « les collines sacrées et sont l'objet de la vénération « des indigènes. Or il ne faut pas oublier que pour « les peuples de l'Asie intérieure, le palmier et le « cyprès étaient consacrés tout à la fois au soleil, à « la lune, à Vénus et à Mithra.

« Les cartographes des douzième, quatorzième et « quinzième siècles, font aussi mention de l'arbre du « soleil et de la lune, qu'ils placent dans les régions « voisines de la Perse, l'Inde. Ici, Alexandre consultait les arbres sacrés, dit la légende de la Mappe-« monde de Ramulphus. Ici, Alexandre eut une « réponse, dit celle de la carte de Peutinger. Deux « médailles frappées à Perga dans la Pamphylie, « remarque encore M. Félix Lajard, portent au revers « de la tête d'Aurélien, un emblême symbolique « d'Artémis ou Diane placé entre deux cyprès, surmontés l'un de l'astérisque du soleil, l'autre du « croissant de la lune. Sur plusieurs autres monnaies « impériales de la même ville, le simulacre cônique « de la déesse, simplement placé sans cyprès entre le « soleil et la lune, est entouré de la légende « Artémis de Perga. »

« Une médaille de Septime Sévère frappée à « Carrhes, en Mésopotamie, reproduit à son revers « ces emblêmes avec quelques modifications. On les « retrouve, enfin, en Occident sur une des monnaies « impériales de Sicyone (Archaïe) à l'effigie de Plan-« tille Sévère et de Julia Donna et de Geta, dans la « ville d'Appolonia en Illyrie. Un petit trône votif en « bronze conservé au cabinet des médailles et anti-« quités de la Bibliothèque nationale, présente sur la

Digitized by Google

« face antérieure, la déesse de Syrie, sous la forme « emblématique d'un grand cyprès planté entre deux « autres moindres qui symbolisent comme sur les « médailles, le soleil et la lune.

« Des bas reliefs de l'Asie, rapportés sans doute « en Occident par les légions romaines, offrent encore « ces emblêmes, un d'eux représente Mithra debout « sur un taureau entre deux cyprès avec le buste du « ciel et de la lune.

« Un bas relief déposé dans la Bibliothèque ducale « de Wiesbaden, figure Mithra sous le symbole d'un « cyprès planté au sommet du Gorotman, l'olympe « des Perses. A la droite de ce mont sacré est repré- « senté le char du soleil, à gauche celui de la lune, « tous deux près du cyprès. » (1)

Le disque avec sa couronne enflammée est bien de la même époque que celui en relief de la médaille de Liesse. C'est le disque solaire accompagné de flamme figurant les urœus (2) du soleil égyptien.

A propos de cylindres babyloniens on pourrait multiplier les exemples et les explications à donner rempliraient des volumes, résumons donc :

En cosmaglyphie, en science reproduisant les premiers symptômes de l'écriture, le disque est le soleil, l'âme ; le croissant est le corps dans lequel l'âme (émanation du soleil) s'incorpore.

L'énergie solaire est parfois figurée par un cône. Les âmes qui se détachent du soleil par des boules étincelles. Le cyprès figure l'union de l'énergie solaire à l'élément matériel : C'est la fécondation.

(1) Mithriaque. — (2) Serpents.

Digitized by Google

D'après la légende scandinave, la lune aurait engendré le soleil, celui-ci la vie et ainsi de suite.

Les inscriptions sculptées (glyptes) sur les rochers témoignent de cette succession.

Même actuellement les Micopies, indigènes des Iles Andaman, rendent un culte à la lune.

Le soleil et la lune figurent dans leur Olympe, le *premier* est féminin et le *second* masculin et mari de l'autre.

La reproduction de gravures, d'ouvrages spéciaux serait peut-être ici déplacée. Nous voulons parler d'ouvrages de Magie, notons cependant que le démon, diable, esprit du mal et dans notre cas. — Esprit des ténèbres — est toujours figuré. — Même la figure classique l'exige (1) avec le croissant *à droite*. Pourquoi ?

Les explications nous entraineraient trop loin et tout esprit de la Nuit que soit le Tentateur, ce disque n'est pas absolument l'emblême du flambeau qui éclaire les ténèbres. Même en numismatique, science voisine de celle qui nous occupe, les places à attribuer au soleil et à la lune sont observées. (Un jeton de jeu ancien (jeton de Nuremberg, par exemple.)

En alchimie, l'or (métal parfait) reste à droite par rapport à l'argent métal encore imparfait. Ce que nous indiquent les figures d'un vieil ouvrage : « Les douze clefs de Salomon par Bazile Valentin 1660. » (2).

(1) Dans : « La Clef des grands mytères », d'Eliphas Levi, voir la figure de Satan.

(2) C'est la suite de l'ouvrage par Bernard comte de Trèves qui traite de l'Œuf des Philosophes.

Digitized by Google

Nous n'entreprendrons pas ici les explications de ces grimoires, mais nous ferons remarquer seulement que le soleil est toujours à droite, la lune à gauche. Par contre dans une des figures le roi or-soleil étant au centre, la lune-argent prend aussitôt place à droite, ce que nous avons déjà indiqué.

Enfin le croissant figure à la place d'honneur, dans les cérémonies symboliques des société plus ou moins secrètes.

L'âme des démons est faite d'après le Talmud, d'une matière qui se trouve dans la lune, et qui ne sert qu'à cela.

Une scène de la Nef des fous, publication de la fin du XV^e^ siècle, indique un placement judicieux des astres, car l'astrologie ne pouvait faire autrement que de donner à chaque astre, le rang exact qui lui convenait. Mais ce soleil est bizarre ; quant à la lune, elle a un visage grimaçant rappelant un peu celui de la médaille étudiée.

Par ces dernières preuves, nous espérons convaincre ceux que la justesse iconographique ne saurait émouvoir, mais qui sont touchés par les arguments démoniaques. Au pâle reflet de la lune avait lieu le Sabbat du moyen âge ; aussi bien celui de la lande déserte (sabbat effectif) que celui de la chevauchée des balais (sabbat imaginaire). Dans l'antiquité, la sombre Hécate présidait aux mystères d'Eleusis. La lune éclairait la cueillette du gui sacré, cette plante qui règne en maîtresse chez les Druides, qui deviendra le Balai des Sorcières au moyen âge. Faut-il encore placer à la place d'honneur le Soleil du diable des sorciers ?

Il nous reste à discuter sur les causes probables

Digitized by Google

qui ont amené l'inversion commise. « Déjà au XVII[e] « siècle graveurs et savants n'étaient plus posses- « seurs de la tradition ou de la valeur exacte des « signes sacrés. » (1) Ceci est vrai pour les grands centres de production dans lesquels la vraie science eut toujours des adeptes, mais dans les localités peu importantes, les corporations, non soutenues par des maîtres érudits, durent rapidement produire de vraies hérésies d'art.

Après l'an mille, éclate le grand souffle religieux : les croisades d'une part, la construction des grandes cathédrales de l'autre, en sont les conséquences. C'est alors aussi la pureté de l'art héraldique et de la symbolique, puis le zèle va en s'attiédissant, la Renaissance donne un nouvel élan, mais mêle trop d'éléments inconnus, une antiquité rajeunie bouleverse en partie la tradition ; le profane, sous l'influence des astrologues italiens et des souffleurs de tous pays, se mêle au sacré et dénature le sens primitif. « Les artistes laïques et pieux parlèrent en somme un idiome différent de celui des moines. » (2).

Dans notre cas, Liesse était centre un peu isolé et nous sommes en présence d'artisans, sinon ignorants, dans la technique de leur art, du moins dans les interprétations artistiques des sujets représentés, ils placent les détails non à l'endroit juste, mais à la place qui paraît le mieux convenir à l'œil. « L'artiste écri- « vain n'a plus travaillé d'après nature, mais d'après

(1) E. Soldi.
(2) La cathédrale-Huysmans.

Digitized by Google

« une tradition faussée jusqu'au jour où le divorce à « éclaté entre l'art et la science. » (1).

Connaître sa droite et sa gauche sont choses qui paraissent des plus simples ; cela n'empêche pas que souvent on fait confusion lorsqu'on parle de droite ou de gauche par rapport à un objet, à une personne qui vous fait face.

Les exemples sont faciles à trouver : l'image qui se reflète dans une glace. La copie d'un dessin par impression.

Les graveurs reproduisent souvent textuellement ce qu'ils ont devant les yeux, de manière qu'à l'impression il y a inversion, c'est pour obvier à cet inconvénient qu'ils travaillent à la glace ; mais, ils s'affranchissent de cette méthode, plus longue, lorsqu'ils ne sont pas contrôlés.

Pareille chose, peut arriver pour les mouleurs.

Il y a eu inversion et confusion sûrement dans notre cas. Les naïfs imagiers ont placé les astres par rapport à leur droite propre et non par rapport au Christ en croix qui leur faisait face.

C'est tellement vrai que dans beaucoup de scènes de crucifiment, c'est du côté droit que s'écoule le sang qui jaillit de la plaie du Sauveur. Or, le cœur est à gauche et c'est là qu'il reçut le coup de lance après son agonie.

Cela donnera lieu à une petite digression, car les productions de tous genres où cette inversion existe, sont trop nombreuses, pour n'avoir pas déjà donné lieu à discussion. Plusieurs auteurs ont prétendu que

(1) E. Soldi.

Digitized by Google

la lance qui avait percé le Christ, avait pénétré par derrière et était venue sortir en avant, à droite.

Seul, St. Jean, parmi les quatre évangélistes, parle du coup de lance « Mais un des soldats lui perça le « côté avec une lance, et aussitôt il en sortit du sang « et de l'eau. » On ne peut mieux désigner le cœur.

Pour, du reste, clore la discussion et confondre les droitiers, aussi bien les écrivains que les artistes, nous n'avons qu'à examiner les récits faits sur les nombreux stigmatisés tant anciens que modernes, les portraits et dessins que l'on peut avoir de leur personne. St François d'Assise, Ste Thérèse, Ste Catherine, Anne-Catherine Emmerich et bien d'autres, ont tous le cinquième stigmate à gauche, à hauteur du cœur.

Qu'on soit incrédule comme Maury (de l'Institut), qui examine à fond la question dans « Magie et Astrologie » ; qu'on soit croyant comme le savant Père de Bonniot de la Cie de Jésus, l'auteur « Du Miracle et les Sciences Médicales », le résultat nous paraît probant ; de plus, il est sans variation, car l'Almanach Hachette de 1898, signale dans son article « du Mystérieux », une jeune stigmatisée d'Inzinzac (Morbihan), et la moderne rappelle en tous points celles décrites par les auteurs des siècles derniers.

Nous sommes heureux de citer un livre de miniature du XVIe siècle de la Bibliothèque de Laon, qui contient un splendide Christ en croix avec blessure au côté, mais bien à gauche.

Un autre exemple d'inexactitude nous sera fourni par les armes de Laon qui comportent trois merlettes tournées du côté droit de l'écu. Les merlettes n'ont ni bec ni pattes. Or, les exemples de merlettes, trans-

Digitized by Google

formées en superbes canards, avec pattes palmées ne sont pas rares. Les animaux héraldiques sont généralement bien tournés. Cependant par inversion nous avons vu les armes de Laon avec « cannettes » contournées, c'est-à-dire faisant face au côté gauche de l'écu.

A l'appui de notre manière de voir, nous pouvons citer quelques lignes extraites de : « Justices Seigneuriales du Bailliage de Vermandois dans l'ancien régime », ouvrage dû à M. Combier, président honoraire du Tribunal de Laon et ancien président de cette Société, qui a obtenu haut la main, le prix Raymond de la Société des Etudes historiques :

« Liesse, dit-il, est en rébellion fréquente contre « la justice seigneuriale. Et ce sont précisément ces « imagiers d'or et d'argent, ces chapelotiers et ces « industriels, que notre argot moderne appelle des « marchands de Bon Dieu, qui sont les premiers à « fomenter la guerre.

« Si la foi suffit à sauver l'homme, disent certains « d'entre eux, pourquoi prodiguer follement les « métaux précieux dans la confection de ces objets « de piété que nous vendons pour des médailles d'or, « d'argent » ?

Nous verrons au chapitre second que cette manière de raisonner, est opposée à l'idée qu'on doit avoir des amulettes en général, la matière employée est de première importance.

« Du reste : Mais un beau jour les pèlerins indignement volés, se plaignent : « Qu'en un plomb « vil, l'or pur se soit changé.

« Et les autres imagiers « qui n'affaiblissent pas « leurs métaux » et par conséquent, ne sauraient lutter

Digitized by Google

« contre une concurrence déloyale, demandent au « Lieutenant général du bailliage de Laon, de sou- « mettre au contrôle de l'orfévrerie tous les objets « d'or et d'argent qui se débitent à Liesse. »

« Constituez-vous en corps de métier, leur con- « seille le magistrat ».

Opposition formidable, des marchands de *camelote* (le mot en est resté aux jouets de prix modique qui se fabriquent aujourd'hui encore, à Liesse). Il fallut bien des ordonnances, bien des procès et bien des amendes pour réglementer cette ordonnance commerciale.

« Mais la communauté des Maîtres orfèvres et « imagiers du bourg de Liesse est à peine organisée « que surgissent de nouveaux abus ». Suivent des exemples de batailles entre concurrents ; de pèlerins relancés outre mesure par les commis.... en résumé, ce sont de vrais marchands du temple sans aucune retenue.

Ceci nous prouve bien que nos artisans, dépourvus de tout scrupule, étaient peu artistes et sans grande tradition dans l'emploi des symboles.

Probablement affiliés plutôt aux mauvaises sociétés, qu'aux confréries religieuses, ils durent souvent, peut-être avec intention, intervertir l'ordre des signes symboliques.

Le besoin de tromper le contrôle ne fut pas exclusivement l'apanage des anciens marchands de « bondieuseries » de Liesse, le goût s'en est propagé jusqu'à nos jours.

Une personne, vraie chronique vivante des récits du pays, possédant les traditions de la contrée

Digitized by Google

et les faits et gestes de ses habitants sur le bout des doigts, nous contait la petite anecdote suivante :

Un maire, en cette ville de dévotion, fort longtemps exerça, près d'un demi-siècle peut-être ; il était de position aisée, mais néanmoins conserva toujours l'usage journalier du bonnet de coton. Ses administrés ne le voyaient coiffer le haut de forme que deux ou trois jours par an. Or comme maire, il était avisé officiellement et confidentiellement de l'arrivée des contrôleurs des matières d'or et d'argent, et, en arborant son gibus, il prévenait ainsi officieusement ses concitoyens de la chose !

Aussi tous les marchands, de cacher la camelote et de ne présenter que les objets d'un titre de bon aloi, qui disparaissaient du reste, aussitôt après le départ des contrôleurs.

Si l'anecdote est quelque peu contestable pour la forme, le fond doit être vrai. Il n'y a pas de fumée sans feu, de métal de médaille précieuse sans alliage !

Cette inversion n'est pas un fait isolé attribuable à la seule médaille de Liesse, on dresserait assurément une liste fort longue, des reproductions artistiques de toute nature la possédant.

Sur une pierre gravée en creux et en couleurs, placée dans l'église de Soizy-sous-Etiolles (Seine-et-Oise), se trouve une scène de donateurs (1) ; l'inversion est manifeste. On pourrait donner un semblant de raison à cette inversion, en citant un fait peu connu et en en tirant des conclusions presque

(1) Magasin pittoresque 1861.

Digitized by Google

scientifiques. Mais cela à titre de simple curiosité, car nos fabricants de médailles de Liesse n'y ont dû guère songer.

Huysmans dans sa Cathédrale, dit : « Sur le cal-« vaire, Jésus mourant tournait le dos au Midi, qui « le crucifiait, et il étendait ses bras sur la croix « pour bénir, pour embrasser le Nord. Il semblait « retirer à l'Orient ses grâces, pour les transmettre « à l'Occident. Si donc il y a des régions maudites « et habitées par Satan, c'est le Midi et non le « Nord. »

Assurément que cet auteur a considérablement travaillé la symbolique et la mystique ; ses citations ont un certain poids. Cette position déterminée du Christ en croix, a une très grande importance, mais nous mènerait à des discussions trop en dehors de notre sujet.

La tête regardait le Nord, le Sud était derrière lui, le bras droit désignait l'Orient, le gauche le Couchant, en un mot, c'était un Christ orienté par rapport aux quatre points cardinaux ; le Soleil se levant à l'Est, se trouvait à midi derrière le Christ et à trois heures du soir, heure de sa mort, au Sud-Ouest vers sa gauche.

Donc pour une peinture fidèle, on pourrait mettre le Soleil à gauche et la Lune se levant à droite. Mais cela nous le rappelons à titre documentaire. De même, un ancien sarcophage chrétien de N.-D. de Romigier, remontant aux premiers temps du christianisme, présente aussi une inversion.

Au-dessus de la croix centrale se trouve une roue. La roue du Devenir ; le destin, la Puissance qui s'étend sur tous les élèments et qui régit l'univers.

Digitized by Google

Le soleil et la lune sont placés par rapport à cette roue. Or ce signe qui sent encore le paganisme, devait appeler le placement par inversion des astres, l'antiquité donnant la place d'honneur au croissant Comme nous l'avons déjà répété, à l'origine les éléments païens et chrétiens sont mêlés et souvent inversés.

En examinant la question sous tous les aspects, on peut ajouter que le croissant étant la partie supposée éclairée par le Soleil, est mal tourné, car dans cette position, il ne lui fait pas face. Pareille erreur n'a pas été commise dans le portrait de la Cathédrale de Bourges, déjà cité.

Enfin il y a la forme de cette lune qui est bizarre et sent son époque d'une lieue. Ce n'est ni une face avec croissant, ou un croissant simple ou avec figure, mais un croissant irrégulier qui indique le signe alchimique ; ce qui frappe le plus, c'est le remplacement du signe (lune-argent), juste par le signe (soleil-or) (1).

---

(1) Voir œuvres de Poisson et les signes des alchimistes par Berthelot. Introduction à la chimie des anciens, et du moyen-âge.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Des Médailles de Piété en général.

« La cosmoglyphie donne la solu-
« tion de ce problème tant cherché,
« l'alliance de l'art, de la science et
« de la religion. »
E. Soldi. La langue sacrée.

De Brière, dans ses essais sur la symbolique antique, écrit : « Le symbole religieux n'était pas seule-
« ment l'expression d'une idée, c'était une cause
« active, une puissance qui, suivant l'intention de
« celui qui la mettait en usage, effectuait ou détrui-
« sait la chose qu'elle représentait dans le temps
« présent ou dans un temps plus ou moins éloigné »; d'autre part Soldi dit : « En plus les inscriptions
« cosmiques sur les objets donnent à ceux-ci une
« vertu particulière. L'action figurée est magique,
« elle se réalisera sous l'aide d'un personnage quel-
« conque. La figuration circulaire ou curviligne
« agissant par elle-même. Car le propre des figura-
« tions rondes et spirales est d'être vibrantes et
« intelligentes. Là elles obéissent à l'amour et diri-
« gent aux quatre points de l'espace les palmettes et
« les fleurs de lys ».

Voilà pour le profane, passons au sacré : au second concile de Nicée en 787, le culte des images

Digitized by Google

y est défini. Il y est déclaré formellement qu'on peut placer des images dans les églises, dans les maisons, même sur les chemins, savoir : les images du Sauveur, de la Vierge immaculée, mère de Dieu, des Anges, des Saints, même des hommes illustres par leurs vertus et qui n'étaient pas encore considérés comme saints ; ces représentations, disent les Pères, servent à conserver leur mémoire, et à faire naître le désir de les imiter. Le concile ajoute qu'on peut *baiser* et *vénérer* les images, mais non les adorer d'une adoration véritable, qui n'est due qu'à Dieu, parce que l'honneur qu'on leur rend *passe* à l'objet qu'elles représentent.

Avant d'aller plus loin, observons qu'un objet qui peut être vénéré, qui sert de *conducteur* à la prière, n'est pas un objet quelconque, mais bien un objet magique.

Les deux définitions premières et celle donnée par le concile de Nicée, sans être identiques, ont de nombreux points de contact.

Un objet par sa forme, par les signes qu'il porte, par ce qu'il est censé représenter acquiert de Hautes Vertus, actives en premier lieu, passives suivant le concile. Mais une corrélation s'est établie, car il est admis que les médailles, reliques, scapulaires bénits d'après un rituel donné, peuvent préserver leurs possesseurs de diverses infortunes, aider aux guérisons, être cause de maintes faveurs spirituelles ou matérielles.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de compléter ces lignes traitant de la consécration des objets religieux divers par quelques opinions — presque toutes inédites — sur de pareils sujets.

Digitized by Google

Dernièrement nous écoutions un missionnaire partant pour l'Afrique centrale. La conversation fut mise sur les féticheurs, les fétiches, les gris-gris, les amulettes. Le saint homme avec une indignation — bien légitime assurément — envers les idolâtres — les païens, — (c'est le nom qu'emploient généralement les missionnaires), — s'élevait contre toutes les pratiques qu'il avait pu voir en usage en pays lointains.

« Le sauvage, disait-il, fait un pacte avec l'esprit invisible, le mauvais génie, il lui demande une faveur, une intercession, lui fait une promesse et saisissant n'importe quoi — un os de gigot au besoin — il prend cet objet comme témoin de son pacte et le porte sur lui, c'est un gris-gris.

« Si le génie ne fait pas droit à sa demande il jettera le manche — de gigot ! — après la cognée et refusera de donner ce qu'il a promis au fétiche. »

Nous trouvant quelque temps en un lieu de pélerinage — ce pourrait être Liesse au besoin, — il nous fut permis d'entendre la conversation suivante, entre un incrédule et un homme de foi.

Le sceptique s'étonnait du grand nombre d'ex-voto et surtout de cœurs en vermeil qui garnissaient l'église ; le pieux répondit : « Beaucoup de personnes viennent demander à la Vierge ses faveurs, son intercession, et lui promettent en cas de réussite un cœur de vermeil. »

Ce — promettent en cas de réussite, — vaut à lui seul non son pesant de vermeil, mais son pesant d'or ! Ce marchandage avec le Ciel nous paraît trop primitif, trop centre Afrique.

Une personne fort entendue mais que nous ne

Digitized by Google

pouvons nommer, a bien voulu nous donner une solution sur les objets de piété *quelsqu'ils soient.*

« En ce qui concerne la vertu « intrinsèque » d'un talisman, voici ce que je crois absolument, dit-elle : Les talismans *achetés* ne valent rien, mais ils peuvent acquérir une vertu quelconque par la croyance attachée à eux par leurs possesseurs ; c'est une consécration *inconsciente* ».

« Un talisman acheté tout fait et consacré *consciemment* par son possesseur s'aimante facilement, c'est-à-dire peut acquérir une vertu réelle que l'on peut constater.

« Un talisman fabriqué, consacré et porté par la personne elle-même et qui en a besoin, c'est-à-dire un talisman fortement aimanté et qui finit par contenir quelque chose de son possesseur est une condensation du fluide astral universel, et doit avoir des vertus. D'ailleurs la foi que l'on a en lui et qui n'est qu'une consciente ou inconsciente concentration de volonté suffit à lui en donner.

« J'admets encore qu'un thaumaturge qui donne un talisman à quelqu'un après l'avoir imprégné de sa propre force vitale, donne un objet doué de vertus.

« Partant de ce principe un prêtre qui bénit de l'eau, une médaille, un chapelet, un scapulaire doit le faire devenir partie intégrante du grand courant aimanté qui réunit tous les objets de même genre, courant dont la puissance augmente sans cesse sous l'action de la foi et des prières des fidèles ».

Nous terminerons par quelques lignes ayant trait au même sujet et provenant de ce livre étonnant, portant titre : « De l'extériorisation de la sensibilité. »

Digitized by Google

du colonel de Rochas, administrateur de l'Ecole polytechnique.

« Il résulte de ce qui précède qu'un animal placé à côté d'un sujet extériorisé peut se charger de sa sensibilité et que les parties détachées du corps de ce sujet, tels que les cheveux, le sang, la sueur, les rognures d'ongles, les déjections doivent se comporter comme des objets sensibilisés. C'est en effet ce qui a lieu et plus que personne le magnétiseur jouit de cette propriété puisqu'il y a probablement échange de fluide par une sorte d'endosmose.

« On trouverait dans ce phénomène une base physique pour expliquer l'efficacité des reliques.

« De même, il ne serait pas absurde d'admettre qu'en dehors des causes spirituelles dont nous ne voulons pas nous occuper, les guérisons par immersion dans la piscine de Lourdes peuvent être aidées : 1° par le saisissement dû à l'eau froide, qui chez les sensitifs détermine l'état de crédulité où s'affirment les auto-suggestions ; 2° par le chargement magnétique de la piscine à l'aide des effluves de certains malades puissamment extériorisés sous l'influence de la foi. »

C'est une variante de ce que nous avons cité précédemment, c'est l'extase religieuse, mais prise de la bonne manière et non d'après le système Charcot.

Logiquement, un objet digne de la vénération doit remplir deux conditions : être fait de matières aussi pures et précieuses que possible, (avis aux marchands de camelote), avoir des formes artistiques et des reliefs d'un beau travail.

Le second point fut obtenu par la foi. Aux traits barbares et inhabiles du début, succéda bientôt,

Digitized by Google

fixée pour ainsi dire, la douce extase des Primitifs. Pareils à des exilés de là-haut, ils répandirent sur leurs sujets la grace séraphique ; le décor et le cadre furent à l'unisson. La Renaissance, arrivant, donna à la Beauté religieuse une forme plus terrestre, l'éthéré se transforma en une royauté de magnificence.

« Pour compléter notre pensée, citons d'après le Symbolisme des religions, » de Ménard : « Le culte de « la Vierge n'est pas sorti tout entier de quelques « versets de l'Évangile. A l'idéal féminin qui flottait « confusément dans la pensée du moyen âge, il fal- « lait une forme définitive, l'art de la Renaissance la « lui a donnée, et le véritable apôtre de la Mère de « Dieu, c'est Raphaël. »

Or à toute époque, tous les arts marchent généralement à l'unisson : architecture, sculpture, peinture, gravure, tout se tient, les progrès d'une branche se reflètent dans l'autre.

Jean de Bonnefon, dans un récent article de journal, signalait la création de N. D. des Arts, dans l'Eure, vrai refuge pour les artistes — les éternels inachevés, — est le nom qu'il leur donne. En effet, le véritable artiste possède l'idéal, il est inachevé en ce sens, qu'il n'est pas complètement enrôbé dans la gangue matérielle qui étouffe la généralité des autres hommes.

« On veut, dit-il, que N. D. des Arts donne aux artistes le patronage de la Vierge qui reste le modèle le plus parfait de l'humaine beauté, on veut grouper tous ceux qui, selon la haute expression de Mgr de Verdun : « ont le culte de cette beauté, supérieure à toute beauté créée et dont la contemplation au dire

Digitized by Google

de l'Ancien présidait au travail de Phidias et conduisait sa main. »

Voilà donc un prélat éclairé et artiste qui ne fait nulle différence entre la Beauté antique et la Beauté chrétienne. Pour lui la Beauté est Une, c'est l'Essence de la Divinité même, dans le Temps.

« On veut que N. D. des Arts, régnant à Pont de l'Arche, ait des succursales dans les églises du monde entier et que les zélateurs s'occupent de restaurer l'art du culte, cet art traîné dans les horreurs du quartier St-Sulpice à Paris, et livré aux appétits gloutons des quincailleries de sacristie ».

Que cette œuvre de régénération s'accomplisse et surtout que le sanctuaire de N. D. de Liesse puisse en profiter. La description de cette église sort de notre étude, mais nous ne pouvons nous abstenir de mentionner qu'on est en train de l'orner intérieurement d'innombrables statues polychromes d'un goût déplorable, badigeonnées de tons crus, et l'avalanche du biscuit-pâte continue.

Oh ! Huysmans, toi le chantre des basiliques, toi l'homme aux goûts raffinés, tu partirais avec des nausées, en voyant ce bariolage multicolore.

Des œuvres d'art, telles que le « Tableau du Vœu », et autres toiles abritées dans la sacristie s'abîment, disparaissent, tandis que tous les rebuts des magasins avoisinant St-Sulpice viennent s'échouer à Liesse. Seule la Vierge Noire, avec ses traits barbares mais simples, semble trancher et se refuser à toute promiscuité.

Mais revenons à la première condition. Pour la remplir il faut employer l'or dans la confection des

Digitized by Google

médailles religieuses, ou au moins les métaux les plus purs, nous en reparlerons. Soldi dit :

« Si les signes sacrés sont les images ou les imi-
« tations du feu, de la terre, de l'air, du soleil, de
« l'eau, de la race humaine, des génies du ciel et de
« la terre. »

« Ils sont en plus : l'image de l'invisible rendu
« visible, de la source lumineuse des astres, du son
« dans l'air, de la force créatrice, de la parole, des
« parfums, de l'amour, c'est-à-dire de tout ce qui est
« divin, de tout ce qui est impalpable, invisible et
« supérieur, dans l'eau, dans le soleil, dans l'air, ce
« qui est la vie de l'homme, la beauté du feu.

« Ces expressions divines, sont les signes, les
« symboles, les paroles de Dieu. Ils vivent en nous
« et autour de nous, et aucune puissance ne peut
« leur ôter cette vie. De ce fait, leur image « par-
« faite », leur imitation « juste », possède leur
« vertu, elles sont l'expression de la vie invisible,
« le pouvoir supérieur, la résurrection et l'immor-
« talité (1) ».

Ces lignes peuvent tout aussi bien s'appliquer aux représentation portées sur les médailles chrétiennes qu'à toute autre figuration de glyptique ancienne ; car il faut se pénétrer, si on ne veut être taxé de partialité, que le croyant d'aujourd'hui n'est que le successeur du croyant des temps antiques.

Passons à une légère étude rétrospective. Dès que l'homme apparaît, l'amulette, le talisman, la médaille sont signalés.

1, E Soldi. — Vol. cité.

Digitized by Google

Quelques os, un débris de collier avec un disque percé, image et préservatif à la fois, sont les premiers fétiches de nos ancêtres. La Bible, pareillement, fournirait des exemples : ne serait-ce que certaines parties de l'habillement du Grand-Prêtre ; la pierre qu'Abraham portait suspendue à son cou. C'est la même idée persistante qui a fait adopter l'objet pourvu d'un charme, destiné, qu'il était, à préserver son possesseur du danger, et par gratitude ayant droit à sa vénération.

Dès l'origine, le cercle fut la représentation de Dieu, du Soleil, du Verbe, de l'or, du germe et le disque leur figuration matérielle, d'où invention à la fois, des médailles-amulettes et des pièces de monnaies

Les anciens estimaient les pièces de monnaies une chose sainte, (à notre époque, si le sentiment a varié, l'amour du veau d'or ne paraît pas diminué) d'où leur forme ronde, après avoir été anneau à l'origine.

Cette dernière définition pourrait soulever quelque doute, en ces anneaux on serait peut-être plutôt tenté de voir des bagues et des bracelets.

A cela nous répondrons que cet usage antique s'est propagé jusqu'à nos jours, entr'autres parmi les peuples du Bénin, chez lesquels les objets de bronze et d'airain sont excessivement nombreux ; on remarque surtout « les Manilles. »

Or les Manilles sont des monnaies annulaires que l'Europe fournit encore en grande partie à ces peuplades africaines, peu expertes en métallurgie.

Les pièces d'or furent portées comme talisman, comme le sont actuellement, pour une raison analogue,

Digitized by Google

les médailles de dévotion. Dans bien des contrées, les femmes parent encore leur poitrine, ou suspendent à leur diadème comme ornements-amulettes, de nombreuses pièces d'or. Sous sa parure de sequins d'or, l'orientale noyée dans des flots de soleil, scintille comme une nuit étoilée.

Du rond, la médaille parfois passe à l'ovale, mais nous sommes toujours devant le même symbole. La déformation provient de l'adoption du rond au dessin ; ensuite, c'est l'émanation solaire évoluant, devenant œuf, germe ; donnant naissance au cartouche, au nom, le Pharaon, son fils (1).

« Les talismans de Paracelse, XVI^e^ siècle, étaient « de petites médailles rondes de métal, œuvre des « alchimistes. Le talisman du Soleil devrait être en « or très pur et parfaitement poli, c'est-à-dire bril- « lant ». C'est le premier point de rapport avec l'image égyptienne, sous-entendu du soleil, figurée sur les monuments comme un disque bombé (ménisque) et brillant.

Si en théorie la médaille ronde ou ovale en or fut adoptée, en pratique, ce métal était trop rare pour être à la portée de tous. L'argent d'abord y fut substitué et comme il y a corrélation entre lune-argent-Vierge, on est encore dans le vrai en agissant ainsi. Les alliages des deux métaux, ou la dorure de l'argent, peuvent encore servir à tourner la difficulté et donner une solution. Cependant le résultat général est l'emploi constant d'un métal poli.

(1) Formation des hiéroglyphes égyptiens A son coucher on peut souvent aussi observer sa déformation apparente.

Digitized by Google

Parfois les médailles sont enrichies de pierres précieuses avec raison, car elles font scintiller la lumière, cette émanation solaire et céleste. Les émaux également les recouvrent, on peut les considérer comme des matières purifiées par un feu intense.

Et chose curieuse à constater, tandis que les animaux, les couleurs, les fleurs sont pris par les symbolistes, tantôt dans un bon, tantôt dans un mauvais sens, seules les gemmes précieuses expriment toujours des qualités, jamais des vices.

Or la croix qui nous occupe a parfois été ornée de pierres précieuses, imitées sans aucun doute. A chaque béatitude correspond une gemme, mais assurément l'on n'a pas suivi pour les huit pointes, l'ordre suivant : saphir, perle, rubis, chalcédoine, émeraude, chrysoprase, cristal, diamant.

Il n'y a que dans quelques rares traités qu'on se soit occupé de cette partie de la symbolique, cependant des plus curieuses.

Le Soleil fut Dieu pour l'antiquité, c'était à juste titre, car c'est lui qui répand la vie, la lumière, la chaleur. Par intuition, les initiés antiques avaient proclamé l'unité de la matière vivante en mouvement, mais ce ne fut que progressivement que du dieu-soleil, unique Cause de toutes choses, se sépara l'idée d'un Dieu immatériel, invisible, ayant créé le soleil et lancé l'étincelle de la vie.

L'idée d'un Dieu créateur, est absolument contraire à l'idée d'une âme cosmique ; les deux conceptions sont radicalement inconciliables. Même du temps de St-Augustin, il y avait confusion, car on

Digitized by Google

lui a fait l'injure et bien à tort, de l'accuser de panthéisme (1)

Mais l'idée persista, le fils de Dieu fut identifié avec le premier des astres, les cantiques en font foi :

Latet sol in Sidere
Oriens in Vespere
Artifex in Opere
Per gratiam
Redditur et traditur
Ad patriam.

Soit :

Soleil, il se cache dans le Sidère,
Orient, il se cache dans le soir,
Artisan, il se cache dans son œuvre
Par la grâce (de la nuit),
Il est rendu et livré à sa patrie (le jour).

Un noël naif, peint encore mieux la chose :

A minuit, une vierge mère
Produit cet astre lumineux
En ce moment miraculeux
Nous appelons Dieu, notre frère.

Le Soleil est l'agent du Créateur suprême, ou au moins, telle paraît être la chose, si l'on veut rester dans un rigoureux énoncé scientifique.

Il a droit à notre admiration, s'non plus, et par cela il n'y a rien de choquant qu'il soit pris pour symbole de l'Homme-Dieu.

Pour rompre un instant cette étude peut-être un peu aride, c'est, croyons nous, l'instant de placer quelques lignes du regretté Alp. Daudet. Il parle

(1) Voir de St-Hilaire.

Digitized by Google

d'un certain Mathieu, un vrai méridional souffrant d'une maladie à laquelle les plus fameux médecins ne comprennent rien et s'en vont : « Alors je me « suis établi médecin pour mon compte, j'ai réfléchi « et j'ai trouvé le remède qui peut guérir toutes les « maladies. Tu prends une cigale, tu la laisses mourir « tranquillement, puis tu l'écrases, et tu as dans le « creux de la main, la poudre miraculeuse qui ren- « drait la vie à un mourant. La cigale, c'est du soleil « qui chante, et le soleil c'est la vie. »

Il est difficile d'exprimer plus poétiquement la chose, à moins de dire avec Huysmans, lorsqu'il parle des personnages des vitraux des cathédrales, qui semblent s'animer dans l'irradiation de la Lumière : « Car seul le Ciel peut animer par un rayon « de soleil, les couleurs, et insuffler la vie aux lignes: « en somme, l'homme façonne l'enveloppe, prépare « le corps et doit attendre que Dieu y mette « l'âme. »

Les conclusions à tirer, sont que l'amulette-médaille ronde en métal précieux est de toute antiquité et que la même idée a présidé à son emploi jusqu'à présent. A l'origine, la logique semble mieux établir les relations qui doivent exister entre l'objet et ce qu'il représente ; aux époques modernes, il faut faire effort pour les retrouver.

Primitivement, il fut admis que les âmes étaient des émanations solaires : L'or, le métal pur, le soleil terrestre fut consacré au Roi-Astre, fut son double (1); l'amulette, son image, devint un disque d'or. Mais

(1) « Le double » Idée égyptienne.

Digitized by Google

ici insistons, le rond d'or fut à la fois image, émanation, âme et comme *double*, principe actif, capable à son tour d'agir.

Une rondelle d'or quelconque resta chose inerte, mais revêtue de signes, consacrée suivant un rite donné, elle acquit des Vertus, c'était un véritable être vivant doué de propriétés magiques, on dirait maintenant miraculeuses.

L'idée chrétienne adopta la tradition en la modifiant ; l'âme ne fut pas identifiée à Dieu, mais fut son émanation, son souffle qui ne peut être confondu avec son essence unique, et par cela même, ne peut avoir de double.

Néanmoins, comme les besoins humains sont toujours les mêmes, à un christianisme sobre en représentations de la Divinité du Père ou du Fils en croix, succédèrent des périodes de plus en plus riches en figurations symboliques. A l'inverse des temps anciens qui avaient figuré leurs idées religieuses sous des formes immuables et abstraites, les temps nouveaux firent une vraie figuration imagée et variée. Exprimons-nous plus clairement, prenons la Vierge : on ne l'a pas représentée sur les médailles seulement d'une façon consacrée, hiératique, mais d'un nombre infini de manières ; suivant les lieux, suivant ses attributs, suivant ce qu'on sollicite d'elle.

Un symbole d'après Littré est « une figure ou une « chose employée comme signe d'une autre chose. »

D'après Hugues de Saint Victor, « le symbole est la représentation allégorique d'un principe chrétien, sous une forme sensible. »

S. Augustin dit : « Une chose modifiée par allégorie est certainement plus expressive, plus agréable,

Digitized by Google

plus imposante que lorsqu'on l'énonce en des termes techniques. »

Néanmoins, le symbole s'est identifié autant que possible avec ce qu'il représente. La raison fait d'elle-même les rapprochements que les sens sont incapables de faire, isole de son cadre, matérialise ce que les yeux ne peuvent percevoir en contemplant une figuration.

Et là encore, il y a vérité au point de vue, nous dirons chrétien. Dieu fit l'homme à son image, l'anima de son souffle, d'où la figuration humaine est ce qu'il y a de plus parfait sur terre ; des médailles revêtues des traits, soit du Christ, (1) de la Vierge, des Saints, ou des Bienheureux portant leurs images, sont plus dignes de notre vénération. Comme ceux qu'elles représentent ne sont que des purs esprits possédant la béatitude finale, elles en deviennent le Double. Par la pensée, nous pouvons voir ce qu'elles représentent se dégager de l'image. En un mot, devant une médaille de la Vierge, un croyant demandera une grâce, il ne le fera pas devant une pièce d'or à l'effigie de Louis XII, par exemple ? Assurément non. Comme dernier argument il ne le fera pas devant une médaille religieuse, par usure, devenue complètement fruste. Tout cela, pour tâcher de prouver que nous attachons une grande importance aux signes gravés. L'idée du double actif, l'idée antique, s'est modifiée, mais n'a pas disparu.

De toute cette polémique, peut-être trop longue, il semblerait à première vue qu'il y ait un peu confu-

(1) Nous parlons du Christ fait homme, incarné.

Digitized by Google

sion entre symboles, images gravées, statues, production de l'art, tableau, image. Non, et même c'est ce qui nous a engagé à nous étendre sur notre sujet et à présenter quelques idées un peu nouvelles.

A l'origine, un simple signe figure une Puissance supérieure, divine, ou mystérieuse, puis il se complique et se change en une forme animée. La figure humaine et le corps humain le remplacent généralement ensuite, et la puissance, la vertu, le dieu, sont alors représentés par un être humain dont les formes deviennent de plus en plus harmonieuses, s'idéalisent. Mais du signe à la production parfaite la chaîne est continue. Le signe suffira à l'initié, la production complète sera nécessaire à la masse ; il lui faut le symbole ayant subi complète évolution. Le premier en voyant la production de l'art, par involution, retrouvera le signe primitif. Ces deux courants du simple au composé, et du complexe au simplifié ont une extrême importance ; c'est la clef du transformisme de nos idées morales et religieuses qui changent en tant que formes, mais en somme gardent le même fond de vérité pour base.

Ce qui procurera réellement des pouvoirs à la médaille, sera sa bénédiction par un prêtre, suivant le rite voulu

Le lieu, le moment et autres circonstances appropriées à l'objet, modifieront les vertus qui y seront attachées, (jubilé, pèlerinages, neuvaines, etc.)

Prenons le récit de la consécration d'un objet magique : « au point de vue théorique, le talisman « n'est, en somme, que le signe matérialisé de l'al- « liance de la volonté du magiste avec une influence

Digitized by Google

« astrale et d'après les caractères principiateurs de « l'astre.

« Aussi, un talisman acheté et non consacré par « l'opérateur, n'est-il plus qu'un objet symbolique « sans grande influence spéciale. . Lorsqu'on se pro- « cure un talisman, il faut tout d'abord s'occuper à « en découvrir le sens... Quand on saura de quelle « influence dépend ce talisman, il faudra le consa- « crer de nouveau. » (1).

Quelque étranges que paraissent ces paroles. nous allons essayer de les adapter à la consécration d'une médaille chrétienne, et qu'on ne nous accuse pas, nous nous adressons aux croyants.

Nous pouvons dire : Une médaille religieuse consacrée, n'est en somme que le signe matérialisé de l'alliance de la bénédiction religieuse, (sa consécration impliquant des grâces en expectative,) avec la représentation d'un élu du ciel (représentation destinée à en invoquer l'idée immatérielle...) Une médaille neuve sortant des mains de l'artisan, n'est qu'un objet d'art sans vertu... lorsqu'on possède une médaille, il faut savoir l'analogie existante entre ce qu'elle représente, et ce qu'elle est destinée à faire obtenir. Lorsqu'on est fixé à ce sujet, on doit s'adresser au sanctuaire dont elle dépend et l'y faire consacrer pour qu'elle acquière les vertus nécessaires.

Rapprochons les deux versions et tâchons d'être d'accord ; il nous suffira de savoir que l'astre soleil fut pris pour Dieu, les astres sont ses agents ; et que

(1) Papus. — Traité élémentaire de magie pratique.

Digitized by Google

Mage est mis pour Initié, Consacré, Prêtre de toute époque, pour celui qui peut manier les forces occultes et les accumuler où il croit utile de le faire.

A Rome on suspendait au cou des enfants, une amulette en forme de *Cœur* creux en or, pour les pauvres ils étaient en cuir. Le cœur comme ex-voto ou objet de piété jouit à juste titre encore d'une grande faveur ; soit le Sacré-cœur de Jésus, Notre-Dame des Sept douleurs pour la Vierge. Iconographiquement le cœur avec flammes, croix, couronne, épée, auréole, joue un rôle considérable ; mais l'idée en est ancienne. C'est la représentation de la vie, c'est l'étincelle partie du haut qui anime l'homme-organe. C'est la vie au troisième plan.

Le premier plan est figuré par le triangle et l'œil, le second par le soleil en mouvement, imittant les germes de la vie, et le troisième par l'homme en vie, exilé sur la terre, un cœur en flammes. Le cœur indique la vie organique ; les flammes, le soufffe supra-terrestre qui l'anime, le fait mouvoir, et tend à s'échapper finalement de lui pour remonter à sa source, rentrer dans la vie cosmique, pour être dans le Nirvanà, disent les uns, la Béatitude céleste des élus, disent les autres : le tout ne fait qu'un.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Etude particulière de la Croix de Liesse.

« Dieu est conçu comme une
« lumière éblouissante et comme
« tel, figuré au milieu d'un rayon-
« nement. »

Nous abordons la troisième partie, peut-être la plus délicate. Nous tâcherons de résoudre les difficultés en nous basant sur les nouvelles méthodes.

Nous examinerons la croix-médaille sur les deux faces, et notre analyse portera surtout sur l'interprétation générale à donner aux signes divers en les rapprochant de ceux figurés sur les objets antiques ; nous négligerons l'étude au point de vue purement religieux des instruments de la passion, cela incombe à la technique chrétienne et sort de notre cadre.

Ne nous empressons pas trop de crier au sacrilège, à l'impiété, c'est en partant d'idées préconçues qu'on arrive à mal juger — et que l'on croupit dans l'erreur. Entre la doctrine, c'est-à-dire l'idée philosophique pure, et le symbole matériel qui la représente, il y a analogie assurément ; c'est même notre première proposition, mais il y a une différence aussi grande qu'il peut y en avoir, entre une conception divine et une réalisation humaine.

La pensée, d'une nature essentiellement mobile, peut planer de plus en plus haut et tenter de comprendre l'absolu, mais l'art manuel tout en cherchant à suivre la même voie, ne saurait atteindre les mêmes sommets; il s'idéalise, cherche à être l'expres-

Digitized by Google

sion de la pensée directrice, à devenir le rêve figuré pour ainsi dire, mais n'en est quand même que l'image, le reflet..., la fatalité semble lui avoir dit : « Tu n'iras pas plus loin. »

Dans l'extase, le moine, croyant voir rayonner la Vierge dans sa splendeur, la comprend sans pouvoir l'expliquer.. Fra Angelico la fixe, atteint un des sommets de l'art, mais reste à la première marche du trône entrevu par son exatique compagnon ; il est artiste, ses pouvoirs sont limités, son condisciple est visionnaire et vogue dans l'inexprimable.

Ceux qui voudraient suivre la filière de la persistance des symboles n'ont qu'à interroger les vestiges de l'antiquité. Ceux qui voudraient saisir le passage, la transformation des symboles païens aux formes chrétiennes, n'ont qu'à étudier les sculptures des catacombes, les restes des tombeaux des premiers siècles de l'ère chrétienne, les églises du moyen-âge. Sur la pierre, les signes sont gravés, les dents du temps ont encore un grand nombre d'années à grincer, avant de tout détruire et d'avoir nivelé les traces du ciseau.

Une lampe en terre cuite pareille à celles dont nous nous sommes occupé, trouvée dans les catacombes, nous montre Jésus-Christ au centre entouré de ses douze apôtres formant rayons. Une croix étoilée de douze branches, c'est le Soleil et les douze mois, le Zodiaque

« Il n'y a pas d'art spécial inventé par les diverses « religions ; d'art assyrien, judaïque, grec, chré- « tien, catholique ou protestant, il y a des appro- « priations heureuses parfois, des temples ou monu-

Digitized by Google

« ments dont chaque dogme nouveau s'est emparé : « plus souvent des imitations maladroites. » (1)

Notre médaille-croix malgré ses nombreuses découpures, découle de la médaille ronde. Elle comporte la croix des chevaliers de St-Jean de Jérusalem à huit pointes pour rappeler les huit béatitudes.

C'est ce qui ressort du texte même des prières de la profession.

Mais cette croix est obtenue par un tracé géométrique qui est la Croix des Rose-Croix.

La figure formée de cercles enchaînés est bien antérieure aux Chevaliers de St-Jean.

Ces cercles multipliés sont l'image reproduite du Soleil, sa puissance est agrandie, c'est l'expression la plus haute de son action supérieure et universelle. De même, cette croix qui cherche à se multiplier, à étendre ses branches, est une vraie figuration de son exaltation, tendant à donner à ceux qui la prennent pour guide, la béatitude finale, la félicité éternelle.

Ayant trouvé des écrits peu connus (2) sur certaines sociétés secrètes qui ont joué un rôle important avant et pendant la Révolution, il nous a semblé intéressant de dire quelques mots sur ce sujet, tout en ne voulant faire l'historique de ces sociétés.

La chute des Templiers détermine d'un côté l'éclosion de groupes secrets dont la mission sera de les venger et de lutter contre la royauté ; de l'autre côté, la création d'ordres religieux destinés pour ainsi dire à les prolonger, mais qui en tous cas héritent d'une partie de leurs biens et honneurs ; entr'autres les

(1) Soldi.

(2) Martines de Pasqually par Papus. — 1895.

Digitized by Google

Hospitaliers de St. Jean, puis les Chevaliers de Malte ; en Portugal, les Chevaliers du Christ, etc.

Leur ornement de fond, (1) est, ainsi que nous l'avons déjà dit, la Croix à huit Pointes — La Croix des Templiers.

Bien avant la Révolution, la Franc-Maçonnerie s'était divisée en plusieurs branches ; un des rites les mieux organisés était le Rite-Templier, qui donna naissance aux Rose-Croix, lesquels ne voulaient être confondus avec les Chevaliers de l'Aigle Noir, également du rite templier, au point qu'ils s'en séparèrent complètement et firent cause commune avec l'Illuminisme, c'est-à-dire le parti modérateur de la Révolution (Martinistes), les fidèles du rite templier devenant les Jacobins. — Or, les croix rouges servant à décorer les loges des — illuminés, — étaient semblables aux croix des Chevaliers de St Jean. Le bijou porté par les Rose-Croix était une croix de Liesse légèrement modifiée. Enfin, le grand cachet apposé sur les pièces de l'ordre en 1767, portait divers attributs : une couronne, une cordelière, deux colonnes, mais ce qui nous intéresse était surtout une étoile à six pointes formée par le croisement de deux triangles équilatéraux inscrits, entourée d'une sorte de couronne formée de six étoiles avec en haut le soleil et en bas la lune. Remarquons de suite que le soleil et la lune sont bien placés ; nous avons déjà indiqué que lorsque le premier des astres ne peut avoir la place de droite, il doit occuper une place supérieure à la lune.

(1) Les chevaliers de St Jean sur leurs armes à la croix de St Jean ajoutèrent la croix des Templiers.

Digitized by Google

Ainsi les descendants secrets du Temple n'ont pas changé le symbolisme, les officiels l'ont oublié.

Interrogé, un élu, Coën, aurait répondu :

« D. — Pourquoi trace-t-on un soleil et une lune dans le Temple? »

« R. — Pour nous apprendre à connaître parfaitement la faculté du feu élémentaire et la lune pour nous apprendre également sa propriété dans l'acte de conception et végétation. » C'est toujours : Soleil-Lune. — Principe-mâle, Principe femelle, — Dieu-Humanité, — Création-Incarnation.

Nous ne voudrions pas, étant en si bon chemin, ne pas parler du symbolisme des points et ne pas dire quelques mots sur une récente polémique qui a donné lieu à bien des faux jugements.

Une croix à huit pointes peut à la rigueur être figurée par seulement huit points, si on ne veut pas dessiner la croix tout entière ; il en serait de même d'une à quatre pointes, à six pointes, (qui serait une étoile.)

Un triangle se figure par trois points, (triangle maçonnique.) Néanmoins le triangle avec ou sans l'œil au centre brille de tout son éclat dans les églises chrétiennes

Nous ajouterons cependant qu'il est ou mal fait ou au moins mal compris ; c'est le symbole de la Trinité, or, il doit être composé de trois I placés en triangle : I étant la voyelle qui représente Dieu, c'est Dieu-Trois.

L'étoile à cinq pointes est l'étoile franc-maçonnique ; une des cinq pointes en haut : c'est elle qui donna naissance à la Croix de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

La pointe en bas donnerait une tout autre signification au symbole.

On a accusé certaines sociétés d'avoir deux triangles ; l'un blanc, l'autre noir, dont l'un serait le principe du Bien, l'autre celui du Mal, et de nommer Mal, le Dieu des catholiques. Enfin, ont a colporté dans des feuilles dites sérieuses un tas d'absurdités. Reprenons l'idée symbolique :

1° Dans la matière descend le Principe supérieur, (l'âme venant de Dieu) qui l'anime. Le symbole est un triangle ayant la pointe en bas.

2° La matière évolue et le principe supérieur (l'âme) tend à retourner à Dieu. Le symbole est un triangle la pointe tournée en haut.

Réunissons ces deux triangles comme dans le cachet indiqué et nous formons une étoile à six pointes, qui symbolise la vie universelle — la matière douée de vie incessament en mouvement, les âmes humaines s'incarnant et s'échappant par la mort dans la vie éternelle, pour donner raison à : « La mort c'est la vie. »

Comme le triangle peut être figuré par trois points, de même notre étoile le sera par six. Tel est ce signe redoutable : six points, qui a jeté l'alarme dans un certain milieu ; on a même accusé les adeptes du double triangle d'être les suppôts de l'Enfer, or ils n'admettent pas l'existence de Satan, Dieu étant seul et ne pouvant avoir un rival. Ils se contentent d'expliquer certains faits dits démoniaques par les élémentals (1).

(1) Il est fait allusion à la Société des Sciences psychiques. — Séance du 4 mars 1898.

Digitized by Google

Le soleil, la lune, le serpent sous leurs formes diverses sont les symboles qui non seulement remplissent l'antiquité, mais qui s'épanouissent encore de nos jours.

Il faudrait des volumes pour traiter la question, on n'a que l'embarras du choix.

Le moyen âge et même les temps modernes font souvent allusion à la « Chandelle magique ». Elle était faite de graisse humaine et adaptée à la partie concave d'un croissant noir en bois de Coudrier de façon à figurer le Sinh hébraïque : symbole du feu élémentaire ; la flamme du Sabbat entre les deux cornes de Léonard (le diable) ; tel est le fameux flambeau des Sorciers, souvent figuré dans une étoile pour les pratiques de la Goëtie.

Encore une forme diabolique du Croissant.

Cette lune à trois cornes, si nous pouvons nous exprimer ainsi, n'a pas toujours un sens aussi « sombre », elle se trouve sur des tombeaux des premiers siècles de l'ère chrétienne, mais c'est alors le symbole païen du feu élémentaire — de la hache, de l'immortalité.

Sur un « Grimoire d'Honorius » se trouve une signature de sorcier, composée de : 1° une crosse aux trois traverses fourchues, avec deux points carrés à la base ; 2° un triangle noir entre deux cornes Baphométiques ; 3° un Shin renversé ; 4° une main à cinq doigts (1).

Toujours ces mêmes signes cornus. Personne n'ignore ce qu'était le « Baphomet ». Les Templiers

(1) Cité dans le Temple de Satan de Guaïta.

Digitized by Google

furent accusés de l'adorer et ce qui est le plus curieux c'est que ce sont deux Templiers de la Commanderie de Laon (1), qui seuls furent affirmatifs lors du procès, pour attester en témoignant que cette impiété était commise dans leur ordre.

Sur la lune on peut encore accumuler à son actif quantité de griefs : c'était l'ami de Simon le Magicien. C'est le plus ancien miroir magique, car les Sagas de la Thessalie traçaient avec du sang sur leurs disques métalliques leurs formules sybillines et aussitôt la lune, autre miroir, réfléchissait ces caractères sanglants et la réponse s'imprimait d'elle-même sur son croissant argenté, l'oracle était rendu.

L'Égypte reconnaissait la Nature triple :

1° Corps-Terre — tête de mort pour emblème ;

2° L'âme ou Vie — lune — emblème : la croix ;

3° Intelligence — soleil — emblème : la flamme.

A la mort, le corps retournait à la terre, la vie à la lune, l'intelligence au soleil. (Oriris, la Lumière).

La terre égyptienne, la grande éducatrice, plaçait haut le Soleil-Dieu. Les psaumes rendent bien cette pensée : « Le Soleil dans l'Orient, le supplient de s'élever sur son trône et y siégeant à la *droite* du Père, de dissiper les ténèbres, d'exterminer les ennemis, d'établir le règne éternel de la justice et de la paix ». Ailleurs : « Jéhovah déploie sa tente dans le Soleil, d'où il découvre les hommes vertueux et les couvre de sa protection. » On ne saurait mieux traiter le Soleil.

Par contre — les cornes — indiquent une force

(1) Cité dans l'Histoire de Laon, de Melleville.

Digitized by Google

moins éthérée — Ràm est le nom du Bélier, symbole de tout ce qui est fort, au-dessus de tout, — du maitre, par conséquent. Ammon, Dieu supérieur, avait toujours des cornes de bélier sur la tête. Les petites cornes qui sont en profusion aux hanarchements arabes pourraient bien être une reminiscence de ce culte.

Les nobles au moyen âge en portaient sur leurs casques de guerre : casser la corne d'un noble c'était le dégrader.

Engagé sur cette route il nous faut pourtant terminer par deux derniers exemples.

Les voyelles par définition sont les lettres qui ont un son par elles-mêmes, à l'origine l'ordre fut I E. O. U A. d'où — Jéovah.

A, correspondait à l'homme, E, à la femme, I, à Dieu, O, au soleil, U, à la lune, dans les hiéroglyphes égyptiens. Or Égypte, Osiris, Moïse, Hébreux, c'est un dans plusieurs cas.

Passons pour A, E, I, arrivons à l'O. « L'O, le son le plus sonore que puisse formuler l'homme est le cri spontané de l'admiration ; aussi il vient à l'origine du langage le nom de la lumière, une des sensensations les plus flatteuses, et il devient également le nom de tout ce qui cause cette sensation, du feu, du soleil, des yeux, du sens de la vue (1). » Bernardin de St-Pierre dit « Je suis porté à croire que l'O doit sa forme à celle du soleil, d'autant que le son qu'il exprime est, dans toutes les langues le sentiment de l'admiration ».

(1) Court de Gebelin.

Digitized by Google

Pour prononcer cette voyelle, la bouche en reproduit exactement l'image. L'U rappelle, par sa forme, le croissant de la lune dont il dérive

Le mot sacré IEOUA (1), donné par Moïse était inscrit sur le pectoral du Grand prêtre Seuls les prêtres initiés savaient le prononcer. C'est l'origine de la légende d'Hiram assassiné dans le Temple ; légende qui traverse l'histoire allant des Templiers aux Sociétés secrètes.

On a dit que chez les Israëlites prononcer ce nom était un blasphème puni aussitôt de mort ; c'est peut-être inexact, il n'était pas défendu de le prononcer, mais de mal le prononcer, ce qui était inévitable, car le nombre de ceux le sachant faire exactement était des plus limités.

C'est ce qui arriva à Jésus ; conduit devant le grand-prêtre : « Vous l'entendez, il a blasphémé, il est coupable de mort » Or, Jésus n'avait pas blasphémé, mais avait mal prononcé le — nom — ou mieux l'avait énoncé à la manière nouvelle (2) (3).

Dans cette étude il nous a paru curieux de faire voir ce rapprochement : Christ-Croix, — IÉOUA, — où se trouvent Soleil — Lune — mais l'O précédent l'U dans l'énonciation hébraïque renversée et étant une des causes de sa mort

(1) IHOAH, — ou mieux Iod-hé-vau-hé, — l'hébreu n'a pas de voyelles il s'agit donc de — sons — correspondants. Voir : le Maître secret de F M. écossaire.

(2) Voir les divers traités d'occultisme pour cette question.

(3) D'après Maïmonide, dès 289 avant J.-C., déjà l'exacte manière de prononcer le « Nom sacré » était perdue.

Digitized by Google

Notre autre citation est plus moderne. L'Orient fut le berceau des symboles, le Japon en est une vraie mine pour l'érudit. En quarante ans ce pays de moyenageux est devenu du — dernier moderne. Sur les timbres-poste japonais, parmi beaucoup de signes figurés, se remarquent le soleil avec la lune à sa droite, des étoiles, puis le fameux chrysanthème, qui n'est qu'un soleil à rayons palmettes, un soleil en activité, en vie ; le même signe déjà signalé sur une croix copthe. La plante Yucca, figure aussi, elle vit et luit la nuit ce qui nous donne sur les deux plans :

Être supérieur (mâle) Soleil, chrysanthème, (cette fleur est en effet sur terre comme un soleil en miniature par sa forme.

Être inférieur (femelle) Lune. Yucca (fleur nocturne au blanc brillant, couleur de lune).

Nous nous plaignons en Occident de voir des idées symboliques si méconnues, mais les pauvres Japonais, après être des siècles restés fidèles à la tradition, en peu d'années se sont mis à notre hauteur, ils ont égalé notre ignorance.

S'ils prodiguent sur leurs timbres les anciens signes qui sont l'expression de leurs croyances, les bases de — leurs blasons — il ont accouplé à tout cet orientalisme, — un occidentalisme — des plus curieux.

Aux angles des vignettes postales on voit soit une hélice (navigation), soit la roue de Mercure, (commerce) ou des fleurs (agriculture). Sur d'autres et c'est là le piquant, un fer à cheval traversé par un fouet minuscule, (probablement la poste à cheval), à moins que ce ne soit les emblèmes des courses —

Digitized by Google

jockey — pur sang ! — lorsqu'on modernise on ne saurait trop le faire.

A première vue tout le monde prendrait ce fer à cheval pour le croissant d'une lune, et voici comme les symboles dévient, comme par suite on les interprète mal.

Les pères, les graveurs japonais modernes, esclaves de la tradition, traçaient de vrais croissants bien en place ; leurs fils, nouveaux — imagiers de Liesse — gravent des fers de chevaux en forme de croissant ! (1).

Il aurait été un peu puéril de se lancer dans la philatélie japonaise si nous n'avions un enseignement à en tirer.

Un fort curieux ouvrage paru en 1895 « Les Enfers Bouddhiques » renferme une série de planches dessinées par des artistes japonais. Ce sont les reproductions par le dessin des croyances de leur aïeux, l'origine s'en perd dans l'antiquité la plus reculée. Dans la série figurée des supplices, le Juge suprême domine la scène et rend la justice. Or pour juger les luxurieux il est figuré avec le signe du Soleil à sa droite, celui de la Lune à sa gauche (Génération). Ces signes sont en écriture hiéroglyphique.

Lorsqu'il juge les adultères et les incestueux, ces deux signes sont à sa droite, ceux de l'air, de la terre à sa gauche. La hiérarchie est donc observée, et de plus le Grand Juge dans l'exercice de ses fonctions

(1) Les mêmes peuples ont figuré le Soleil ou le jour (principe mâle) par le corbeau d'or et la Lune ou la nuit, (principe femelle), par le lapin d'argent.

Digitized by Google

est figuré entouré de divers attributs, mais le Soleil et la Lune n'entrent en scène que lorsqu'il a à sévir contre les crimes d'impureté, de luxure, — l'énergie productrice — dévoyée.

Dans nos citations antérieures (cylindres babyloniens, Aphrodite, Vénus), nous avons déjà indiqué que la figuration de l'énergie productive était toujours accompagnée de celle des astres.

Donc le Soleil et la Lune ont présidé au Jugement dernier dans les scènes figurées de l'Extrême-Orient, bien avant d'avoir été placés, en pareille circonstance, sur les porches de nos cathédrales.

Ces scènes des Enfers bouddhiques nous révèlent bien d'autres choses, mais abrégeons. Sans aller en Chine, visitons le musée Guimet, les collections du Louvre, la salle Grandidier et ensuite jetons les yeux sur les nombreuses sculptures qui ornent les Églises du département de l'Aisne, car là nous ne sommes pas loin du berceau de l'art gothique, celles des environs de Laon suffisent même, nous verrons qu'une étroite parenté existe entre les objets des vitrines des collections et les pierres travaillées de nos pays. Cela se conçoit : le Dante s'est inspiré de Marco Polo pour décrire les Enfers, et Marco Polo avait visité les temples bouddhiques. Or à son tour le Dante a inspiré les artistes de son époque. Les Croisades avaient ouvert la voie, mais avaient antérieurement puisé à la même source.

Mais revenons à notre Soleil.

Le Soleil triple fut partout célébré comme l'évolution complète de l'astre. Or notre médaille est aussi

Digitized by Google

formée de trois cercles concentriques exprimant l'idée de trinité :

Le premier déterminé par les fleurs de Lys, le second par la Couronne circulaire, le troisième par les pointes des huit béatitudes.

Forcément les trois cercles se répètent sur l'autre face et entourent la Vierge, ils sont à leur place car Marie est appelée « Triple mer, triple mur, triple enceinte de la lumière qui l'emplit ».

Le Christ lui-même ne put prendre la place des anciens Dieux détronés qu'en revêtant leur image... Étendu sur la croix, nous reconnaissons en lui le soleil égyptien avec le point central et le *triple* disque enlacé ; les deux bras deviennent les deux uroeus sacrés, rejoignant la tête divine et le disque, par deux spirales (1).

Nous avons déjà établi qu'à l'origine, les amulettes rondes en or brillant (ou leur représentation) étaient l'image du Soleil avec un rond percé au centre, ou coloré ; l'énergie renfermée était figurée, le mouvement était indiqué par des rayons giratoires, ou une couronne pareille ; le rayonnement par des rayons, généralement huit. Pour marquer l'irradiation solaire, huit points gemmés les terminaient. Sur les cylindres assyriens, cette figure était composée de bâtons et de boules. Les points sur son disque en font un astre éclatant. Telles sont les principales notions qui nous sont indispensables à connaître.

« En résumé le point central de la pupille de Ra, « le point au centre d'un cercle, représente la vie,

(1) D'après le langage sacré.

Digitized by Google

« le feu que contient le Soleil. C'est un point éclatant, « un point d'or, rappelant le nom poétique de « larmes de Soleil », que les Péruviens donnaient « aux pépites de ce métal. Quelques points placés « autour d'un cercle ensoleillant une représentation « quelconque, rendront celle-ci, sacrée, au vulgaire, « changeront en soleil, objets, monuments, animal, « être humain, les éléveront jusqu'au ciel, les méta- « morphoseront en divinités ! » (1).

En notre cas, sur le disque central, image du Soleil, de l'Univers, est le Christ en croix pareil au point central, il vivifie, anime l'emblème qui rayonne autour de lui. « Le Dieu père, source de toute existence, « a son image rayonnante, talisman et « gage de résurrection ».

Ce qui s'applique au Père, peut l'être au Fils. C'est le Sauveur qui figure lui-même la croix. « Or « le Soleil se compose de la croix, signe de son « mouvement et de ses quatre âmes, le tout contenu « dans un disque formé des atomes de l'éther, les « âmes qui s'échappent sont des âmes solaires sem- « blables en forme. » (1).

Ce n'est pas le christianisme qui a inventé la croix comme signe de résurrection. Iconographiquement, le Christ en croix ne se rencontre pas avant le IIIe siècle dans les peintures des Catacombes. Or, c'est un signe vieux comme le monde, aussi ancien que les Aryens. La croix ansée indiquait la vie future, le christianisme y ajouta le sens de Rédemption, corollaire indispensable. Les différents dogmes sont du reste d'accord, ils promettent à l'homme d'être

(1) E. Soldi.

Digitized by Google

sauvé s'il en a été digne. Si la croix fut le signe de la vie éternelle, c'est-à-dire de quelque chose que l'homme pouvait concevoir mais non saisir, elle fut, par analogie, le signe de la vie, du feu. Or, Être supérieur, soleil, vie, feu, sont les manifestations successives sur les divers plans d'un même Être.

Nous l'avons déjà dit, ce ne fut que par la suite que la cause se sépara de l'effet ; que le Dieu créateur se sépara de l'âme cosmique.

La croix fut un des attributs de la divinité — vie universelle et éternelle — pour le christianisme elle représente la Personne de la Trinité qui donne la Vie éternelle grâce à la Rédemption.

La croix se multiplie, s'irradie, huit points-énergie, nouveaux soleils, nouvelles croix, semblent s'échapper ; ce sont les mérites, les vertus, les forces actives et productives qui veulent s'épandre, rayonner au dehors, multiplier leurs bienfaits.

Le second cercle (1), contient aussi une suite de carrés avec des points au milieu Les points, vrais petits soleils sur le grand, indiquent le scintillement de l'astre, ils font voir son éclat Monsieur Gayet dit : « En sorte qu'une polyphonie semée de motifs étoilés « est, au point de vue symbolique, un scintillement « d'adoration. »

Avant d'aller plus loin, et pour pallier, sinon pour détruire, la mauvaise impression qu'auraient pu produire nos citations, à première vue peu orthodoxes, remarquons que cette croix de Confrérie de Liesse

(1) Techniquement, que le Soleil soit rond, ovale, carré, ou en losange, cela ne change rien.

Digitized by Google

qui pour le vulgaire n'est pas un langage parlant, grâce à notre méthode, figure : l'Univers sauvé par le Fils de Dieu, lequel promet résurrection et rédemption à qui l'écoute, est le plus haut point de la Puissance de Dieu, car c'est l'expression de la Trinité (trois cercles). Elle rayonne, détache et lance ses bienfaits ; scintille, invite à l'adoration et nous n'avons nullement épuisé notre sujet.

Le second cercle est entouré d'une couronne de fleurs de Lys, dont quatre sont apparentes. C'était l'usage de voir alterner sur une foule de productions d'art de la même époque (notamment les assiettes dites de la Passion) avec différents motifs et les instruments de la Passion, des fleurs de Lys, libres ou contenues dans des caissons d'armoiries, souvent l'écusson de France.

Mais il y a surtout lieu d'observer que le soleil central figuré sur ce plat est établi d'après les règles héraldiques. Les rayons *droits* alternent avec les *ondoyants* et sont au nombre de seize.

Placés ainsi, ces emblèmes personnifient aussi bien la Royauté, la France, que la pureté, l'innocence ; mais c'est erreur de croire que le lys comme symbole, n'a pas une haute antiquité et ne dérive pas d'une autre figure transformée C'est l'épée, image du feu sacré, dont le dessin modifié est devenu la fleur héraldique.

C'est l'épée gauloise, l'arme, le feu qui produira la fleur de lys en passant par les différents aspects de la flamme, de l'étincelle, de l'âme.

Puis deviendra la flamme-lance, et suivant le pays, se transformera pour l'Égypte en lotus, pour la Grèce en acanthe, pour la Gaule en lys.

Digitized by Google

Le lotus mystique des Indous symbolise l'épanouissement de l'Essence spirituelle dans le silence des passions apaisées.

L'Acanthe figure le culte des Beaux-arts. Le Beau est un des attributs de la Divinité.

Dans le plan inférieur, la fleur de lys peut être considérée par analogie à la parole projetée par la bouche des êtres animés, comme les devises qui sortent des lèvres des personnages peints dans les enluminures du moyen âge. Dans le plan moyen, c'est une émanation cosmique du Soleil ; mais Dieu c'est le Soleil qui est lui-même l'image la plus parfaite que nous ayons de la lumière éblouissante. Le Verbe est la parole, l'émanation incarnée du Père, le Dieu fait homme, qui peut être considéré dans sa nature humaine.

Dans le plan supérieur, la fleur de Lys peut donc être employée, c'est un des attributs de la Divinité qui les possède tous Aussi les lys conviennent au Sauveur en croix comme symbole.

La tête nimbée du Christ est la représentation plus restreinte du disque solaire. Les rayons forment auréole autour du corps.

« L'Auréole est un habillement de lumière ou un « rayonnement du corps ». Psalm^se^. Aussi, l'auréole en iconographie ne saurait convenir qu'à une des personnes de la Trinité.

Nous reviendrons en passant à notre Soleil et à notre Lune. La position supérieure donnée à ces astres, indique l'importance qu'on y attachait. Autour du Soleil, se trouve une série de sept petites flammes, peut-être les sept jours de la semaine, et

Digitized by Google

alors la série des grandes flammes devrait être de douze pour figurer les douze mois.

L'artiste en a mis un nombre arbitraire, neuf. On peut l'interpréter : c'est le carré de trois, nombre générateur. Il convient essentiellement au Soleil, c'est aussi le nombre de la prière. Placé au-dessus de la croix, il deviendrait symbole, car c'est à neuf heures que Jésus-Christ sur la croix nous unit à Dieu par son sang. Ce Soleil à neuf flammes peut ainsi rappeler ce moment mémorable durant lequel la Lune apparut.

Mais si nous consultons une science voisine, la science héraldique, nous découvrons : « Que le Soleil est composé de rayons moitié droits et moitié ondoyants, il y en a au moins douze et au plus seize, etc... (1).

Or héraldique et iconographie marchaient de pair au moyen âge, bien des règles étaient communes. Ce soleil à neuf rayons est un irrégulier. Ce qui nous confirme dans notre opinion que les imagiers de Liesse furent souvent des improvisateurs.

La même science nous apprend que, les pointes de notre croissant étant tournées à droite, il est *couché*, mais ce noble art n'emploie que le croissant régulier, classique, et non ce profil de philosophe spagyrique (2).

Étudions l'autre face de notre médaille, outre le Christ à droite, et le monogramme de Marie à gauche, (la hiérarchie est ici observée) on trouve au centre, la Vierge.

(1) L'Art héraldique de Playne 1717.
(2) Alchimiste.

Digitized by Google

Sa figuration est presque barbare et, à première vue, dépourvue de tout sens artistique, ce sont des formes raidies, une attitude hiératique, une posture bysantine, mais tout cela non sans raison, car c'est une Vierge symbole, une vierge parlante et non une simple œuvre d'imagination.

La Vierge est identifiée au Soleil, c'est la Reine des cieux, le Régulateur des astres. La tête, avec l'auréole et la couronne, figure le disque solaire ; les bras allongés et les chutes des draperies sont les rayons de sa gloire ; la robe raidie figure le cône de la projection solaire. C'est le trait d'union entre l'humanité et la divinité, c'est l'émanation qui pénètre de lumière la matière et la vivifie. Par l'aspect aussi bien que par la réalité, la forme exprimée est celle d'une abeille, c'est l'idée symbolique égyptienne de l'âme. Le moyen âge aussi a figuré la Vierge sous cet aspect ; c'est l'âme qui vit selon la justice et retourne ensuite en son premier et bienheureux séjour : c'était une autre forme du scarabée sacré.

La forme cônique est complétée par les flammes qui bordent la robe. Ces pointes sont les rayons lumineux qui peuvent indiquer le renouvellement perpétuel de l'heureuse intervention de la Mère auprès du Fils ; les bienfaits ininterrompus dus à un ardent amour.

La figuration de la forme humaine personnifiant la Divinité sous un aspect géométrique apparaît souvent (1). Si on remplace les termes par leur valeur, on voit apparaître le Soleil dans la rosace (tête), les flammes dans les palmettes (robe), une série d'oves

(1) De Sainte-Marie. — Mission de Carthage.

Digitized by Google

fécondants s'étalent sur le bas de la robe et le tout est complété par de fines rayures circulaires dont le but est d'imiter la lumière solaire, de faire un vêtement de soleil à la Reine du firmament.

C'est l'enroulement du disque solaire, vu en plan. L'artiste symboliste primitif a cherché à rendre cet effet Il n'a copié, ni étoffes, ni draperies, mais a entouré son sujet d'éther lumineux et pour préciser la chose, la robe de la Vierge latéralement est bordée d'une dentelure sinueuse, imitation des nuées. Au-dessus de la tête de la Vierge est un arc ; on peut admettre que c'est l'arc-en-ciel ; trait d'union entre le ciel et la terre, il est souvent figuré à côté de Marie; six points étincelles l'illuminent : six est le chiffre de la perfection. C'est une vraie couronne d'étoiles, symbole de la création éternelle, symbole de la renaissance des anciens.

Un ouvrage « la Médaille miraculeuse », par Aladel, prêtre de la mission (Paris 1881, 7e édition) que l'on ne peut suspecter, donne de très curieuses gravures. Ceux que nos opinions symbolistes pourraient effaroucher devraient le consulter pour voir les diverses transformations subies par la Vierge dans ses figurations diverses.

Sur le second cercle divisé en quatre arcs, alternent des séries de cinq points étincelles : ils peuvent au besoin symboliser les cinq vierges sages, dominées par la Vierge, nommée « Vierge la plus sage des Vierges. »

La répétition de cinq points brillants faite quatre fois peut signifier : cinq, la synagogue multipliée par quatre nombre de l'Évangile, égale vingt. La Loi sanctifiée par l'Évangile. — Ceci est l'interprétation chré-

Digitized by Google

tienne, mais déjà, dans le symbolisme égyptien, cinq points. . signifiaient lumineux, lumière vivifiante.

Dans les angles supérieurs de la branche de la croix se trouve reproduit deux fois le rosier mystique. C'est la rose mystérieuse. La plante s'échappe de portions d'arc ; le signe de l'énergie productrice. C'est la fleur mystérieuse se reproduisant et couvrant le monde. « Comme dernière expression, les spirales « se végétalisent, forment des plantes divines, des « arbres sacrés, souche de tout corps ayant vie » (1).

Aux angles opposés, le rosier est remplacé par une spirale décrochée de l'anneau solaire ; le double solaire envoie une branche céleste dont l'extrémité est un fruit porte-étincelles.

Nous nous arrêtons, car, pour vouloir trop prouver, nous arriverions à trop nous remuer dans le domaine des suppositions.

Nous ne prétendons nullement soutenir que les ciselures de cette médaille aient voulu exprimer tout ce que nous avons cru reconnaître à l'inspection du relief.

A peine même si quelques points sont d'accord, mais par contre, nous avons voulu indiquer le vrai sens primitif qu'ont eu toutes ces figurations et la transformation que l'époque chrétienne put leur donner.

Si les objets religieux interprétés par les seules règles de la symbolique chrétienne sont dignes d'un grand intérêt ils en offrent un bien plus grand si on

(1) E. Soldi.

Digitized by Google

y joint l'interprétation d'après la « langue sacrée » et à notre avis, le sens religieux pris dans un sens universel ne fait qu'y gagner.

Nous nous sommes efforcé d'être impartial, de laisser au dogme ce qui est au dogme et à la science ce qui est à la science et de mettre d'accord croyants et érudits, c'est-à-dire de réaliser l'épigraphe placée en tête de notre premier chapitre.

Mais nous nous apercevons que nous sommes allé chercher bien loin ce que nous avions sous la main ; en effet, à une dizaine de kilomètres de Laon, se trouve Laval (Aisne). Que les nouveaux imagiers daignent contempler la coquette église de ce pays, ils verront sculptée sur le tympan (restauré) qui surmonte la porte d'entrée, une superbe scène de crucifiement possédant un soleil et une lune bien placés, bien tournés, bien dessinés, bien chrétiens, et bien artistiques ; l'église de La Fère leur en fournit un autre exemple et enfin le portail de gauche de la Cathédrale de Laon lui-même possède la Vierge entre le soleil et la lune en juste place.

FIN.

Digitized by Google

SÉANCE DU 20 JANVIER 1899.

Examen d'une médaille découverte par M. Boyer, d'Agen, en Novembre 1898, portant les traits du Christ et qu'il prétend être contemporaine du Sauveur.

Un sentiment des plus louables a toujours porté les chrétiens à rechercher les objets d'art qui pourraient présenter les vrais traits de Jésus-Christ.

N'oublions pas que ce n'est qu'au IIIe siècle que les traits du — Maître — sont esquissés sur les murs des Catacombes.

Toutes les Saintes Faces que l'on possède ont des empreintes différentes.

Dernièrement on a essayé de raviver les traits du « Voile de Sainte-Véronique » et d'en obtenir des projections qui devaient être photographiées. La chose fit un certain bruit dans la presse ; peut-être la Cour de Rome, pour des raisons majeures, a-t-elle répondu depuis par — un silence prudent ! —

Quant aux œuvres d'art qui représentent le Christ, chaque artiste l'a figuré suivant son idéal. Il varie avec les latitudes, avec les sentiments des peuples, avec les époques.

Néanmoins c'est presque toujours un homme de trente à trente-trois ans, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, un profil de tête à nez droit, de longs cheveux.

Portait-il la barbe ou n'en avait il pas ? Avait-il des cheveux bouclés et de quelle couleur étaient-ils ? Avait-il un air noble ou ordinaire ?

Digitized by Google

Je ne donnerai pas les différentes opinions émises sur ce sujet ; consultez les Pères de l'Église, St-Augustin, Tertullien, Didron et bien d'autres.

Même les extatiques qui ont entrevu les traits du Sauveur ne sont pas d'accord dans leurs récits.

Tous les Juifs (1) portent la barbe, les Arabes également. Les Orientaux ne changent guère leurs mœurs ; il en est de même des cheveux pour les fils d'Israël, ils sont reconnaissables à travers le monde grâce à leur chevelure luisante dite en tire-bouchons.

Actuellement la famille juive se divise en deux grands groupes : — les bruns et les blonds — ; ceux qui ont émigré dans les pays chauds et ceux qui ont porté leurs pas à travers le Nord, la Russie, la Silésie.

C'est lorsqu'ils viennent pleurer, de tous les points du monde, le long du Mur de Salomon, que l'on peut voir le mélange.

Les cheveux, la couleur de la peau ne sont pas des choses fixes comme teintes, mais au contraire éminemment transformables sous l'influence du milieu pour une même race lorsqu'elle est obligée de se disperser et de vivre ensuite sous des climats opposés.

Jésus-Christ, Nazaréen, était donc du type brun. N'oublions pas qu'il vécut trente ans de la vie de tout le monde et que pendant ce temps, pas plus par sa vie publique que par son extérieur, il ne se signala à

(1) Il s'agit des Juifs qui ont conservé les costumes nationaux et non de la petite partie répandue dans certains états d'Europe.

Digitized by Google

ses concitoyens. On dit que Jésus-Christ avait les cheveux couleur lie de vin ; la chose n'est pas impossible. Le noir absolu en cheveux n'existe pas ; c'est un noir toujours accompagné d'une couleur complémentaire : bleue ou verte, ou rougeâtre.

Un curieux article a paru dans *La Nature* du 7 Janvier 1899 au sujet de la reproduction des aquarelles par le procédé des trois couleurs superposées.

Mettez avec du jaune du rouge, puis du bleu et vous obtenez du noir.

Faites légèrement varier la tonalité des composantes et vous aurez aussitôt des reflets rougeâtres ou mieux lie de vin. Les couleurs ne sont qu'apparence, et le soleil du Levant, l'azur pur du ciel, le blanc des murs, le jaune du sable de ces contrées les modifient souvent ou mieux illusionnent notre vue.

De plus les femmes de l'Orient et même les Orientaux à longs cheveux répandent des huiles et des parfums sur leur chevelure, ce qui leur donne un aspect coloré.

Notamment le henné qui teint en rouge les lourdes tresses des femmes arabes.

Or n'oublions pas que la Madeleine versait des parfums sur la tête du Sauveur.

Jésus-Christ dut être affilié aux Esséniens comme St-Jean et souvent porter le blanc vêtement de cette secte pure.

Peut-être que pour avoir ses traits, il n'y a pas besoin d'aller loin en Orient pour trouver parmi les prêtres chrétiens des différents rites, les rabbins juifs, les derviches, les solitaires, tous les hommes qu'une fervente foi soutient et qui sont originaires

Digitized by Google

de ces contrées, de vrais modèles qui doivent fort approcher des traits du Sauveur.

Je dirais mieux, si l'on voulait créer par synthèse une vraie figure du Christ, il n'y aurait qu'à prendre une quinzaine de ces types choisis âgés de trente à trente-cinq ans et à faire ensuite avec les épreuves obtenues ce que l'on nomme — une photographie composite — on aurait le modèle cherché, peut-être le plus exact qui ait été fait jusqu'à ce jour.

Au commencement de Décembre 1898 les journaux se mirent à répandre que Monsieur Boyer d'Agen, publiciste, romancier, etc., venait de découvrir dans un tas de vieux sous, chez un juif de Rome, une médaille qu'il prétendait être contemporaine du Christ et qui en portrait les traits.

La *Vie Illustrée*, la *France Illustrée*, donnèrent la reproduction de la médaille; l'*Eclair* lui consacra un long article, ainsi que la *Semaine Religieuse* de Cahors et de Rocamadour, et d'autres feuilles.

Les savants se prononcèrent.

M. Ledrain a été surpris de certaines erreurs qui se trouvent dans l'inscription ; elle n'est pas claire à la fin. Les lettres sembleraient faites par un artiste qui n'aurait pas compris l'hébreu. Il crut la médaille, Renaissance.

M. Eugène Müntz fut plus formel (1), « Pour moi, « il n'y a pas de doute, c'est une médaille du XVI^e^ « siècle. N'oubliez pas d'ailleurs que le moyen-âge « n'a pas fait de médailles. Il faudrait donc admettre « que celle-ci est des tout premiers temps du Chris-

(1) Dans l'*Éclair*.

Digitized by Google

« tianisme et les médailles de cette date sont toutes « différentes de celle-ci. »

M. de la Tour rapproche cette pièce d'un médaillon de facture analogue gravé à Rome, à la fin du XV^e^ siècle par le Milanais Gio Antonio Rossi.

Sur la face de la médaille est inscrit, en hébreu, le nom de Jésus-Christ. Son portrait avec barbe s'y trouve représenté. Sur le revers en caractères hébreux on lit : « Le Messie, le Roi, viendra en paix ; il est la lumière des hommes, incarné, vivant. »

Ajoutons que les joailliers — comme étrennes du jour de l'an. — ont de suite répandu ce type — authentique ?? — de Jésus.

Malgré cela on n'avait rien trouvé d'affirmatif pour résoudre la question et elle continuait à être diversement interprétée par les deux camps.

Le 24 Décembre juste au moment où le premier coup de cloche appelait les fidèles pour la messe de minuit, assis près de ma cheminée, je recevais aussi mon — Petit Noël. —

J'étais en train de consulter les planches, (pour le travail du Symbolisme d'un cachet) ; d'un ouvrage allemand : « La science des Médailles. » Leipsig 1718. Or cet ouvrage n'est que la traduction allemande de l'ouvrage français.

« La Science des Médailles » de Jobert 1695.

Quel ne fut pas mon étonnement arrivé à la planche 7, de trouver sous le n° 2, la reproduction de la médaille, objet de tant de contestations (1). Elle était connue depuis plus de deux cents ans !

(1) Le bulletin ne comportant pas de dessins, nous n'avons pu reproduire la médaille trouvée par M. Boyer

Digitized by Google

Je fis un cliché des deux médailles dès le lendemain et l'adressai au journal l'*Illustration*.

J'obtins la réponse suivante :

« Monsieur. — L'*Illustration* n'a pas voulu publier la Médaille du Christ, précisément parce que nous jugions la découverte de M. Boyer d'Agen sans intérêt archéologique et sans valeur artistique. Depuis l'Académie des Inscriptions a examiné la question et nos prévisions se sont trouvées confirmées par l'opinion unanime des spécialistes. »

Ne voulant pas revenir sur une question épuisée, nous vous remercions de votre intéressante communication en ajoutant que peut-être elle serait accueillie avec un grand plaisir par M. Eug. Müntz, membre de l'Institut, 14, rue de Condé, si vous voulez bien le faire. »

« Veuillez, etc.

Le Directeur. »

Je ferai observer que l'Académie des Inscriptions avait émis une opinion, mais *non formelle*, comme le fera voir plus loin la lettre de M. Eug. Müntz.

Grâce à M. le lieutenant Bénédittini j'eus la traduction de la page de l'ouvrage de Jobert qui concernait la médaille décrite en 1695... Elle dit :

« — Si nous reportons notre pensée sur la religion

d'Agen et la planche de l'ouvrage de Jobert. Mais elles sont identiques, les inscriptions pareilles, — les têtes des deux Christ diffèrent légèrement et ça ne ferait que confirmer que l'on n'a rien d'authentique puisqu'il y a variation.

Digitized by Google

juive, qui, pour éviter tout sujet d'idolâtrie ne permettait ni sculptures, ni médailles et observait la défense divine dans toute sa rigueur, on peut déduire facilement que toutes ces médailles, sur lesquelles on voit la tête de Moïse ou de toute autre personne, sont juives ou modernes. Un examen approfondi indique de plus qu'elles sont presque toutes fondues. »

« Je pourrais dire absolument qu'on ne peut trouver aucune médaille de ce genre, si je ne savais que depuis quelque temps l'on s'est avisé d'en frapper en Allemagne. Mais l'on ne peut avoir qu'une science médiocre, il faut reconnaître que l'empreinte est récente et moderne. En conséquence la médaille de Jésus-Christ, quoiqu'elle puisse avoir été frappée par un Juif converti au Christianisme, n'est qu'une de ces médailles inventées et frappées à volonté dans les siècles derniers. »

« Avant celle-là, à partir de l'époque où les Juifs ont été obligés de se servir des monnaies romaines sur lesquelles se trouve une effigie d'empereur, leur monnaie n'a plus changé et ils n'ont jamais frappé pour eux des médailles avec les portraits d'empereurs. »

Je fis part de ma découverte à M. Esquieu, un de mes amis, de la Société des Etudes — (la Société correspondante à la nôtre.) à — Cahors.

Il doit répandre la lumière dans le Midi. Mais la partie est dure à gagner, malgré l'éblouissante clarté des preuves et l'opinion unanime du Nord !

Agen est près de Cahors — on est solidaire, on défend ses amis.

Ensuite j'adressai traduction et épreuves à M.

Digitized by Google

Müntz, de l'Institut, qui aussitôt fort gracieusement me répondit :

Paris, 2 Janvier 1899.

« Monsieur, (1)

Les documents que vous voulez bien m'adresser sont des plus intéressants.

J'ajouterai qu'il sont *décisifs*.

« Je n'ai jamais cru pour ma part à l'ancienneté de la médaille que l'on veut nous donner comme un portrait contemporain du Christ. » . . . . . .

. . . . . .

« Je me suis expliqué sur le compte de la médaille vis-à-vis d'un rédacteur de l'*Éclair* et ai eu le regret de voir publier mon — *parere* — alors que je croyais à une simple consultation privée. » . . . . . .

. . . . . .

« L'opinion de tous les numismates est d'ailleurs fixée depuis le premier jour et il n'y aurait aucun intérêt à rouvrir la question, surtout par la voie de la presse quotidienne. » . . . . . .

. . . . . .

Un peu plus tard, peut-être, y aura-t-il lieu de soumettre la médaille en question et les congénères à une discussion scientifique, n'offrant aucun caractère irritant. »

« En attendant permettez-moi, Monsieur, de vous

(1) Il n'y a que les passages essentiels de la lettre de reproduits. M. Boyer d'Agen est collaborateur à l'*Œuvre d'Art* et ne saurait être critiqué par M. Müntz qui en est le directeur.

Digitized by Google

remercier de votre si intéressante contribution et veuillez trouver ici l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé : Müntz.

Comme conclusions :

Je répète que tout ce qui a trait à l'iconographie du Christ est d'un très grand intérêt, aussi bien au point de vue religieux qu'au point de vue artistique, même scientifique peut-on ajouter.

Que pour ce cas, qui a fait un certain bruit — l'ouvrage peu connu de Jobert est une preuve *décisive*, mais qu'elle n'avait pas été donnée jusqu'à ce jour, même par l'Académie des Inscriptions.

La *vraie* figure du Christ est encore à trouver. Pour nous, notre opinion sincère est qu'elle ne le sera jamais.

QUENAIDIT.

Digitized by Google

LES NOUVELLES ÉCOLES POÉTIQUES.

A l'occasion d'une lecture sur Alfred de Musset, que je vous ai faite en 1895 et sur un désir exprimé par la Société, j'ai promis de compléter mon travail et de rechercher la part d'influence qui pourrait revenir à l'auteur des « Nuits » dans le mouvement littéraire qu'il a contribué à provoquer et qui a, de nos jours, abouti à la création d'un grand nombre d'écoles poétiques. Cette promesse était bien un peu imprudente et j'en sens aujourd'hui la difficulté, mais puisque je l'ai faite, je veux essayer de la tenir. Seulement je la limiterai, en me restreignant à la littérature contemporaine, et j'écarterai tous les précédents qui encombreraient ces pages sans apporter d'élément utile à la partie essentielle qui est le sujet de cette étude.

Je prendrai donc comme point de départ l'Ecole Romantique, que l'on peut considérer comme l'origine de l'évolution ; je vous dirai un mot de ses représentants les plus qualifiés ; je noterai l'avènement du « Parnasse » qui ne fit qu'une courte apparition et céda bientôt la place au « Naturalisme » et j'arriverai le plus vite possible à l'énumération et à une analyse rapide des nouvelles écoles poétiques qui se sont succédé sous nos yeux avec les rubriques les plus étranges :

Décadents, Symbolistes, Ecole Romane Française, Groupe évolutiste, Magnifiques, Véristes, Psychologues, Indépendants, Harmonistes, etc., etc., etc.

Digitized by Google

Je ne pourrai, vous le pensez bien, traiter également tous les points de ce programme bariolé ; je ferai des choix et me contenterai de vous présenter quelques exemplaires saillants en qui se résument les caractères principaux de chaque école.

Mais avant d'aborder cette revue, je voudrais tenter de vous expliquer pourquoi et comment se fondent les écoles et vous dire quelles lois président à leur évolution.

Nous avons tous la notion intime que le Beau est *un* en soi, et il semble que l'Art qui n'en est que la traduction devrait également être *un* dans son mode d'expression ; ce serait la perfection dans l'Idéal ; mais vous savez qu'il est loin d'en être ainsi dans la réalité, et que la conformité du lien qui devrait unir le fond à la forme est cruellement démentie par l'événement.

D'où vient ce désaccord?

On ne saurait assurément l'attribuer à une cause unique : la genèse des écoles littéraires est plus compliquée et il ne faut rien moins, pour l'expliquer, que la réunion d'éléments multiples et de nature variée, qui dérivent, les uns de la nature humaine, les autres de l'enchaînement des faits historiques. Parmis les premiers, j'indiquerai notamment : la diversité d'essence des esprits, l'opposition des tempéraments, des aspirations et des sympathies, et surtout l'éducation reçue ; en second lieu, l'histoire nous montre qu'à chaque quart de siècle, il se produit dans le monde des idées un grand courant d'où se dégage une sorte de principe fondamental auquel se rallie la généralité de l'opinion ; mais cette

Digitized by Google

adhésion n'est que momentanée, une réaction se manifeste : au bout d'un certain temps, et à la suite des transformations qui se succèdent dans les esprits, on voit des divergences de vues se révéler, de nouvelles alliances se fonder et donner naissance à des variétés de groupes qui ne tardent pas, eux-mêmes, à se subdiviser à l'infini ; or, ce sont précisément ces groupes qui constituent les écoles littéraires.

Cependant le mouvement qui a contribué à les former ne s'arrête pas : il continue à agir sur elles en provoquant dans leur sein une série d'évolutions qui modifient incessamment leur caractère. Ce nouveau travail serait intéressant à observer et je voudrais essayer de définir le mode de développement suivant lequel se produisent ces nouvelles transformations, noter les influences auxquelles elles obéissent et les circonstances qui ont, en définitive, abouti à créer la situation sous laquelle elles nous apparaissent aujourd'hui.

Dans les temps bien ordonnés, une certaine discipline, d'autant plus facilement acceptée qu'elle s'adresse à la raison, détermine un cours régulier dans les rapports des citoyens entre eux ; dans l'ordre politique, cette discipline s'exerce par les autorités sociales ; dans le monde littéraire, par le prestige des Maîtres considérés comme des juges d'élite dont la compétence seule fait la force. Mais qu'une grande commotion politique vienne à se produire, comme cela est arrivé chez nous en 1830, en 1848 et en 1870, immédiatement le tableau change : l'effervescence des idées se traduit, en politique, par des révolutions, en littérature par la licence. L'esprit

Digitized by Google

nouveau veut s'affranchir de toute direction..... L'art est libre, s'écrie-t-on de toutes parts, avec le sentiment d'un opprimé qui brise ses fers ! Plus de règles ! plus de frein ! plus de royauté littéraire et d'aristocratie intellectuelle !! La révolte gagne tous les cerveaux et il n'y a plus d'autorité pour les contenir. Alors toutes les voies sont ouvertes ; tous s'y précipitent avec frénésie et l'on voit bientôt se dessiner une situation troublée dont les principaux caractères : le mépris des vieilles et saines traditions ; la disparition du respect ; un mélange de fantaisie et de matérialisme ; l'impatience du succès ; la recherche du scandale, etc., etc., dénotent un lamentable symptôme de déviation dans les idées et de décadence dans le génie français.

Tel est, à mes yeux, l'état de choses actuel, celui que je voudrais vous décrire en passant en revue nos nouvelles écoles poétiques.

Un des principaux apôtres du symbolisme, M. Jean Moréas, en donne la définition suivante : « Une « école littéraire, dans sa conception juste, c'est un « effort collectif d'esprits congénères mus, non par « un caprice fortuit, mais par une force naturelle « que l'on ne saurait esquiver. »

Le même poëte dit ailleurs : « Lorsqu'une entre- « prise intellectuelle a donné tous les fruits dont elle « était capable, il faut que quelqu'un se présente, « ayant la force et le zèle de recouvrer sa liberté, de « tenter une voie nouvelle ; faute de cela, la déca- « dence arrive... »

C'est toujours ainsi que procédèrent les poëtes et depuis l'école des chansonniers du XIII^e^ siècle,

Digitized by Google

depuis la fameuse Pléiade de Ronsard au XVI^e^, jusqu'à nos jours, il y eut toujours des écoles.

Les principales écoles du XIX^e^ siècle sont au nombre de quatre : les *Classiques*, les *Romantiques*, les *Parnassiens*, les *Naturalistes*.

L'École Classique, qui ne fut, au XIX^e^ siècle, qu'une école de décadence et qu'il ne faut pas confondre avec sa grande aînée des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, fut représentée par Ducis, Andrieux, Chenédollé, Millevoye, etc., etc., lesquels, sauf le dernier, sont aujourd'hui bien oubliés

Je n'ai rien à en dire.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'École Romantique, bien qu'elle marque une des époques les plus brillantes de notre histoire littéraire ; ce n'est pas mon sujet et je ne dois pas oublier que j'ai surtout à vous entretenir des plus récentes évolutions de la poésie française. Je ne puis cependant pas passer sous silence les noms des poëtes qui ont le plus contribué à lui donner tout son éclat et vous m'en voudriez de ne pas citer au moins, parmi les plus illustres, les noms de Châteaubriand, Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset, Théophile Gautier, etc., etc.

L'École Romantique avait ébloui la génération des jeunes auteurs et son succès était largement justifié par le génie de ses fondateurs ; il se serait même probablement soutenu pendant de longues années si l'école était restée fidèle à leurs magnifiques leçons ; mais, comme toujours, les maîtres laissèrent les élèves et, comme toujours, ces derniers ne manquèrent pas de compromettre leurs modèles en exagérant les procédés de l'école..., une réaction se

Digitized by Google

produisit en faveur d'une plus grande simplicité dans l'expression, et le Parnasse naquit.

Le Parnasse, fondé par Théodore de Banville et Leconte de Lisle, ne fut, à vrai dire, qu'une école de transition dans laquelle prirent place : François Coppée, Sully Prudhomme, José Maria de Hérédia, Catulle Mendès, Armand Silvestre, etc., etc , son apparition sembla inaugurer une réforme heureuse et le talent incontesté de ses adeptes devait,paraîtrait-il, assurer une longue durée à la faveur qu'il rencontrait ; mais les Parnassiens étaient des modérés et, à ce titre, ils étaient condamnés à l'impuissance : placés entre les Romantiques qu'ils avaient détrônés et les Naturalistes qui cherchaient à les supplanter, ils étaient fatalement destinés à subir les attaques des uns et des autres ; devant la violence de ces attaques ils ne purent résister et disparurent pour faire place aux Naturalistes.

Le Naturalisme reçut la formule d'Emile Zola, son illustre fondateur : il réunit autour de lui un groupe d'écrivains jeunes, ardents, avides de bruit, dont il personnifiait les aspirations neuves et hardies. Aussi la nouvelle école conquit-elle rapidement une renommée retentissante. — Elle comptait parmi ses membres des hommes dont la notoriété n'a rien perdu de son éclat : Gustave Flaubert, Edmond et Jules de Goncourt, Alphonse Daudet, Guy de Maupassant, Huysmans, Léon Hennique, Yvan Tourgueneff, Henri Céard, Paul Alexis, etc , etc.

L'avénement du Naturalisme fit grand bruit et passionna l'opinion en soulevant de tous côtés d'ardents enthousiasmes et de violentes protestations ; les uns voyaient dans le réalisme des descriptions

Digitized by Google

une forme heureuse et nouvelle de la vérité ; les autres s'indignaient de la grossièreté des tableaux offerts à la curiosité du public ; bref, une véritable lutte s'engagea, enflammant les combattants dans un sens et dans l'autre ., mais pour des esprits sensés le résultat ne pouvait être douteux : le Naturalisme devait succomber pour deux causes inhérentes : la 1re, au fond ; la 2e à la forme des idées.

Au fond, ce qui le caractérisait, dit M. René Doumic, dans son étude sur « les Jeunes », ce n'était pas seulement la grossièreté de l'expression, c'était, en outre, son inintelligence du goût français, sa médiocrité d'esprit, l'insuffisance de son éducation intellectuelle. Les naturalistes ne semblaient pas se douter que la vie extérieure n'a de signification qu'en tant qu'elle traduit la vie de l'âme ; qu'au dessus de la réalité des faits, il y a la réalité supérieure des idées ; que l'humanité, depuis qu'elle existe, travaille sur quelques grands problèmes dont la solution lui échappera peut-être toujours, mais dont le tourment fait la noblesse et la dignité de la pensée humaine.

Dans la forme, le naturalisme n'était pas moins vulnérable : quoi qu'on en pense ou qu'on en dise, le sens de l'honnêteté prévaut au fond du cœur humain. Il devait finir par se révolter devant la brutalité d'images qui ne visaient que les plus bas instincts de l'humanité ; et en présence des atteintes à la moralité publique dont les publications naturalistes étaient autant de blessures pour ses goûts, l'opinion aspirait ardemment après le retour d'une littérature plus saine, plus conforme au génie français. Et c'est à ces deux causes réunies qu'il faut attribuer la réaction qui se produisit contre le naturalisme : elle

Digitized by Google

ne fut pas moins violente et rapide que l'engouement qui avait accueilli ses débuts; elle s'étendit partout, emporta l'École et donna naissance à de nouveaux groupes qui se recommandèrent du terme générique d' « Idéalisme ».

Il y aurait d'ailleurs à faire, à l'occasion de la dégénérescence du Naturalisme, une curieuse remarque qui s'applique également aux écoles idéalistes : si l'on observe la suite des évolutions qui s'accomplissent au sein de toutes ces écoles, on demeure frappé de les voir, de leur avénement à leur disparition, s'écarter des doctrines qui avaient servi leur début, pour aboutir, à la suite de leurs déformations successives, à des exagérations qui entraînent et expliquent leur chûte.

C'est ainsi que nous voyons les Naturalistes se réclamer de Taine, comme nous verrons les Idéalistes se réclamer de Renan; mais comme il est de la nature de la pensée humaine de ne jamais s'arrêter à mi-chemin, mais d'aller jusqu'au bout d'elle-même, nous voyons la théorie positiviste de Taine aller jusqu'à la grossièreté de Zola, comme nous verrons la pensée idéaliste de Renan tomber dans le mysticisme incohérent des derniers adeptes des écoles Idéalistes.

Nous en avons fini avec le naturalisme : il est temps enfin d'aborder le véritable objet de cette étude et de vous entretenir des nouvelles écoles qui se sont formées à la suite.

Le mouvement ne se prononça, à proprement parler, qu'à partir de 1883 et fut accueilli par les dédains de la Grande Presse qui salua les novateurs du nom de Décadents : le mot fit fortune et servit de

Digitized by Google

titre à un journal « Le Décadent » dans lequel la théorie de la nouvelle école est exposée dans les termes suivants :

« Profitant de la somme de connaissances acquises « jointes à leur expérience personnelle, les Déca- « dents sont en progrès sur tout ce qui les précède ; « observateurs minutieux de la vie, psychologues « familiers avec tous les arcanes du cœur, ils ont « accumulé les documents et se sont fait sur toutes « choses des opinions qui leur sont propres ; fana- « tiques de l'autonomie individuelle, à une époque « où les jeunes écrivains qui se jettent dans la « mêlée ne songent qu'à chercher un chef de file « pour marcher à sa suite, comme si nous étions « aux temps barbares de la littérature, eux seuls, « dédaignant des ornières sans honneur, se sont « mis en marche pour la conquête d'un nouvel « idéal ».

De son côté, Paul Verlaine qui était devenu le chef de la nouvelle école, publiait cette déclaration de principes :

« Nous entendons, *en Décadisme*, une littérature « éclatant par un temps de décadence, non pour « marcher dans les pas de son époque, mais bien « tout au rebours », pour s'insurger contre, réagir « par le délicat, l'élevé, le raffiné, si l'on veut, de « ses tendances, contre les platitudes et les turpitudes « littéraires ou autres ambiantes — cela sans nul « exclusivisme et en toute conformité avouable ».

Les principaux rédacteurs du *Décadent* étaient : Paul Vertaine, Anatole Baju. Maurice du Plessys, Laurent Tailhade, Jean Lorrain, Arthur Rimbaud, l'auteur du sonnet des « Voyelles », Boyer d'Agen.

Digitized by Google

Jules Renard, Ernest Raynaud, Léon d'Arkaï, Albert Aurier, etc., etc., et honoraient d'un culte particulier Jules Barbey d'Aurevilly, Villiers de l'Isle Adam, Charles Mallarmé, Charles Baudelaire, etc., etc.

Mais en dépit de sa prétentieuse formule, le Décadisme ne fut au fond qu'une fumisterie et il disparut bientôt devant le triomphe des *Symbolistes*, ne laissant de son passage d'autre trace que le nom de Paul Vertaine dont j'aurai l'occasion de vous parler plus amplement.

L'avènement de l'école *Symboliste* ne représente qu'une phase brillante, mais éphémère, de l'évolution de nos jeunes poëtes à la recherche d'une nouvelle forme de l'art. La propriété du *Symbole*, inventé de toutes pièces, en 1886, par Jean Moréas, fut tout d'abord revendiquée par René Ghil qui réclamait au profit de Stéphane Mallarmé la priorité d'une prétendue école *Symbolique et Harmonique* dont ce dernier se disait le chef : mais cette querelle n'arrêta pas l'élan imprimé par la nouvelle école à la plus grande partie de la jeunesse lettrée. Grâce à l'appui d'Anatole France et de Maurice Barrès qui lui consacrèrent, en 1891, des articles dithyrambiques dans le *Temps* et dans le *Figaro*, le Symbolisme connut les honneurs du triomphe et le compte-rendu d'un grand banquet littéraire offert à ses adeptes et auquel prirent part, avec les Doyens de la Poësie Française, tous les représentants des nouvelles écoles, put faire croire, que, ce jour-là, il n'y avait plus en France que des *Symbolistes*. Mais ce triomphe n'était qu'à la surface et cachait sous des dehors brillants des jalousies et des rivalités, signes précurseurs d'une prochaine dislocation. La débandade commença

Digitized by Google

bientôt ; l'Inventeur lui-même, Jean Moréas, suivit le torrent, et dans les ruines du *Symbolisme*, c'est à peine, dit Léon Deschamps « si l'on voit la figure aimée de Stéphane Mallarmé catéchisant des ombres ».

Il serait assez difficile de définir nettement le *Symbolisme*, sa formule étant aussi vague que son nom, mais les extraits suivants, empruntés aux manifestes de l'école, vous en donneront une idée suffisante :

« *Symboliser* c'est évoquer, non dire narrer et « peindre, la chose est maîtresse lorsque celle même « mise en oubli, de ses qualités seules de rêve et de « suggestion, elle renaît idéalement et perce de la « pensée qu'elle devient, le voile involontaire..... »

« Ennemie de l'enseignement, de la déclamation, « de la fausse susceptibilité, de la description objec- « tive, la poësie *Symboliste* cherche à vêtir l'idée « d'une forme sensible qui ne serait pas son but à « elle même, mais tout en servant à exprimer l'idée, « demeurerait sujette : ..... le caractère essentiel de « l'art *Symbolique* consiste à ne jamais aller jusqu'à « la conception de l'Idée en soi..... »

« Pour la traduction exacte de sa synthèse, il faut « au *Symbolisme*, un type archétype et complexe,..... « le rythme, l'ancienne métrique avivée, un désordre « savamment ordonné, le rime illucescente et mar- « telée, l'alexandrin à arrêts multiples et mobiles, « l'emploi de certains nombres impairs....

« La conception du nouveau *Symboliste* est « polymorphe : dédaigneux de la méthode puérile du « naturalisme, il édifie une œuvre de *déformation* « *subjective*, fort de cet axiôme : que l'art ne sau-

Digitized by Google

« rait chercher en l'objectif qu'un point de départ « extrêmement succinct. » (Jean Moréas, Manifeste publié dans le journal le *Figaro* du 18 septembre 1886).

On conçoit facilement, qu'établie sur de pareilles bases, l'école *Symboliste* n'ait pu fournir une carrière durable et féconde, et nous allons voir surgir de nouvelles créations qui sont de moindre importance, n'ont pas longtemps retenu l'attention et sur le compte desquelles je me bornerai à vous fournir des indications sommaires.

La seule école qui représente, à l'heure actuelle, un effort collectif d'esprits congénères, et soit constituée avec des théories bien nettes, c'est l'*École Romane Française*. Elle a également pour fondateur le père du *Symbolisme*, Jean Moréas et compte, parmi ses adeptes, des écrivains qu'il entraîna avec lui : Raymond de la Tailhède, Maurice du Plessys, Ernest Raynaud et Charles Mauras ; et c'est aussi Jean Moréas qui formule la théorie de l'école dans un manifeste publié par le *Figaro* le 14 septembre 1891.

J'en extrais les passages suivants :

« L'*École Romane Française* revendique le prin-
« cipe gréco-latin, principe fondamental des Lettres
« Françaises, qui florit aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles
« avec nos Trouvères ; au XVI^e^ siècle avec Ronsard
« et son école ; au XVII^e^ siècle avec Racine et La
« Fontaine, et au XVIII^e^ siècle avec André Chénier....
« ce fut le Romantisme qui altéra ce principe dans la
« conception comme dans le style, frustrant ainsi
« les Muses françaises de leur héritage légitime..
« L'École Romane Française renoue la « chaîne Gal-

Digitized by Google

« lique » rompue par le romantisme et sa descen-
« dance Parnassienne, naturaliste et symboliste.....
« Le symbolisme qui n'a eu que l'intérêt d'un phé-
« nomène de transition, est mort : il nous faut une
« poësie franche, vigoureuse et neuve, en un mot,
« ramenée à la pureté de son ascendance ».

Depuis, le groupe n'a subi aucune modification : L'on n'y fait pas de prosélytisme et l'école est fermée aux nouveaux venus. Par la valeur personnelle de ses adeptes, la discipline sévère à laquelle ils se sont soumis, l'on peut être assuré, dit M. Léon Deschamps « que la *Minerve*, (sceau de l'école « apostillant chaque œuvre adoptée) ne sera pas « prostituée et qu'elle sera le signal de la rénovation « de la Poésie Française ».

Je ne voudrais pas inquiéter cette douce confiance, bien que je ne voie pas encore apparaître à l'horizon la réalisation des espérances qu'elle a inspirées... attendons.

En 1888, l'école *Symboliste-Harmoniste* de 1886 se transforme en *Groupe évolutif instrumentiste* et le *Traité du Verbe* de Réné Ghil publie le programme manifeste de son évolution : en voici quelques extraits :

« Nous admettons une philosophie évolutive,
« rigoureusement et le plus nouvellement scientifi-
« que, idéaliste, mais d'un idéalisme de toute éter-
« nité, immanent inconsciemment à la matière, et
« qui s'en dégage conscient par évolution... c'est là
« notre méthode.

« Et nous admettons, mode nouveau rationnelle-
« ment synthétique de tous modes d'art, l'*Instru-*

Digitized by Google

« *mentation Poëtique* ; .... elle est le sens enfin « trouvé du langage qui scientifiquement est musi- « que, et musique suggérante et définissante,.... par « elle, la poësie devient sonnante comme instrument « immatériel en les motifs mesurés et nués en « l'œuvre instrumentale, ... c'est là notre matière « d'art ».

La nouvelle école Évolutiste publie un organe qui a pour titre « Les écrits pour l'art » et il suffit d'y être abonné pour faire partie du groupe. Si l'on s'en rapporte à sa pompeuse déclaration, « l'école Evolu- « tiste serait, à proprement parler, une École au « noble et seul sens du mot : Libres personnalités « s'inspirant d'un principe qui les unit sans les en- « traver ».

La formule est magnifique sans doute : la perspective qu'elle ouvre est séduisante ; le personnel du groupe est considérable par le nombre : malheureusement ses membres sont pour la plupart inconnus, ils en sont encore aux promesses et n'ont rien produit. Il serait donc sans intérêt de s'y arrêter et de vous citer des noms qui n'auraient point pour vous de signification.

Les Magnifiques sont représentés par un groupe qui ne compte que 2 membres : le maître M. St-Pol Roux et le disciple M. Jules Méry. Leur théorie est ainsi exposée dans le Mercure de France de février 1892 :

« Dans l'art Magnifique la forme est le rayonne- « ment de l'essence ; l'arbre de l'œuvre à ses raci- « nes dans l'idée infinie et foncière ; ses fleurs et « ses fruits, éclos et mûris dans l'espace et le temps,

Digitized by Google

« sont les manifestations formelles et finies de « l'idée... le Magnificisme est l'art de la recherche de « l'absolu, l'être présenté à travers l'orchestration de « ses phénomènes ».

Comprenez-vous, et serez-vous surpris si, en réponse à un programme aussi creux, l'appel au Magnificisme est demeuré sans écho et si l'on peut voir encore à l'heure qu'il est le maître et le disciple seuls et face à face, en présence de leur théorie dont eux-mêmes n'ont rien su tirer ?

L'école du *Vérisme* est encore plus pauvre, son titre sonne bien, mais son programme est vague et obscur, ainsi que vous pouvez en juger par l'exposé qu'en fait M. Paul Pourot, son fondateur, dans les termes suivants : « Donner une expression très « intense de la vie, de la vérité dans la nature et ce « avec les moyens les plus simples en apparence ».

L'intention est bonne, mais elle n'est pas nouvelle, car, dans toutes les écoles, la recherche de la vérité, se résume en un mot : la nature vue au travers d'un tempérament.

D'ailleurs M. Paul Pourot oublie une chose essentielle, il n'indique pas les procédés qui permettraient de mettre sa théorie en pratique ; aussi n'a-t-il pas fait de disciples et cela se conçoit ; il n'est pas nécessaire de s'affilier à son école pour arriver à produire l'expression de la vérité par les moyens les plus simples ; le conseil est banal, un exemple, couronné par le succès, eût été bien plus utile et M Paul Pourot lui-même a négligé de le fournir.

Une nouvelle tentative, de même nature à peu près et destinée au même succès, annonçait l'avènement d'une autre école, *les Poëtes Français* dont le

Digitized by Google

chef M. Charles Morice revendiquait, lui, l'héritage tout entier des vieux maîtres : Ronsard, Malherbe, La Fontaine, Racine, etc. Il réunit bien quelques adeptes, mais il souleva en même temps des protestations qui ébranlèrent les fondements de la nouvelle chapelle, il n'a pu réussir à justifier sa prétention, et sa tentative a également abouti à un échec.

Je ne veux pas étendre davantage cette revue, car je doute que l'intérêt qui s'y attache égale la dose de patience qu'exigerait une étude plus approfondie ; je ferai cependant une exception pour deux écrivains qui n'ont que des points de contact indirects avec la poésie, mais dont la notoriété mérite une mention.

Je citerai pour ordre le nom de M. Paul Bourget, qui nous apparaît bien « comme un dilettante de « décadence, plein d'affectation et d'artifice, d'une « sensualité maladive et d'un mysticisme équivo- « que ». (M. Jules Lemaître) mais M. Paul Bourget est plus romancier que poëte et son œuvre ne rentre pas dans notre cadre.

M. Maurice Barrès lui-même est surtout un psychologue qui s'est principalement attaché à l'étude du Moi et de la vie intérieure et je n'ai pas davantage à m'y arrêter.

Enfin le personnel de la nouvelle littérature comprendrait encore un certain nombre d'écoles, dont les unes ont eu une heure de notoriété et se sont évanouies ; ce sont les Hydropathes, les Hirsutes, les Indépendants, etc.. dont les autres, s'adressant à un ordre d'idées qui n'a rien de commun avec la poésie, rencontrent encore aujourd'hui une étrange faveur auprès de certains esprits : je veux parler des Occul-

Digitized by Google

tistes, les Rose-Croix, les Cinq, la Kabbale messianique, etc Heureusement nous n'avons pas à nous occuper de magie, et il est temps enfin de mettre un terme à cette longue et fastidieuse nomenclature que je me suis efforcé de raccourcir et qui a peut-être lassé votre patience.

Quel accueil la critique a-t-elle fait à ces tentatives de rénovation littéraire ? Quelle impression peut-elle produire sur un esprit pondéré qui a gardé le respect des anciennes traditions ? Quelles perspectives d'avenir leur semblent réservées ?

Telles sont les questions qu'il me reste à traiter.

Les critiques, en général, ne sont pas bienveillants : ils reprochent à nos jeunes poëtes d'avoir fait une sorte de dogme de la « théorie d'obscurité » ; l'obscurité, disent-ils, n'est pas un caractère essentiel de la poésie symboliste, pas plus que de toute autre ; c'est le défaut ordinaire des esprits qui ne voient pas clair dans leur pensée. Ils ont le dégoût de la simplicité et l'horreur du bon sens ; les paradoxes abondent dans leurs œuvres ; à défaut d'idées, ils ont des aspirations, mais par malheur et en dépit de leurs prétentions, ces aspirations demeurent confuses. Leurs débuts étaient pleins de promesses : eux-mêmes affichaient la plus superbe assurance. Ils ont ainsi éveillé l'attention et la tiennent toujours en suspens. Si rien n'est plus séduisant que leur programme, rien n'est plus décevant que leur œuvre et ils ont fini par lasser et décourager les esprits les plus favorablement prévenus.

En revanche on ne peut douter de leur bonne foi, la persévérance de leur effort en témoigne suffisam-

Digitized by Google

ment ; de plus ils ont remis en circulation les mots « d'*Idéalisme*, de *Symbolisme* et de *Mysticisme* » que le naturalisme avait proscrits ; ils ont prêté leur appui à toutes les influences qui transforment peu à peu notre vision et ils ont, en un mot, imprimé à la littérature un mouvement d'impulsion dont les tendances moralisatrices avaient au moins pour effet de faire oublier et de remplacer les grossièretés de l'École naturaliste.

Au nombre des critiques qui ont traité cette question avec une autorité toute particulière, je vous demande la permission de vous reproduire l'appréciation de M. Jules Lemaître publiée dans ses études et portraits littéraires des contemporains. Avec son tempérament sensé, modéré et railleur, son admirable scepticisme, son esprit formé par 20 années d'habitudes classiques et son incurable besoin de clarté dans le discours, M. Jules Lemaître ne devait rien comprendre aux excentricités des Symbolistes, et il déclare excellemment qu'il ne peut prendre son parti « de ces séries de vocables qui, étant enchaînés « par les lois d'une syntaxe, semblent avoir un sens « et qui n'en ont pas, et qui vous retiennent mali- « cieusement l'esprit tendu, dans le vide, comme un « rébus fallacieux, ou comme une charade dont le « mot n'existerait pas ».

L'Impression que j'ai éprouvée personnellement n'est pas plus satisfaisante et je me sens porté à penser, qu'après l'exposé que vous venez d'entendre, vous ressentirez, comme moi, le vide que laisse dans l'esprit le spectacle de tant d'efforts disparates et dont l'extravagance n'explique que trop clairement la stérilité.

Digitized by Google

Ce résultat était fatal d'ailleurs et si vous aviez, comme je l'ai eu, le courage de pénétrer au sein de ces élucubrations maladives où l'obscurité du fond le dispute à l'incohérence de la forme ; où le bon sens est sacrifié à la fantaisie ; où notre belle langue française avec sa merveilleuse clarté fait place à un grimoire inintelligible qui a la prétention d'évoquer l'idéal et n'éveille pas une idée ; où disparaissent, en un mot, toutes les qualités des temps bien ordonnés qui distinguent le génie français, vous reconnaîtriez que ce mouvement frivole et déréglé ne pouvait produire qu'une chose : la démonstration de son impuissance et de sa stérilité ; en sorte que l'on pourrait, d'un mot, caractériser toute la matière, en disant que ses promoteurs ont été justement inspirés en se qualifiant de « *Décadents* », car c'est bien à une véritable décadence qu'ils nous font assister aujourd'hui.

Nos jeunes poëtes se relèveront-ils de cet échec et parviendront-ils à débrouiller leurs idées ? On doit le souhaiter plus qu'on ne peut l'espérer : la poésie nouvelle est à peine née, elle a déjà ses lieux communs, ses emblèmes équivoques, ses dissensions intestines. Elle en est déjà à la période critique ; tout n'est pas perdu, mais le doute est né et l'on peut se demander si elle réussira à dégager nettement sa formule définitive.

Vous connaissez maintenant nos jeunes écoles et vous avez pu en noter les évolutions successives : le moment est donc venu de rechercher si ce mouvement porte, en quelques points, la trace de l'influence d'A. de Musset : à considérer ce dernier comme l'un des représentants les plus qualifiés de l'Ecole

Digitized by Google

Romantique, on ne peut nier qu'il n'ait dû, comme ses illustres confrères, contribuer à l'expansion des procédés littéraires qui avaient fait leurs succès. On ne voit cependant pas bien l'effet direct de sa poésie sur les œuvres de ses successeurs ; il n'a pas, à proprement parler, fait de disciples ; le caractère de sensualité dont sont empreintes quelques-unes de ses productions ne se retrouve pas dans les nouvelles écoles que nous venons de passer en revue ; on peut notamment constater, qu'à l'exception des premiers poèmes de Richepin et de Verlaine, les tendances de nos jeunes poëtes se portent plutôt vers l'Idéalisme que vers les peintures licencieuses qui déparent certaines œuvres de Musset, telles que *Rolla*, *Namouna*, *Mardoche*, etc., etc. ; on rencontre même chez plusieurs d'entre eux, chez Jean Lahor, Maurice Bouchor, Haraucourt, etc , etc., et dans les dernières poésies de Verlaine comme un réveil des conceptions mystiques qui rappellent les époques de croyances religieuses. En sorte que, si l'on voulait rapprocher les deux époques, on en arriverait à conclure que l'avènement du *Symbolisme* a marqué, dans la littérature, au profit de la moralité des idées et du langage un progrès qu'on serait heureux de constater en même temps dans le Roman contemporain.

18 septembre 1897.

Depuis que ces lignes ont été écrites, il s'est produit un fait considérable qui vient fournir un épilogue bien imprévu aux appréciations qui ont servi de conclusion à l'étude qui précède ; la nouvelle école, dans la personne de l'un de ses plus jeunes et dis-

Digitized by Google

tingués représentants, a reçu le Baptême de l'Académie Française.

Dans la séance solennelle du 18 novembre dernier, M. Gaston Boissier, secrétaire général, chargé du rapport sur les concours de 1897, signale, en effet, un recueil de vers, intitulé : *La Maison de l'Enfance*, dont l'auteur, M. Fernand Gregh, appartient à la phalange des novateurs ; et aussi bien sur l'auteur que sur l'école, il s'exprime en ces termes :

« M F. Gregh, dit-il, appartient à cette jeune école « qui se donne beaucoup de mal pour réformer notre « poésie : au premier abord il peut sembler étrange, « qu'après les chefs-d'œuvre qu'elle a produits de « notre temps, on puisse croire qu'elle a besoin d'être « réformée et qu'on trouve de graves imperfections à « l'instrument qui a servi à Lamartine, à de Vigny, à « Musset, à Victor Hugo, à Leconte de Lisle.

« Nos réformateurs s'attaquent surtout à la facture « des vers qu'ils veulent rendre plus souple, plus « variée ; ils suppriment le repos de l'hémistiche « déjà fort compromis par l'Ecole Romantique ; ils « refusent de s'astreindre à l'assonance des rimes « masculines et féminines ; ils admettent l'hiatus ; « ils font des vers de toute mesure et quelquefois « sans aucune mesure ; quelques audacieux vont « plus loin ; épris d'harmonie, ils torturent la « langue pour trouver des expressions plus colorées, « des termes plus sonores..... Pourvu que leur vers « charme l'oreille, ils se consolent facilement qu'ils « ne disent rien à l'esprit ; ils en font une sorte de « musique vague qui suggère des impressions plus « qu'elle n'exprime des idées. Personne aujourd'hui

Digitized by Google

« ne se contente de son métier et l'on ne peut s'em-
« pêcher d'empiéter sur celui des autres ; tandis
« que les musiciens font de la métaphysique avec
« des notes, les poëtes veulent composer des sym-
« phonies avec des mots ».

Vous m'en auriez voulu de ne pas vous faire connaître ce tableau de maître et j'étais trop heureux de le rencontrer pour ne pas le mettre en entier sous vos yeux.

A propos du concours de M. F. Gregh, le rapporteur continue :

« Il faut reconnaître qu'il y a un peu de tout
« cela dans le volume de M. Gregh ; les innovations
« y sont fort adroitement présentées, avec toutes
« sortes de précautions pour les rendre acceptables,
« mais enfin elles y sont et l'on pourrait être tenté
« d'exclure du concours, sans plus de façon, un
« ouvrage où elles se trouvent. L'Académie a refusé
« de le faire ; elle a cru qu'il serait cruel de priver
« de toute récompense un poëte que sa commission
« mettait sans conteste au-dessus des autres ; seule-
« ment en lui accordant la 1/2 du prix Archon-
« Despérouses, elle a chargé son rapporteur de faire
« des réserves.

« Il ne faut pas que l'on puisse mal interpréter sa
« décision et croire qu'elle se rallie à la nouvelle
« école ; sa récompense, dans le livre de M. Gregh,
« ne s'applique qu'aux pièces qui sont conformes aux
« règles de la poëtique traditionnelle et dont le
« mérite exceptionnel prouve surabondamment qu'il
« n'est besoin d'y rien changer pour faire de bons
« ouvrages... ce que l'Académie refuse à un système
« dont il n'est pas l'auteur et que ses amis ont dé-

Digitized by Google

« considéré par leurs exagérations, elle l'accorde à « son talent personnel, aux espérances qu'il donne « et qui, nous en sommes sûrs, ne seront pas trom- « pées ».

Ces réserves dans lesquelles j'ai la bonne fortune de m'être rencontré avec la haute autorité du rapporteur, sont particulièrement significatives ; le langage de M. G. Boissier est précieux à méditer et nos jeunes novateurs feront bien de s'en inspirer, s'ils veulent arriver à prendre place, à côté de M. Gregh, parmi les véritables représentants de la Poésie Française.

30 novembre 1897.

JEAN RICHEPIN

Nous avons, dans la première partie de cette étude, passé en revue les écoles poétiques qui se sont succédé dans les dernières années de notre histoire littéraire et j'ai essayé de vous en retracer les programmes étranges et les éphémères destinées.

Aujourd'hui je voudrais vous présenter de courtes notices biographiques et critiques sur quelques représentants de ces écoles dont les noms ont survécu à leur disparition.

Au premier rang je n'hésite pas à placer Jean Richepin et je lui donne cette place non-seulement à cause de la retentissante notoriété que lui ont value ses premières publications, mais encore en raison des attaches de famille qu'il a conservées dans le département de l'Aisne.

Digitized by Google

Bien qu'il ne se soit jamais complètement inféodé à l'un des groupes que nous connaissons, il n'en est pas moins revendiqué par plusieurs et son nom continue à servir de drapeau à leurs membres dispersés.

C'est un curieux type que celui de Richepin et je ne saurais mieux faire que de vous le présenter sous les traits que lui a donnés M. J. Lemaître dans ses *Contemporains* :

« M. Jean Richepin, dit-il, est un écuyer de cirque, « ou plutôt un beau saltimbanque... un vrai roi de « Bohême, le torse large, les lèvres rouges, la peau « ambrée, les yeux vieil or, les lourds cheveux noirs « cerclés d'or, costumé d'or et de velours, fier, « cambré, les biceps roulants, jonglant d'un air ins- « piré avec des poignards et des boules de métal, « poignards en fer blanc et boules creuses, mais qui « luisent et qui sonnent. »

C'est un indépendant, un révolté, « dont la plus « grande joie est d'être un mâle et de le montrer » : Il découvre, chemin faisant, que les Aryas sont des pleutres et qu'il est lui « Touranien » et il évoque cette ascendance dans des vers exubérants qui valent d'être cités :

« Oui, ce sont mes aïeux à moi, car j'ai beau vivre
« En France ; je ne suis ni latin, ni gaulois ;
« J'ai les os fins, la peau jaune, des yeux de cuivre,
« Un torse d'écuyer et le mépris des lois.

« Oui, je suis leur bâtard, leur sang bout dans mes veines,
« Leur sang qui m'a donné cet esprit mécréant,
« Cet amour du grand air et des courses lointaines,
« L'horreur de l'idéal et la soif dn néant. »

Digitized by Google

Mais, à côté de cela, ce sauvage a fait d'excellentes humanités ; il a passé par l'école normale ; il est classique jusqu'aux moelles et ses œuvres fourmillent de réminiscences et d'imitations puisées dans les littératures grecque, latine et française. On y retrouve des souvenirs de Platon, de Lucrèce, de Juvénal, surtout de Villon, de Marot, de Rabelais, de Régnier et même de Victor Hugo et d'Alfred de Musset.

Jean Richepin est né à Médéah en 1849 ; son père, médecin militaire, a longtemps habité La Fère et sa famille compte encore des représentants dans le département, dans le Vervinois et à Soissons. — A sa sortie de l'école normale, il prit part à la guerre de 1870 et s'engagea, comme franc-tireur, dans une des compagnies attachées à l'armée de Bourbaki. Il entra ensuite dans le journalisme et commença à se faire connaître en récitant quelques unes de ses plus originales poésies dans les cafés du quartier latin. Son premier volume de vers, *la Chanson des Gueux*, lui valut un mois de prison... Il publie ensuite un roman *Madame Andrée* ; un recueil de nouvelles, *les Morts bizarres*, un deuxième volume de vers, *les Caresses*, puis il s'engage en qualité de matelot, et fait de la vie maritime un apprentissage qui lui servira plus tard quand il fera paraître son recueil de poésies qui a pour titre *la Mer*. — A son retour à Paris il continue à écrire et publie successivement des romans, *Césarine*, *le Cadet*, etc. ; des recueils de vers *Les Blasphèmes*, *Mes Paradis*, etc.

Jean Richepin aborde ensuite le théâtre et fait jouer, sur diverses scènes, les pièces dont suit la liste : en 1883, *la Glu* ; en 1884, *Macbeth*, et *Nana-*

Digitized by Google

Sahib, dont il interpréta lui-même, pendant plus d'un mois, le principal rôle ; en 1886, *Monsieur Scapin* ; en 1888, *le Flibustier* ; en 1889, *le Chien de garde* ; en 1892, *Par le Glaive* ; en 1894, *Vers la Joie* ; en 1896, *le Chemineau*, et à l'heure où j'écris ces lignes, il a une nouvelle pièce, *Martyre*, en répétition à la Comédie-Française.

Avec l'âge M. J. Richepin s'est assagi ; la fougue exubérante de sa jeunesse est devenue de la vigueur dans son âge mûr ; d'un autre côté, son genre de vie s'est modifié. Il est aujourd'hui marié, père de famille, propriétaire foncier ; il soigne ses rosiers, s'amuse avec ses enfants et se délasse des joies du travail par les joies du foyer, terminant ainsi, dans le calme et la paix, une existence commencée dans le trouble et la passion, ses dernières publications ne se ressentent plus des écarts regrettables de ses premières œuvres ; son talent s'est épuré en même temps que son tempérament s'est pacifié et l'on éprouve une véritable satisfaction à constater l'heureuse harmonie qui finalement s'est établie entre son œuvre et sa vie.

Le bagage littéraire de M. J. Richepin est donc très considérable et je voudrais pouvoir l'analyser dans son ensemble et dans ses détails, mais il me faudrait, pour le faire convenablement, entrer dans des développements qui dépasseraient les limites dans lesquelles je dois me renfermer et je me bornerai à vous entretenir de quelques-unes de ses principales productions, de celles qui ont surtout retenu l'attention publique et qui suffiront d'ailleurs à vous faire apprécier la nature de son talent.

Digitized by Google

Je les prends dans l'ordre chronologique de leur apparition.

Chanson des Gueux. — La Chanson des Gueux est, comme on l'a vu, la première production poétique de Richepin, ce n'est pas une œuvre de pitié humanitaire, c'est plutôt un chant de révolte contre la Société régulière. Le poëte nous y dépeint des êtres parfaitement ignobles. — S'il semble se complaire dans les tableaux grossiers qui fourmillent dans son recueil, on sent que les misères qu'il étale ne lui causent aucune émotion et que l'auteur ne cherche pas à nous attendrir. Il parle leur argot et dans un grand nombre de morceaux dont se compose ce volume, sa langue est ordurière et obscène ; c'est, en un mot, une vision de Callot qui ne servira pas la gloire du poëte, mais qui le fit sortir tout à coup de son obscurité.

Les Caresses. — Le volume des « Caresses, » en dehors de quelques pages qui sont d'une réelle beauté et décèlent un grand poète, n'est en somme que la glorification de la sensualité et l'impression que pourrait produire le talent incontestable de l'auteur se trouve gâtée par la brutalité des images et des mots.

Les Blasphèmes. — Si, dans « la Chanson des Gueux », M. Richepin arbore le drapeau de la révolte sociale, dans ses « Blasphèmes », il lève le drapeau de la révolte philosophique. « Les Blasphèmes » semblent inspirés par le besoin d'étonner et de scandaliser ; c'est une furibonde déclamation d'athéisme en 6 ou 7,000 vers, la négation de tous les sentiments élevés et délicats qui font la beauté de la vie, c'est, en un mot,

Digitized by Google

une œuvre malsaine et une mauvaise action ; et l'on aimerait à se figurer que, dans sa charmante retraite de la rue Galvani, au milieu de cette atmosphère pacifiée où s'écoule la dernière partie de sa vie, M. Richepin ne peut, sans un sentiment de regret qui serait assurément justifié, reporter sa pensée sur les écarts de sa jeunesse littéraire.

La Mer. — Le volume de « la Mer » renferme de beaux poëmes où M. Richepin révèle enfin un sentiment d'humanité qu'il n'a pas manifesté jusque-là. Ses descriptions des phénomènes de la mer sont d'une belle poésie lyrique et scientifique, mais, malheureusement encore, le cynisme dans les tableaux et les expressions jette dans la magnificence de l'œuvre des taches regrettables, et laisse dans l'esprit du lecteur une impression grossière et choquante.

Mes Paradis. — Ce volume est de publication récente : il a paru en 1894, c'est dire qu'il appartient à la 2me période, à la seconde manière de l'auteur. La brutalité de la forme a presque entièrement disparu, mais le talent est demeuré entier, il s'est même relevé et anobli.

« Mes Paradis », bien que composés de pièces détachées, n'en constituent pas moins un poème d'une seule venue. C'est un hymne magnifique consacré à l'amour de l'humanité considéré comme la source des plus nobles passions et dans lequel on se plaît à admirer plusieurs tableaux de belle poésie et de haute pensée où la force et la tendresse des sentiments s'allient heureusement à la grâce des descriptions.

Digitized by Google

L'œuvre dramatique de M. Richepin offre, dans son ensemble, un contraste frappant avec ses premières productions poétiques. Si l'on en excepte « la Glu », qui garde encore quelques traces des hardiesses qui les déparent, son théâtre est dégagé des fâcheuses prédilections qui se manifestent dans « la Chanson des Gueux », dans « les Caresses » et « les Blasphèmes », et c'est avec un sentiment de soulagement que j'aborde ce terrain sur lequel je ne suis plus exposé à rencontrer de scories.

En dehors de « la Glu » dont j'aime mieux ne pas parler, voici les pièces principales du théâtre de M. Richepin représentées jusqu'aujourd'hui :

Nana-Sahîb, drame en vers joué en décembre 1883 sur le théâtre de la Porte St-Martin et daus lequel l'auteur tint, pendant quelques mois, le principal rôle en compagnie de Sarah Bernhardt, reproduit un épisode de la grande insurrection des cipayes contre la domination anglaise. — C'est une œuvre pleine de mouvement, d'une versification riche, vigoureuse et même exubérante, qui rappelle la manière du romantisme le plus échevelé.

Le Flibustier est un petit drame breton, d'une naïveté touchante, représenté d'abord à la Comédie Française (1888), et transporté plus tard sous la forme lyrique sur le théâtre de l'Opéra-Comique. L'auteur y met en scène deux matelots qu'unit une étroite fraternité et dont l'un fait à l'autre, par devoir de conscience, le sacrifice de son amour à l'amitié qu'il a jurée.

Par le Glaive, représenté en 1892 à la Comédie Française, est un drame dont le sujet est emprunté

Digitized by Google

à l'insurrection de la ville de Ravenne qui l'a délivrée du joug de Conrad le Loup, c'est la révolte des bourgeois patriotes qui gémissent sous l'oppression contre la jeunesse frivole qui s'endort dans les plaisirs. Le tableau est grandiose, animé d'un souffle ardent et dans des vers enflammés provoque l'enthousiasme et commande l'admiration.

Vers la Joie, représenté en 1894 à la Comédie Française, est une aimable fantaisie entièrement consacrée à l'éloge de la vie libre, de la joie du plein air, du travail des bras, de la force musculaire..., c'est le chant des Heures et des Saisons, un hymne à la beauté de la nature, un véritable hosannah des champs.

Le Chemineau, la dernière production de Richepin, a été tout récemment joué à l'Odéon où il a obtenu un très grand succès.

L'idée première en est empruntée à « la Chanson des Gueux », à la poésie qui a pour titre « les Oiseaux de passage », où sont hautement célébrés « les Chemineaux de l'air ». Le chemineau de la terre, le principal rôle de la pièce, est un vagabond ivre d'indépendance, qui vit sur les routes, le bâton au poing, la besace sur l'épaule : il devient, au cours de ses pérégrinations, le héros d'un petit roman d'amour qui éveille sa sensibilité, mais il se dérobe bientôt et reprend sa route; 20 ans après, il se trouve en face d'un devoir social que lui a créé son ancienne liaison. Ballotté entre la vie de famille qui s'ouvre devant lui et le besoin de liberté qui le reprend, il réfléchit, il résout le problème à sa façon, dans un désintéressement touchant, et retourne

Digitized by Google

définitivement à son bâton, à sa besace et à sa vie errante.

J'en ai fini avec M. Richepin, heureux si, dans mon désir de vous intéresser sans vous lasser, j'ai pu vous donner une idée suffisante de l'homme et de l'œuvre

Février 1898.

Enfin, et il y a un mois à peine, c'est-à-dire depuis le jour où les lignes qui précèdent ont été écrites. J. Richepin a donné à la Comédie Française, sous le titre de « Martyre », une œuvre considérable qui occupera, dans la renommée du poëte, une place à part, bien loin des tendances qui ont inspiré le chantre des Gueux et l'auteur des Blasphèmes.

Il s'agit ici, en effet, d'un drame dont l'action est empruntée à l'histoire du Christianisme, d'une tragédie sacrée qui nous fait songer à Polyeucte et aux martyrs : au fond, l'œuvre est assez pauvre d'invention, n'a pas la simplicité grandiose et ne respire pas l'enthousiasme saisissant des deux chefs-d'œuvre de Corneille et de Chateaubriand, mais, comme toujours, la forme est magnifique, et dans le tableau qu'il nous présente des scènes les plus pittoresques de la vie intime et publique du monde Romain, l'auteur prodigue les éblouissements de sa palette enchanteresse.

La thèse de « Martyre » c'est la lutte du Paganisme et du Christianisme, symbolisée par l'amour divin aux prises avec l'amour humain : l'auteur y manifeste bien la sympathie que lui inspire le prodigieux essor du mouvement chrétien qui renversa le vieux monde et renouvela l'humanité, mais, dit M. A. Brisson, il y met plus de curiosité bienveillante

Digitized by Google

que de ferveur, et bien que le public ait salué de ses applaudissements les plus enthousiastes, les beaux vers et les superbes tirades du poëte, il semble qu'il ait été moins touché par le fond de l'action et qu'il y ait manqué un rayon de cette chaleur communicative que la conviction porte en elle et fait partager par ses auditeurs.

En somme l'œuvre est de belle allure et le succès légitime qui lui est réservé, causera une vive satisfaction aux amis du poëte auxquels elle permettra sinon d'oublier, au moins de reléguer au dernier plan, les productions qui ont attaché à la jeunesse du poëte, une éclatante, mais fâcheuse notoriété.

Mai 1898.

PAUL VERLAINE

Paul Verlaine est l'une des plus originales, des plus attachantes figures du groupe qui nous occupe : sa vie n'est qu'une suite d'aventures bizarres et tragiques qui le font passer successivement de la misère à la prison, de la brasserie à l'hôpital pour le faire aboutir à la célébrité et à l'apothéose.

Son œuvre, disparate comme sa vie, se ressent visiblement des vicissitudes qui l'ont traversée : il débute comme un élève du Parnasse ; puis il est attiré par l'École Romantique et subit l'influence de Baudelaire, de Leconte de Lisle, de Banville, etc., mais sa nature rêveuse, et bientôt déséquilibrée par des excès de tout genre, ne peut s'accommoder d'une longue fidélité ; elle l'entraîne dans la voie fantaisiste

Digitized by Google

et déréglée qui sera la caractéristique de sa vie, comme de son œuvre, ses productions poëtiques ne sont plus alors que l'écho des métamorphoses qui se succèdent dans son esprit. Il devient le chef des *Décadents*, puis, à la suite d'une violente commotion qui trouble un instant sa raison et le mène en prison, il se reprend, tourne au mysticisme et couronne sa carrière poëtique par un volume *Sagesse* qui restera son chef-d'œuvre.

Tel est le cadre d'une existence dont je voudrais vous reproduire les traits principaux.

Paul Verlaine est né à Metz le 30 mars 1844. Son père, ancien officier, ne semble pas s'être beaucoup occupé de lui ; mais sa mère, qui l'aimait follement, le laissa abandonné, sans contrôle ni frein, à tous les entraînements de sa nature. Bachelier en 1862, il entre, comme expéditionnaire, dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville de Paris, où il rencontre Anatole France, José-Maria de Hérédia, François Coppée, etc., et se range avec eux dans la phalange du Parnasse ; il se livre dès lors à la poésie et publie ses premiers vers : *Les Poëmes saturniens, les Fêtes galantes, la Bonne Chanson, etc.* ; en 1870, il se marie et se laisse accaparer par la Commune dont il accepte les fonctions de « Directeur du bureau de la Presse » ; obligé de s'expatrier, il se réfugie en Angleterre, à Londres où il apprend l'anglais et donne des leçons de dessin ; en 1872, il abandonne le Parnasse ; des habitudes fâcheuses, qui devaient être le fléau de sa vie, commencent à s'emparer de lui ; il s'aigrit, devient défiant et querelleur, quitte ses amis et se rend à Bruxelles, accompagné d'un jeune poëte Arthur Rimbaud, l'auteur du fameux

Digitized by Google

sonnet des « Voyelles » avec lequel il se lie étroitement. Là, Verlaine continue à se livrer à ses excès ; des scènes violentes éclatent entre son ami et lui ; et un jour, dans un accès de folie alcoolique, il tire un coup de revolver sur son compagnon qui veut le quitter ; il le blesse légèrement, est condamné à 2 ans d'emprisonnement et subit sa peine dans la prison de Mons. Au cours de sa détention, forcément ramené à des habitudes de tempérance qui rétablissent sa santé, il réfléchit longuement ; l'aumônier de la prison qui le visite, le console, le réconforte et chasse de son esprit le trouble que ses désordres y ont introduit : une résolution se produit en lui, il se convertit, et, à sa libération, il rentre en France rapportant un cœur purifié et un volume de vers « Sagesse » qui est, à vrai dire, l'histoire lyrique de sa conversion.

Mais la guérison n'est pas complète et ne sera pas durable. A Paris le poëte revient à ses anciens errements et recommence cette étrange existence de Bohémien sur le pavé de la rue, cette vie gâchée, sans repos ni foyer, ballottée entre le *mastroquet* et l'hôpital où il revient périodiquement toutes les fois que sa santé, brisée par les excès, l'oblige à s'isoler pour se faire soigner ; il vieillit, se courbe, perd ses cheveux et se trouve finalement très sérieusement malade et perclus de rhumatismes, réduit à accepter, dans une maison amie, un asile hospitalier qui adoucit la tristesse de ses derniers jours.

Mais au milieu de ces détresses, l'existence du poëte n'est pas sans charmes ; ses ennuis sont égayés par les témoignages d'affection qu'à toutes les époques de sa vie, et en dépit des étrangetés de son

Digitized by Google

caractère, sa nature, essentiellement bonne, sut inspirer à tous ceux qui l'ont connu : entouré des soins les plus touchants et les plus dévoués, il reçoit de fréquentes visites qui lui apportent l'écho de l'admiration qui s'attache de plus en plus à ses poëmes et lui font goûter les douceurs d'une renommée qui s'étend de jour en jour et lui vaut d'être, en 1894, et à la suite d'un plébiscite fameux, proclamé *Prince des Poëtes* en remplacement de Leconte de Lisle.

Verlaine est mort le 8 janvier 1896. Ses obsèques furent touchantes : célébrées à l'église Saint-Étienne du Mont, elles attirèrent tout ce que Paris compte de poëtes et d'admirateurs de son talent. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe, au cimetière des Batignolles, notamment par François Coppée dont il était demeuré l'ami, par Maurice Barrès, Catulle Mendès, Stéphane Mallarmé, Jean Moréas.

L'allocution de François Coppée fut particulièrement émouvante et j'en détache volontiers le passage suivant dans lequel l'orateur caractérise, avec un grand bonheur d'expression, l'œuvre poétique de son ami :

« Verlaine a créé une poésie qui est bien à lui seul,
« une poésie d'une inspiration naïve et subtile, tout
« en nuances, évocatrice des plus délicates vibra-
« tions des nerfs, des plus fugitifs échos du cœur ;
« une poésie très naturelle cependant, jaillie de
« source, parfois même presque populaire ; une
« poésie où les rythmes, libres et brisés, gardent
« une harmonie délicieuse, où les strophes tour-
« noient et chantent comme une ronde enfantine, où
« les vers — qui restent des vers — et parmi les

Digitized by Google

« plus exquis, sont déjà de la musique. Et dans « cette inimitable poésie, il nous a dit toutes ses « ardeurs, toutes ses fautes, tous ses remords, « toutes ses tendresses, tous ses rêves et nous a « montré son âme si troublée, mais si ingénue ».

Voilà l'homme.

Le poëte n'est pas moins intéressant ; son œuvre, je l'ai dit déjà, reproduit assez exactement les phases par lesquelles il a.passé, et l'on retrouve, dans l'évolution qu'elle subit, la trace et peut-être le germe des impressions que les incidents de sa vie ont dû produire sur son âme.

Ses premiers recueils de vers déjà cités, *les Poëmes saturniens*, *la Bonne Chanson*, *les Fêtes galantes*, *Romance sans paroles*, *etc.*, *etc* , sont des poésies d'une bizarrerie difficile à décrire, où se rencontrent, çà et là, au milieu de dissonnances étranges, des vers d'une douceur pénétrante. C'est une langue un peu molle, empreinte de rêverie, de lassitude et de langueur, qui n'est plus gouvernée par les règles de l'art, mais par les émotions qui mènent le poëte, s'imposent à lui et l'entraînent dans un désordre qui n'est pas toujours sans beauté : l'impression qui s'en dégage semble émaner tout à la fois du charme du son, de la clarté du sentiment et de la demi-obscurité des mots : ce sont de petits vers précieux, qui, dans les fêtes galantes principalement, rappellent le goût du XVIII[e] siècle et les bergeries de Wateau.

Vers 1870, Verlaine fait la connaissance d'Arthur Rimbaud l'auteur du curieux sonnet des *Voyelles*, cette agréable fantaisie dont les adeptes du poëte eurent la sotte idée de vouloir faire une esthétique

Digitized by Google

en forme. Dès ce moment, l'influence de Rimbaud se fait sentir et c'est de leur collaboration qu'est sorti ce qu'on s'est plu à nommer le *Verlainisme en poésie,* ce que Verlaine définissait ainsi d'après son ami : « c'est le travail dans le naïf, le très et l'exprès « trop simple ; n'usant plus que d'assonances, de « mots vagues, de phrases enfantines ou populaires, « et arrivant ainsi à des prodiges de ténuité, de flou « vrai, de charmant presqu'inappréciable à force d'être « grêle et fluet. » C'est une voix de petits sanglots, de petites douleurs, une voix de sensibilité maladive ; c'est un art rudimentaire, une suite de petits fragments au milieu desquels éclate parfois le profond charme rythmique de beaux vers tels que ceux-ci :

« Sur votre jeune sein laissez rouler ma tête
« Toute sonore encor de vos derniers baisers. »

Sagesse appartient à la dernière floraison qui précède la décadence ; ce recueil, que nous avons déjà signalé comme le chef-d'œuvre de Verlaine, renferme les plus beaux et peut-être les seuls beaux vers catholiques qui aient été écrits depuis deux siècles ; ce sont, en tous cas, les plus naïfs et les plus sincères et c'est bien à eux que le poète doit la part la plus grande et la plus pure de sa renommée.

M. A Brisson qui a consacré à l'œuvre de Verlaine une intéressante étude où se révèle la haute compétence du critique, décrit ainsi l'état d'âme qui a inspiré le poète : « Il a des effusions brûlantes, des « extases sublimes ; il supplie, il sanglote, s'entre- « tient avec le Seigneur ; il l'adore et le conjure « d'effacer ses fautes ; ses *Tercets* sont de véritables « actes de contrition qui jaillissent de son âme comme

Digitized by Google

« des prières ; il fait l'abandon de sa personne « dans un élan d'amour passionné ; il a, pour la « Vierge, des accents tout simples qui ressemblent à « des balbutiements d'enfant ; il se réfugie près « d'elle comme auprès d'une mère indulgente dont « il attend les caresses. La foi qui éclate dans ses « vers est soumise ; la rhétorique n'y est pour rien ; « on sent qu'en les écrivant, il ne songe qu'à les « écrire et non à les publier. — C'est une effusion « spontanée, un soulagement du cœur, un cri de « conscience. »

Pour vous permettre d'apprécier, par vous-mêmes, le charme particulier de cette poésie, je veux mettre sous vos yeux quelques vers extraits des belles pages du recueil :

« Ecoutez la chanson bien douce,
« Qui ne pleure que pour vous plaire,
« Elle est discrète, elle est légère,
« Un frisson d'eau sur de la mousse.....
« Remords chers, prière si bonne,
« Rêves bénis, mains consacrées,
« Oh ! ces mains, ces mains vénérées,
« Faites le geste qui pardonne !...

« . . . . . Loi du devoir
« Si douce ! Enfin je sais ce qu'est entendre et voir,
« J'entends, je vois toujours, voix des bonnes pensées.

« Innocence, avenir ! Sage et silencieux,
« Que je vais vous aimer, vous, un instant pressées
» Belles petites mains qui fermerez mes yeux.....

« O mon Dieu, vous m'avez blessé d'amour,
« Et la blessure est encore vibrante,
« O mon Dieu, vous m'avez blessé d'amour.....
« Mais ce que j'ai, mon Dieu, je vous le donne...

Digitized by Google

Il s'adresse à la Vierge Marie :

« Je ne veux plus aimer que ma mère Marie...
« C'est par elle que j'ai voué ce sacrifice,
« Et la douceur de cœur, et le zèle au service,
« Comme je la priais, elle les a permis,
« Et comme j'étais faible et bien méchant encore,
« Elle baissa mes yeux et me joignit les mains,
« Et m'enseigna les mots par lesquels on adore . .. »

Je pourrais multiplier ces citations et je n'y laisserais entraîner, tant est vif le charme qui se dégage de ce recueil, si je ne devais me borner et si je n'avais la confiance que les extraits qui précèdent, vous donneront une idée suffisante du surplus.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le poème de la *Sagesse* représente le point culminant de la renommée de Verlaine ; ses autres productions sont de moindre importance et leur analyse n'ajouterait rien de nouveau au caractère général de son œuvre.

Elles sont d'ailleurs fort nombreuses et je me bornerai à les énumérer.

Tout d'abord des Poèmes : *Parallèlement, Dédicaces, Bonheur, Chansons nouvelles, Liturgies intimes, Elégies, Odes, Dans les Limbes, Epigrammes*, etc.

Puis des ouvrages en prose et notamment : *Les Poëtes maudits, les Mémoires d'un Veuf, Mes Hôpitaux, Mes Prisons, Confessions, 15 jours en Hollande* etc.

La personnalité et l'œuvre de Verlaine offraient à la critique un champ trop vaste pour qu'il ne fût pas largement exploré. Indépendamment des écrivains qui lui ont consacré d'importantes études aux-

Digitized by Google

quelles j'ai fait de nombreux emprunts, tels que A. Brisson, René Doumic, Th. Mauras, etc , je citerai principalement pour finir Jules Lemaitre auqnel il faut toujours recourir, lorsqu'on veut connaître la note juste d'une période de notre histoire littéraire contemporaine. La 4e série des « Contemporains » contient en effet une appréciation remarquablement judicieuse de la personne et des productions de notre poète et j'en détache quelques passages qui serviront de conclusion à mon travail

C'est ainsi qu'il définit Verlaine et son œuvre :

« Une poésie sans pensée, primitive et subtile ; « une notation de sensations si étroitement unie aux « sentiments, qu'elle suffit à exprimer les émotions « qu'elles éveillent dans l'âme : ..... La poésie d'un « solitaire et d'un névropathe qui se jouerait sur les « confins de la démence et de la raison.....

« L'homme de cette poésie est un être exception- « nel et bizarre, moralement et socialement à part ; « illettré, ignorant le sens étymologique et la signifi- « cation précise des mots, s'énivrant de leur mu- « sique, mais de leur musique seulement ; ..... « socialement avili et rejeté de la société régulière, « à la suite d'un drame violent où la folie semble « avoir joué le principal rôle, il reste candide ; il se « repent avec simplicité comme il a péché et d'un « repentir catholique, fait de terreur et de tendresse, « sans raisonnement et sans orgueil de pensée, il « demeure, dans sa conversion comme dans sa faute, « un être purement sensitif ..

« Malade, il entre à l'hôpital, il s'y attarde et y « écrit des vers,... Il n'est pas déclassé, il n'est pas « classé du tout... Il vit en pleine société, comme il

Digitized by Google

« vivrait en pleine nature ;... il a gardé une âme « aussi neuve que celle d'Adam ouvrant les yeux à « la lumière ; .. Il est le rêveur, et la réalité a pour « lui le décousu et l'inexpliqué d'un songe ;... c'est un véritable enfant qui a une musique dans « l'âme, et, à certains jours, il entend des voix que « nul, avant lui, n'avait entendues »

28 février 1898.

M. MAURICE BOUCHOR

M. Maurice Bouchor est né en 1855. Dès sa plus tendre jeunesse, il montre un goût très prononcé pour la poésie et les voyages, et grâce aux facilités que lui procure une grande fortune, il lui est permis de satisfaire son double penchant ; à l'âge de 14 ans, à l'heure où il est encore sur les bancs du collège Sainte-Barbe, il commence à écrire des vers. Son premier recueil « *Les Chansons joyeuses* », attire sur lui l'attention et met en relief sa belle humeur gauloise — c'est son premier succès.

Il devient alors l'ami de Jean Richepin qui venait de publier sa « *Chanson des Gueux* » et celui-ci l'emmène en Italie ; puis il parcourt seul les principales contrées de l'Europe et des Etats-Unis, se met en rapport avec leurs plus célèbres écrivains et profite de leur fréquentation pour étudier leurs œuvres.

De retour en France, il publie successivement : en 1876, *Le Poème de l'Amour et de la Mer* ; en 1878, *Le Faust moderne* et en 1880, *Les Contes parisiens en vers* ; ces trois recueils où ses tendances à la gauloiserie se donnent libre cours, se ressentent

Digitized by Google

bien encore de l'influence réaliste et de ses relations avec Richepin, mais il ne s'attardera pas longtemps dans ce milieu ; une réaction profonde se produit dans son esprit ; des préoccupations d'ordre moral et religieux s'emparent de lui ; il s'abandonne à ce courant, se livre à un examen approfondi des divers systèmes théogoniques qui ont attiré son attention et de cette métamorphose naissent de nouvelles œuvres poëtiques qui marquent bien le sens de l'évolution qu'il a subie et font de lui une sorte de philosophe mystique, boudhiste et chrétien.

C'est alors qu'il aborde le théâtre ; il commence par traduire une comédie de Shakspeare, *La Tempête* et la fait représenter sur le petit théâtre de la Galerie Vivienne, qui venait d'inaugurer l'emploi de marionnettes au lieu d'acteurs vivants. Cet essai, favorablement accueilli, encourage notre poëte et lui donne l'idée d'écrire pour cette petite scène deux mystères en vers : *Tobie*, en 1889, et *Noël ou le Mystère de la Trinité* en 1890.

Cette tentative était originale. Il semblait, jusque-là, que les marionnettes ne fussent qu'un amusement d'enfant et l'on se demande comment a pu venir à M. Bouchor la pensée de confier à un instrument, aussi puéril en apparence, l'interprétation de deux œuvres appartenant à un genre aussi élevé. M. M. Bouchor l'a expliqué lui-même dans une conférence qui a paru dans la *Revue bleue* et dans laquelle il expose les raisons qui l'ont déterminé. Il faut dire d'abord que ses gentilles interprètes réalisaient un véritable progrès sur les petites poupées des Pupazzi : admirablement sculptées, costumées par les meilleures couturières de Paris, parfaitement stylées et dociles,

Digitized by Google

parlant par la voix de poëtes aimés du public, tels que Richepin ; au milieu de décors signés des plus célèbres artistes, tels que Rochegrosse, les marionnettes de Bouchor avaient tout ce qu'il fallait pour plaire et de fait obtinrent le plus vif succès.

Ce gracieux ensemble pouvait être suffisant pour le charme des yeux, mais quel effet produirait-il sur les esprits ? Et notre poëte ne devait-il pas avoir de plus sérieuses raisons pour expliquer sa prédilection en faveur de ses marionnettes ? C'est sur ce point que sa conférence va nous éclairer.

Le théâtre de la Galerie Vivienne avait débuté par la représentation d'œuvres empruntées à la tragédie antique. Les chefs-d'œuvre d'Aristophane, de Sophocle et d'Eschyle y avaient été interprétés par des marionnettes,et le succès avait été décisif. M.M. Bouchor, frappé de cette révélation, en chercha la cause et crut l'avoir trouvée. A ses yeux, la supériorité des marionnettes sur les acteurs vivants s'explique par cette raison, qu'étant dépourvues de toute personnalité, l'attention qu'elles provoquent se concentre uniquement sur le sujet qu'elles traduisent, tandis qu'en présence d'un acteur vivant, cette attention se partage entre l'interprète et le rôle. Ainsi, par exemple, dans Hamlet, à travers le Prince de Danemarck, le spectateur aperçoit Mounet-Sully ; de même Macbeth disparaît derrière Sarah-Bernhardt, etc., etc. ; et non seulement la personnalité de ces éminents artistes occupe l'esprit de l'auditeur, mais le souvenir de leur apparition dans les divers rôles de leur répertoire se mêle à l'impression du moment, se confond avec elle, et l'empêche d'être tout entière au sujet. En d'autres termes, l'admiration va

Digitized by Google

à l'interprête et le rôle tombe au 2e plan ; et cela est si vrai qu'on trouve au théâtre de nombreux exemples de succès qui sont dus beaucoup plus au talent de l'artiste qu'au mérite de l'œuvre et que telle pièce que le jeu d'un acteur d'élite a portée aux nues, tombe plus tard sous l'indifférence du public si elle a eu pour interprète un acteur médiocre.

En revanche, peut-on objecter, le théâtre des marionnettes manque de femmes, et comme le dit un critique, avec elles il n'est pas possible de tomber, au dernier acte, amoureux du grand 1er rôle ou de la soubrette .. A cela M. Bouchor répond : « Si nous « n'avons pas de femmes vivantes, il s'exhale de « notre petite scène comme un parfum de grâce « féminine d'autant plus exquis et pénétrant qu'on « ne voit pas d'où il émane et qu'il s'y mêle je ne « sais quel mystère. »

La thèse est ingénieuse et quelle que soit l'opinion que l'on s'en fasse, on ne peut nier qu'elle ait eu quelque raison d'être, puisque son application a été couronnée par une série de nombreux et incontestables succès.

Je ne veux pas vous analyser par le menu le *Mystère de la Trinité*, il me suffira de vous dire que c'est une œuvre naïve, d'une naïveté qui n'est pas seulement dans l'âme instinctive du poëte, mais dans le sujet et les personnages et qu'il s'en dégage une profonde sympathie du cœur et de l'esprit pour la mystérieuse simplicité des êtres qu'elle met en scène. M. Paul Vidal y a joint une partition charmante où l'inspiration personnelle se marie heureusement au souvenir de certains noëls et chants populaires et

Digitized by Google

même de certains chants liturgiques qu'il a adaptés avec beaucoup d'adresse et de goût.

Deux ans plus tard, M. Bouchor donnait sur le même théâtre un nouveau mystère, *La Légende de Sainte-Cécile* et en 1894 *Les mystères d'Eleusis*. Mais, bien que l'on retrouve dans ces deux œuvres la même grâce merveilleuse des vers et le même charme de la musique, la lassitude d'un genre, original sans doute, mais un peu conventionnel, commença à se faire sentir ; le succès ne se maintenait pas au niveau du début et en 1894 le petit théâtre ferma ses portes.

L'année suivante, M. Bouchor donna à la Comédie Française : *Le Conte de Noël*, comédie en 1 acte et en vers. Comme toujours l'œuvre est simple et délicieuse, mais, cette fois, on y peut discerner un mélange malicieux de naïveté et de scepticisme qui laisse voir, dit un critique, le sourire incrédule du pyrrhonien derrière la foi candide de la légende.

Entre temps, M. M. Bouchor avait pris part à un concours de poésie et de musique destiné à former un recueil à l'usage des Ecoles : et le 1er prix lui avait été décerné, grâce à des pièces d'une véritable beauté, au nombre desquelles on peut citer : *La Fête du Village*, *Chanson des Pyrénées*, *Renouveau*, etc., etc.

Enfin, en 1895, parut un nouveau recueil de M. Bouchor, *Les Symboles*, poème empreint d'un profond esprit religieux, et dans lequel l'auteur, redevenu fidèle à ses croyances spiritualistes, manifeste une fois de plus « sa sympathie pour les reli- « gions de tous les âges et de toutes les races qu'il « aime surtout, dit-il, pour la pénétrante poésie, la

Digitized by Google

« grâce, la splendeur de leurs rêveries, pour la « paix qu'elles surent donner à tant d'âmes ».

M. EDMOND HARAUCOURT.

M. E. Haraucourt est surtout connu comme auteur de la *Passion*, mystère en 2 chants et 6 parties, qui n'a eu qu'une audition au concert Lamoureux, le vendredi-saint 4 avril 1890 ; mais, si la pièce ne fut plus représentée, elle reçut une large publicité qui la fit connaître et ajouta un nouveau relief au nom de l'écrivain.

Ses premières publications l'avaient en effet déjà signalé à l'attention des lettrés comme un poëte délicat, d'un style précieux, d'une poésie qui charme par son éclat et sa sonorité ; ce sont : *La Légende des Sexes*, poëmes hystériques publiés à Bruxelles sous le nom de Sire de Chamblay ; recueil de vers d'une forme distinguée, et dont la moralité forme un heureux contraste avec le titre suspect que lui avait donné l'auteur : *Ame nue*, œuvre philosophique dont la haute inspiration rappelle la « Légende des Siècles » de Victor Hugo ; un roman, *Ami :* et une comédie en 3 actes et 7 tableaux, *Shylock*, tirée du « Marchand de Venise » de Shakspeare et qui obtint un vif succès sur la scène de l'Odéon.

Le mystère de la *Passion* est une œuvre magistrale ; l'unique audition qui en fut donnée, bien que Madame Sarah-Bernhardt lui apportât l'éclat de son immense talent, était insuffisante pour permettre au public de la bien juger ; mais, à la lecture elle est

Digitized by Google

très attachante et elle aurait, sans doute, acquis un succès sérieux et durable si elle avait reparu à la scène ; le moment n'était malheureusement pas favorable ; les questions religieuses étaient, depuis dix ans, l'objet d'ardents débats ; les esprits étaient excités et l'on pouvait craindre que de nouvelles représentations vinssent donner un nouvel aliment à une agitation qui semblait vouloir s'apaiser, aussi la censure ne crut-elle pas devoir les autoriser.

Le *Mystère de la Passion* se compose de 6 tableaux dont voici les titres : *L'idée ; l'amour* ; *la peine ; le nombre ; la justice ; l'œuvre.* M. Haraucourt nous présente, dans Jésus, un philosophe, un sage prêchant l'amour des hommes, la réconciliation des ennemis, l'équité, la justice et annonçant la venue du Royaume de Dieu, c'est-à-dire le règne de la vertu sur la terre. — La légende qu'il nous offre, c'est la légende populaire du Juste livré au supplice par un peuple méchant précisément parce qu'il prêche la justice ; de l'idée écrasée par le nombre, par la force brutale. — Jésus ne fait entendre que des paroles de paix et d'amour, de charité et de tolérance ; cela suffit pour soulever contre lui la haine des prêtres ; ils ameutent une populace ignorante, féroce et par leurs clameurs forcent la main à Pilate qui aurait voulu l'épargner.

Seul que M. Haraucourt a publié depuis, est une sorte de symphonie poëtique, un thème pessimiste consacré à la glorification de la *Solitude* qu'il appelle « la grande douleur » ; il ne l'aime pas, sans doute, puisqu'il l'appelle douleur, mais il estime qu'elle est irrémédiable et d'ailleurs nécessaire au relèvement de l'âme, — C'est une poésie désolée et sceptique, mais

Digitized by Google

elle est d'une rare élévation et elle a aussi de la douceur et de la tendresse.

Enfin l'Odéon vient de recevoir une œuvre nouvelle de M. Haraucourt, un drame en vers qui a pour titre : *Don Juan de Manara.*

Le sujet, emprunté à la légende de *Don Juan*, a été, à diverses reprises, traité et mis à la scène par divers auteurs. Molière, Alexandre Dumas, etc. ; Molière notamment en a tiré un type qu'il a immortalisé. Son Don Juan est un grand seigneur aimable et sceptique, ne reculant devant rien pour satisfaire un plaisir ou un caprice ; c'est un monstre charmant, mais un monstre d'impiété, de luxure et d'égoïsme, qui foule aux pieds toutes les lois divines et humaines, c'est bien ce personnage que nous présente M. Haraucourt dans la première partie de son drame ; mais, tandis que le Don Juan de Molière est finalement puni, frappé de mort et damné, celui de M. Haraucourt est déchiré par ses remords, se convertit, repousse sa fiancée et se réfugie dans un couvent pour y chercher la paix et le pardon.

Ce dénouement n'étonne pas de la part de M. Haraucourt et correspond bien à la conception mystique qui est la note dominante de son œuvre ; mais je laisse de côté le fond de la thèse qui peut être discuté, et qui l'est en effet, et je ne veux m'occuper que du côté littéraire et de la valeur poétique de cette dernière production ; ce que l'on peut hautement affirmer, c'est que la forme est, en tout point, digne du merveilleux talent de l'auteur, et que pour l'ampleur, la souplesse et la variété des vers, pour le relief et le charme de l'expression, le Don Juan de M. Harau-

Digitized by Google

court n'est pas inférieur à ses précédentes productions.

(Mars 1898).

M. JEAN LAHOR.

Comme M. Ed. Haraucourt, M. Jean Lahor est un mystique ; mais son mysticisme, à l'encontre de celui de M. Haraucourt qui est chrétien, s'incline vers la philosophie hindoue. Il en rejette bien de ce qu'elle récèle, suivant l'expression de Taine, de quiétisme inerte, de résignation morne, et n'en garde qu'une conception du monde basée sur notre néant et sur le néant des formes illusoires qui nous entourent, qu'un stoïcisme hautain pour ses propres souffrances et une inépuisable commisération pour les souffrances des autres (A. Bonneau).

La thèse qu'il développe dans son grand poème de l'*Illusion*, est celle-ci : La réalité nous échappe ; nous ne voyons que des apparences ; nous ne connaissons les phénomènes que par l'idée que nous nous en faisons ; nous ne connaissons donc que nos idées dont rien ne nous démontre la rectitude, de sorte que ce que nous prenons pour la vérité est tout simplement une opinion que nous croyons avoir.

Et cette thèse n'est pas seulement celle des philosophes, de Renan qui a écrit : « Toutes nos connais-« sances nous viennent par la raison ; nous ne « pouvons donc affirmer leur vérité absolue qu'après « nous être démontré qu'elle réfléchit exactement les « choses qu'elle perçoit ou croit percevoir ; or cela

Digitized by Google

« est impossible » ; mais aussi celle des Poëtes : de Calderon qui a intitulé l'une de ses plus belles comédies : *La Vie est un songe ;* de Shakspeare qui a dit : Qu'est-ce que la Vie ? le rêve d'une ombre.

L'*Illusion* qui est l'œuvre maitresse de M. J.Lahor, est un recueil composé de plusieurs pièces de vers dont la variété n'est qu'apparente et nous ramène aux mêmes sujets, lesquels, traités à maintes reprises, reviennent envisagés chaque fois sous un aspect nouveau : c'est une œuvre d'une haute poésie, pleine de beaux vers et de nobles pensées ; c'est la fleur de la poésie et de la philosophie hindoues transportée dans la conscience d'un homme de l'occident.

Dans sa dernière publication qui a pour titre : *La Gloire du Néant* et qui vu le jour en 1897, M. Jean Lahor nous apparait comme un pessimiste, mais d'une espèce de pessimisme qu'il appelle « héroïque », un pessimiste bon et aimant. Il voit que le monde est mauvais et il veut que l'homme soit bon et se relève de son néant par sa bonté. L'apostrophe suivante qu'il lui adresse est d'un ton élevé et généreux ; elle semble bien résumer l'idéal dont l'auteur s'inspire et à ce titre je crois devoir la reproduire :

« Sois bon toujours, sois aimant ; puisque la vie
« est un combat, et que l'odieuse loi du plus fort est
« la loi de l'univers entier, aie compassion des
« faibles et des petits qui succombent ; recueille les
« blessés, adoucis les souffrances, console les misé-
« rables, aime comme le Boudha et Jésus. Et sois
« poëte aussi, crée de glorieux mensonges, proclame
« la splendeur du beau, et (dernière recommandation

Digitized by Google

« du sceptique) n'évite certaines fois que de parler « du vrai. »

Ce langage est beau et touchant et je le préfère de beaucoup à l'apologie dn néant qu'avait entreprise l'auteur et qui n'apporte avec elle que confusion et désespérance. Combien d'ailleurs il est doux et reposant pour le cœur quand on le compare au vide et à l'incohérence des théories symbolistes ou autres que nous avons passées en revue !

JEAN MORÉAS

Vous connaissez déjà la silhouette de cet étrange personnage et je vous ai rappelé précédemment le rôle prépondérant qu'il a joué dans la fondation des nouvelles écoles poëtiques auxquelles il a successivement appartenu ; vous l'avez vu d'abord se ranger dans le groupe des Décadents à la suite de Stéphane Mallarmé. C'était en 1884 ; deux ans après il rejette cette étiquette, et réclame celle de Symboliste qu'il répudie comme la précédente pour fonder l'Ecole Romane Française dans laquelle il semble avoir fixé le terme de ses évolutions. Ce qui le distingue, ce n'est pas la fixité de ses principes en matière de prosodie, c'est avant tout un précurseur ; c'est lui qui rédige les programmes, et vous n'avez pas oublié la formule retentissante qu'il a donnée du Symbolisme et de la Romanité dans le journal le *Décadent* et dans le *Figaro* des 18 septembre 1886 et 14 septembre 1891.

Je n'ai aujourd'hui que peu de chose à ajouter et

Digitized by Google

je me bornerai à vous dire quelques mots de sa vie et de ses principales productions.

Jean Moréas est né à Athènes en 1856 ; il passe les premières années de sa jeunesse à Marseille, voyage ensuite en Allemagne, en Suisse et en Italie, puis il repasse par Athènes et revient définitivement se fixer à Paris

Il débute en 1884 par un volume de vers, *Les Syrtes*, qui appartient à l'Ecole décadente et dont il n'y a rien à dire ; puis il abandonne ce groupe pour fonder le Symbolisme et publie son second volume, *Les Cantilènes*, dans lequel il répudie les règles prosodiques préétablies, la césure, la rime, etc., et se livre, dans une sorte d'inconscience, à des audaces rythmiques dont l'extravagance ne sauve pas la pauvreté ; en 1886 et 1887, Jean Moréas donne, en collaboration avec Paul Adam, deux romans : « Les Demoiselles Goube » et « Le Thé chez Miranda » et en 1891 fait paraître son fameux recueil de vers : *Le Pèlerin passionné*

Ce dernier volume était attendu avec curiosité ; on s'attendait à y trouver une nouvelle orientation donnée à la Prosodie Française ; on voulait voir comment l'auteur s'entendait à marier le sentiment à la musique et on se demandait si le novateur avait résolu le fameux programme qu'il avait annoncé avec tant de fracas. — Ce fut une déception. L'œuvre maîtresse du chef d'école n'offrait qu'un mélange incohérent de curiosités de style, de bibelots d'étagères ; une imitation malheureuse du genre archaïque du XVI[e] siècle, etc., etc., le tout enveloppé d'une ombre d'obscurité qui le rendait incompréhensible.

La dernière publication de Jean Moréas est un

Digitized by Google

nouveau recueil, intitulé *Eriphyles*, poème suivi de 4 sylves et n'a rien ajouté à la gloire du poëte : Il est en effet impossible, dit un critique « de nous « faire prendre pour des strophes des petits paquets « de lignes inégales, de prétendus vers qui n'ont ni « rime, ni rythme, ni harmonie. M. Jean Moréas « semble d'ailleurs, dans ce dernier ouvrage, dou- « ter de ses principes en matière de prosodie libre et, « quand il consent à s'assujettir à la règle, il écrit, « dans le goût de Ronsard et d'André Chénier, des « alexandrins d'une bonne saveur archaïque... Si « telle devait être, comme on nous l'affirme, la « poésie de l'avenir, nous plaindrions l'avenir. »

(Al. Bonneau).

STÉPHANE MALLARMÉ

M. Stéphane Mallarmé est né à Paris en 1842 ; il a été, il est peut-être encore professeur d'anglais au lycée Fontanes. Nous avons déjà salué en lui le chef véritable des *Décadents* et c'est dans le journal *Le Décadent*, organe officiel de l'École, qu'il a publié ses premiers vers. Il a beaucoup écrit et touché à bien des sujets, mais il serait de peu d'intérêt de donner ici la liste et une analyse de ses nombreuses productions, il me suffira de citer, parmi celles qui ont donné une certaine notoriété à son nom : *L'après-midi d'un Faune* (1877) ; *Les Dieux antiques* (1880) ; un volume de poésies (1887) ; diverses pièces détachées qui ont paru dans le Parnasse con-

Digitized by Google

temporain et parmi elles *Le Guignon* ; enfin une excellente traduction des Poèmes d'Edgard Poë.

En résumé, et dans son ensemble, l'œuvre de Stéphane Mallarmé est diffus, bizarre et d'une compréhension souvent fort difficile : « Pour bien « des gens, dit un critique plaisant, M. Stéphane « Mallarmé est un homme qui s'amuse à mettre « dans un chapeau tous les mots dont il compose- « rait une page raisonnablement écrite, et à les « aligner sur le papier dans l'ordre où il les tire, ce « qui produit naturellement des combinaisons très « bizarres. »

Aussi je n'essaierai pas de vous donner la clef des hiéroglyphes qu'il donne à deviner ; je l'ai cherchée, je ne l'ai pas trouvée et j'aime mieux, encore une fois, recourir à la haute autorité du critique que j'ai souvent mis à contribution, j'ai nommé M. Jules Lemaître ; j'extrais donc de la 5e série de ses *Contemporains* les lignes suivantes dont la piquante ironie s'adapte si bien au sujet :

« M. Stéphane Mallarmé, dit-il, est un homme « original et doux ; il a de l'esprit ; sa conversation « se distingue par un tour imprévu et charmant ; il « y emploie du reste les mêmes mots que tout le « monde et dans le même sens ou à peu près. Dès « qu'il écrit, c'est autre chose.... Pourtant il a com- « mencé par faire des vers très beaux et, malgré « quelques singularités, très intelligibles (sans quoi « je n'aurais pas osé dire : très beaux, car je ne « me moque jamais des gens), ces vers, vous les « trouverez dans le Parnasse contemporain, dans les « Poëtes maudits de Verlaine (*La Fenêtre, Placet,*

Digitized by Google

« *Automne*, etc., et surtout *Le Guignon*, qui est, à « fort peu de chose près, un chef-d'œuvre. Depuis « M. Stéphane Mallarmé est devenu ce que Catulle « Mendès appelle, par une exquise litote, un « auteur « difficile ». Pourtant il a des amis, Mendès tout le « premier, Henri Roujon, Wyrewa, qui continuent « à l'expliquer couramment ; et alors me souvenant « d'avoir été charmé par ses premiers vers, ce m'est « un vrai chagrin de ne pas entendre parfaitement « les derniers Au moins voudrais-je savoir pourquoi « je ne les comprends pas. C'est, peut-être, direz- « vous, que c'est inintelligible, mais non, puisqu'ils « sont trois qui comprennent, et probablement « quatre en comptant l'auteur. »

Je n'ajouterai pas un mot à cette page délicieuse, ne voulant pas gâter l'agréable impression qu'elle ne peut pas manquer de vous laisser.

(Février 1898).

M. HENRI DE RÉGNIER

M. Henri de Régnier a déjà beaucoup produit et son œuvre est très discuté. Ses publications, au nombre desquelles on peut citer : *Les poèmes anciens et romanesques*, *Aréthuse*, *les Jeux rustiques et divins*, etc., provoquent chez les uns, (ce sont particulièrement les jeunes) une sorte d'enthousiasme et sont l'objet d'un culte véritable ; pour quelques autres, (il sont les pondérés et les sages) M. H. de Réghier est un écrivain qui sacrifie tout au mot, le

Digitized by Google

mouvement, la composition, l'idée, mais le discrédit dont il est frappé parmi ces derniers reste bien au-dessous de la gloire dont il jouit parmi les autres.

Comme il me paraît plus agréable de louer que de décrier, je me décide à emprunter à l'un de ses panégyristes, le jugement suivant qui, s'il n'est pas absolument exact, n'en demeure pas moins caractéristique.

« M. H. de Régnier est un poète élégant, un lyrique plein de somptuosité... un symboliste habile à employer des images analogiques et à exprimer des idées abstraites par des mythes et des analogies.... Son œuvre est mystérieuse et précieuse...: elle évoque des visions lointaines et significatives ; elle suscite des pays — estompés de brumes ; elle montre des paysages — pompeusement moroses, des cités merveilleuses dans lesquelles errent des êtres qui semblent des fantômes.

« M. de Régnier se plaît au faste des mots : il s'y plaît et donne à ses vers l'aspect de petites idoles orientales chargées de lourds joyaux ; mais il se dégage de ses légendes une touchante mélancolie, car l'âme de ses héros est dolente ; on les aime à cause des douleurs qu'ils décèlent et on aime aussi celui qui les rêva, le poëte qui nous les dépeint d'un si magnifique pinceau. »

M. le Comte ROBERT DE MONTESQUIOU.

M. Robert de Montesquiou, dit Adolphe Brisson, est « un grand seigneur, un érudit qui a lu tout ce qu'ont produit les poëtes anciens et modernes,

Digitized by Google

« hindous, chinois, arabes, grecs, latins, anglais et « français.... Il s'est pénétré de leurs beautés, s'est « assimilé leurs idées et est parvenu à cet état de « scepticisme, d'énervement et d'épuisement qu'en- « gendre généralement l'excès de culture intellec- « tuelle.... Il désespérait d'égaler ces maîtres et, « craignant peut-être de les imiter, il a cherché un « sentier de traverse à côté du grand chemin.... il « a voulu se tailler un fief bien à lui dans le domaine « de l'inexploré et il en est arrivé à composer un « livre qui, sous prétexte de poésie, soit à la fois « une partition musicale, une galerie de tableaux « impressionnistes et un édifice architectural. »

Il a produit les *Chauves-Souris.*

« Vous pensez bien, ajoute M. Brisson, que les « *Chauves-Souris* de M. de Montesquiou, ne sont pas « de vraies chauves-souris, ce sont des symboles. « La chauve souris, être bizarre, indéfini, moitié « oiseau, moitié quadrupède, est la vivante image « de notre état d'âme à nous, hommes modernes, « inquiets, sans cesse partagés entre l'action et le « rêve, entre le regret et le désir ; tour à tour avides « d'obscurité et de lumière et, par une fâcheuse « contradiction de notre nature, n'aimant jamais « tant l'obscurité que quand la lumière nous envi- « ronne et chérissant la lumière dès qu'elle nous est « ravie ».

En résumé l'œuvre de M. de Montesquiou est pleine d'affectation et de préciosité, de mignardise, de puérilité et d'étrangeté voulue : c'est un écrivain auquel manquent l'abondance, le naturel, la naïveté, la bonne grâce et la bonne foi : son tort est de

Digitized by Google

demander à la poésie plus qu'elle ne peut donner et de transformer le vers en un appareil d'horlogerie à rouages compliqués.

Que restera-t-il de ce monument dans un demi-siècle quand notre génération se sera éteinte ? Quelques pierres, tout au plus, répond M. Brisson, quelques moëllons épars, un petit bout de sculpture et de corniche.

FÉLIX BAILLET.

ERRATUM.

Page 102, Note I.

Au lieu de 1246 *il faut lire* 1249.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

COMPOSITION DU BUREAU

1° Pour l'année 1895-96.

Présidents d'honneur : MM. COMBIER, Président honoraire du Tribunal de Laon, et DE FLORIVAL, Président du Tribunal d'Abbeville

MM. E. LEMAITRE, *Président.*
GLINEL, *Vice-Président.*
SOUCHON, *Secrétaire-général-Archiviste.*
LEFÈVRE(Georges) *Secrétaire des Séances.*
BAUDEMANT, *Trésorier.*

2° Pour l'année 1896-97.

Même Bureau.

3° Pour l'année 1897-98.

GLINEL, *Président.*
LOBGEOIS, *Vice-Président.*
SOUCHON, *Secrétaire-général-Archiviste.*
CORTILLIOT, *Secrétaire des séances.*
LION, *Trésorier.*

4° Pour l'année 1898-99.

Même Bureau.

5° Pour l'année 1899-1900.

Présidents d'honneur : M. DE FLORIVAL, et Mgr BATON.

MM. GLINEL, (O. A.) *Président.*
LOBGEOIS, *Vice-Président.*
SOUCHON, (O. A.) *Secrétaire-général-archiviste.*
CORTILLIOT, *Secrétaire des Séances.*
LION, *Trésorier.*

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM. *Allain-Targé*, (✻), ancien Préfet de l'Aisne, conseiller-Maître à la Cour des Comptes, à Paris.

Desmaze (O. ✻), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.

Hanotaux (Gabriel), (O. ✻), ancien ministre des affaires étrangères.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes à l'Institut, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

Lefèvre (Georges), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille.

Menche de Loisne, (O. ✻), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.

Sébline (O. ✻), sénateur, anc. Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

Mgr *Baton*, protonotaire apostolique, archiprêtre de Notre-Dame de Laon.

MM. *Baillet*, Georges, avocat à Laon.

Baudet, ancien avoué à Laon.

Berthault, (O. I.), vice-président du Tribunal civil de Laon.

Brismontier père, directeur d'assurances à Laon.

Casse, (O. A), professeur au Lycée de Laon.

Cortilliot, directeur du *Journal de l'Aisne*, à Laon.

Courtois, pasteur protestant, à Bruyères-et-Montbérault.

Digitized by Google

MM. *Démaret* (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Laon.

Ermant (O. I), député et maire de Laon.

Florival (de), président du Tribunal civil, à Abbeville.

Gilbert, ancien notaire, à Laon.

Glinel, (O. A.), ancien notaire, à Laon.

Labouret, conservateur du Musée, à Laon.

Lion, notaire à Laon.

Lobgeois, avocat, ancien bâtonnier, à Laon.

Marlier (le chanoine), (O. A.), aumônier du Lycée de Laon.

Périnne de la Campagne (O. I.), Vice-Président du Conseil de Préfecture de l'Aisne.

Ply (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Martin de Laon.

Quenaidit, (✻), capitaine au 45e régiment d'infanterie, à Laon.

Ravaud, pharmacien à Laon.

Rousseau (Léon) (✻ O. A.), ingénieur des arts et manufactures, à Laon.

Servant, ancien notaire à Laon.

Souchon, (O. A.), archiviste départemental de l'Aisne.

Tilorier, propriétaire, à Laon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. *Bouxin* (l'abbé), vicaire de Notre-Dame de Laon.

Conteneau, étudiant en médecine à Paris.

Hédouville de Merval (l'abbé de), curé de

Digitized by Google

Retheuil - et - Taillefontaine, par Villers-Cotterêts.

MM. *La Tour du Pin* (le marquis de) (O. ✻), propriétaire à Arrancy.

Lecomte (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu à Soissons.

Matton (Auguste), (✻ O. L), archiviste honoraire du département de l'Aisne.

Menu (l'abbé), ancien vicaire de Crécy-sur-Serre.

Monbrun, agriculteur et conseiller d'arrondissement à Lavergny.

Montesquiou (le comte de) (✻), ancien conseiller d'État, à Longpont.

Morel, (O. ✻) colonel du 21e dragons à Saint-Omer.

Palant (le chanoine), curé de Cilly.

Mme *Saint-Chamans* (la marquise de), à Couvron.

Trétaigne (le baron de), conseiller général de l'Aisne, propriétaire et maire à Festieux.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Aisne.

Société archéologique de Château-Thierry.
Société académique de Chauny.
Société académique de Saint-Quentin.
Société industrielle de Saint-Quentin.
Société archéologique de Soissons,
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

Belfort (territoire de)

Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Cher.

Société historique du Cher, à Bourges.
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Côte d'Or

Académie de Dijon.

Digitized by Google

Doubs.

Académie de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Eure.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.

Finistère.

Société académique, à Brest.

Gard.

Académie de Nîmes.

Garonne (Haute)

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Hérault.

Académie de Montpellier.
Société archéologique, à Béziers.

Loire (Haute)

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Loiret.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Lozère.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

Maine-et-Loire.

Académie d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Manche, à Saint-Lô.

Marne.

Société d'agriculture, sciences et arts, à Châlons.
Académie nationale, à Reims.
Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.

Digitized by Google

Marne (Haute)

Société historique et archéologique de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas, à Nancy.

Meuse.

Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
Société philomatique, à Verdun.

Nord.

Société archéologique d'Avesnes.
Société d'émulation, à Cambrai.
Société d'agriculture, sciences et arts, à Douai.
Union géographique du Nord de la France, à Douai.
Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.

Oise.

Société historique de Compiègne.
Société archéologique, à Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie d'Arras.
Société académique, à Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses)

Société des sciences et arts, à Bayonne.

Rhône.

Académie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologiqne de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.

Savoie.

Académie du Val d'Isère, à Moutiers.

Seine.

Association philotechnique, à Paris.

Digitized by Google

Société d'anthropologie, à Paris.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société botanique de France, à Paris.
Société pour l'encouragement des études grecques, à Paris.
Société des études historiques, à Paris.
Société de Médecine légale de France, à Paris.
Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
Société philomatique de Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société d'ethnographie nationale.

Seine-et-Marne.

Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
Société archéologique, à Rambouillet.

Seine-Inférieure.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société des sciences et arts, au Havre.

Somme.

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'émulation, à Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Société archéologique, à Montauban.

Var.

Académie du Var, à Toulon.

Vienne.

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges, à Epinal.

Digitized by Google

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Algérie.

Société archéologique du département de Constantine.

Alsace-Lorraine.

Académie de Metz.
Revue d'Alsace.

Etranger.

Institution smithsonienne, à Washington.
Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (Belgique.)
Commission impériale archéologique de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

La lettre **R** signifie : Rapport sur les annéees 1895 à 1899, par M. Souchon, Secrétaire-général.

A

Annuaires de l'Aisne, R. 7, 8. — XV.
Architectes de la Cathédrale de Reims, III.
Architecture (de l') religieuse de l'ancien Diocèse de Soissons aux XI[e] et XII[e] siècles, par M. Lefèvre-Pontalis, LXXXVI.
Association (de l'), par M. F. Baillet, R. 12, 13 — XII, XIV et XV. — La Communauté des Jault, XVIII et XIX, 45.

B

Baillet (Félix), R. 9, 12, 13, 15. — Etude sur l'Association, X, XII, XIV, XV, XVIII. — Les Pêcheurs de Fort-Mardyck, XXIX. — Les Cahiers du Tiers-Etat du Bailliage de Laon, par M. Combier, R. 11 ; I. — Deux Exemples d'Association communale en France ; R. 12 ; 45. — Les Nouvelles Ecoles poétiques, R. 15 ; XXXVII, XLIV, XLV ; 253. — Décès de M. Baillet, Notice nécrologique, par M. Glinel, LII. — Remerciements de M. G. Baillet, LX.
Baillet (Georges), élu membre titulaire, LXXXI.
Bailliage de Vermandois. Les remontrances du Tiers-Etat en 1614, par M. Combier, XVIII.
Balance (Une) du VII[e] siècle, par Pilloy, LXXVII.
Barthélemy (de), I et II.
Baudemant (Frédéric). — Son décès, R. 9, XLIII.
Baudemant, trésorier, XII, XVII. — Réglement de ses comptes, XLII.
Baudet, élu membre titulaire, R. 9. XXXVI.
Bercet. — Demande d'échange, LI, LVIII.

Digitized by Google

Berthault, officier de l'Instruction publique, R. 10, LXXXII.
Bonnant d'Houet (le baron). — Les Francs-Archers de Compiègne, XLIV.
Bouxin (l'abbé). — Etude du chanoine Ulysse Chevalier sur les Ordinaires de la Cathédrale de Laon, XXVIII. — Les Prévôtés du Chapitre de la Cathédrale de Laon, R, 13, XLIX, 102. — La première grande horloge de cette Cathédrale, R. 9, LXXXIV.
Boyer d'Agen. — Note de M. Quenaidit sur une médaille, R 14 et 15, LXXVI.
Brun (Félix). — Jeanne d'Arc dans le Soissonnais. — XL.
Bryce (James). — L'émigration des races, V.

C

Cachet trouvé à Corbeny, LXXVI.
Cahiers du Tiers-Etat du Baillage de Laon, R. 11. — 1.
Caix (La famille de), III.
Caix de Saint-Aymour. — La famille de Caix, III.
Canon, membre titulaire. Démissionnaire, XIX et XXX.
Cardon (Henri). — Extraits du Journal du Chanoine Charles de Croix, CVIII.
Carnavalet (Une visite à l'Hôtel), par le capitaine Quenaidit, CIX.
Casse. — Elu membre titulaire, R. 10, XLVI.
Cathédrale de Laon. — Sa première grande horloge, R. 9, LXXXIV. — Ses sculptures, CIX.
Cathédrale de Reims. — Architectes, III.
Chalmel (G). — Biographie de Louis Cotte, LXXXVI.
Champeaux (Guillaume de) et la question des Universisaux, par G. Lefèvre, LVIII.
Chapelle des Templiers à Laon. — Adoption du vœu de M. Labouret pour sa restauration, R. 8, LI. — Note de M. Moulin, LXXIII.
Charavay (Etienne). — Elu membre correspondant, R. 10, XIII et XV. — Son décès, R. 10.

Digitized by Google

Charpentier (Le général). — Note de M. Quenaidit sur une gratification donnée au général sous le premier Empire, CIX.

Chatellier (L'abbé du), évêque nommé de Laon. — R. 6, VI.

Chevallier (Ulysse). — Les Ordinaires de la Cathédrale de Laon, XXIX.

Cimetières (Les) francs de Mayot et d'Anguilcourt, par Pilloy, CIX.

Colart, de Laon et Colart, le Voleur, R. 7, VIII.

Combier. — Président, R. 6, 7, 8, 9, 11. — Heures dédiées à la Dauphine, VI. — Titres relatifs à Landrecies, VI. — Un Souvenir de Mandrin à Guise, R. 6, VI. — Un Manuscrit de M. Melleville sur le peintre Colart, R. 7, VIII. — Mémoire d'un Médecin de Laon, R. 7, VIII. — M. Combier, président d'honneur, XI. — Remerciements à ses collègues, XIII. — Les Remontrances du Tiers-Etat du Bailliage de Vermandois en 1614, R. 8, XVIII et 1. — Don de son portrait par M. Combier, XLVII. — Décès de M. Combier. Notice nécrologique et bibliographique, par M. Glinel, LXXXX à CVII.

Comité des Travaux historiques. — Communications diverses XLV.

Commissions de Lecture, 1895 à 1898, XII, XVII, XXVII et LIX.

Compiègne (Les Francs-Archers de), par le baron de Bonnant d'Houet, XLIV.

Congrégation de Notre-Dame, XXVIII.

Congrès archéologique de France, 1899. — LXXXVII.

Congrès des Sociétés savantes, 1896 à 1900. — XVI, XVII, XXVII, L, LXXVI, CVIII.

Conteneau, membre correspondant. — R. 10, XLVII.

Corbie père. — Proposition d'achat d'un manuscrit sur l'historien Hémeré, LXXIV.

Corlieu (Dr). — Les descendants de Racine, III.

Cortilliot, secrétaire des séances. — XXVI et L. — Notes pour l'Exposition de 1900 sur la Société académique, R. 9, LVIII, LXI, LXXV.

Digitized by Google

Cotte (Louis). — Sa biographie, LXXXVI.
Croix (Le chanoine Charles de). — Son Journal, par H. Cardon, CVIII.
Croix de Confrérie de N.-D. de Liesse, R. 15. 174.

D

Darsy. — Les Orgues d'Amiens, IX.
Debry (Jean), II.
Delvincourt. — Fouilles à Nouvion-le-Comte, XXXIX.
Demaison. — Les architectes de la Cathédrale de Reims, III. — Article bibliographique sur l'ouvrage de M. Lefévre-Pontalis : « L'architecture religieuse de l'ancien Diocèse de Soissons », LXXXVI.
Démaret (L'abbé). — Elu membre titulaire, R. 9, XLI.
Deschanel (Emile). — Etude sur Lamartine, IX.
Diablerie (La) à Laon, par le capitaine Quenaidit, R. 8. — LIX, LXXVI, LXXXV, LXXXVII.
Dollé (Maurice). — Jetons de présence, XLII. — Instigateur d'un don de M. Varin au Musée de Laon, XLVI. — Décès et Eloge funèbre de M. Dollé, LXXXVIII, R. 9.
Duval (R.). — Histoire de l'Abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, CVIII.

E

Eck. — Fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin. — III.
Ecoles poétiques (Les Nouvelles), par F. Baillet. — R. 15, XXXVII, XLIV, XLV, 253.
Evêché de Laon. — R. 6, VI.
Exposition de 1900. — Grande et petite industrie, LI. — Exposition collective des Sociétés savantes, LVIII. — Note de M. Cortilliot sur la Société académique, LXI, LXXV. — Note de M. Labouret sur le Musée de Laon, LXVIII, LXXV.

Digitized by Google

F

Ferrier (Ida), femme d'Alexandre Dumas. — Lettres diverses, XLVII.
Festieux. — Etat civil, XXXVI.
Flavigny (De). — Ses manuscrits, XXXVI.
Fleury (Edouard). — Bibliographie de ses œuvres, LXXXI.
Fort-Mardyck (Les Pêcheurs de), par F.Baillet, XXXVII, 67.
Fourier (Pierre). — XXVIII.

G

Givelet. — Eglise Saint-Nicaise de Reims, XXXVIII.
Glinel (Charles) — Rapport 1895, X — Vice-président, XII, XVII. — Président, R. 6, XXV et L. — Engagement de Rachel au Gymnase, R 7, IX. — Les Annuaires de l'Aisne, R. 7, XV. — Eloge de feu M. Ernest Lemaître, XX. — Don par M Glinel d'une étude sur Arvers et d'un travail sur la première édition des « Contes Rémois », XXIII. — Officier d'Académie. Félicitations de M. Lobgeois et Remerciements de M. Glinel, R. 10, XXX et XXXIV. — Lettres d'Ida Ferrier, XLVII. — Eloges funèbres de : M. Souëf, R. 9, XLVIII ; M. F. Baillet, R. 9, LII ; M. Moulin, R. 9, LXXVII ; M. Lefebvre, R. 9, LXXIX ; M. Dollé, R. 9, LXXXVIII ; M. Combier, LXXXXI. — Bibliographie d'Ed. Fleury, LXXXI — Bibliographie de M. Combier, LXXXXI, R. 9 — Alexandre Dumas, auteur de Préfaces, R. 11, 15.
Guise. — Histoire de Guise, par Matton, IX.

H

Hémeré. — Un manuscrit de M. Corbie sur Hémeré, LXXIV.
Hennezel d'Ormois (De). — Sa démission, LX.

Digitized by Google

Heures dédiées à la Dauphine, VI.
Houssaye (Arsène), membre d'honneur. — Son décès, R 9, XIV. — Sa biographie, par Ernest Lemaître, XVI.

J

Janet (Paul). — Analyse d'une étude d'Emile Deschanel sur Lamartine, IX.
Jeanne d'Arc. — Son Livre d'or, III. — Son voyage dans le Soissonnais, XL.
Jetons de présence. — XLII.
Journal des Savants. — Thèse de M. Lefèvre sur Anselme, XII.

L

Labouret. — Vœu pour la restauration de la Chapelle des Templiers, à Laon, LI. — Note pour l'Exposition 1900 sur le Musée de Laon, R. 9, LVIII, LXVIII, LXXV.
Lafon de Fongaufier. — Elu membre titulaire, XXVI, démissionnaire, LXXXVII.
Landrecies (Titres relatifs à). — VI.
Laon. — Note de M. Quenaidit sur un crime commis le 7 juillet 1799 et sur les Denrées en l'an IV, CIX. — Trois années de l'Histoire de Laon, 1356-1359, par M. Souchon, LIX.
Latour. — Ses pastels chez la duchesse d'Uzès, XVII.
Lefebvre, membre titulaire. — Son décès et Notice sur M. Lefebvre, par M. Glinel, R. 9, LXXIX.
Lefèvre. — Son élection comme membre titulaire, VII. — Secrétaire des séances, XII et XVII ; sa Thèse sur Anselme, XII. — Guillaume de Champeaux, LVIII.
Lefèvre-Pontalis. — L'architecture religieuse de l'ancien diocèse de Soissons aux XI^e^ et XII^e^ siècles. — LXXXVI.
Lefort. — Les Français à Luxembourg. LXXIV.
Légendes arabes, par le capitaine Quenaidit, XLV.

Digitized by Google

Lemaitre (Ernest), président de la Société — R. 6, XI, XVII. — Le Livre d'Amour de Sainte-Beuve, R. 6 et 9, III. — Eloge funèbre d'Arsène Houssaye, XIV. — Etude sur Arsène Houssaye, XVI. — Décès M. Lemaître. Son éloge, par M. Glinel, R. 9, XX. — Remerciements de la famille de M. Lemaître, XXIV.

Lion. — Trésorier, XXVI, L. — Jetons de notaires, R. 8, XLI.

Lobgeois (Edmond). — Vice-président, XXVI et L. — Compliments à M. Glinel sur ses palmes académiques, R. 10, XXX.

Luxembourg (Les Français à), par Alfred Lefort, LXXIV.

M

Mandrin (Un souvenir de) à Guise, R. 6, VI.

Marsy (Cte de), sur Racine, III.

Mason (Otis). — Les Carquois et les Flèches de l'Amérique du Nord, V.

Matton. — Sceau de Renier de Sains, VIII. — Histoire de Guise, IX.

Melleville. — Manuscrit sur le peintre Colart, R. 7, VIII

Minouflet. — Monnaies gauloises, LXXVII.

Monaco (Le Prince de). — Article littéraire dans la « Nouvelle Revue », V.

Moreau (Frédéric). — Son centenaire et sa mort, LXXVII.

Moulin. — Membre correspondant. — Fouilles de M. Frédéric Moreau, III. — La Chapelle des Templiers à Laon, LXXIII. = Son décès et son éloge funèbre, LXXVIII.

Musée de Laon. — Don de M. Varin, XLVI, R. 9.

N

Notaires. — Jetons des Compagnies des Notaires de France, R. 8, XLI.

Digitized by Google

Notre-Dame de Liesse (La Légende de). — Drame en vers, par M. le chanoine Ply, XL, XLI.

O

Ordinaires de la Cathédrale de Laon, XXIX.
Orgues de la Cathédrale d'Amiens, IX.

P

Périnne de la Campagne. -- Officier de l'Instruction publique. Compliments du Président, R. 10, XXXV.
Pilloy. = Découverte d'une boucle de femme et d'une plaque-boucle à Anguilcourt et à Montescourt, XXXIX. = Balance du VIIe siècle à Montescourt, LXXVII. — Les Cimetières francs de Mayot et d'Anguilcourt, CIX.
Pingaud (Léonce). — Renseignements sur Jean Debry, II.
Ply (Le chanoine). — Le grand orgue de Saint-Martin de Laon, XIII. — La Légende de N.-D. de Liesse, drame en vers, XL, XLI.
Poiret. — Notice, par M. Souchon, R. 8, XXIX.
Prévôtés (Les) du Chapitre de la Cathédrale de Laon, par M. l'abbé Bouxin, R. 13, XLIX, 102.

Q

Quenaidit (Le capitaine). — Elu membre titulaire, R. 10, XXVI. — Etude sur le symbolisme chrétien. XXXVII, XLI, XLIV. — Légendes arabes, XLV. — La Diablerie à Laon, LIX, LXXVI. — Cachet trouvé à Corbeny, LXXVI. — Médaille de M. Boyer d'Agen, R. 14, LXXVI, 244. — La Femme brûlée de Chivy, LXXXV. — La Pierre gnotique de Corbeny. LXXXVII. — Etude sur une ancienne croix de Confrérie de N.-D. de Liesse, R. 15. 174 à 243. — Communications diverses sur : 1° Les sculptures de la Cathédrale de Laon ; 2° La Restauration ne l'Eglise de

Digitized by Google

Vailly ; 3° Un Crime à Laon du 9 juillet 1799 ; 4° Une gratification au général Charpentier sous le premier Empire ; 5° Une Visite à l'hôtel Carnavalet ; 6° Les Denrées à Laon en l'an IV, CIX.

R

Rachel (Mlle). — Son engagement au Gymnase, R. 7, IX.
Racine. — Ses descendants, III. — Sa vie privée, par le comte de Marsy, III.
Rapport 1895 par M. Glinel, X.
Rapport 1900 par M. Souchon, R. 1 à 16
Ravaud. — Elu membre titulaire, R. 9, XXXIX.
Reims. — Eglise et abbaye de Saint-Nicaise, par Givelet, XXXVIII.
Renier de Sains. — Un sceau inédit, VIII.

S

Saint-Nicolos-aux-Bois (l'Abbaye de), par R. Duval, CVIII.
Saint-Quentin. — Fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville, III.
Sainte-Beuve — Le livre d'amour, R. 6, III.
Société académique de Laon. — Notices historique et artistique par MM Cortilliot et Labouret, R. 9, LXI et LXVIII.
Sociétés :
De Boulogne-sur Mer. — Demande de renseignements, X et XI.
De l'Eure. — Autographes, XI.
De l'Histoire de Paris. — Le théâtre des Tuileries aux 17e et 18e siècles, XI.
Société des antiquaires de Picardie.— Eulart, Monuments religieux romans, XI.
Société de Rambouillet. — Chez la duchesse d'Uzès (pastels de Latour), XVII.

Digitized by Google

Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.— Echange de Bulletins, LXXVII.
Société d'ethnographie nationale. — Demande de concours, I et II.
Société historique de Château Thierry. — Communications diverses, XI, XXXVIII, LXXIII.
Souchon. — Elu secrétaire général, XII, XVII, XXVI, L. — Rapport sur les travaux de 1895 à 1899, R. 1 à 16. — Louis XIII et Anne d'Autriche à Laon, III. — L'abbé du Chatellier, nommé évêque de Laon, R. 6, VI. — Article sur Poiret, R. 8. XXIX. — Trois années de l'histoire de Laon, 1356-1359, LIX. — Officier d'Académie, R. 10, LXXXIV.
Souëf. — Son décès, son éloge funèbre, R. 9, XLVIII.
Stockholm (Académie royale de). — Echange de Bulletins, XLIX.
Symbolisme chrétien. — Lectures par M. Quenaidit, XXXVII, XLI, XLIV.

T

Trétaigne (Le baron de). — Annotation par trois curés de Festieux sur les registres de l'état-civil au 18e siècle, XXXVI. — Motion pour l'impression des manuscrits de Flavigny, XXXVI.

U

Urbain IV, ancien archidiacre de Laon, LXXXV.
Uzès (La duchesse d'). — Pastel de Latour, XVII.

V

Vailly. — La restauration de l'église, par le capitaine Quenaidit, CIX.
Varin. — Don au musée de Laon, XLVI.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

	Pages
Rapport sur les travaux des années 1895 à 1899 par M. Souchon, secrétaire général	6
Procès-verbaux (Consulter la table analytique, page 324. qui rappelle les communications constatées dans ces procès-verbaux)	1
Les Cahiers du Tiers-Etat du Bailliage de Laon, ouvrage de M. Combier, analysé par M. F. BAILLET	1
Alexandre Dumas, auteur de préfaces. par M. GLINEL.	15
Deux exemples d'association communale en France. — Communauté des Jault ; les Pêcheurs de Fort-Mardyck, par M. F. BAILLET	45
Les Prévôtés du chapitre de la Cathédrale de Laon au XII^e siècle, par M. l'abbé BOUXIN	102
Etude sur une ancienne croix de confrérie de Notre-Dame-de-Liesse, par M. QUENAIDIT	174
Examen d'une médaille du Christ découverte en 1898 par M. Boyer d'Agen, par M. QUENAIDIT . . .	244
Les Nouvelles Ecoles poétiques, par M. F. BAILLET .	253
Liste des membres de la Société	311
— *des Sociétés correspondantes*	315
Table analytique	321

Laon. Imp. de (JOURNAL de l'AISNE).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076386778

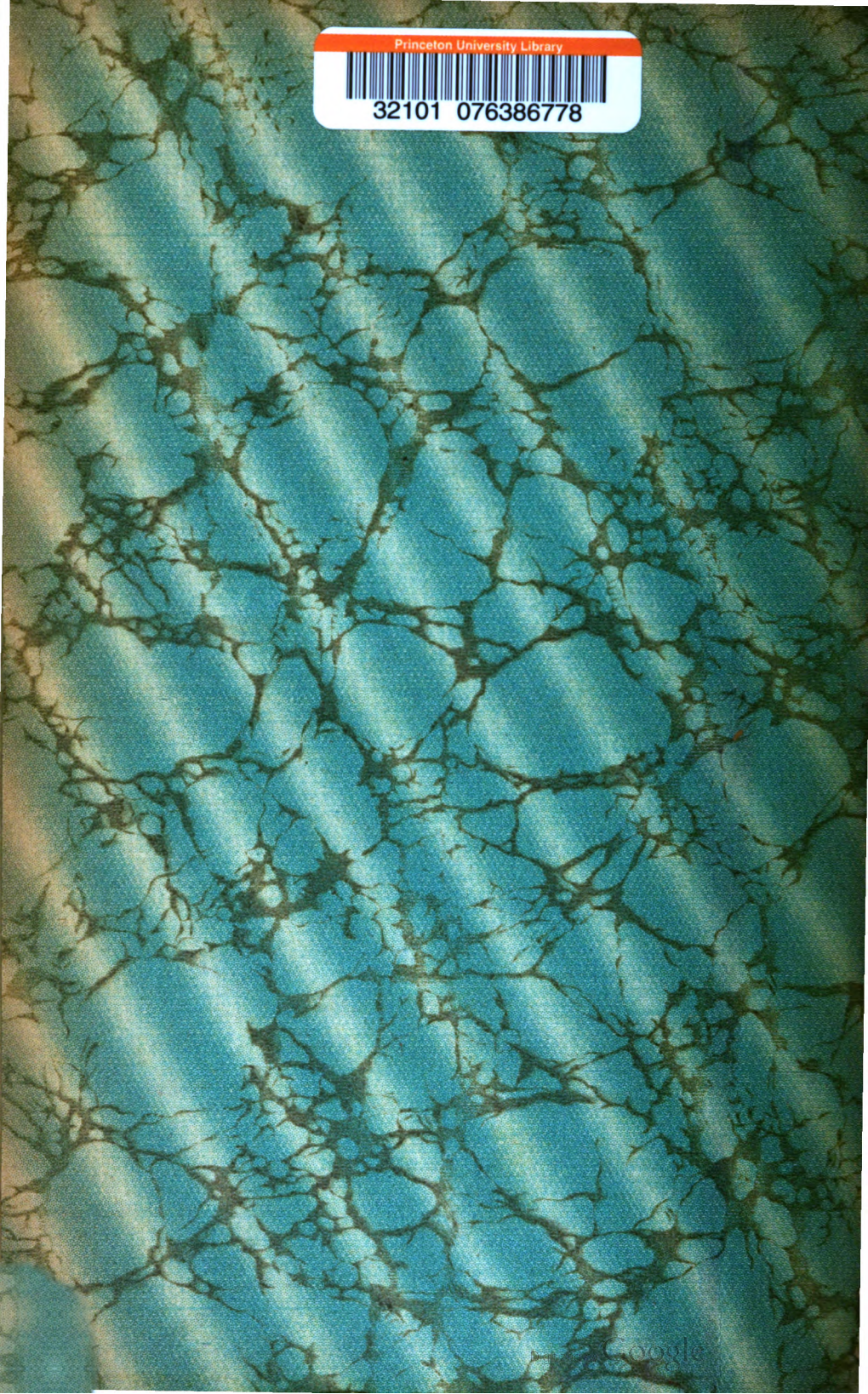

Google

Digitized by Google